Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/bulletin1903acad

BULLETIN

DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

1903

ANVERS
IMPRIMERIE Ve DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1903.

4.8°
23

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIMANCHE 6 AVRIL 1902.

Présidence de M. le chanoine VAN DEN GHEYN, *vice-président.*

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts, sous la présidence de M. le chanoine van den Gheyn, *vice-président.*

Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* Theunissens, *trésorier;* président Blomme, baron de Borrekens, R. P. van den Gheyn S. J., L. Blomme, chanoine van Caster et Bergmans.

Le procès-verbal de la séance du 2 février est lu et approuvé sans observations.

Il est procédé au vote pour les deux places vacantes de membres correspondants regnicoles.

Après plusieurs scrutins, MM. Waltzing, de Liége, et Franz Cumont, de Bruxelles, sont nommés.

Sur la proposition du secrétaire, M. Francisco de Uhagon, major-dome de S. M. le roi d'Espagne et membre de l'Académie d'histoire, à Madrid, est nommé membre correspondant étranger.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire, FERNAND DONNET.

Le Président, Chanoine G. VAN DEN GHEYN.

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 1902.

Présidence de M. le baron DE VINCK DE WINNEZEELE, *président.*

La séance s'ouvre à 2 1/2 heures, à l'Académie royale des Beaux-Arts, sous la présidence de M. le baron de Vinck de Winnezeele, *président.*

Sont présents : MM. le chanoine van den Gheyn, *vice-président ;* Fernand Donnet, *secrétaire;* Theunissens, *trésorier;* R. P. van den Gheyn, Geudens, président Blomme, de Béhault de Dornon, L. Blomme, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Bergmans, membres titulaires.

MM. Van Wint, Stroobant, abbé Laenen, Gaillard et Maeterlinck, membres correspondants regnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 1r juin 1902 est lu et approuvé sans observations.

MM. le chanoine van Caster, Destrée, Soil, Hymans, de Witte, membres titulaires, Kintschots, Chauvin, Naveau, membres correspondants regnicoles, et vicomte de Caix de Saint-Aymour, membre correspondant étranger, s'excusent de ne pouvoir prendre part à la réunion.

Il est donné lecture 1° d'une circulaire de la Commission organisatrice du congrès de Bruges, demandant le prompt envoi des questions à soumettre aux débats des diverses sections, 2° du programme des fêtes jubilaires, organisées à Hermannstadt, les 24 et 25 août, par le *Verein für naturwissenschaften* de cette ville.

Un libraire allemand offre en vente un manuscrit du peintre Pieter van Lint, traitant de géométrie. Communiqué aux membres.

Il est donné lecture d'une lettre de M. L. Abry, artiste peintre, qui demande à l'Académie d'user de son influence pour empêcher le dégagement de la Boucherie et la création d'une nouvelle rue. M. Donnet donne quelques détails sur la construction de cet édifice ainsi que sur les projets de l'Administration communale et de M. Steinmann, propriétaire de la cour du « Gans », que la nouvelle rue doit détruire. Les membres décident d'envoyer une lettre à M. le Ministre de l'agriculture et des beaux-arts, pour le prier de s'opposer à la réalisation des changements projetés (voir plus bas).

M. Victor Chauvin, empêché d'assister à la réunion, envoie un travail qu'il a composé à l'intention de l'Académie et qui porte pour titre : *le*

jet des pierres au pèlerinage de la Mecque. L'ordre du jour étant trop chargé, il ne sera pas possible d'en donner lecture ; il sera imprimé aux Annales après que MM. le président Blomme et Theunissens auront fait un prompt rapport.

Le bibliothécaire dépose sur le bureau la liste des livres parvenus à la bibliothèque depuis la dernière séance. Cette liste sera imprimée au Bulletin.

M. Maeterlinck lit une réponse aux objections qui ont été posées au sujet de son travail relatif aux origines de notre art national. Cette communication sera insérée aux Annales.

M le vicomte de Ghellinck Vaernewyck fait rapport sur le congrès de la Société française d'Archéologie qui, récemment, a eu lieu à Agen. Il donne de nombreux détails au sujet des principaux monuments qu'il a visités et en soumet les photographies. Ce travail sera imprimé dans les Annales.

M. le président Blomme fait connaître des détails inédits se rapportant à la chaire de l'église de Termonde, exécutée en 1680, par un sculpteur anversois, Mathieu van Beveren.

Le R. P. van den Gheyn communique des renseignements relatifs à Henry Romain, chanoine de Tournai au XVe siècle, au récollet Gilles Zeghers, mort en 1588, et à un autre religieux du même Ordre, Antoine Majoul, qui vivait au milieu du XVIIe siècle.

M. de Béhault de Dornon donne lecture du résumé d'une relation de voyage faite dans les Pays-Bas au XVIIe siècle par un ecclésiastique français, Michel de Saint-Martin.

Ces trois dernières communications seront également réservées aux Annales.

M. Donnet présente un travail complémentaire à l'histoire des dames d'honneur de Marie Stuart, qu'il a publiée il y a quelque temps, traitant surtout de l'habitation qu'elles ont occupée à Anvers. Vu l'heure avancée, il ne peut plus être donné connaissance détaillée de cette étude qui paraîtra aux Annales.

Il est décidé que la réunion publique de l'Académie aura lieu le 12 octobre.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire, FERNAND DONNET.

Le Président, BARON DE VINCK DE WINNEZEELE.

Lettre à M. le Ministre de l'Agriculture.

Anvers, le 4 août 1902.

Monsieur le Ministre,

Dans sa dernière séance, l'Académie royale d'Archéologie de Belgique s'est occupée du plan proposé par la ville d'Anvers pour le dégagement de l'ancienne «Boucherie», récemment devenue propriété communale.

Les membres ont été unanimement d'avis, que rien ne justifiait la création d'une nouvelle rue, allant de la Boucherie jusqu'au quai de l'Escaut, en face du musée du Steen.

La nouvelle voie projetée devrait traverser une étendue de terrain fort minime et deviendrait parallèle à deux rues actuellement existantes, qui sont situées des deux côtés, à quelques mètres de distance. Dans ce quartier la circulation est presque nulle. La nouvelle rue serait donc complètement inutile.

On ne peut davantage faire valoir le pittoresque, car pour jouir de la vue de la Boucherie, il faudrait spécialement se rendre à un endroit fort exigu du promenoir des quais, et les anciennes constructions ne pourraient être aperçues qu'entre deux vastes cubes de maçonnerie, hauts de 16 ou 17 mètres, qui seront édifiés aux deux coins de la rue projetée.

L'étude du monument au point de vue archéologique, démontre péremptoirement que l'architecte qui a élevé les constructions dans les premières années du XVIe siècle, a tenu spécialement compte de l'emplacement sur lequel il devait bâtir. En effet, il faut remarquer l'aspect massif du galbe des pignons, délimités par des lignes simples et offrant des surfaces dépourvues de tous ornements de détail, prouvant que cette partie de l'édifice n'était destinée à être vue que de loin, par-dessus les maisons qui l'entouraient.

Par contre, dans toute la partie inférieure de la Boucherie, l'architecte a prodigué les détails d'une ornementation bien plus délicate, qui se manifeste, dans les meneaux des fenêtres, sur les contreforts, dans l'encadrement des portes, etc. Il est évident que la partie basse de

l'édifice devant être vue de près, avait été à dessin ornée de ces motifs architectoniques.

Ce qui prouve encore que les constructeurs n'avaient pas l'intention de dégager complètement le monument, c'est qu'après son édification, ils achetèrent des maisons voisines dans le but, disent les documents de l'époque, d'en mettre les façades en rapport avec la Boucherie. Au lieu de dégager on voulait donc donner à l'édifice un cadre digne de lui.

Il y a lieu toutefois de remarquer, que les bâtiments ont été construits au bord des fossés du Bourg, surplombant le chemin qui les côtoyait. La façade occidentale baignait dans l'eau et n'était séparée du mur d'enceinte et des habitations qui le surmontaient que de la maigre largeur du fossé. Plus tard, ce fossé a été comblé et des maisons sans caractère ont été construites des deux côtés de l'édifice, l'enserrant de façon fort disgracieuse.

On pourrait démolir ces maisons modernes, dégager la façade occidentale de la Boucherie en ne donnant à l'espace libre ainsi créé que la largeur exacte des anciens fossés.

De cette manière on respecterait les intentions de l'architecte du XVIe siècle, qui avait rêvé non pas un monument vu de loin et s'élevant au centre d'une vaste place, mais bien un édifice entouré à distance raisonnable par des maisons d'un style approprié.

A cette occasion, l'Académie ne saurait assez protester contre la démolition des bâtiments qui s'élevaient au milieu du terrain s'étendant entre la Boucherie et les quais. Là se trouvait l'ancienne cour du *Gans*, d'un pittoresque artistique indéniable, et dont des restaurations intelligentes auraient pu sauver le mérite archéologique, mais là surtout étaient conservées les derniers restes du mur d'enceinte de l'ancien bourg, dont la base date du Xe siècle, et dont la partie supérieure avait été construite au plus tard au XVe siècle. Une tour couverte de son toit conique et munie de son chemin de ronde, parfaitement intact, se dressait encore entière, reliée par d'importantes parties de murailles à une seconde tour moins bien conservée. Une démolition hâtive en a renversé la partie supérieure, détruisant à jamais ce dernier vestige de l'enceinte primitive, origine et berceau de la ville d'Anvers, qui, au point de vue historique, avait une valeur inappréciable.

Les membres de l'Académie espèrent, M. le Ministre, que vous voudrez bien accueillir favorablement leur requête, et que grâce à votre

haute intervention, le percement de la nouvelle rue ne sera pas autorisé.

Nous vous prions d'agréer, M. le Ministre, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Secrétaire, FERNAND DONNET.

Le Président, Baron DE VINCK DE WINNEZEELE.

1902

RAPPORTS ANNUELS

Rapport du Secrétaire.

MESSIEURS,

Pendant l'exercice que nous clôturons aujourd'hui, l'Académie a perdu plusieurs de ses membres les plus dévoués. C'est d'abord M. Arthur Goemaere, qui est décédé le 25 septembre 1902. Reçu membre correspondant regnicole en 1884, il avait pendant les années 1894 et 1895, occupé successivement la vice-présidence et la présidence de notre Compagnie. Le 29 octobre 1902 mourait à Bruxelles le lieutenant général Wauwermans. Il était entré à l'Académie le 13 juillet 1877. Trois fois, en 1880, en 1884 et en 1892, il fut placé à la tête de notre Compagnie. Nul de nous n'a oublié la manière brillante dont il présida au cinquantenaire de l'Académie et aux inoubliables fêtes du *Landjuweel,* ni la part prépondérante qu'il prit à la création de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Belgique. Mais bientôt, sans doute, des biographies détaillées fixeront dans nos publications les mérites de ces deux si dévoués collègues.

Un vide s'est également produit dans les rangs de nos membres correspondants étrangers par suite du décès de M. Félix le Sergeant de

Monnecove, mort à Paris le 3 septembre 1902. Il avait été élu membre en 1897.

Tous nous avons déploré ces pertes, et nous rappelant les mérites de ces confrères défunts et leurs travaux, nous conserverons sans doute un souvenir ému de leur passage parmi nous et des services qu'ils ont rendus à notre Société.

A la fin de l'année dernière deux siéges de membres correspondants regnicoles restaient vacants ; vos suffrages ont désigné pour les occuper MM. Franz Cumont, de Bruxelles, et Waltzing, de Liége.

Nous avons également nommé plusieurs membres correspondants étrangers, ce sont : MM. Francisco de Uhagon, à Madrid ; le vicomte de Caix de Saint-Aymour, à Paris ; le Dr José Leite de Vasconcellos, à Lisbonne ; Jules Lair, à Paris ; le baron d'Avout, à Dijon ; Philotheio Pereira d'Andrade, à San Thomé de Salcete, et le consul général d'Espagne, à Anvers, M. de Serra y Larea.

Les élections annuelles ont eu lieu à la séance de décembre dernier. M. le chanoine van den Gheyn a été nommé vice-président, tandis que votre secrétaire était réélu. Suivant les dispositions réglementaires, le président annuel M. le baron de Vinck de Winnezeele a été installé à la séance de février, remplaçant M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck qui, pendant l'année de sa présidence, avait avec une courtoisie si grande et une science si appréciée, dirigé nos travaux.

Les séances réglementaires ont régulièrement eu lieu tous les mois, et nous sommes heureux de pouvoir constater que les membres ont tenu à présenter à ces réunions des travaux dont nous avons pu apprécier l'importance et le mérite.

Dans son discours inaugural, le président M. le baron de Vinck de Winnezeele s'est occupé de l'histoire du fusil, exposant l'origine et les transformations nombreuses que subit cet engin meurtrier pendant le cours des siècles.

Dans une première communication, M. de Béhault de Dornon nous a décrit les cloches et carillons de Mons ; plus tard il nous a résumé la relation que fit Michel de Saint-Martin de son séjour à Anvers en 1661. Le R. P. van den Gheyn nous a développé plusieurs biographies, notamment celle d'Hubert Lescot, prieur de Bois Seigneur Isaac, d'Henry Romain, chanoine de Tournai au xve siècle ; du frère récollet

Gilles Zeghers, mort en 1588, et de Maximilien de Hovyne, connu comme poète sous le nom de Maximilien de Sainte-Marie-Madeleine.

M. Geudens a décrit la vie et les travaux d'un fondeur de cloches anversois, Jean Jacques Huaert, tandis que M. le Dr Bamps donnait communication d'une lettre inédite de Mirabeau et d'une autre lettre de son fils adoptif, Lucas de Montigny.

M. l'abbé Laenen s'est fait l'historien des Sœurs Noires ou *Mate Wiven* d'Anvers, et M. Paul Bergmans a fait revivre l'œuvre d'un calligraphe bruxellois du xvie siècle, Clément Perret.

Les mésaventures de la baronne de Schönau ont été exposées dans un travail qui nous avait été envoyé par M. Félix Hachez. C'est une des dernières œuvres de cet archéologue fécond qui est décédé dans le cours de l'année dernière.

Un peintre anversois peu connu, Gérard Thomas, a trouvé un biographe en M. Hymans. D'autre part, M. le président Blomme a décrit les œuvres du sculpteur anversois Mathieu van Beveren, qui sont conservées dans l'église Notre-Dame de Termonde.

Une question fort importante a été soulevée par M. Maeterlinck, c'est celle des origines de notre art national. Il nous a communiqué ses idées dans deux études qui ont été combattues dans des notices subséquentes par MM. le vicomte de Caix de Saint-Aymour, De Cueleneer, chanoine van den Gheyn et président Blomme.

M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck qui avait représenté l'Académie au Congrès archéologique de France, nous a rapporté un rapport détaillé et copieusement illustré de ses excursions à Agen, à Auch et dans les localités voisines.

M. Victor Chauvin a étudié une antique coutume orientale, le jet des pierres au pèlerinage de la Mecque. Enfin moi-même, je vous ai parlé de la maison qu'habitaient à Anvers les dames d'honneur de Marie Stuart et des divers propriétaires de cet important immeuble.

Dans nos Bulletins nous avons encore accordé l'hospitalité à plusieurs études. Je citerai celles de M. le chanoine van Spilbeeck relatives aux abbesses de Soleilmont, à l'iconographie Norbertine, aux religieuses du monastère d'Aulne, etc.

Je dois encore signaler des communications de M. Stroobant, relatives aux tombelles de Weelde; de M. Matthieu, concernant les foires d'Anvers et de M de l'Escaille, au sujet des familles Gerardi et Gramay.

Le souvenir de notre séance publique du mois d'octobre est encore trop récent pour que je vous en parle longuement. Vous avez assisté fort nombreux à cette solennité, et vous avez pu vous rendre compte de l'empressement que le public anversois met à répondre à notre appel. La presse locale a été unanime à constater le succès de notre réunion et à féliciter les orateurs qui y ont pris la parole, notamment le vice-président, M. le chanoine van den Gheyn, qui nous a parlé de la diffusion et des progrès actuels de l'archéologie ; M. le président Blomme qui a décrit la nécropole étrusque de Castel d'Asso ; M. Saintenoy qui a fait connaître en détail le camp romain de Saalburg ; M. Paul Bergmans qui a rappelé la vie de Peter Philips, organiste des archiducs Albert et Isabelle.

Pendant le cours de l'année nous avons fait paraître sept fascicules de nos Bulletins. Nous avons également distribué les derniers fascicules du 53e volume des Annales et les deux premiers du 54e volume. Pour bien faire, nous aurions dû terminer ce dernier volume. Mais le motif de cet état de choses est le même que celui que j'avais l'honneur de vous signaler l'année dernière : le retard mis par plusieurs de nos confrères à nous remettre le manuscrit des travaux dont ils ont donné connaissance en séance. Je tiens toutefois à constater, que sous ce rapport, les membres qui pendant le cours de l'année ont pris la parole, ont bien voulu, pour la plupart, répondre avec empressement à mon appel. Si ceux qui sur ce point ont encore une dette arriérée voulaient imiter leur exemple, il nous mettraient à même de remédier promptement au léger retard qu'ont subi nos publications.

Je dois encore, Messieurs, vous dire un mot de la situation de notre bibliothèque. Je ne puis que constater l'état prospère dans laquelle elle se trouve. Pendant le cours de l'année, diverses institutions savantes ont demandé d'entrer en relations d'échanges avec notre Compagnie. Nous avons accepté les propositions qui nous étaient faites par l'Institut historique belge de Rome, par la Société finlandaise d'archéologie d'Helsingfors, par the State historical Society of Wisconsin, par la bibliothèque universitaire de Lille et par la revue Wallonia de Liége.

Dans tous les fascicules de nos Bulletins ont été insérés régulièrement les listes d'entrée des publications reçues par la bibliothèque et le compte rendu que j'ai eu l'honneur de vous lire dans chaque séance des ouvrages qui me paraissaient devoir plus spécialement attirer votre

attention. Ces documents vous permettront mieux qu'un long rapport de juger de la situation de notre dépôt bibliographique; ils vous prouveront surtout que de toutes parts les écrivains se font de plus en plus un devoir de nous envoyer un exemplaire de leurs publications et de nous faire part de leurs travaux scientifiques.

Je suis heureux, Messieurs, en terminant cette rapide revue, de constater la grande vitalité et l'incontestable prospérité de notre Compagnie. Ses membres font preuve d'un zèle indéniable, ses travaux partout sont appréciés, ses publications font autorité. Cette activité, ce dévouement, j'en suis persuadé, Messieurs, ne se ralentiront pas et plus que jamais vous aurez à cœur de contribuer à la prospérité constante de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Rapport du Trésorier.

L'année 1901 laissait un encaisse de fr. 1790,91; le présent exercice nous a donné fr. 82 provenant de la vente de diverses brochures et numéros de nos publications; fr. 973,12 des contributions des membres et abonnés; fr. 2400 de l'allocation des subsides alloués par le Gouvernement, la Province et la Ville; fr. 527,48, du produit des intérêts des fonds placés, et fr. 40, de la vente de quelques instruments de musique qui nous étaient restés du cortège du *Landjuweel*, soit au total un ensemble de recettes de fr. 5813,51.

D'autre part, il a été dépensé, pour assurance de la bibliothèque fr. 9,50; pour copie de l'index des Annales fr. 10,—; pour émoluments du greffier fr. 200,—; pour débours du secrétariat et service de la bibliothèque fr. 78,31, pour coût de gravures fr. 265,—; pour frais généraux et de recouvrement des cotisations fr. 36,30 et pour impression du Bulletin, des Annales et des convocations fr. 3709,38. A noter que ce dernier chiffre comprend une somme de fr. 594,32 pour clichés de gravures et expéditions.

L'ensemble global des dépenses s'élève à la somme de fr. 4368,49,

laquelle déduite du total des recettes de fr. 5813,51, laisse un encaisse pour commencer l'exercice 1903 de fr. 1445,02, mais il y a lieu de remarquer que la publication des Annales est en retard et que cet encaisse doit servir à payer les frais d'impression des deux fascicules du tome 54.

L. Theunissens.

Depuis la dernière séance la bibliothèque de l'Academie a reçu les envois suivants:

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

Prince Paul A. Poutiatin. Contribution à l'étude du tatouage.
Alfons van Houcke. Ambacht van den loodgieter en zinkbewerker. II.
Frans Bly. Onze zeil-vischsloepen.
De Cock et Teirlinck. Kinderspel en kinderlust in Zuid-Nederland. I.
Prudens Van Duyse. De rederijkkamers in Nederland. II.
Willem De Vreese. De handschriften van Jan Van Ruusbroec's werken. II.
Dr A. Teirlinck. De behandeling der niet beklemde liesbreuken.
Saens et Jacobs. Handboek voor germaansche godenleer.
H. De Pauw. Jehan Froissarts cronyke van Vlaenderen.
P. L. Calore. La ricomposizione delle porte di San Clemente a Casauria.
Id. L'abbazia di San Clemente a Casauria.
Id. La parola valva nelle porte di bronzo di San Clemente a Casauria.
Id. Interpromium i Ceii per Guilio de Petra.
Vicomte de Ghellinck Vaernewyck. Rapport sur le congrès archéologique de France.
Jules Lair. Le siége de Chartres par les Normands.
Fernand Donnet. La première croisade.
Léon Germain de Maidy. La famille Klein de Dieuze.
Id. Observations sur des monuments héraldiques relatifs à Sarrebourg.

Léon Germain de Maidy. Arthur Benoit.

Id. Note sur un manteau de cheminée.

Id. Observations relatives à Thiébaut I.

Id. La légende d'Amel.

Id Raymond des Godins de Souhesmes.

Id. Une médaille inédite de Notre-Dame de Benoite Vaux.

Id. Observations sur les médailles de Benoite Vaux.

Joseph Kraus. Beitrage zur Kenntnis der numdart der nordostlichen Champagne.

Otto Bürger. Beitrage zur kenntnis des teuerdank.

Karl Dolfing. Das vereins und versammlingsrecht im Grossherzogtum Hessen.

Karl Esselborn. Die minister verantwortlichkeit im Grossherzogtum Hessen.

Georg Koch. Manegold von Lautenbach.

Gustav Pfannmüller. Die kirchliche gezetzgebung Justiniaus.

Geor Nehb. Die formen des artikels in den französischen mundarten.

A. de Behault de Dornon. Relation d'un séjour de Michel de Saint-Martin à Anvers en 1661.

I. van den Gheyn, S. J. Pour la biographie nationale.

Fernand Donnet. Joseph Guillaume de Broëta et sa famille. Note complémentaire.

I. Van Spilbeeck. Abbaye d'Aulne. Liste des religieuses du monastère en 1660. Une dernière élection 1790.

Ernest Matthieu. Bibliographie athoise. Jean Maes, père, et Jean Maes, fils.

Léon Jaulin. Les établissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosanes.

Fernand Donnet. La maison des dames d'honneur de Marie Stuart.

L. Maeterlinck. Les origines de notre art national. II.

Em. Dilis. Kleine geschiedkundige schetsen over eenige godsdienstige beelden.

Comte A. d'Auxy de Launois. La fontaine de La Vallière à Spiennes.

Victor Chauvin. Le jet des pierres au pèlerinage de la Mecque.

Eerw. H. J. Laenen. Geschiedkundige aanteekeningen rakende de instelling en het klooster der Zwartzusters.

A. Blomme. Une œuvre de Mathieu van Beveren.

L. Maeterlinck. Rogier van der Weyden.
P. H. Van der Kemp. Brieven van en aan Mr H. J. van de Graaff.

2° ECHANGES.

Bruxelles. Les missions belges de la compagnie de Jésus. Bulletin mensuel. Nos 8, 9, 10, 11 et 12. 4e année.
Id. La Gazette numismatique. 6e année. Nos 9 et 10. 7e année. No 2.
Id. Académie royale de médecine de Belgique. Tome XVI. Nos 6, 7, 8 et 9.
Mémoires couronnés et autres mémoires. Tome XV, 9e fascicule.
Id. Société royale belge de géographie. Bulletin. 26e année. Nos 3, 4 et 5.
Id. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
Mémoires couronnés et autres mémoires. Tome LXII, 1r, 2e et 3e fascicules.
Bulletin. 1902. Nos 6, 7, 8, 9 et 10.
Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers. Tome LIX, 3e fascicule. 1902.
Id. Revue belge de numismatique, 1902. 4e livraison.
Id. Annales de la Société d'archéologie. Tome XVI, livraisons 1 et 2.
Id. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. 40e année. Nos 9 et 10.
Gand. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. 10e année. no 7.
Inventaire archéologique. Fascicules XXV et XXVI.
Id. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. Januari-Mei 1902.
Liége. Leodium. 1e année. Nos 8, 9, 10, 11.
Mons. Inventaire analytique des archives des Etats du Hainaut. Tome II.

ANVERS. Antwerpsch archievenblad.
Tome XXII, 2e livraison.
LIÉGE. Wallonia. 10e année. Nos 8, 9, 10, 11.
VERVIERS. Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire. Volume III. Nos 15, 16, 17, 18.
ANVERS. Bulletin de la Société royale de géographie.
Tome XXVI, 2e fascicule.
MONS. Annales du Cercle archéologique.
Tome XXXI.
HASSELT. L'Ancien pays de Looz. 6e année. Nos 3, 4, 5.
HUY. Cercle hutois des sciences et beaux-arts.
Annales. Tome XIII, 4e livraison.
RYSWYCK. Algemeen Nederlandsch familieblad.
XVe jaargang. Nos 8, 9, 10, 11.
AMSTERDAM. Koninklijke Akademie van Wetenschappen.
Verslagen en mededeelingen. 4e reeks, 4e deel.
LUXEMBOURG. Ons Hemecht. 8e jahrgang. Heft 8, 9, 10, 11.
PARIS. La correspondance historique et archéologique.
9e année. Nos 103, 104, 105, 106.
ID. Polybiblion. Partie littéraire. Tome XCV, 2e, 3e, 4e, 5e livraisons.
Partie technique. Tome XCVI, 8e, 9e, 10e, 11e livraisons.
ID. Annales du musée Guimet.
Tome XXX. 1e et 2e parties.
Revue de l'histoire des religions. Tome XIV. Nos 1, 2 et 3.
ID. Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin. Section des sciences économiques et sociales. 1901.
Bulletin archéologique. 1901. 3e livraison. 1902. 1e livraison.
Bulletin historique et philologique. 1901. Nos 3 et 4.
ID. Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France.
2e trimestre. 1902.
ARRAS. Commission départementale des monuments historiques du Pas de Calais.
Mémoires. Tome II, 3e livraison.
Bulletin. Tome II, 5e livraison.
Epigraphie. Tome II, 6e fascicule, et tome V, 3e fascicule.
CHAMBERY. Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. Tome XL.

TOULOUSE. Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
2e série. Tome I.

MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
Catalogue de la bibliothèque.

ROUEN. Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts. 1900-1901.

CAEN. Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres. 1901.

NANCY. Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain. Tome II.

PÉRIGUEUX. Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. Tome XXIX, 4e livraison.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
3e année. Nos 17 et 18.

DUNKERQUE Union Faulconnier. Bulletin. Tome VI.

LYON. Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres et arts.
3e série. Tome VI.

LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin. Bulletin.
Tomes L et LI.

BEAUNE. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature. Mémoires.
1900.

SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. Tome XI, 1r et 2e fascicules.

ROUBAIX. Mémoires de la Société d'émulation. 3e série. Tome VII.

ORLÉANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Bulletin. Tome XII. Nos 172 et 173. Tome XIII. No 174.
Mémoires. Tome XXVIII.

LILLE. Bulletin de l'Université et de l'Académie. 2e série. 6e année.
Octobre-novembre. 1902.

POITIERS. Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest Tome IX.
2e trimestre.

DUSSELDORF. Beitrage zur geschichte des Niederrheins.
Band XVI et XVII.

HANNOVER. Zeitschrift des historischen vereins fur Niedersachsen.
Jahrg. 1902, 2e und 3e heft.

METZ. Mémoires de l'Académie de Metz. 1899-1900.

STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace. Bulletin mensuel. Tome XXXVI, fascicules 7 et 8.

AUGSBOURG. Zeitschrift des historischen vereins fur Schwaben und Neuburg. 28 jahrg.

HEIDELBERG. Historisch philosophischen vereine. Neue jahrbücher Jahrg, XI. Heft 2.

NUREMBERG. Abhandlungen der naturistorischen gesellschaft. XIV band. Jahresbericht. 1900.

BERLIN. Mittheilungen der Vereinigung der Saalburg freunde. 1902. N° 1.

CASLAVI. Ceskoslovanske letopisy museini. R. I. Cislo 3 a 6.

ZAGREB. Vjestnik kr hravtsko-avondsko dalmatinskog zem aljskog arkiva. God IV. Sv. 4.

HERMANNSTADT. Verhandlungen und mitteilungen des Siebenburgischen vereins fur naturwissenschaften. LI band.

BARCELONA. Revista de la asociacion artistico arqueologica barcelonesa Vol. III Año VI. Num. 31, 32, 33.

PALMA. Boletin dela sociedad arqueologica luliana. Abril, Mayo, Junio 1902.

MADRID. Revista de archivos, bibliothecas y museos. Año VI. Num. 7, 8, 9 & 10.

LISBONNE. O Archeologo portugues. Vol. VII. N°s 6, 7, 8, 9.

ID. Boletini da Real associacao dos architectos civis e archeologos portuguezes. 4ª série. N° 5.

PADOUE. R. Accademia di scienze, lettere ed arti. Atti e memorie. Vol. XVII. Indici generale.

ROME. R. Accademia dei Lincei. Notizie degli Scavi di antichita Anno 1902. Fasc. 5, 6, 7, 8.

MOSCOU. Bulletin de la Société impériale des naturalistes. Année 1902. N°s 1 et 2.

UPSALA. Kongl. Universitets biblioteket. Eranos. Volume IV. Fasc. 2-4.

STOCKHOLM. Kongl. vitterhets historiesch antiquitets akademiens mänadsblad 1897.

Londres Royal archaeological institute of Great Britain and Ireland. The archaeological journal. Vol. LIX. N° 235.

Boston. Proceedings of the American academy of arts and sciences. Vol. XXXVII. N°s 15 à 22.

Madison. State historical Society of Wisconsin. Proceedings. 41th Annual meeting.
Bulletin. Vol. I. N° 2.
Collections. Vol. XIV.

Philadelphie. Free museum of science and art. Bulletin. Vol. II. N° 4.

Davenport. Academy of sciences. Proceedings. Vol. VIII.

Batavia. Bataviaansch genootschap van kunsten en wetenschappen. Notulen. Deel XL, aflevering 1, en deel XXXIX, afl. 4.
Tijdschrift. Deel XLV. Afl. 3 en 4.
Vehandelingen. Deel LIV. 1^e stuk, en deel LV, 1e stuk. Deel LII. 1e en 2e stuk.

3e CATALOGUES ET JOURNAUX.

La Haye. Martinus Nyhoff. Catalogue of Books. N° 317. Montly list. July-August-November 1902.

Bruxelles. F. De Nobele. Catalogue de livres d'occasion. N° 19.

Compte rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque de l'Académie.

Messieurs,

Il est une royauté, éphémère, il est vrai, dont l'existence si troublée est peu connue, c'est celle de Corse. Créée au XVIIIe siècle, elle eut pour titulaire un personnage dont l'existence ne forme qu'une suite d'aventures plus extraordinaires les unes que les autres. C'est dans le treizième volume du *Jahr-buch der gesellschaft für lothringische geschichte und altertumskunde*, de Metz, que nous trouvons

retracées en détails par le frère G. Thiriot, des frères prêcheurs de Corbora (Corse), l'histoire de la vie de Théodore Etienne Ley de Fungelscheid, baron de Neuhoff. Celui-ci, après une existence fort orageuse, après avoir servi les armes à la main la Suède, la France et d'autres pays encore, après avoir contracté un peu partout des dettes importantes, finit par se faire proclamer roi de Corse. L'île était alors possession de Gênes. Neuhoff eut à lutter contre les forces aguerries de cette république italienne et plus tard contre celles de la France. Le succès qui avait d'abord semblé lui sourire, parut bientôt l'abandonner; il dût quitter son royaume et parcourir l'Europe en se cachant, pour éviter la vengeance de Gênes, tout en s'efforçant de recueillir des ressources pour secourir ses sujets. Après deux nouveaux séjours, fort courts, dans l'île, Neuhoff dut définitivement l'abandonner, pour mourir misérablement à Londres en 1756. La lutte des Corses contre les Génois ne se termina que par la réunion de l'île à la France.

M. Houtart, dans le tome VI, nouvelle série, des *Annales de la Société historique et archéologique de Tournai*, s'occupe de l'origine d'Hélène Fourment, femme de Rubens, et croit pouvoir affirmer, que si elle est née à Anvers en 1614, elle est toutefois d'origine tournaisienne. A l'appui de son opinion il reproduit divers documents dans lesquels sont cités des personnages du même nom, et conclut que l'origine tournaisienne des Fourment est appuyée sur des présomptions si fortes que l'on peut la tenir pour certaine.

Le 5 janvier 1477, Charles-le-Téméraire, trahi par ses troupes mercenaires, fut complètement battu sous les murs de Nancy et perdit la vie dans cette désastreuse rencontre. Moins d'une semaine après ces funestes événements, un Français, habitant Nancy, écrivit la relation de cette bataille. Ce récit porte le titre suivant : « Sensuyt la desconfiture de Monseigneur de Bourgogne par Monseigneur de Lorraine. » Il existe un certain nombre de copies de ce manuscrit, qui du reste, a plusieurs fois, été imprimé. Un nouvel exemplaire, malheureusement incomplet, vient d'être découvert dans les archives de la cour d'appel de Chambery. Comme le texte diffère en certains points de celui des manuscrits de Paris ou de Lille, et semble se rapprocher le plus du travail primitif, M. Mugnier a trouvé utile de faire imprimer la nouvelle version dans le tome XL des *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*.

Le dernier bulletin de la *Société d'histoire et d'archéologie de Gand* (10e année, n° 7), nous apporte le compte rendu détaillé des discussions si vives et si intéressantes qui se sont produites au sujet de la restauration du donjon du château des comtes. MM. Vuylsteke, Verhaeghen, Prayon van Zuylen, Heins, van der Haeghen, ont tour à tour exposé leurs idées au sujet des projets préconisés par l'administration communale. Il parait que la solidité du monument exige la reconstruction du mur disparu et l'ajoute d'une toiture, peut-être même d'étages intermédiaires. Dans tous les cas, d'après l'avis unanime, on ne pourrait tolérer que les restaurations indispensables à la solidité du vénérable édifice. Il est dommage qu'on n'ait pu conserver en son état actuel ce document architectonique, peut-on, dire unique, formant pour l'histoire de l'architecture militaire la contribution la plus précieuse que le moyen-âge ait élevé dans nos provinces.

M. Calore, inspecteur des monuments anciens en Italie, nous communique une série de travaux archéologiques, dont les principaux sont consacrés à la basilique de Saint-Clément à Casauria. Il nous fait connaître dans tous ses détails cette antiqne église dont l'origine remonte au IXe siècle, et qui appartint à une abbaye bénédictine. Les détails sculpturaux et architectoniques du temple, la beauté de sa remarquable abside, la richesse de ses portes de bronze, en font un des monuments sacrés les plus remarquables des Abbruzes.

Notre confrère, M. Jules Lair, dans un récent travail qu'il intitule: *Le siége de Chartres par les Normands*, en analysant les divers récits contemporains, de source normande et de source française, reconstitue les phases successives de la lutte sanglante qui se livra en 911 sous les murs de la ville de Chartres, entre les bandes normandes, commandées par Rollon, et les troupes du duc Robert de France et de ses alliés. Grâce à une sortie heureuse des assiégés, les terribles pirates furent taillés en pièces et durent fuir en éprouvant des pertes considérables. Ce combat fut le prélude d'un des événements les plus importants du haut moyen-âge. Peu après, fut conclu le traité de Saint-Clair-sur-Epte et Rollon converti au christianisme devint duc de Normandie.

Dans le n° 7 (1902) du Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique, M. Discailles avait publié sous le titre de: *Une suite à ma lecture du 8 mai 1901 sur un négociant anversois à la fin*

du XVIIIe *siècle*, une réponse parsemée de fac-similés, à la critique que j'avais faite dans nos annales du travail lu par lui en séance publique de l'Académie de Belgique. Cette réplique n'indiquait pas où avait paru la réponse à sa lecture et n'en faisait pas connaître l'auteur. De plus, mes objections étaient imparfaitement relevées. Dans ces conditions il me semblait qu'une réponse s'imposait. Elle a paru sous le titre de : *Joseph Guillaume de Broëta. Note complémentaire.* J'ai cru ne pas devoir pour cette réplique solliciter l'hospitalité de nos publications, estimant que le sujet en lui-même n'était pas assez important pour figurer une seconde fois dans nos annales. Un exemplaire de ma réponse, que j'ai eu l'honneur d'offrir à la bibliothèque de l'Académie permettra à ceux de mes confrères que ce débat intéresserait, de prendre connaissance de la réplique que j'ai cru devoir faire à M. Discailles. Sans doute vous aurez reçu la lettre ouverte imprimée qu'il m'a adressée ensuite, ainsi qu'à la plupart d'entre vous. Vous comprendrez, Messieurs, que je n'ai pas l'intention d'éterniser ce débat. A des faits on me répond par des mots. Sur ce terrain je n'ai nulle envie de suivre mon contradicteur.

Le monde religieux et les archéologues ont été, il n'y a pas bien longtemps, vivement intéressés par les trouvailles faites dans les nécropoles greco-byzantines d'Antinoé Ce sont les tombes de Thaïs et de Serapion. Sans discuter l'identification du corps de la fille de Zénon, il est hautement émouvant de retrouver les restes d'une de ces ferventes chrétiennes du IVe siècle, reposant dans le cercueil, en tenant entre les mains, une rose de Jéricho, symbole de la résurrection et entourée d'emblèmes pieux: un compte prières, une croix ansée, des palmes triomphales et une corbeille de jonc, probablement d'usage liturgique. Quant à Sérapion, anachorète du I^r siècle de l'ère copte, il a été enseveli vêtu d'une robe de bure, chaussé de sandales à clous, armé de son bâton et tout le corps entouré d'anneaux en fer, instruments de pénitence, cerclant son cou, sa ceinture, ses bras, ses chevilles et sa poitrine. Le récit illustré de cette extraordinaire découverte se trouve consigné dans les *Annales du musée Guimet* (Tome XXX, 2e partie) et est dû à la plume de M. Al. Gayet.

Le traité de la barrière, conclu à Anvers, le 15 novembre 1715, entre Charles VI, le roi d'Angleterre et les Etats Généraux, stipulait, entre autres conditions le droit de placer des garnisons hollandaises dans bon

nombre de places fortes de nos provinces. Ces troupes étrangères séjournèrent chez nous jusqu'en 1782 ; elles ont fatalement pendant ce long laps de temps été mêlées à notre vie politique, religieuse et économique. Ce sont ces rapports, maintes fois troublés par un inévitable antagonisme, dont M. Eugène Hubert a entrepris l'histoire sous le titre de : *Les garnisons de la barrière dans les Pays-Bas Autrichiens.* Ce travail a été inséré dans le 3e fascicule du tome LIX des *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers* publiés par l'Académie royale de Belgique.

Notre confrère, M. l'abbé Laenen, qui nous avait, lors d'une de nos dernières séances, fourni un travail relatif aux *Maten wiven* ou sœurs noires d'Anvers, vient de faire paraître une édition flamande de son étude, en l'amplifiant par la reproduction de toute une série de documents importants. Son livre porte pour titre: *Geschiedkundige aanteekeningen rakende de instelling en het klooster der zwartzusters van Antwerpen.*

Notre confrère M. Maeterlinck, continue la campagne qu'il a entreprise en faveur de l'origine flamande de *Rogier van der Weyden.* Cette fois c'est dans les publications de la « Koninklijke Vlaamsche Academie », qu'il expose ses idées. Dans des actes tournaisiens, Rogier de la Pasture est dit fils d'Henri. A l'époque correspondante vivait à Louvain un sculpteur qui avait nom Henri van der Weyden. En ajoutant à cette coïncidence la prédilection que le peintre semble avoir éprouvée pour la ville de Louvain où il a exécuté plusieurs de ses travaux picturaux, et sa participation possible à des œuvres sculpturales, M. Maeterlinck croit pouvoir affirmer que de la Pasture ne serait que la traduction du nom de van der Weyden, véritable nom de l'artiste, dont l'origine serait flamande. La chose est possible, mais un acte positif serait nécessaire pour changer cette conjecture en certitude.

L'année dernière, notre confrère, M. Destrée nous a parlé des tableaux en albâtre si communs dans nos provinces et croyait devoir les faire provenir d'Angleterre. Du reste, la question avait préoccupé plus d'un archéologue. Darcel était d'avis que le centre de fabrication devait se trouver en Flandre, Courajod en Italie, Victor Gay dans la région du Jura, Bouille aux environs de Poligny. Aujourd'hui M. Momméja reprend la question dans les nos 105-106 de la 9e année de la *Correspondance historique et archéologique de Paris.* En

admettant l'existence prouvée par M. de Laborde d'un atelier à Lille, il croit que le principal centre de fabrication se trouvait à Lagny en Seine et Marne. Il en trouve une preuve dans les nombreux bas-reliefs existant dans le diocèse de Bordeaux, et dans le fait que longtemps ces sculptures pieuses ont été désignées dans le monde de la curiosité sous le nom d'albâtres de Lagny.

Le grand nombre d'ouvrages reçus depuis la dernière séance, m'aurait permis de développer considérablement encore ce compte rendu, mais c'eut été trop longtemps abuser de votre attention. Les quelques indications que je viens d'avoir eu l'honneur de vous soumettre, suffiront à vous prouver toute l'importance des envois qui nous ont été faits pendant ces deux derniers mois.

7 décembre 1902.

FERNAND DONNET.

SOLEILMONT

SES ABBESSES ET LEURS ARCHIVES

AU XVIIe SIÈCLE.

1603. L'ABBESSE JACQUELINE COLNET. 1639.

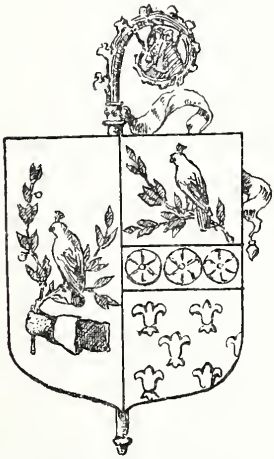

ARMOIRIE DE MADAME L'ABBESSE J. COLNET.

Jacqueline Colnet, fille de Jean Colnet et de Marguerite Ferry, naquit en 1553 et fit profession à Soleilmont [1] en 1569.

(1) *Notice sur la relique du saint Clou, vénérée à Soleilmont* (*Namur. Douxfils, 1888*).

L'abbesse Madeleine Bulteau, ayant été contrainte par ses infirmités de résigner ses fonctions entre les mains de l'archiduc Albert ([a]), les commissaires délégués déclarèrent le 2 avril 1603, « qu'après avoir servi fidèlement pendant seize ans en qualité de dispensière, Dame Colnet Jacqueline, était bonne, régulière et propre au gouvernement. » L'archiduc la nomma, le 16 du même mois, abbesse du monastère de Soleilmont. Elle devait exercer cette charge pendant trente-six ans. Voici quelques actes de sa longue administration. Elle fit le 12 décembre 1607 le relief d'une rente à Tongrenelle. En 1617 elle offrit à l'archiduchesse Isabelle la moitié de la précieuse relique du saint Clou ([1]) conservée dans le monastère ([2]). (Voir la notice du saint Clou.) Elle accorda aux habitants de Châtelet en 1625, et à ceux de Biesme en 1635, afin d'obtenir la cessation de la peste, de porter en procession, le tableau de Notre-Dame de Rome qu'on y conserve aussi ([3]). Les religieuses bernardines voulurent favoriser ce saint enthousiasme, et, pour s'y associer, leur abbesse J. Colnet fit imprimer une image en l'honneur du saint Clou. Un exemplaire conservé aux archives du monastère nous permet d'en donner la description : au milieu de l'image on voit, entouré de rayons, le fragment du saint Clou. Deux séraphins à genoux, vêtus et ailés, soutiennent la précieuse relique. De chaque côté, près des anges, un lis portant une fleur au sommet,

(*a*) *Documents.*

(1) *Les Archiducs Albert et Isabelle et la Relique du saint Clou vénérée à Soleilmont. Documents inédits, etc, Gand, 1889.*

(2) L'abbaye de Soleilmont près de Fleurus. Cette abbaye fut fondée d'après Grammay, en 1088 par Henri, comte de Namur, mais cet auteur ne sait quelle règle on y suivit. Baudouin II comte de Namur, en augmenta la dotation par des libéralités qu'il lui fit en 1237. Ce fut aussi en cette année que l'ordre de Citeaux s'agrégea l'abbaye de Soleilmont et la plaça sous la direction de l'abbé d'Aulne. Marie de Senneille en devint abbesse en 1413, y rétablit la régularité et la ferveur religieuses, d'après les ordres des délégués du chapitre général de Citeaux.

(Daris. J. *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le* xve *siècle, pp. 124 et 127.*

Liége, librairie catholique Louis Demarteau, 12, place Verte. 1887.

3) Thierri de Rochefort, seigneur de Walcourt, lui donna en 1333, une précieuse relique, savoir une partie notable d'un des clous avec lesquels Notre Seigneur fut attaché à la croix. Thierri lui-même l'avait reçue de l'empereur Henri, duc de Luxembourg.

sort de terre. L'inscription suivante se lit au bas de l'image : « La vraie forme de la pointe du cloux de nre Seigneur qui est au monastère de Soliamont. D. J. C. Abaise 1624. » Cette image avait pour but de rappeler aux pèlerins leur visite au saint Clou et les grâces obtenues par son invocation.

Les redoutables croates du général Piccolomini, qui avait été envoyé par l'empereur en 1635 aux Pays-Bas, pour y arrêter l'invasion des Français, occasionnèrent de grands dégâts aux fermes et aux terres de l'abbaye ; ils laissèrent partout les traces du plus horrible brigandage. L'abbesse adressa une plainte au gouvernement sur l'état désastreux des finances de sa maison, résultant des calamités du temps et des pensions dont on la chargeait. Comme le dit très bien Th. Lejeune, le passage des bandes du bâtard de Mansfeld à travers le Hainaut vers 1622, les marches des corps d'armée de Piccolomini (1), de Jean de Weerdt, et les courses des Français dans cette province en 1635, causèrent de grands désastres et exposèrent les couvents au pillage. En 1647 en particulier, les troupes de Charles III, duc de Lorraine, pénétrèrent dans la principauté de Liége (2) et leurs excès furent tels qu'un témoin oculaire assure qu'il faudrait des larmes de sang pour décrire les funestes tragédies et crimes qu'ils ont commis dans ce pays ! Au milieu de ces malheureux événements l'abbesse Jacqueline gouverna sa maison avec une grande prudence. Les archives conservées à Mons et à Soleilmont, montrent son activité.

Elle décéda le 30 janvier 1639, âgée de 86 ans. Voici son épitaphe ornée des armoiries des familles Colnet et Ferry (3) :

Cy repose madame Jacqueline Colnetz
aagee. de 86. ans. abbesse 36. et professe 70
laquelle. a. gouverne. la maison. avec. une.
extreme. paix. et. tranquillité. et. est
decedee. le. 30. de janvier 1639.
Requiescat in pace.

(1) *Notice sur le tableau, vénéré à l'Abbaye de Soleilmont sous le nom de Notre-Dame de Rome,* (*Tamines. Duculot. 1891. Nouvelle édition.*)

(2) Th. Lejeune. *Monographie de l'Abbaye de Lobbes.*

(3) *Paris. Histoire des Evêques de Liége au* XVIIe *siècle.*

(4) Les armoiries des *Colnet* voir plus loin.

La famille *Ferry* porte : de gueules aux trois fleurs de lis d'argent, à la bande d'or brochant sur le tout.

1603. DOCUMENTS 1639.

(a) Albert et Isabel. Clara Eugenia, infante d'Espagne, par la grâce de Dieu, archiducqs d'Autrice; ducqs de Bourgoigne, de Lothier, de Brabant, de Limburch, de Luxembourg et de Gueldres, contes de Habsburch, de Flandres, d'Artois, de Bourgoigne, de Tirol, palatin et de Haynau, de Hollande, de Zélande, de Namur et de Zutphen: marquis du S. E. de Rome; Seigneur de Frise, de Salins, de Malines, des cités, villes et pays d'Utrecht, d'Overyssel et de Groeninghe, etc. A religieuses personnes, Nos bien aimées, la prieure, religieuses du monastère et abbaye de Soleamont, de l'ordre de Cisteaux, en notre pays et comté de Namur. Salut et dilection. Pour ce que a Nous, comme princes et souverains de Nos pays de pardeca affiert et appartient d'avoir et porter soigneux esgard, que les prelatures, priorés, prévostés et autres premières dignités en iceux, soient pourveues des personnes doctes, catholicques, de bonne et religieuse vie et conversion, signament en adversité de ce temps turbulant et dangereux, affin de mieux les conserver et maintenir en la bonne, chrestienne et orthodoxe Notre religion catholique, apostolicque et romaine, avec vie exemplaire et bonne administration, et que par droicts de regale, de patronage et par indult apostolique et autrement. Nous compete et avons droicts de a telles prelatures, abbayes et autres premières dignités, quand elles sont vacantes en ces Nos dits pays, nommer et presenter personnes y suffisantes, idoines et a Nous agréables, et comme laditte abbaye est a présent vacante a cause de la resignation absolute, qu'en a fait purement et simplement, entre Nos mains, l'abbesse vivante, dame Magdalaine Butteau, et que Nous trouvons requis et convenable d'y estre par Nous dénommée et mise autre abbesse. Scavoir vous faisons que, après les informations que a Nostre ordonnance en ont esté tenues, et les advis donnés par les commissaires qui de Nostre part en ont été deputés; ensemble de la relation que Nous at esté faicte de la bonne, reguliere, catholique vie, idoneité et conversation de dame Jacqueline Colinet, ayant par seize années servi fort fidelement et convenablement de dispensiere de la susditte abbaye, Nous avons la ditte dame Jacqueline Colinet denomé et presenté, et, par ces presentes, la denommons et presentons a la susditte abbaye de Soleamont et vous consentons et requerons que: procedans à l'election de vostre nouvelle et future abbesse, en la place de la susditte resignante, vous y eligez et acceptez laditte dame Jacqueline Colinet (1), comme personne

(1) Les Colnet sont originaires de Venise, d'où ils apportèrent au milieu du xve siècle la verrerie avec eux à Fontaine-l'Evêque où Jean de Colnet et son fils vivaient à cette époque. En effet, leur privilège est confirmé par Charles-le-Téméraire, comme il conste d'un diplôme envoyé au grand bailly du Hainaut, Antoine Rolin, sieur d'Aimeri, le 8 mars 1467.

Charles Quint a confirmé le privilège en faveur d'Englebert de Colnet en 1531.

Philippe II fit de même en 1557 en faveur d'Adrien et de Nicolas de Colnet demeurant à Barbançon, Paul Ferry et Jean de Colnet demeurant à Froid-

a ce capable et a Nous agreable; a laquelle consentons et permettons, pareillement par ces mesmes Nos lettres, de pouvoir sur ce obtenir de Nostre Saint Père le Pape, ou de l'evesque dioccsain, ordinaire ou autre superieur, en la maniere que jusques ores a esté faicte, telles bulles et provisions de confirmations qu'appartiendra, et les mettre a deue execution; et au surplus, prendre et apprehender la vraye reelle et actuelle possession de laditte abbaye de Soleamont, et des fruicts, proffits, revenus et emolumens d'icelle abbaye, pour doresnavent la tenir, regir et administrer, tant au spirituel qu'au temporel, sans pour aucunement mesprendre, gardées toutefois et observées les solemnités en tel cas requises et accoustumées. Si donnons en mandement a Nos tres chers et feaux les chief president et gens de Nos privé et grand conseils, aux gouverneur, president et gens de Nostre conseil provincial a Namur, et ordonnons à tous aultres Nos justiciers, officiers et subjets, a qui ce regardera, que a vous, en ce que dit est, ils assistent, si besoin en avez, et facent en oultre la dicte dame Jacqueline Colinet, de ceste Nostre nomination et presentation pleinement et paisiblement jouyr et user cessans tous contradicts et empeschemens au contraire. Car ainsi Nous plaict. Donné sous Nostre scel, y mis en Nostre ville de Bruxelles, le dix huictiesme jour d'avril, l'an de grace seize cens et trois.

Par les archiducqs
A. de la Loo.

Chapelle. Engrand et François de Colnet à Momignies, Nicolas et Guillaume de Colnet à Jemappe, Robert et Philippe à Namur, Robert de Colnet à Liége, François et Jean Ferry de Colnet à Fontaine-l'Evêque.

Le 11 juin 1599 les archiducs Albert et Isabelle accordèrent des privilèges à Jean et Pierre de Colnet, agent des verreries à Ransart, Thy et Baisy.

Louis de Bourbon, prince de Liége, accorda en 1471 des privilèges à Collart de Colnet verrier à Leernes-lez-Fontaine.

Jean de Horn, évêque de Liége donna les mêmes privilèges en 1506 et de même Ferdinand de Bavière en 1640 et 1629, encore en 1609 et 1681.

Les armoiries de la famille de *Colnet*, ainsi que le porte le livre d'or de la noblesse, consistait en un écu d'argent à un bras de gueules retroussé d'argent, la main couverte d'un gantelet d'or, portant sur le poing un épervier ou un faucon au naturel, chaperonné de gueules et accosté de deux branches de fougères, frangées de sinople. L'écu timbré d'un heaume d'argent liseré et grillé d'or aux branchements et bourlets d'argent et de sable. Cimier: l'épervier de l'écu. En 1768, il fut constaté que la famille de Colnet avait exercé de père en fils, depuis plus de trois siècles, tant en Allemagne, pays de Liége, Lorraine et Pays-Bas, *le noble art en l'exercice de sa verrerie.* Le 28 juin 1758, Jacques Antoine de Colnet, avait établi une verrerie à Jumet, où il avait pour associé Jean de Vignron. Il était marié à Jeanne Catherine Scoy de Jumet.

Le four des Hamandes appartint aux Colnet, qui y seraient venus de Barbençon.

(b) *Liste des Religieuses votantes à l'élection du 2 Avril 1603*, sous la présidence de frère *Robert Henrion. Prélat de Villers et Me Godefroid Gaiffier*, conseiller *au Conseil provincial à Namur, Commissaire* délégué du Gouvernement.

Noms et prénoms.	Age.	Profession.
1. Magdelaine Bulteau, Abbesse résignée	72	53
2. Jehenne Fornier alias Fournier	61	47
3. Catherine Burlen	71	55
4. Isabeau Michiel	61	45
5. Maximilianne Rifflart	48	34
6. Jacqueline Colinet (1)	48	33
7. Margaritte Bernier	53	33
8. Lucie Blaton	48	39
9. Marie de Blaton	45	25
10. Marie Bertin	33	18
11. Jacqueline Burlen	30	15
12. Begge Burlen	30	15
13. Margaritte Reinque, signe Renguet	33	14
14. Helaine Sartho alias Sarto	29	12
15. Jehenne Boulceau, signe Boulocau	20	5
16. Catherine du Faulx	20	4
17. Margaritte Halle	20	4
18. Jolenne de Virelle	près de 20	3
19. Jacqueline Bringlez	19	2
20. Anne Estienne	18	2
21. Jehenne Schesserant	18	1 1/2
22. Catherine Royart, signe Roint	18	9 mois

(1) Agée de 49 ans, professe de 30 et plus, despensière 16 ans ens hâ — (2) despensière 10 ans — (4) pour n'estre point vindicative; ains du tout pacifiqz — (19) serait suffisante pour redresser et rendre la maison en meilleur état — (21) son bon esprit et industrie pourra remédier à la décadence de l'état du monastère pauvre et désolé. — Lettres patentes de sa nomination : despensière depuis 16 ans.

(c) *Extrait d'un registre intitulé au dos : « Nominations aux fonctions et bénéfices ecclésiastiques, 1601-1609 », et portant le n° 959 de l'inventaire des Papiers d'Etat et de l'audience.*

f° 168.

Ce jourdhuy dixhuictiesme de Novembre seize cent et huict, pardevant la haulte Court de la ville de Fleurus, comparute Reverende Damme en Dieu Dame Jacqueline Abbesse du Monastere nostre Damme a Soleaumont, laquelle at remonstré que passez quelqz mois encha il aurait pleu a Leurs Altezes Serenissimes pourveoir la persone de Catherine Amand vefve de feu Henry de la Motte portier de l'eschuerije de leurs dictes Altezes d'une provende audit Monastere en vertu du droict a icelles appartenant une fois en leurs vyes a cause de lheureuse inauguration en ses pays laquelle Catherine ayant monstré ses lettres patentes (encor que la pauvreté de la maison a cause du nombre des Relligieuses et calamites des guerres leurs apport grandissime charge) seroit par ladicte damme remonstrante esté acceptée et luy presentez toutz telz provendes fruictz emolumens et entretenure qu'a relligieuses illecque residentes compete et appartient et recevent journalierement selon les commoditez des biens et revenues dudit monastere sans en ce rien vouloir reserver ny retracter, voir en exerceant les œuvres manuelz honestz esquelz lesdictes Relligieuses sont aulcune fois empeschees, ce nonobstant ladicte remonstrante at entendu que ladicte Catherine s'est deplaind envers leurs dictes Altezes soub umbre que lon ne la volerait accepter que pour servante et par ce moyen luy faire gaigner son pain, Pour ce est il que pour remedier a telz raportz faict hors la verité aurait faict convenir ladicte Catherine ce jourdhuy et luy derechef presenté la maison et provende comme dessus, laquelle Catherine illecque comparante en persone aurait ce accepté voir et a condition que la dicte damme la veuille recepvoir avecque quattres enffans et habitz et point aultrement lesquelz enffans ladicte damme pour n'estre l'intention de leurs Altezes ny aury subiecte a ce (comme elle disait) soub correction les at reiectez. Et de ce et du surplus requis act qui luy at esté accordé

(s) Desfoset, Greffier, 1608.

(d) f° 169.

Madame, Ceste povre vefve Catherine Amand, ayant pieça obtenu de leurs Altezes ung pain d'abbaye en vostre maison, est icy continuellement se plaindant du Reffuz et difficulté que luy faites en la joyssance de ladite grace, Et est la chose passée si avant, que leurs dites Altezes en ayant sceu a parler, m'ont enchargé vous faire la presente, ace que prenant esgard a son juste tiltre, et a sa miserable condition, vous luy soyez plus pitoyable, et la laissiez plainement et paisiblement joyr de sondit pain, en conformité de la patente et commandement de leurs dites Altezes, A faulte dequoy icelles serayent marries y debvoir

appliquer aultre remede Je me confie tant de vostre piete, que quant bien toutes ces bonnes raisons cesseroyent, vous ferez ce bon œuvre de pure charité chrestienne. Cest de quoy je vous prie, Madame, aultant qu'il m'est possible. Monsieur le Baron de Freutz m'a aultres foiz parlé de cecy, et me desplaist que pour sa continuelle absence Il n'y a peu mettre une fin, comme il m'avait promis, j'espere que a ce coup vous le ferez Madame, de vous mesmes, sans qu'il soit besoing l'en empescher, puisque scavez l'intention de leurs Altezes estre telle, Et en chose que me vouldrez commander vous serviray et obeyray tousiours de mesme volunté, que salvant bien humblement voz bonnes graces, je prie Dieu vous avoir, Madame, en sa sainte garde,

de Bruxelles le ve de septembre 1609

A Madame

Madame l'Abbesse de Soleamont.

(e) f° 170.

Monseigneur, Estant Madame l'abbesse de Soleamont, advertie de vostre departement de Chasteliniaux pour Bruxelle, nous a requis vous rescrire la presente, Suppliant par cest en toutte humilité vostre seigneurie, quil Luy plaise addresser la presente ici, ioincte ou quil convient l'addresser affin de faire paroistre a ses Altessez, que la volonté de Madame est telle d'accepter la femme quil a pleu a sesdictes Altessez d'envoyer pour la traicter comme une dame Religieusse de ladicte maison, suivant l'ordonnance et commandement desdictez Altesses comme il aperte par le tesmoingnage present de la justice de Fleurus, Or comme la femme veulx introduire trois ou quatre enfans avec elle contre l'ordonnance de ses Altessez, ce que Madame pour rien nj veulx entendre estant chose prejudiciable a la maison et contre les commandement des superieurs, nonobstant toutte remonstrance ladicte femme demeure obstinee en son opinion, ou bien que Madame luy donne par an six^xx florins, chose quj est de toutte impossible a rayzon de la grande pauvreté de la mayzon, pour n'avoir de revenue que trois cent florins comme il apert par les registres, que sil estoit convenable a Madame de donner xxx florins voir xx par an, il luj en seroit impossible, suivant quil apert a vostre seigneurie, combien grande est la pauvreté de ladicte maison, que si la femme se veulx contenter comme une dame Religieusse au nom de Dieu soit. Sur l'esperance Monseigneur qu'avons de vostre seigneurie que ne manquere au debvoir (comme celuj que tenons pour protecteur de ladicte maison de Soleamont estant situee en partie sur vostre seigneurie) nous prierons le Seigneur Dieu pour la conservation de vostre famille, vous donnant Monseigneur en santé loingue et heureuse vie. Sur ce Madame et son couvent supplient en toutte humilité estre rescommandee en vous bonnes graces. De Soleamont vostre, ce jour sainct Andre dernir de novembre 1808.

Par l'ordonnance de Madame

De vostre seigneurie tres humble

Orateur F^r Lambert

(s) Henrotea.

1639. DAME ANNE ESTIENNE. 1649.

LES ARMOIRIES DE DAME ANNE ESTIENNE SONT INCONNUES.

Dame Anne Estienne était née en 1585 de Jean Estienne, lieutenant et prévôt des villes de Ghoy sur Sambre, Labursière et les Sars, et de Jeanne de Dampremy. Elle entra à Soleilmont en 1601. Les religieuses, quelques jours après le décès de Dame Colnet, le 5 février 1639, en informèrent le gouverneur, et le prièrent de nommer une autre supérieure ([a]). A cet effet le prince délégua deux jours après ([a]) le prélat de Villers et le conseiller Thomas, qui, accompagnés de S.F. Van Kessel comme adjoint, se rendirent à Soleilmont le 21 du même mois, et le lendemain, procédèrent à l'élection. Les religieuses y prirent part ainsi que Dom Lambert Woot, leur confesseur, et Dom Alexandre Morlet, tous deux religieux de l'abbaye d'Aulne. La prieure et la boursière présentèrent ensuite aux commissaires l'état détaillé des biens et charges de l'abbaye. Le 23, les délégués, retournés à Villers, envoyèrent au Cardinal-Infant le compte rendu de l'élection avec leur avis. Dame Estienne, prieure, avait obtenue 12 voix; Dame Henry 14; Dame Marotte 8; et Dame Stavesoulle. 7. Dans un post-scriptum ils priaient Son Altesse de recommander à la future abbesse de recevoir des postulantes originaires du pays de Sa Majesté, de préférence aux liégeoises. Le Cardinal-Infant après avoir demandé l'avis du Conseil d'Etat, approuva le choix des commissaires. Enfin, le 4 mai, il ordonna au président du Conseil, Pierre Roose, d'expédier les lettres patentes en faveur d'Anne Estienne, au nom de Philippe IV, roi d'Espagne. Le gouvernement de la nouvelle abbesse dura dix ans environ, Dame Anne Estienne mourut le 16 janvier 1649, âgée de 64 ans, professe de 48 ans.

(a) Voir les *Documents*.

Les guerres de cette époque ne l'empêchèrent pas de gouverner paisiblement et humblement le monastère.

Cy gist dame Anne
Estienne abbesse de Sol
eamont qui en un temps
de guerre at gouverné
louablement et paisibleme
l'espace de x ans et mo
le 16 de janvier 1649 agé
de 67 ans
Requiscat in pace

1639. DOCUMENTS. 1649.

Monseigneur,

(a) Il a pleu à Dieu appeller de ce monde le penuttieme du precedent mois, nostre tres chere et bien aymée dame Jacqueline, abbesse, au milieu des afflictions que nostre pauvre couvent at jamais soustenu ; pour avoir nos censes entièrement pillées dernierement par l'armée de S. E. Piccolomini, sans aulcune espoir de recepvoir la maille d'aulcuns trescens, comme estant nos fermiers denuez de touts et de leurs bestiau ; sy que presentement sommes entres grande necessité. Neanmoins nous desirerions bon d'estre pourveutes d'une successeresse a la dicte defuncte; dont a cest effect envoyons nostre pere confesseur, pour obtenir congé de S. M. et committimus sur telles personnes qu'Elle ingerat ; et s'il plaisoit a Votre Reverence nous faire donner sur Son nom, comme feu Monseigneur Votre predecesseur a faict a l'election de la predicte defuncte, nous espererions une consolation en nos presentes necessités urgente. Pour a quoi parvenir nous nous mettons a Ses pieds, suppliant tres humblement Sa dicte Reverence estre servie de prendre ce pauvre couvent en Sa protection. Qui demeurent a jamais,

Vos tres humbles servantes,
Sœur Anne Estienne, prieure.
Sœur Marie Bertin,
Sœur Jacqueline Burlen,
Sœur Begge Burlen,
Sœur Catherine Dufaux,
Sœur Yolande Bourlers, boursière,
Sœur Jacqueline Briquelet,
Sœur Jeanne Schenant,
Sœur Catherine Royart,
Sœur Marguerite Pottelet,
Sœur Anne Fleutin,
Sœur Guislaine Marotte,
Sœur Agnes Tempier,
Sœur Anne de Stavessoulle,
Sœur Marie Burlen,
Sœur Adrienne de Henry,
Sœur Luduine Fleutin,
Sœur Lutgarde Scorier,
Sœur Claire Gilly,
Sœur Eugene Halle,

A Soleaumont, ce cincquiesme febvrier, 1639.

(*b*) Ferdinand, par la grâce de Dieu, infant d'Espagne, lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays Bas et de Bourgoigne.

Reverend Pere en Dieu, chers et bien amez, Ayant sceu qu'il auroit pleu a Dieu appeler de ce monde l'abbesse de Soleaumont, et que partant il est besoin y pourveoir d'une autre, qui soit propre et idoine a bien regir et gouverner ladicte abbaye, tant au spirituel qu'au temporel, soit de la maison ou d'autre, Nous vous avons, vous, prelat de Villers, avecq vous, conseiller Thomas, au defaut du président de Namur, s'il n'y entend vaquer, commis, comme commettons par ceste, pour au plustot ouyr conjoinctement les voix des religieuses et principaux officiers d'icelle, sur le choix d'une future abbesse ; rediger par escrit votre besoigné, et Nous l'envoyer clos et cachetté, comme il appartiendra, avecq advis bien arraisonnée, et un estat pertinent du revenu de ladicte maison, y joignant copie de la provision de la trespassée. Et Dieu vous ait, reverend Pere en Dieu, chers et bien amez, en sa sainte garde. A Bruxelles, le 7 février 1639.

(*c*) 1. Anne Estienne, prieure, native de Labuissière (Hainaut), âgée de 54 ans, professe de 38 ans.

2. Marie Bertin, native de Fontaine l'Evêque (Hainaut), âgée de 69 ans, professe de 54 ans.

3. Jacqueline Burlen, native d'Andenne (Namur), âgée de 66, professe de 51 ans.

4. Begge Burlen, native d'Andenne (Namur), âgée de 66, professe de 51 ans.

5. Catherine Dufaux, native de Seneffe (Brabant), âgée de 58, professe de 40 ans.

6. Yolanthe Bourlers, alias Virelle, boursière, native d'Anhée (Liége), agée de 54, professe de 38 ans.

7. Jacqueline Bricquelet, native de Thy-le-Bandhuin (Liége), âgée de 54, professe de 38 ans.

8. Jeanne Schenant, native de Marchienne-au-Pont (Liége), âgée de 54, professe de 37 ans.

9. Catherine Royart, native de Binche (Hainaut), âgée de 52, professe de 36 ans.

10. Marguerite Pottelet, native de Fleurus (Namur), âgée de 48, professe de 30 ans.

11. Anne Fleutin, native de Marchienne-au-Pont (Liége), âgée de 44, professe de 25 ans.

12. Guislaine Marotte, native d'Arbre (Namur) âgée de 41, professe de 25 ans.

13. Agnes Tempier, native de Liége (Liége), agée de 41, professe de 24 ans.

14. Anne de Stavessoulle, sous prieure, native de Liége (Liége), âgée de 39, professe de 22 ans.

15. Marie Burlen, native de Namur (Namur), âgée de 35, professe de 19 ans.

16. Adrienne de Henry native de Châtelet (Liége), âgée de 30, professe de 30 ans.

17. Luduine Fleutin, native de Marchienne-au-Pont (Liége), âgée de 37, professe de 10 ans.

18. Lutgarde Scorier, native de Chimay (Hainaut), âgée de 28, professe de 9 ans.

19 Claire Gilly, native de Landelies (Liége), âgée de 21, professe de 5 ans.

20. Eugénie Halle, native de Corroy-le-Château (Brabant), âgée de 21, professe de 5 ans.

Dom Lambert Woot, religieux de l'abbaye d'Aulne, confesseur.

Dom Alexandre Morlet, religieux de la même abbaye, chapelain.

(d) REVENUS DU MONASTÈRE DE SOLEAUMONT.

Comme appert par registre:

en argent	jmille xliij fls xix pat. xvj den.
en bled	xxv muids ij stiers.
en froment	x muids et demy.
en espeaute, en nature	je xxxvj muids vj stiers.
en espeaute, en argent	xv muids xj stiers.
chapons en plumes	xiiij.

Environ trois cents bonniers, tant en bois, hayes, prets, prairies, le monastère meme y compris

Censes. Fontenelle, leur principale cense, laquelle rapporte annuellement:

bled	xviij muids.
froment	v —
avoine	xiij —
espeaute	xxxiij muids.
semaille	j —
poix	ij —
argent	cent florins.

Mais depuis deux ans en ca n'ont rien recu pour les guerres.

Laditte cense doit aussi annuellement xj muids d'espeaute, sans les cens, rentes et tailles desquelles elle est quotisée.

Benoite Fontaine Laditte rapporte annuellement:

bled	xviij muids.
argent	cent florins.
beurre	l livres

Laditte cense doit au roy annuellement viij muids de bled, sans les cens, rentes et tailles desquelles elle est quotisée.

Aussi depuis deux ans, n'ont rien recu d'icelle cense pour les guerres.

L'Escaille, cense gisant à Gilliers, seulement d'une charrue, laquelle demeure vague est du tout ruinée.

Elles ont environ vij bonniers a la roye, gisant à Viesville, desquels elles ne recepvent rien pour les geurres.

Elles ont ung moulin, gisant a la maison, duquel elles n'en tirent du profit qu'en hiver, a cause du manquement d'eaue ; encore doibvent elles faire chercher les moulnées d'aventure, n'en profitent elles presentement pour les excursions des soldats

CHARGES DUDICT MONASTÈRE.

Elles doibvent annuellement au seigneur de Chastelineaux L cordes de bois : lequel ne paye seulement du taillage de chasque corde qu'ung patard.

Elles doibvent aussi, bled, ij muids viij stiers.

Item. Pour plusieurs cens et rentes j^c iij fls, vij patar. x den.

Item. Pour les entretenances des domestiques et autres ouvriers de la maison, environ vij^c florins.

Elles doivent a plusieurs personnes, tant pour les depens de bouche, qu'autrement, sans y comprendre les pretensions des avocats et procureurs, environ vj^e florins.

Monseigneur,

(*e*) Pour nous acquitter de la charge qu'il a pleu à V. A. de nous donner, nous avons fait le devoir de nous rendre le xxj au monastere de Soleaumont, pays et dioces de Namur, ou, apres avoir esté invoquée la grace du Saint Esprit, au sacrifice de la messe, pour ce celebrée, et exorté convenablement les religieuses capitulairement assemblées, en nombre de vint, sur le choix a faire de leur future abbesse, en la place de leur defunte, nous avons redigé leurs suffrages, ensemble de leurs peres confesseur et chapelain, par escrit, en la forme reprise en nostre besoigné, dont copie authenticque va cy jointe; et ayant fait recœuil de toutes leurs voix, trouvons que

Dame Anne Etienne..., presentement prieure dudit monastere, a eu 5 premières voix, 4 deuxiesmes et 1 troisième, par dessus la première dudit pere confesseur, et deuxième dudit chapelain, faisantes en tout 12 voix,

Dame Adrienne de Henry a eu 6 premieres voix, 6 deuxièmes et 1 troisième, par dessus la seconde dudit confesseur, faisant en tout 14 voix;

Dame Guislaine Marotte... 1 premiere voix, 2 deuxiesmes, 4 troisiemes, outre la premiere dudit chapelain, faisant en tout 8 voix;

Dame Anne Stavessoulle,... 3 premieres voix, 2 secondes et 2 troisiemes,

Quant aux autres religieuses, icelles ont aussy remporté quelques suffrages, mais en nombre beaucoup moindre comme se poura reconoitre par le sommair recœuil cy joint.

Si est vray que les quatre religieuses, cy dessus mentionnées, sont qualifiées, par celles qui les ont chosies, bonnes, devôtes et parfaites religieuses, comme aussy de bon esprit, jugement et santé, pour deuement regir et gouverner, tant le spirituel que le temporel de laditte maison, avec la force, prudence et discretion requises.

Et pour satisfaire a l'avis, que somes, par lesdittes lettres, chargés de rendre, dirons qu'encore qu'il nous semble, sous tres humble correction, que les quatre cydessus només soyent bien idoines et capables de la dignité abbatiale, si est, ce que ne pouvons obmettre d'avertir, qu'avons placé laditte dame Anne Estienne, prieure, au premier rang ores qu'elle n'aye tant de suffrages que la seconde, parce qu'elle est plus moeure d'age, exercant presentement l'office de prieure, et ayant cy devant exercé celuy de sous prieure et plusieurs autres, au consentement de ses superieurs et dudit couvent, et consequamment est la plus meritante. Autrement laditte Dame Adrienne de Henry, si avant qu'elle fut un peu plus aagée, devroit estre preferée, tant pour ce qu'elle excede notablement en voix, que pour son bon parentage et bonnes qualités, dont elle est douée. Et si, par cas d'aventure, V. A. trouve de la difficulté de se resoudre en faveur de l'une plus aagée et l'autre moins et de naissance liegeoise, laditte Catherine Marotte, qui est née es pays de l'obeyssance de S. M. et issue d'honorables parens et fort opulens (qu'est une chose considerable en cette saison) a un age mediocre et propre pour souffrir la charge.

Néanmoins nous remettons le tout au royal plaisir de V. A. Au surplus, nous envoyons pareillement, quant et cette, le double authenticque de la patente de laditte feu abbesse, avec l'estat sommaire des biens et revenus de laditte maison, qui sont bien sobres et peu bastans pour, pendant ces guerres et calamités publicques, entretenir les dittes religieuses et satisfaire a leurs charges ordinaires et reparations. Priant que, pour eviter le dereglement ou relaxion de la discipline monastique, qui se pouroit glisser audit monastere, il plaise a V. A. prendre au plustot telle resolution que, pour la plus grande gloire de Dieu, service de S. M. bien et repos desdittes religieuses, Elle trouvera convenir.

Et sur ce, après avoir baissé, en toute humilité, les royales mains de V. A. nous prions Dieu, Luy octroyer, Monseigneur, en parfaite santé longue et tres heureuse vie. Du monastere de Villers, le 23 fevrier, 1639.

De Votre Altesse,

Tres humbles et tres obeissans
serviteurs et sujets.
Henry, abbé de Villers,
Jean Polchet.

Nous avions oublié de suppléer V. A. de considerer s'il ne seroit expedient de, par lettres closes, en charger la future abbesse de recevoir doresenvant

des religieuses originaires des pays de S. M., afin que les cloistres ne se remplissent d'estrangeres, comme est celluycy, ou entre vint y a dix liegeoises.

—

Monseigneur,

(f) Nous avons veu et examiné le besoigné des commissaires ayant vaqué aux choix d'une nouvelle abbesse en l'abbaye de Soleamont, qui est de religieuses de l'ordre de Cisteau, au comté de Namur, et trouvé que, pour les raisons mentionnées audit besoigné, dame Anne Estienne, prieure d'icelle abbaye, mérite d'estre préferée seule a toutes les aultres, et mesmes a dame Adrienne de Henry, bien qu'elle ait une voix première plus qu'icelle prieure, parce qu'elle liegeoise et n'a l'aye requis, pour n'avoir que 31 ans, ne proposant pas la troisieme, appelée dame Guislaine Marotte, pour avoir trop peu de voix, et que l'on feroit tort a laditte prieure. Et comme la moitié des religieuses y estant sont du pays de Liege, nous ne pouvons laisser de presenter a V. A. que pour y remedier a l'advenir et exclurre les dittes liegeoises, V. A. pourra ordonner a la future abbesse de n'en recevoir aucunes.

Ainsy advisé par les conseillers d'estat consultans en matieres de dignités. Le 18 d'avril 1839. *Ro. Vt.* Cheff president. Nous vous ordonnons de faire depescher et sceller les patentes de nomination a l'abbaye de Soleamont, vacante par la mort de Jacqueline Colinet, au proffit de dame Anne Estienne, prieure de laditte abbaye. Fait a Bruxelles, le 4 de may 1639. *Ro. Vt.*

Cardinal infant.

—

(*g*) Philippe, etc. A religieuses personnes, Nos cheres et bien amées, les religieuses du monastere et abbaye de Soleamont, de l'ordre de Cisteaux, en Nostre pays et comté de Namur. Salut et dilection. Comme a Nous, comme comte de Namur, affiert et appartient d'avoir soigneux esgard que les prelatures, abbayes, prieurés et autres premieres dignités, estant en icelluy pays, soyent pourveues de gens catholicques, doctes, de bonne vie et conversation, signamment au temps present, pour les entretenir et continuer en bonne et chrestienne religion, et que, par indult apostolicque, regales, droict de patronage et autrement, Nous compete et ayons droict de auxdittes prelatures et dignites, quand elles vaquent, nommer personnes souffisantes, idoines et à Nous agreables; et il soit qu'estant, par le trespas de dame Jacqueline Colinet, derniere abbesse, laditte abbaye presentement vacante, Nous ayons fait informer de l'idoneité et capacité des religieuses d'icelle, entre lesquelles Nous seroit esté representée dame Anne Estienne, prieure de laditte abbaye. Seavoir vous faisons que, pour le bon rapport que faict Nous a esté de laditte dame Anne Estienne, et de ses sens, experience, bonne et religieuse vie et conversation. Nous avons icelle denommée et denommons, par

ces presentes a la ditte abbaye de Soleamont, vous consentons et requerons que, procedans a l'election de votre nouvelle et future abbesse, vous elisiez et acceptiez a icelle dignité la ditte dame Anne Estienne, comme personne a ce capable et a Nous agreable; a laquelle consentons et permectons, par ces presentes, de pouvoir sur ce obtenir de Nostre Saint Pere le Pape, de l'evesque diocesain, ou autre superieur, telles bulles apostolicques et provisions de confirmation qu'il appartiendra, et icelles mectre a deue execution; et au surplus, prendre et apprehender la vraye, reelle et actuelle possession de laditte abbaye, ensemble des droicts, fruits, profits et emolumens, d'icelle, pour doresenvant la tenir, regir et administrer, tant au spirituel qu'au temporel, a ce gardées et observées les solemnités en tel cas requises et accoustumées. Si donnons en mandement a Nos tres chers et feaux les chef et president et gens de Nos privé et grand conseils, gouverneur, president et gens de Nostre conseil a Namur, et a tous autres nos justiciers officiers et sujets, cui ce regardera, que a vous, en ce que dit est, ils assistent, sy besoin en avez, et en outre facent laditte Anne Estienne de cette Nostre presente nomination, accord et consentement plainement et paisiblement jouyr et user, cessans tous contredicts et empeschement au contraire. Car ainsi Nous plaist il. Donné en Nostre Ville de Bruxelles, le quattriesme jour du mois de may, l'an de grace mil six cent trente nœuf, et de Nos regnes le dixnœufiesme.

1649. MARIE DE BURLEN. 1661.

ARMOIRIES DE MADAME L'ABBESSE MARIE DE BURLEN.

Marie de Burlen était fille de Gilles de Burlen (1) et de Marguerite de Tamison. A l'exemple de ses deux nièces Jacqueline et Begge de Burlen (2) nées à Andenne, elle demanda le voile à Soleilmont. La

(1) Receveur des prélats du pays de Namur. Il fut, dit-on, annobli par l'abbé de Moulin.

Nicolas Burlen, échevin de Namur en 1640 fut réhabilité et rétabli dans l'état de noblesse de ses ancêtres, par lettres du roi Philippe IV d'Espagne, l'an 1663.

(2) On voit dans le cloître de Soleilmont, l'épitaphe des sœurs Jacqueline et Begge Burlen.

Sur un piédestal en style de la renaissance flamande, et portant l'épitaphe des dites sœurs s'élève la statue de saint Bernard. L'illustre abbé est revêtu de l'habit de son ordre et porte sur le bras gauche une croix à laquelle est

veille de sa profession religieuse 21 janvier 1620, elle fonda un anniversaire annuel pour ses parents et sa famille.

Aux heures libres, Dame Marie s'occupait de travaux d'art destinés à orner les autels de l'église. On conserve religieusement les dentelles brodées qui portent son nom et dont les connaisseurs admirent le dessin de l'Annonciation de la sainte Vierge, d'après Raphaël.

Quelques jours après la mort de Dame Estienne, les dix-sept religieuses s'adressèrent à l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, pour le prier de vouloir envoyer des commissaires, afin de procéder à l'élection d'une nouvelle abbesse ([a]).

Robert de Namur, abbé de Villers, et J. B Polchel, président du conseil provincial à Namur, nommés le 7 février 1649, arrivèrent à l'abbaye le 14. Les religieuses prirent part au vote ainsi que Dom Lambert Woot, confesseur, et dom Césaire Fabri.

Après l'élection, le confesseur présenta aux commissaires un extrait du registre des comptes de l'abbaye. « La maison, ajoute-t-il, est continuellement travaillée à la porte par les soldats et souvent par des larcins tant par jour que de nuit. »

Les commissaires en rendant compte de l'élection proposèrent au choix du prince Adrienne de Henry alléguant qu'elle est alliée, par ses principaux parents aux pays de Sa Majesté; son frère est capitaine de cavalerie au service de Sa Majesté, de manière que sa naissance

attachée une couronne d'épines. Les deux sœurs, à la mémoire desquelles le monument fut érigé, sont à genoux sur des prie-Dieu aux côtés du Saint. Au-dessus de la tête des deux religieuses sont gravés, d'un côté, le monogramme de Jésus, de l'autre, celui de Marie, entourés d'une auréole en ovale.

Voici le texte de l'épitaphe dans sa simplicité naïve:

Mesme tombeau ci pres enclot deux sœurs,
Jadis ensemble en mesme flans encloses;
Quinze ans du monde ayant gosté les roses,
Ont de lespoux ensuivi les odeurs.
A Soleamont ensemble en mesme jour,
Un mesme vœux les fit religieuses.
Priez passans qu'au céleste séjour
Ensemble ung jour elles soient bienheureuses.
Dame Jacqueline Burlen déceda A° 1662
et Dame Begge Burlen A° 1669.

(a) Voir les *Documents*.

liégeoise ne devait pas lui porter préjudice. L'archiduc demanda l'avis du conseil d'Etat dont la réponse ne lui parvint que le 29 juillet. Malgré les recommandations des commissaires du conseil d'Etat en faveur d'Adrienne de Henry l'archiduc choisit Marie de Burlen et fit écrire le 26 août par le président Pierre Roose au sécretaire Finia d'expédier les lettres patentes. Elles furent expédiées le même jour, au nom du roi Philippe IV, 26 août 1649. Par une sage et prudente administration Dame de Burlen sut, sans compromettre les finances de sa maison réparer les ruines accumulées par une guerre longue et cruelle.

En 1652, Dame Marie de Burlen, obtint de l'Official de l'évêché de Namur l'institution d'une confrérie ou association en l'honneur du saint Clou. La demande est appuyée sur le concours des pèlerins, leur dévotion à la passion du divin Sauveur, le désir d'augmenter la piété et la confiance des fidèles, et de propager au loin la vénération de cette sainte relique.

La confrérie, érigée canoniquement, obtint l'approbation de ses règles, et, par une bulle du 2 août de la même année, le Pape Innocent X, heureux d'apprendre le pieux concours des fidèles à la relique du saint Clou, accorda plusieurs privilèges aux associés de la confrérie. Le Souverain Pontife désirait, par ce rescrit augmenter le culte de cette insigne relique, rendre les pèlerinages aussi nombreux qu'édifiants, enrichir la confrérie des faveurs les plus signalées, et attirer les pèlerins, en leur ouvrant le trésor des indulgences.

Dame de Burlen fit rebâtir les écuries, les étables et la grange, acquit les deux maisons de refuge (1), obtint l'affranchissement de la cense de la

(1) Voir « les Refuges de l'Abbaye de Soleilmont, à Namur et à Châtelet. » Documents inédits, publiés par V. S. Extrait du Tome XIII des bulletins de la Société archéologique de Charleroi.

Armoiries de Burlen : de sinople au chevron d'or, entrelassé à un autre chevron renversé d'argent, au chef de même, à 3 mûriers au naturel, tigés et feuillés de sinople.

Armoiries des Tamison : D'argent à la bande de sable, accompagnée de 2 cotices de même.

On doit à la pieuse générosité des sœurs Burlen un monument de pierre qui se trouve dans le preau de monastère : il représente le Christ au tombeau

Bénite Fontaine (1657), etc. Elle mourut en 1661, le 12 du mois de décembre. Sa tombe, ornée de ses armoiries porte l'épitaphe suivante :

Soubs ceste tombe giste Marie de Burlen
Native de Namur qui en temps turbulent
De geurre en ce couvent trés vigilante abbesse
L'espace de douse ans avec telle sagesse
Cé cloistre a gouverna qui fit grand batiment
En outre fit refaire ceux qui estoint gasté
Ne laissant néanmoins le couvent en debte
Ce pourquoy digne elle est d'éternelle mémoire
Et de jouir au ciel d'une immortelle gloire
(Obit. 12 septembris 1661.)

entouré des saintes femmes; Nicodème et Joseph d'Arimathie sont au pieds du Sauveur. A la base on lit l'inscription suivante :

Du Sainct Suaire. de. nr. Sauveur. Le Pape. Clément. viii. a. co cede. que toutes. les fois qz lon, dirat. loraison suivât. en reverence. du. St Suaire. dans. leqz. fut envelope. le corps de nr Sr Jesu Christ. lon delivrerait. un ame. de purgatoire. | D. J. B. |

Oraison) O. Dieu. qui. dans. le. St Suaire auqz. vr tres sacre Corps. estait. oste de. la. Croix. fut envelope. par. Joseph. nous. aves laisse. les. marques. vostre. St Passion. conce.

des. misecordieu	sement.que.par.vre. Mort et Sepulture.
nous. puissions. arriver. a.	La Sainte Face	la gloire de la Resurection. qui
vives et regnes avec Dieu	le Pere. en. unite. du St Esprict.
par tous les siecles. des	siecles Amen. Ano. Dni. 1632.

A la même provenance appartiennent les statues placées au centre du préau : le Christ attaché à la croix, avec les symboles des saints Evangélistes aux quatre coins et sur des socles octogones la mère du Christ, les mains croisées sur la poitrine, et saint Jean l'évangéliste une main sur son cœur, et l'autre portant l'évangile. Ces statues datent de l'année 1637.

Sur le carré encadré en pierre qui sert à emboîter et à soutenir la croix du Sauveur on a gravé ces mots surmontés d'une tête de mort et d'un os :

Pense. a. la. mort
En. memoir. de trepasee
requiescant. in pace.
1637

D. J. B. D. B. B.

1649. DOCUMENTS. 1661.

A Son Altesse,
en son conseil.

(*a*) Remontrent, en toute humilité et reverence, les desolées et pauvres dames prieure et couvent de Soleamont, au comté de Namur, que, le 8 de janvier 1649, madame Anne Estienne, de pieuse memoire, leur bonne mere et abbesse, seroit decedée de ce monde, et que partant laditte abbaye de Soleamont est destituée de mere et presidente; mais comme laditte abbaye est située es lieux fort grevez par la soldatesque, et par ainsi la pauvre maison destituée et commoditez; que aussi deux petites censes, qu'elles ont aux environs, sont destituées de culture et aux remontrantes infructueuses; outre ce aussy qu'elles n'ont aucun refuge a Namur et ailleurs, V. A. soit servie de leur ordonner tel commissaire et proceder a l'election d'une nouvelle dame, qui ne soit grandement onereux, ni aussy a grandes surcharges, qu'elles ne supporteront aisement dehors la maison pour ce regard et pour aultre, d'autant que plusieurs des votantes sont vieilles et caducques et moins aptes pour sortir de leur maison, a cet effect implorent les pitoyables misericordes de V. A., offrant leurs vœux et prieres a Dieu pour la prosperité de sa maison et heureux succes de ses entreprises.

Sœur Anne Fleutin, prieure,
Sœur Begge Burlen,
Sœur Jacqueline Burlen,
Sœur Catherine Dufaux,
Sœur Yolande de Bourlers,
Sœur Jeanne Scheran,
Sœur Catherine Royart
Sœur Marguerite Pottelet,
Sœur Guislaine Marotte,
Sœur Angnes Tempier, boursière,
Sœur Anne Savessoulle,
Sœur Marie Burlen,
Sœur Adrienne de Henry
Sœur Lutgarde Scorier
Sœur Eugene Halle
Sœur Gabriel Collins
Sœur Francoise Mouillart.

(*b*) 1. Anne Fleutin, prieure, native de Marchienne-au-Pont (Liége), âgée de 53, professe de 35 ans.

2. Begge Burlen, native d'Andenne (Namur), âgée de 76, professe de 61 ans.

3. Jacqueline Burlen, native d'Andenne (Namur), âgée de 76, professe de 61 ans.

4. Catherine Dufaux, native de Seneffe (Brabant), âgée de 66, professe de 50 ans.

5. Yolanthe Bourlers, native d'Anhée (Liége), âgée de 64, professe de 48 ans.

6 Jacqueline Bricquelet, native de Thy-le-Baudhuin (Liége), âgée de 63, professe de 48 ans.

7. Jeanne Schenant, native de Marchienne-au-Pont (Liége), âgée de 63, professe de 46 ans.

8. Catherine Royart, native de Binche (Hainaut), âgée de 63, professe de 46 ans.

9. Marguerite Pottellet, native de Fleurus (Namur), âgée de 58, professe de 40 ans.

10. Guislaine Marotte, native d'Arbre (Namur), âgée de 50, professe de 34 ans.

11. Agnes Temrier, boursière, native de Liége (Liége), âgée de 51, professe de 34 ans.

12. Anne de Stavessoulle, native de Liége (Liége), âgée de 49, professe de 33 ans.

13. Marie Burlen, native de Namur (Namur), âgée de 45, professe de 29 ans.

14. Adrienne de Henry, native de Châtelet (Liége), âgée de 41, professe de 24 ans.

15. Lutgarde Scorier, native de Chimay (Hainaut), âgée de 38, professe de 19 ans.

16. Eugénie Halle, native de Corroy-le-Château (Brabant), âgée de 31, professe de 15 ans.

17. Gabrielle Colins, native de Farcienne (Namur), âgée de 24, professe de 8 ans.

18. Françoise Mouillart, native de Gilly (Namur), âgée de 22, professe de 4 ans.

Dom Lambert Woot, religieux de l'abbaye d'Aulne, confesseur depuis 11 ans.

Dom Cesaire Fabré, religieux de la même abbaye, depuis la Noël dernière.

—

(c) Le labeur du monastere porte environ deux charrues, un moulin dans la maison.

Elles ont du bois guaire plus que pour leur chauffage.

Deux censes, proches de leur monastère, quasi touttes en deroute, redevables environ.

Espeaute		cent muids.
En rentes :	froment	x —
	espeaute	xxx —
	bled	xxx —
	argent	xij^{c} florins

Sur cela elles doibvent, selon leur petit bien, payer les tailles et plusieurs autres petittes redevabilités. Ce que j'atteste.

—

Monseigneur,

(*d*) Pour nous acquitter de la charge, qu'il a pleu a V. A. S. de nous donner, par Ses lettres du 7 de ce mois, nous avons fait le devoir de nous rendre, le 14 d'iceluy mois, au monastere de Soleamont, pays et diocese de Namur; ou, apres avoir esté invoquée la grace du Saint Esprit, au sacrifice de la Messe, pour ce celebrée, nous avons exhortez convenablement lesdittes religieuses capitulairement assemblées, en nombre de dixhuit, sur le choix a faire de leur future abbesse, en la place de la defunte, et rediger leurs suffrages, et l'avis de leur confesseur, par escript, en la forme reprise dans notre besoigné, dont copie authenticque va cyjointe; et ayant fait recoeuil de touttes les voix, trouvons que

Dame Adrienne de Henry, — a remporté 7 voix premieres, 3 deuxiemes et 2 troisiemes, faisant en tout 12 voix.

Dame Marie Burlen, — a eu 2 premieres voix, 6 deuxiemes et 1 troisieme, faisant 9.

Dame Lutgarde Scorier, — a eu 3 premieres voix, 2 deuxiesmes et 2 troisiemes, faisant 7.

Quant aux autres religieuses, icelles en ont aussi remportez quelques unes, mais en nombre beaucoup moindre, comme se peut recognoistre par les sommairs recœuils cyjoints.

Si est vrai, que les trois religieuses susdeclarées sont qualifiées par celles qui les ont nommez, bonnes, devotes et parfaites religieuses, comme aussi de bon esprit, jugement, et santé, pour deuement regir et gouverner, tant le spirituel que le temporel de laditte maison, avec la prudence et la discretion requise, sauf que laditte dame Lutgarde est censée de petitte complexion et santé.

Et pour de notre part satisfaire a l'avis dont sommes chargez, par lesdittes lettres de V. A S , dirons qu'il nous semble, sous humble correction, que les trois surnommées sont les plus dignes et capables de la dignité abbatiale, et notamment les deux premieres, tant pour les raisons qui resultent des dispositoins des autres religieuses, que pour cognoissance particuliere qu'avons de leur bons esprits, vertus, merites et parentage, joint ors que laditte dame Adrienne de Henry ne fut a l'élection precedente, qui se fit passé dix ans, scavoir en février 1639, agée fors de 31 ans, sy est ce qu'elle surpasse touttes les autres en voix, en sorte que ce n'eut esté sa jeunesse, nous croyons que S. M. se fut inclinée de la pourvoir deslors de laditte abbatialité, et encore que Nicolas de Henry, escuyer, sieur de la Motte, a Marsinele, soit presentement residant au pays de Liége, sy est ce qu'il s'estait allié et a ses principaux parens au pays de S M. voirs a quelque sien fils capitaine de cavalerie au service d'icelle, de maniere que la naissance liegeoise ne lui devroit prejudicier en ce regard.

. . . . . .

Au reste, nous remettons le tout au plaisir royal de V. A. S.

Au surplus, nous envoyons pareillement, quant et cette, le double authenticque de la patente de laditte feu abbesse, avec l'estat sommair des biens revenus de laditte maison. qui sont bien sobres, et a la verité peu bastants pour, pendant ces guerres et calamitez publicques entretenir et donner la subsistance aux dittes religieuses, et satisfaire a leurs charges ordinaires et reparations de leur bastiment, a quoi il plaira a V. A. S. prendre esgard, et aussi pourvoir au plustot a laditte abbaye, afin d'eviter le relaschement de la discipline monastique et autre inconvenience.

Sur ce, apres avoir baisez, en toute soumission, les royales mains de V. A. nous prions Dieu impartire a Icelle, Monseigneur, en parfaite santé longue et tres heureuse vie.

Du monastere de Soleamont, le 17 fevrier 1649.

De Votre Altesse Serenissime
Tres humbles et tres obeissans
serviteurs et sujets
Fr. Robert de Namur, abbé de Villers.
J. B. Polchet.

—

Monseigneur,

(*e*) L'abbaye de Soleamont, au comté de Namur, estant depuis quelques mois vacante, nous avons veu et examiné l'information tenu audit lieu par les commissaires, que V. A. y a deputé, avec leur avis cyjoint, par lequel ils representent eu premier lieu, sœur Adrienne de Henry, natif de Chastelet, ayant eu 7 voix premieres, 3 deuxiemes et 2 troisiemes, sœur Marie Bourlent, ayant eu 2 premieres voix, 6 deuxiemes et 1 troisieme, et sœur Lutgarde Scorier, natif de Chimay, ayant eu 3 premieres voix, 2 deuxiemes et 2 troisiemes.

Et l'affaire déliberée et considerée, mesmes le jugement qu'en font lesdits commissaires, nous sommes d'avis, que les deux premieres sont les plus capables, et que laditte sœur Adrienne de Henry merite d'estre preferée, tant pour les raisons qui resultent des dispositions des autres religieuses, que pour la cognoissance particulière que lesdits commissaires ont de sa vertu et merites, et qu'a l'election qui se fist passé dix ans elle surpassoit touttes les autres en voix; il est vrai qu'elle est liègeoise de naissance, mais comme son pere est allié et a ses principaux parens au pays de S. M., et mesmes un sien fils capitaine de cavallerie au service d'Icelle, il nous semble que sa naissance ne luy doibt prejudicier en ce regard, conformement a l'advis desdits commissaires, puisqu'elle surpasse en capacité et suffisance les deux autres proposées avec elle

Nous avons veu et consideré l'estat du revenu de ceste petite maison, et

trouvé qu'il est si sobre que les religieuses malaisement s'en peuvent entretenir.

Ainsy advisé au conseil d'estat, le 29e de juillet. Boiss Vt

Par ordonnance du conseil d'estat.

Finià

—

Monsieur,

(*f*) S. A. a choisie pour abbesse de Soleamont, sœur Marie Bourlent, de quoy je vous ai bien voulu aviser, afin de depescher les lettres patentes a ce requises, et je suis,

Monsieur,

Votre tres affectionné serviteur,

P. Roose.

Bruxelles, le 26 d'aoust, 1619.

Monsieur le secretaire Finia.

—

(*g*) Philippe, etc. A religieuses personnes, Nos cheres et bien amées, les prieure et religieuses du monastere et abbaye de Soleamont, de l'ordre de Citeaux, en Nostre pays et comté de Namur. Salut et dilection. Comme a Nous, comme comte de Namur, affiert et appartient d'avoir soigneux esgard, que les prelatures, abbayes, prieurés et autres dignités, estant en icelluy pays, soyent pourveues de gens catholicques, de bonne vie et conversation, signamment au temps present, pour les entretenir et conserver en bonne et chrestienne religion, et que par indult apostolicque, droict de patronage, regales et autrement a Nous compete, et ayons droict de auxdittes prelatures et dignités, quand elles vaquent, nommer personnes suffisantes, idoines et a Nous agréables. Et il soit qu'estant, par le trepas de dame Anne Estienne, votre derniere abbesse, laditte abbaye presentement vacante, Nous avons fait informer de l'idoneité et capacité des religieuses d'icelle, entre lesquelles Nous seroit esté representée dame Marie Bourlen. Scavoir vous faisons que, pour le bon rapport que faict Nous a esté de laditte dame Marie Bourlen et de ses sens, experience, bonne et religieuse vie et conversation, Nous avons icelle denommée et denommons, par ces presentes, a laditte abbaye de Soleamont; vous consentons et requerons que procedans a l'election de vostre nouvelle et future abbesse, vous elisiez et acceptiez, a icelle dignité laditte dame, Marie Bourlen, comme personne a ce capable et Nous agreable, a laquelle consentons et permectons, par ces presentes, de pouvoir sur ce obtenir de Nostre Saint Pere le Pape, de l'evesque diocesain et autre superieure, telles bulles apostolicques et provisions de confirmation qu'il appartiendra, et au surplus, prendre et apprehender la vraye reelle et actuelle possession de laditte abbaye, ensemble des droicts, fruits, profits et emolu-

ments d'icelle, pour doresnavent les tenir, regir et administrer, tant au spirituel qu'au temporel, ence gardées et observées les solemnitez en tel cas requises et accoustumées, Si donnons en mandement a Nos tres chers et feaux les chef president et gens de Nos privé et grand conseils, president et gens de Nostre conseil de Namur, et a tous autres Nos justiciers, officiers et subjects, cui ce regardera, qu'a vous en ce qui dit est, ils assistent, si besoin en avez, et en outre facent laditte dame Marie Bourlen de ceste Nostre presente nomination, accord et consentement plainement et paisiblement jouyr et user, cessans tous contredicts et empeschements au contraire. Car ainsi Nous plaist-il. Donné en Nostre ville de Bruxelles, le vingtsixieme jour du mois de aought l'an de grace mil six cent quarante nœuf, et de Nos regnes le vingtnœufieme.

—

(h) 21 janvier 1620.

Vingt-cinq florins de rente remboursable au denier vingt provenant de Révérende dame Marie Burlen créée abbesse de Soleilmont en l'an 1649 à condition de célébrer annuellement l'anniversaire de ses feus père et mère, d'elle et de tous ses parents, que paie le sieur Jacques Tamison sur la cense de Heumoge.

Aujourd'hui 21 janvier 1620, je soussigné, Marie Burlen présentement novice au cloître de Solealmont, désirant effectuer les grâces récentes que de persévérer dans l'état religieux et procéder à la profession et vœux ordinaires, j'ai disposé des biens temporels échus par la mort et trépas des feus le Seigneur Gille Burlen et demoiselle Marguerite Tamison mes père et mère, et généralement de tous et quels que soient les biens qui peuvent m'appartenir contre mes héritiers et ce par forme de testament et dernière volonté, le tout en la meilleure forme et manière que de droit et coutume, et si avant que pour sortir son effect selon ses points et chacun d'iceux ci en bas déclarés.

Primes a esceu choisi et constitué pour ses héritiers les Seigneurs Pierre Burlen, licentié en droits, Guillaume Burlen, demoiselles Jeanne et Anne Burlen ses frères et sœurs germains à condition de parvenir a tout ce qu'il convient pour le surplus de la profession future tant en despans salaires accoutrement et comme plus au loing a été déduit et devisé par feu le Seigneur Burlen son père et depuis par Baudouin de Longchamps et Pierre Burlen ses frère et oncle respectivement

Et comme il avait été devisé et oppointé avec son dit père qu'en donnant quarante cinq florins de rente de la moitié devait suivre audit cloître ou bien les deniers capitaux a l'advenant du denier seize et les autres 22 florins 10 patards sa vie durant tout seulement la soussignée veut et ordonne qu'outre lesdit capitaux lesdit 22 florins 10 patards qui se doivent rem-

bourser s'ils ne sont remboursés fut payé dès aujourd'hui et a toujours audit cloître et monastère de Solealmont, vingt-cinq florins de rente, a charge néanmoins de chaque an en faire célébrer et chanter par les religieuses un obit pour les père et mère, elle et de tous ses parens.

Sauf néanmoins le remboursement qui se pourra faire par sesdit héritiers à l'advenant du denier vingt.

Et le cas advenant que tel remboursement se fit, veut et ordonne que lesdit derniers soient remplacés en telle et semblable rente afin que ledit obit se continue a toujours.

Retient encore à son profit que pour subvenir à ses nécessités selon l'avœu de ses supérieurs sa vie durant tout seulement cinquante florins par an à échoir et payer pour la première fois au jour saint Adrien prochain et ainsi d'an en an (Item veut et ordonne qu'a ses Tantes dame Jacqueline et Begge soit payé la vie durant tout seulement vingt florins et ou l'une d'icelle décéderait que la survivante jouirait de tout.

Et comme frère Gille Burlen de l'ordre de Saint Augustin son frère en se mettant en la religion lui avait laisser bonne partie de ses biens si avant qu'icelle demeurat au monde, en réciproque veut et ordonne aussi que ses dit le reconnaissent sa vie durant de 30 florins de rente à échoir comme dessus, le tout en rente d'argent du comté de Namur.

Toutes lesquelles rentes après les décès de moi et de chacune des personnes à qui elles sont légatées seront éteintes sauf les 25 florins de rente assignées à celui monastère comme dit est.

Item laisse et ordonne a ses dit héritiers de payer une fois a ses frères et sœurs engendrés par son dit père et Demoiselle Jeanne Marotte 50 florins a chacun pour être empliez à chacun et une vaisselle.

Item laisse comme dessus une fois a damme Jeanne Burlen sa tante, 30 florins, les meubles restants et linges m'appartenant et outre ce que j'ai choisi et retenu, je les donne à ma sœur Anne à l'exclusion de mes autres héritiers priant ne le prendre en mal part pour etre icelle à marier. Constituant au surplus pour executer du présent acte et afin qu'il puisse bonnement sortir effect pour toute voie manière de droit que faire se pourra par donation d'entre vif ou mort les personnes de Baudouin de Longchamps son Oncle et..... laissant et donnant prestement à son dit Oncle Longchamps ma vasselle restante, et ce pour les bonnes amitiés de lui reçues et qu'il lui plaira prendre cette charge a quoi je le supplie, en signe de vérité en requis cet un acte être écrit de la personne de notre sindicq l'ayant de ma propre main après l'avoir vu, lu, et relu, soussigné les jour mois et an que dessus, soussigné S. Marie Burlen.

Au dos était écrit :

Aujourd'hui 21 janvier seize cent vingt par devant moi Notaire soussigné, et des témoins sousnommés comparut demoiselle Marie Burlen laquelle vou-

lant effectuer le vœu par elle choisi et d'être religieuse au cloître de Solealmont a déclaré avoir disposé de ses biens temporels que lui competer selon et en la forme et maniére que au loin de cet acte repris, voulant et ordonnant au surplus que sa dite disposition signée de sa main soit son plein et entier effet en tous et chacun de ses points, si avant que de droit et coutume le permettent, constituant pour ses exécuteurs Baudouin de Longchamps, son Oncle et..... promettant obligeant ainsi fait et passé audit Solealmont en présence de Maître Lambert du Chesne, personne de Fleurus, Jean Courmont témoins à ce requis et appelés les jours mois et an qui dessus, soussigné S. Marie Burlen, Lambert du Chesne 1620 Jean Courmont, T des Fosses notaire admis 1620.

—

Autre copie.

Cejourd'hui 23 mars 1620 pardevant les soussignés comparurent Pierre Burlen, licentié en droits, Guillaume Burlen, Godefroid Gaiffier, licentié en droits, marri et bail de demoiselle Jeanne Burlen, et Anne Burlen, lesquels ont requis ouverture du testament et ordonnance de dernière volonté de dame Marie Burlen, religieuse a Solealmont ayant a cet effet iceux comparants et chacun d'eux en particulier renoncé à toutes exceptions qu'ils pourront avoir pour empêcher l'effet d'icellui testament, consentant qu'il sort son plein effet en toutes et chacunes ses conditions et points, non plus ni moins que s'il y était procédé à l'ouverture et approbation en forme deux et pardevant telle cours qu'il conviendrait que pour valloir et d'autant qu'il se peut retrouver aucunes clauses a reconnaître par devant le Juge et cour. Iceux des comparans ont commis et constitué les personnes de Bartholomé Thomas . . . . . et chacun d'eux auquels ils ont donné plein et entier pouvoir de comparoir par devant les dittes cours et Juges et ils reconnaissent le dit testament adnoneu icelui par condemnation volontaire et autrement, promettant et obligeant et ainsi fait et passé en présence de P. Burlen, G. Burlen, Jeanne Burlen, G. Gaiffier, Anne Burlen, Phles Henrier 1620, Baudouin de Longchamps.

1661. EUGÉNIE DE LA HALLE. 1694.

ARMOIRIES DE MADAME L'ABBESSE EUGÉNIE DE LA HALLE.

Quelques jours après la mort de Dame Marie Burlen les religieuses de Soleilmont supplient par dom Corneille Chaduar le roi Philippe IV de vouloir ordonner une nouvelle abbesse ([a]).

Le 7 novembre 1661 ([a]) le lieutenant général, le marquis de Castel Rodrigo, délégua l'abbé de Villers, Van der Heck et messire Pierre de Cortel pour procéder à l'élection à laquelle assistèrent vingt-deux religieuses, Dom Urbain Tordeur, confesseur, et Dom Corneille Chaduar, chapelain. Le Conseil d'état donne son avis le 17 décembre. Son Altesse approuva cet avis, et le 24 décembre le président du

(a) Voir les *Documents*.

conseil, Hovine, ordonna d'expédier les lettres patentes en faveur de Dame Eugénie de la Halle (1) ci-devant maitresse des novices.

Le même jour on les reçut à Soleilmont; elles déclarent que « sur le bon rapport qui nous a été fait de la dite dame Eugénie de la Halle et de ses sens, expérience, bonne et religieuse vie et conversation, nous avons icelle dénommée et dénommons par ces présentes à la dite abbaye de Soleilmont, comme personne capable et agréable. Philippe IV. »

La sage administration prouva combien ce choix avait été heureux. Comme une bonne mère, la vénérable Dame Eugénie, pendant trente-quatre ans, se dévoua au bien de ses subordonnées, ne négligeant rien de ce qui pouvait leur être utile. Par la tendre charité que lui inspirait sa vertu, elle sut constamment leur rendre doux et facile le joug du devoir.

Les soucis que lui causait une guerre longue et cruelle, loin de la troubler ne faisaient qu'augmenter sa confiance et éclater la vivacité de sa foi. Au milieu des dangers incessants qui ménaçaient son troupeau, elle le remit entre les mains de Celui qui le lui avait confié. Ses prières ne furent point stériles. Dieu lui épargna les graves inconvénients qu'amène nécessairement un déplacement, une dispersion.... Si Madame Eugénie de la Halle réussit à maintenir ses religieuses dans les voies de la vertu, elle ne négligea point la prospérité matérielle de la maison. Elle bâtit le magnifique pigeonnier, qui naguère dominait le vallon de Soleilmont, elle fit construire en même temps de vastes écuries, avec dépendances, pour les chevaux des étrangers. « L'Estat du monastère » nous a conservé les titres des échanges opérés et des diverses rentes léguées au monastère sous son administration. Nous y trouvons rapporté un fait qui montre la prudence de la digne abbesse. Lorsqu'elle

(1) Eugénie de la Halle, native de Corroy-le-Château (nommé au baptême Jacqueline) fille de Martin de la Halle, bailli et maïeur de Ligny-Tongrinne et de Marguerite de la Croix, entra à Soleilmont à l'âge de 16 ans, et fit profession le 4 février 1634.

Armoiries de Madame l'Abbesse de la Halle: un dromadaire bridé, la tête surmontée d'une couronne ducale, accompagné en chef de deux étriers liés par des rubans qui passent dans un anneau et à dextre et à senestre, d'un éperon complet.

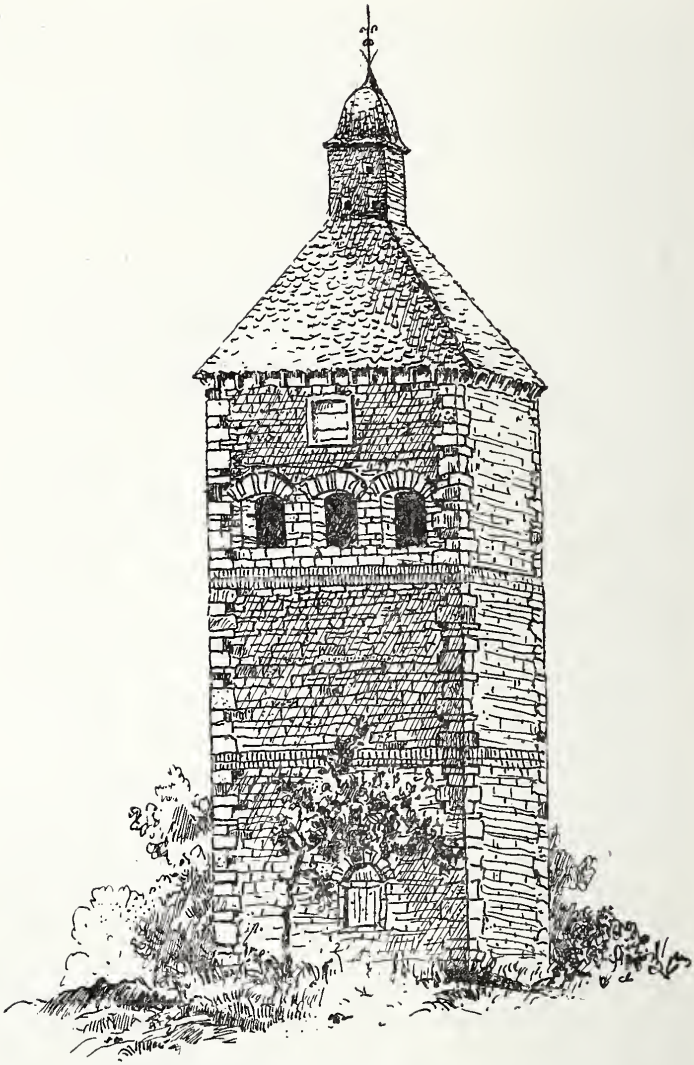

Ce magnifique pigeonnier fut démoli en 1878.
Nous en devons le dessin a Mademoiselle Henriette Spooner.

eut reconnu l'invalidité d'un héritage mis autrefois en arrentement, elle proposa, de l'avis de ses religieuses, un arrangement à l'amiable. Elle abandonna le dit héritage au sieur Grimal, bourgeois de Gilly, en échange d'un demi bonnier de pré et s'engagea en outre, à lui payer une rente annuelle de 6 florins. Cet arrangement aplanit les difficultés et évita au monastère les ennuis et les frais d'un procès très compliqué. Par suite des guerres, la cense de l'Escaille que le monastère possédait à Gilly, avait été brûlée et ruinée. Le 24 janvier 1667, l'abbesse en vendit la maison, le jardin, les prés et une partie des terres labourables, au sieur Jean Drion, de Gilly, pour la somme de 85 florins de rente. Le reste des terres, provenant de la même cense, fut cédé à diverses personnes, entre autres à S. Plomteur, capitaine de cavalerie à Gilly, à Jean Berger et à Alexandre Scohier. Après avoir rempli sa carrière, Mme Eugénie mourut le 21 avril 1694, dans la soixante-seizième année de sa vie, la 60e de sa profession et la 34e depuis son élévation à la dignité d'abbesse, emportant les regrets de ses filles bien aimées, qu'elle avait constamment édifiées par l'exemple de ses vertus (1). Sa famille religieuse lui donna un dernier témoignage d'affection, en inscrivant sur la pierre, qui recouvrait ses restes mortels l'épitaphe suivante :

Ici repose sous ces ombres du tombeau
Eugénie de la Halle qui a pour son troupeau
Pendant 34 ans emploïe tous ses soins
Afin que d'aucune chose il n'aurait besoin.
Sa douceur, sa charité, ses rares vertus
Lui ont fait trouver un heureux yssu
Pour calmer les soucis d'une facheuse guerre,
Elle avait son recours à la douce prière
Elle a mérité par sa fidèle conduite
D'être au rang de ceux qui ont une heureuse suite
Priez donc le Tout Puissant que pour récompense
La gloire des saints soit le don de sa clémence.

(1) Cfr. Voir *les Réfuges de l'abbaye de Soleilmont, à Namur* et à Châtelet. Documents inédits, publiés par V. S. Extrait du Tome XIII des bulletins de la Société archéologique de Charleroi.

Voici, le témoignage, conservé aux archives de l'Etat à Liége, donné le 1r juillet 1696 par Emmanuel Noville, abbé d'Aulne et père immédiat de l'abbaye de Soleilmont:

« Nous, Emmanuel, abbé d'Aulne, etc., certifions et attestons d'avoir eu très bonne connaissance de feue dame Eugénie de la Halle, naguère abbesse de Soleilmont, laquelle, après avoir exercé les charges de maîtresse des novices et de boursière de la maison a été, enfin, choisie abbesse de ce lieu à raison de ses vertus, mérites et capacités, s'ayant acquitté de son devoir jusqu'à la mort au consentement et grand applaudissement de tous. »

1661. DOCUMENTS. 1694.

Au roy,

(a) Remonstrent, en toute humilité, a V. M. les religieuses, prieure et couvent du monastère de Solealmont, de l'ordre de Cisteaux, pays et comté de Namur, que, comme il a pleu a Dieu d'appeler de ce monde dame Marie de Burlen, leur abbesse, et par ainsi se trouvantes destituez de leur mere, ont recours a V. M. La suppliante d'estre servie de voloir ordonner l'election d'une aultre, par les personnes a ce ordinairement commis de V. M.

Quoy faisant, etc.

Par commission des religieuses et couvent susdit
F^t *Cornil Chaduar*,
religieux du monastere d'Aulne.

—

(b) Les religieuses qui prirent part à l'élection, après avoir prêté le serment requis, furent les suivantes :

1. Anne de Savessoulle, prieure, native de Liége (Liége), âgée de 61, professe de 44 ans.

2. Jacqueline Burlen, native d'Andenne (Namur), âgée de 87, professe de 71 ans.

3 Catherine Dufaux, native de Seneffe (Brabant), âgée de 79, professe de 63 ans.

4. Jacqueline Bricquelet, native de Thy-le-Baudhuin (Liége), âgée de 78, professe de 62 ans.

5. Jeanne Schenant, native de Marchienne-au-Pont (Liége), âgée de 78, professe de 60 ans.

6. Catherine Royart, native de Binche (Hainaut), âgée de 77, professe de 59 ans.

7. Guislaine Marotte, native d'arbre (Namur), âgée de 63, professe de 47 ans.

8. Agnes Tempier, native de Liége (Liége), âgée de 63, professe de 47 ans.

9. Lutgarde de Scorier, sous prieure, native de Chimay (Hainaut), âgée de 50, professe de 32 ans.

10. Eugénie Halle, native de Corroy-le-Château (Brabant), âgée de 44, professe de 28 ans.

11. Gabrielle Collins, native de Cour-sur-Heure (Namur), âgée de 37, professe de 20 ans.

12. Françoise Mouillart, native de Gilly (Namur), âgée de 35, professe de de 16 ans, boursière.

13. Bernarde de Goha, native de Liége (Liége), âgée de 40, professe de 9 ans.

14. Marie Evrard, native de Soignies (Hainaut), âgée de 30, professe de 8 ans.

15. Humbeline Bavay, native de Châtelet (Liége), âgée de 28, professe de 3 ans.

16. Emerentiane Colinet, native de Ransart (Namur), âgée de 27, professe de 3 ans.

17. Cornelie Collet, native de Fontaine l'Evêque (Hainaut), âgée de 18, professe de 2 ans.

18. Thérèse Troye, native de Fleurus (Namur), âgée de 23, professe de 2 ans.

19. Adrienne Troye, native de Ransart (Namur), âgée de 17, professe de 1 an.

20. Alexandrine Menu, native de Châtelet (Liége), âgée de 20, professe de 1 an.

21. Maximilienne Moyau, native de Ransart (Namur), âgée de 17, professe de 1 an.

22. Luduine Hauzoul, native de Fontaine-l'Evêque (Namur), âgée de 18 ans, professe de 6 mois.

Dom Urbain Tordeur, natif de Nivelles, âgé de 53 ans, confesseur.

Dom Corneille Chaduar, âgé de 35 ans, chapelain.

—

Monseigneur,

(c) L'abbaye de Soleamont, des religieuses de l'ordre de Cisteaux, au comté de Namur, estant venue a vaquer, ont esté députés l'abbé de Villers et le president du conseil de Namur pour y collecter les voix desdittes religieuses, lesquelles sont en nombre de 22, outre et pardessus le confesseur et chapellain, qui tous ont voté pour une nouvelle abbesse, et par le besogné desdits commissaires, qu'il a pleu a V. E. nous faire remettre, resulte que :

Dame Gabrielle Colins, — aurait en 9 voix premieres, savoir : de la prieure, du chapellain et de trois des plus anciennes religieuses ;

Dame Eugenie de Halle, — aurait eu 4 voix premieres ;

Dame Lutgarde Scorier, — aussi 4 voix premieres ; et

Dame Françoise Mouillart, — se trouve avoir pareillement 4 voix premieres ; et finalement

Dame Anne de Savessoulle, prieure, — aurait eu 2 premieres voix.

Et lesdits commissaires y donnans leur avis, selon qu'ils ont été chargez par V. E. disans que les trois premieres, et particulierement dame Gabrielle Colins, seroient bien les plus propres, les plus dignes et les plus experimentées pour succeder a la defuncte, tant parce qu'elles surpassent les autres es principales voix, qu'a raison qu'elles sont douées de beaucoup de belles vertus et qualités, de sorte que si V. E. est servie et fasse choix de laditte

Gabrielle, où d'une des deux autres, la place sera bien pourveue. Sur quoy tout aiant esté deliberé au conseil, icelluy se conforme entierement a l'avis desdits commissaires.

Ainsy advisé au conseil d'estat, tenu a Bruxelles, le 17 decembre 1661.

—

(*d*) Ensuite de la résolution prise par S. E. fiat ordonnance pour faire seller lettres patentes de collation de l'abbaye de Solealmont, de religieuses de l'ordre de Cisteaux, au comté de Namur, a present vacante, au prouffit de dame Eugene de Halle, religieuse, et cydevant maitresse des novices d'icelle. Fait à Bruxelles, 24 decembre 1661.

Hovyne.

Monsieur le secretaire *Finia*.

—

(*e*) Philippe etc. A religieuses personnes, Nos cheres et bien amées, les prieure et religieuses du monastère et abbaye de Soleamont, de l'ordre de Cisteaux, en Nostre pays et comté de Namur. Salut et dilection. Comme a Nous, comme comte de Namur, affiert et appartient d'avoir soigneux esgard, que les prelatures, abbayes, prieurés et autres dignités, estant en icelluy pays, soient pourveues de gens catholicques, de bonne vie et conversation signamment au temps present, pour les entretenir et conserver en bonne et chretienne religion, et que, par indult apostolicque, droict de patronage, regales et autrement, Nous compete et ayons droict de auxdittes prelatures et dignités, quand elle vaquent, nommer personnes souffisantes, idoines et à Nous agreables; et il soit qu'estant par le trespas de dame Marie Bourlent, votre derniere abbesse, laditte abbaye presentement vacante, Nous ayons faict informer de l'idoneité et capacité des religieuses d'icelle, entre lesquelles Nous seroit esté representée dame Eugene de Halle, religieuse et cydevant maitresse des novices de laditte maison. Scavoir nous faisons que, pour le bon rapport que faict Nous a esté de laditte dame Eugene de Halle et de ses sens, experience, bonne et religieuse vie et conversation, Nous avons icelle denommé et denommons, par ces presentes, a laditte abbaye de Soleamont, vous consentons et requerons que procedans a l'election de vostre nouvelle et future abbesse, vous elisiez et acceptiez a icelle dignité laditte dame Eugene de Halle, comme personne a ce capable et a Nous agreable, a laquelle consentons et permettons, par ces presentes, de pouvoir sur ce obtenir de Nostre Saint Pere le Pape, de l'evesque diocesain ou autre superieur telles bulles apostolicques et provisions de confirmation, qu'il appartiendra, et icelle mectre a deue execution, et au surplus, prendre et apprehender la vraye, reelle et actuelle possession de laditte abbaye, ensemble des droicts, fruits, profits et emoluments d'icelle, pour doresnavant la tenir, regir et administrer, tant au spirituel qu'au temporel, en ce gardées et observées les solemnitez en tel cas

requises et accoustumées. Si donnons en mandement a Nos tres chers et feaux les chefs président et gens de Nos privé et grand conseils, president et gens de Notre conseil de Namur, et à tous autres Nos justiciers, officiers et subjects, cui ce regardera, qu'a vous, en ce que dit est, ils assistent, si besoin en avez, et en outre, facent laditte dame Eugene de Halle de ceste Nostre presente nomination, accord et consentement plainement et paisiblement jouyr et user, cessans tous contredits et empeschement au contraire. Car ainsi Nous plaist il. Donné en Nostre ville de Bruxelles, le vingtquatrieme jour du mois de decembre, l'an de grace mil six cent soixante un, et de Nos regnes le quarant unieme.

ARCHIVES DU MONASTÈRE. 1600-1699.

17 juin 1600. — Thomas de Virelles d'Aherée n'ayant pu payer la somme de 480 fl. qu'il avait promise le 29 mars 1599 à dame Magedeleine Bulteau, abbesse de Soleilmont, pour la reception de sa fille, promet de verser dans 1 mois au plus tard la somme de 240 fl.; pour les autres 240 fl. il constitue une rente au denier 15.

5 juillet 1600. — Bartholomé Godefroid transporte au profit de Jacques Secheran, pour 75 fl. qu'il en a reçus, une rente de 5 fl. rachetable au denier 15.

14 juillet 1600. — Nicolas Warnier, pour les religieuses de Soleilmont transporte une mesure 48 verges; 1/2 bonnier 68 verges; 1 bonnier; 1 mesure 64 verges au profit de Jean Walrant moyennant une rente annuelle héritable de 6 stiers d'épeautre pour chaque bonnier.

11 octobre 1600. — Jacques Secheran transporte au profit de dame Jehenne Secheran, religieuse à Soleilmont, 30 fl. de rente; après sa mort 20 fl. retourneront à ses deux frères Jacque et Jean Secheran et les 10 autres fl. demeureront à l'abbaye.

20 février 1601. — 4 fl. de rente que payent Jean Delfosse et Remy Rivage, à présent Hubert Delmotte et Pierre Bastin.

Bertrand Bady transporte au profit de Jean Jonart 2 pièces de terre contre 7 fl. de rente annuelle redimible au denier 16. Jean Jonart rembourse 45 fl. ct. pour l'extinction de 3 fl. donc il reste 4 fl. de rente.

23 mai 1601. — 3 fl. 4 patt. 1/2 que paye Pierre Gonet sur nos deux bonniers de Dironchamps.

Jean Cornet, pour les religieuses de Soleilmont, transporte à Hubenne 2 bonniers d'héritage à condition d'acquitter les 2 bonniers des cens seigneuriales à raison de 18 deniers par bonnier; de payer à l'église et aux pau-

vres de Pondreloux 24 pat. et aux dames de Soleilmont annuellement une rente héritable de 3 fl. 4 pat. 1/2.

15 janvier 1603. — 25 fl. de rente que nous doit Grégoire de Lyre.

Jean Stainier renonce à tous les droits qu'il a acquis sur feu Jean Dimenche représenté par ses beaux-frères : Grégoire Rochet, Martin Lemaigre, mambours de Claude, Nicolas et Jean Dimenche, enfants orphelins de feu Jean Dimenche, Laurent Dolcet et Robert Benert, en gagnant le procès qu'il y avait entre eux, à condition que les dits représentants renonce à l'appel fait par eux devant notaire et témoins ; que Jean Stainier demeurera dans la paisible possession des pièces de pré avec engageures du Wayen comme auparavant et qu'ils payeront à Jean Stainier annuellement une rente héritable de 25 fl. rachetable au denier 20.

15 novembre 1606. — Rente de 40 pattars que paye Jean Robert en retour d'une pièce de terre d'un demi bonnier situé à Montignies s/Sambre ; vente faite par Messire Thomas des Fosses, greffier à Fleurus ; approuvé par J. Henri, abbé de l'abbaye d'Aulne. Ce contrat d'arrentement de Dame Jacqueline Colnet et Jean Robert de la vente d'un demi bonnier de terre situé au lieu dit la margelle de Montigny proche Charnoy.

7 mars 1606. — Constitution d'une rente de quatre florins devant la cour de justice de Gilly par Charles Frère, rente que paye Jean Frère.

16 janvier 1607. — Constitution d'une rente de 4 florins sur une maison et un jardin gisant sur le Sart crupart.

19 juillet 1607. — Rente de douze florins et demi que paye André le Chevalier, provenante de feu Madame Dame Anne Estienne. Jean Estienne père de Dame Anne Estienne donne, à l'église et abbaye de Soleilmont, pendant tout le cours de sa vie la somme de trente florins, vingt pattars chaque année. Après la mort de sa fille doit demeurer au profit de l'église et abbaye la somme de dix florins tournois de rente par an. Dame Anne Estienne se fit religieuse sous l'abbatialité de Dame Magdeleine Bulteau.

8 octobre 1607. — Rente héritable de 9 florins que paye Pierre Ibrestiers à Jean Fleutin pour 1/2 bonnier de preit situé à Souvretz, le payement étant chaque année de dix-huit livres tournois de rente. Pierre doit faire édifier sur ledit héritage une maison d'une valeur de 100 livres tournois; il doit aussi planter 12 gros pommiers ou poiriers.

3 décembre 1607. — Ledit Pierre Forestier peut racheter les 18 livres tournois de rente donnés à Pierre Fleutin (prix de 16 deniers tournois) huit livres en une fois, et 10 livres l'autre fois.

22 janvier 1608. — Rente de quatre florins que payent Hubert del Motte et Pierre Bastin.

16 juin 1608. — Rente de 8 florins 1/2 que paye Henri Fallize; cette rente a été remboursée le 3 avril 1686. Jean Lechien paye à Jean Fleutin la somme de 17 livres tournois de rente pour l'héritage d'une closure et jardin d'un demi bonnier situé à Souveretz.

22 juin 1608. — Rente de xx florins que paye Martin Froye. Les dames de Soleilmont remettent en accense héritable au profit de Jean Froye un petit bois de 6 bonniers nommé le bois Saint-Jean près de leur cense de la benoite Fontaine avec deux autres bonniers de terre situés au coin de ce bois pour la somme de 50 patars de rente pour chaque bonnier à payer à l'église de Soleilmont.

27 janvier 1609. — Constitution d'une rente de 82 florins que Nicolas le Masson reconnaît avoir reçu de Jean Soteau de Mont-sur-Marchienne.

18 mai 1609. — Rente de 40 patars que doivent Jeanne Francesse et François Vassar. Thierry de Hanurenne et Catherine d'Aucos son épouse transportent au profit des dames de Soleilmont 40 patars de rente qui leur sont dus par Henri Bonsang.

27 avril 1610. — Rente héritable de 3 florins et demi que paye Jérôme Reyli. Dom Guillaume Renfflet, confesseur des religieuses de Soleilmont, a rendu à Thiot Gillot certaine pièce de terre d'environ 1/2 bonnier contre une rente de 3 florins et demi de chacun 20 pattars.

15 février 1610. — Transport d'une rente de 6 florins 4 solz 21 deniers par Paul Martinelle de Bignies à Guillaume Henri.

27 avril 1610. — Rente héritable de 3 florins que paye la veuve Nicolas Baillereau. Dom Guillaume Renfflet, confesseur des religieuses de Soleilmont, a rendu à Nicolas Baillereaux certaines pièces de terre d'environ 60 verges moyennant 3 florins de rente.

10 mars 1611. — Remboursement de 10 florins de rente. Transport d'une rente de 10 florins par Guillaume de Soye au profit de Robert Habby contre deux bonniers de terre.

22 novembre 1611. — Rente de deux florins que paye Martin Frère. — Transport d'une rente de deux florins au profit de Catherine Relicte par Jean Fromont contre 32 florins.

27 avril 1612. — Constitution de la ditte rente de 5 florins. Henri Sart époux de Marie Ballon vend à Jean Allons 5 fl. de rente contre le denier 15 pour chaque florin.

14 juin 1612. — Rente de 7 1/2 fl. que payent Jean André et Jean Haberlen. Thomas des Hosseiz, pour les religieuses de Soleilmont fait un

contrat par lequel on rend à Nicolas Hornard une prairie d'environ un bonnier contre 1 journaulx de pré et 7 fl. 10 patards.

14 juin 1612. — Bertrand Hornard transporte au profit de Nicolas Hornard, son fils, une pièce de pré de 1 journal en pure donation et aumône.

3 juillet 1642. — Rente de 3 fl. que paye Jean Frère. Valentin Dubois transporte au profit des religieuses de Soleilmont une rente de 4 fl. contre 60 fl. qu'il a reçus de Dom Jean Dechamps qui les a versés en considération d'Anne Hubar, sa cousine future religieuse à Soleilmont.

3 janvier 1613. — 50 patars de rente que paye Martin Faulquenberghe. Martin Faulquenberghe transporte au profit de Jean Alonso 50 patars émis sur sa maison contre 40 florins une fois et 20 patards.

12 septembre 1613. — Diverses rentes données à la maison en considération de Dame Marguerite Bady, religieuse.

Bertrand Bady transporte au profit du monastère de Soleilmont, pour la réception de sa fille Marguerite, 44 florins 15 solz de rente en plusieurs constitutions pour subvenir aux nécessités de sa fille, 10 florins de rente pour en jouir seulement durant sa vie.

12 septembre 1613. — 40 livres tournois de rente que payent les dénommés aux constitutions.

Jean Fleutin demeurant à Marchienne-au-Pont, donne pour toujours au couvent de Soleilmont ou sa fille Anne Fleutin est religieuse, 40 livres tournois de rente de 20 gros chaque livre.

16 avril 1614. — Rente de 9 fl. que payent Charles del Fosse et Remy Rivage à présent Hubert del Motte représentant Pierre Bastin.

Bertrand Bady a mis en arrentement héritable et à toujours au sieur Louis de Henghien comte de Walcourt certaines pièces de terre contre 6 fl. de rente et une autre pièce contre 3 fl. de rente.

23 juin 1615. — Rente de 45 fl. que paye le sieur Zuallart, receveur des Etats de Namur.

Nicolas Marotte, seigneur d'Arbre et demoiselle Jehenne sa compagne transportent à titre d'aumône au profit du monastère de Soleilmont et pour toujours en considération de leur fille religieuse, Guislaine Marotte, 20 fl. 10 pat. de rente, encore 22 fl. 10 pat. pour en jouir seulement durant la vie de leur fille. Pour subvenir aux nécessités de Guislaine, ils transportent encore 25 fl.

20 juillet 1614. — Rente de 6 fl. 4 patards et 21 deniers.

Paul Martinel transporte au profit d'Adam . . . 6 fl. 4 pat. 21 deniers de rente moyennant le denier 16 pour chaque florin.

10 novembre 1615. — Constitution de la rente des 20 fl. susdite. Martin le Maire et Barbe son épouse transportent au profit d'Anne de Paradis une rente de 20 fl. contre la somme de 320 fl. qu'ils ont reçue de Révérend Monsieur Guillaume de Paradis, mambour d'Anne de Paradis.

12 novembre 1615. — 8 1/2 fl. de rente que paye Jean Haillet et autres 30 solz de cens que paye N. Malosteau. Jean Martin et Jeanne de Paradis son épouse transporte au profit du monastère de Soleilmont 20 fl. de rente au profit dudit monastère, tout cela pour que Anne de Paradis, sa nièce, puisse y vivre pour toujours comme familière.

11 décembre 1615. — 20 fl. de rente que paye le sieur Goblet, seigneur de Warizoul.

Transport fait et passé par Révérend Monsieur Guillaume de Paradis d'une rente de 20 fl. au profit du monastère de Soleilmont pour l'adoption de Anne de Paradis.

20 juin 1616. — 25 fl. blanc, provenant de Anne Stavessoul et autre 20 fl. de rente viagère.

Dom Thomassen accepte au nom des religieuses de Soleilmont de Mr et Mme Guillaume Stavessoul une rente de 25 fl. blanc donnée pour que le service divin soit tant mieux entretenu et célébré, et une autre rente de 20 fl. pour pension vitale de leur fille Anne, religieuse à Soleilmont.

15 décembre 1616. — 9 fl. de rente que paye la comtesse d'Henghien. Mr Gillis Marcaux et Dom Robert Thomassen confesseur des religieuses de Soleilmont vendent pour elles à Marie Sacrez les parties héritages et rentes contre 6 fl. de rente et autre 6 fl. de rente de nouvelle constitution remboursable moyennant le denier 16 pour chaque florin. Marie Sacrez en a remboursé 3 fl. moyennant la somme de 48 fl. de sorte qu'il reste 9 fl. de rente.

28 février 1617. — Pour la rente de 8 fl. Anne Darnelle religieuse à Soleilmont, donne à ce couvent tous les héritages qui lui sont revenus par la mort de ses parents, frères et sœurs.

31 juilet 1617. — 6 fl. de rente que Philippe Gérard, Jean D'embise et Barbe d'Acos son épouse transportent au profit de Thomas des Fosses une rente de 6 fl.

10 octobre 1617. — 8 fl. de rente venant du sieur Clement Darnelle.

Les religieuses de Soleilmont vendent à Denys Darnelle les parts d'héritage, cens et rentes laissés par dame Anne Darnelle, religieuse à Soleilmont, sa part de la maison, grange établerie et jardin, la moitié de certains héritages contre 14 fl. de rente dont 6 fl. doivent être payés à Michel de Ghillengien et les 8 autres au monastère.

9 septembre 1619. — 6 fl. 4 pat. 21 deniers de rente que paye Guillaume Henri.

Adam de . . . transporte au profit de dame Jacqueline et dame Begge Burlen, religieuses à Soleilmont 6 fl. 4 pat. 21 deniers de rente moyennant le denier 16 pour chaque florin. Guillaume de Henri paye cette rente et elle sert au luminaire de l'autel de N. D. de Rome.

24 septembre 1619. — 40 patars de rente que paye Guillaume Henri.

Sébastien de la Fontaine transporte au profit de l'église de Soleilmont une rente de 40 patards pour le luminaire de l'autel de N. D. de Rome.

10 novembre 1621. — Rente de 6 fl. Thomas de Fosses transporte au profit des dames Jacqueline et Begge Burlen une rente de 6 fl. qu'elles ont dédié au luminaire de saint Bernard du couvent de Soleilmont moyennant le denier 16 pour chaque florin.

7 décembre 1621. — Transport de 70 fl. de rente.

Maître Nicolas de Henry pour la réception de sa fille Jeanne Catherine de Henry au couvent de Soleilmont promet de donner une dot de 70 fl. de rente pour en jouir toujours; une rente de 30 fl pour l'entretien de sa fille; à sa mort une autre rente de 20 fl.; une fois 150 fl. pour tout frais de banquets du noviciat; il promet de donner au jour de la profession pour subvenir aux nécessités de la maison, un bœuf gras ou la valeur de 50 fl., de s'acquitter honêtement de la récréation conventuelle et au traitement convenable du Prélat qui recevra sa fille à la profession; et finalement de vêtir et accomoder sa fille de tous habits, ustensils, meubles et toutes autres nécessités, en outre de lui donner une vaiselle de valeur et poids de 50 fl. laquelle demeurera à la maison.

20 juillet 1622. — 6 florins blancs de rente héritable que paye le procureur Pica de Liége.

Dame Agnès Tempier novice à Soleilmont reçoit 25 fl. de rente héritable plus 60 florins 15 patars de cens et plusieurs autres rentes dues par diverses personnes. Au moment de sa profession son oncle remet à Madame l'abbesse, Jaqueline Colnet, 360 florins argent coursable en blanc.

4 avril 1623. — 5 fl. bl. de Liége à Ham sur Heure dus par N. Maffot.

Jean de Fosset vend sa maison, établerie, cours, courtiseau, appendices, appartenances excepté le ban et couchette de la chambre de dessus la cave qu'il retient, à Jean le Marteleur pour 80 fl., 10 patards, de plus des rentes et du vin; entre autre une rente héritable de 5 fl., à l'abbaye de Soleilmont.

25 août 1623. — 12 fl. 10 patards de rente que paye Pierre del Vaulx.

Adille du Chaisne, veuve de Charles Piret, transporte au profit des religieuses de Soleilmont une rente de 12 fl. 10 pat. moyennant 200 fl.

28 février 1624. — Deux muids de froment et deux muids de blé. Rente que paye Robert Hannet.

M. Godefroid du Four, prêtre, et Christophe, son frère, au nom de leurs autres frères et sœurs vendent aux religieuses de Soleilmont une rente de 2 muids de froment et 2 muids de blé pour 600 fl. argent.

23 mars 1624. — Réalisation de la rente susdite devant la cours de Luttre.

10 décembre 1624. — Rente de 4 fl. que paye Martin Gros.

Lambert Jean et Micholle Guillaume son épouse transportent au profit de Antoine de Monin, partie faisant pour Sœur Barbe Brisart, religieuse à Soleilmont, sa cousine, une rente de 4 fl. contre le denier 16.

23 juin 1826. — 10 fl. de rente que doit Nicolas le Febvre.

Jean le Motuyer vend à Etienne Barez de Ransart 10 fl. de rente pour le denier 16 pour chaque florin.

10 juillet 1626. — 6 fl. de rente que paye Remi Balan.

Guillaume Lenrent porte au profit de Jean Fleutin une rente de 6 fl.

7 avril 1627. — Transport d'une rente de 5 fl.

Englebert Broccard transporte au profit du couvent de Soleilmont en considération de Sr Anne de Stavessoulle une rente de 5 fl., entre les mains du Rév. Melchior de Roucron. Guillaume de Stavessoulle et Isabeau Moreau, son épouse, cèdent au couvent de Soleilmont, par respect pour leur fille Sr Anne de Stavessoulle une rente de 25 fl. blanc monnaie coursable en bl., et 25 fl. bl. de rente monnaie du pays de Liége.

22 août 1628. — 35 fl. que paye Nicolas Scorie.

Jean Scorie donne au couvent de Soleilmont pour la réception de sa fille Marguerite une rente de 35 fl.

18 mars 1633. — 20 fl. de rente acquise à Jean le Mottuy.

Jean le Mottuy vend aux Dames de Soleilmont une rente de 20 fl. pour le denier 16 pour chaque florin.

31 janvier 1634. — Transport de 70 fl. de rente par Martin de la Halle pour la réception de sa fille dame Eugénie de la Halle au couvent de Soleilmont, jusqu'à ce qu'il aura versé une somme de 1220 fl.

28 juin 1635. — Rente de 5 fl. appartenant à N. D. de Rome en notre église.

Feuillen Clause transporte une rente de 5 fl. au profit de deux personnes pieuses qui à leur tour les transportent au profit du monastère de Soleilmont pour brûler une lampe ardente devant l'image de N. D. de Rome.

25 août 1636. — 125 fl. de rente.

Philippe Desmartins transporte au profit des religieuses de Soleilmont une rente de 125 fl. pour une somme de 2000 fl. qu'il reconnaît en avoir reçue.

2 décembre 1636. — Réalisation de la rente précédente devant la cours de Châtelineau.

15 juillet 1637. — 35 fl. de rente que payent Jean André et Michel Thibaut.

Jean Pierlez transporte au profit de l'abbaye de Soleilmont, en considération de sa tante Abbesse de Soleilmont et pour la réception de dame Claire de Gilly, sa nièce, afin de participer à leurs prières et suffrages, une rente héritable de 35 fl. 5 sous.

11 mai 1639. — Rente de 42 fl. et 8 patt. que paye Nicolas Sotteau.

6 juin 1640. — 12 fl. de rente que paye Mr Pierre Honent, pasteur de Fosse à raison de sœur Catherine Honent, sa nièce.

M. Pierre Honent donne au couvent de Soleilmont pour la réception de sa nièce sœur Catherine Honent une rente de 24 fl., il donne le capital de 12 fl. de rente en diminution des 24 fl. De sorte qu'il reste une rente annuelle de 12 fl.

16 avril 1641. — Rente de 15 fl. que doit Bartholomé Vouillon dit Castaigne.

Les religieuses de Soleilmont remettent à Bartholomé Vouillon deux pièces d'héritage savoir: une pièce de pachis d'un bonnier 1/2, 20 verges et une pièce de terre d'un bonnier, 3 mesures, 56 verges moyennant une rente annuelle de 15 fl. et une somme de 4 fl. à payer une fois.

29 mars 1642. — Rente de 5 fl. que paye Charles Grimal.

Les religieuses de Soleilmont transportent un certain pré appelé le pré au chesnois, contenant un bonnier environ à Charles Grimal moyennant une rente annuelle de 5 fl., Charles Grimal donna toute de suite 2 patagons.

12 mai 1642. — Rente de 4 fl. que paye Laurent Frère.

Les religieuses de Soleilmont remettent une pièce de pré de 79 verges et une autre de 44 verges à Laurent Frère moyennant une rente annuelle de 4 fl.

12 septembre 1642. — 40 patards de rente que doit Jean le Berger.

Les religieuses de Soleilmont transportent une pièce de terre de une mesure 74 verges à Jean le Berger moyennant une rente annuelle de 40 pattars.

25 avril 1643. — Touchant le pasturage à Gilliers et exemption des tailles de la cense de l'Escaille.

Dom Lembert au nom des religieuses de Soleilmont donne aux maires de ville pour la communauté 36 fl. pour les tailles et les bois.

1r décembre 1643. — Rente de 21 fl. que paye Erasme Sohier.

Dame Estienne Abbesse et le couvent de Soleilmont commettent Dom Lambert Woot, confesseur du monastère pour mettre les terres à rente ainsi que deux bonniers de preit.

5 décembre 1643 — Vente de chênes.

Thomas Luytens, abbé de l'abbaye de Saint-Lambert à Liessies, vend des chênes situés le long de leur bois de Ransart et une prairie appartenant aux religieuses de Soleilmont moyennant obligation pour elles de faire planter des bornes au lieu des chênes, de faire creuser un fossé sur leur terrain, etc., etc.

12 avril 1644. — Réalisation du transport de 124 fl.

Antoine de Lintre réalise le transport de 125 fl. de rente au profit des dames de Soleilmont.

8 novembre 1644. — Madame Veule Stavessoule et dame Anne Stavessoule, religieuse à Soleilmont, décident que après la mort de Dame Anne Stavessoule sur la rente viagère de 20 fl. 10 fl. resteront au couvent de Soleilmont pour célébrer annuellement un anniversaire pour le repos de l'âme des donateurs à condition de donner ce jour là une récréation aux religieuses 3 fl. pour l'église paroissiale de Saint-Michel à Liége, pour un anniversaire annuel pour feu M. Stavessoule. Madame Ve Stavessoule laisse les 7 fl. à la disposition de sa fille.

9 février 1645. — Accord fait avec les manants de Gilliers touchant le procès pour les pasturages et hayes.

Pour terminer un procès l'accord suivant est conclu entre Dame Estienne, abbesse de Soleilmont, dame Anne Fleutin, prieure, dame Agnes Tempier, boursière, Dom Lambert Woot et les manants de Gilliers. De 13 bonniers que possède le monastère, une petite partie pourra être réduite en prairie; une autre partie, limitée comme la première par les manants pourra également être réduite en prairie, à condition de conserver à la commune de Gilliers le droit de champiage après le labeur des dépouilles des grains. Du reste des 13 bonniers, la commune de Gilliers continuera à jouir du droit de champiage comme toujours.

La commune de Gilliers, ayant gâté et détruit, pour conserver son droit de champiage, une espinée, que le monastère avait plantée après l'agrandissement d'une prairie, n'y aura plus de droit de champiage qu'après la levée des foins ou premières dépouilles.

25 février 1645. — Accord fait avec ceux qui possèdent les terres de la cense de la bouillerie, laquelle les religieuses de Soleilmont ont saisie, pour faute de payement depuis 1636, d'une rente de 7 muids d'épeautre qu'elles avaient sur cette cense.

Dame Etienne, abbesse, et dame Agnès Tempier, boursière, assistées de

Dom Lambert Woot acceptent au lieu et en remplacement de leur rente de 7 muids d'épeautre les rentes suivantes : de Mahy 13 fl. 12 pattars, de Nicolas Cormont 3 fl.; de Henri Stordeur 2 fl. 10 pat.; de Lambert Dubois 4 fl.; de Jean Aubri 4 fl. 10 pat. en deux constitutions; de Nicolas Bourlot 3 fl. 10 pat. et 1 muid d'épeautre, en 2 constitutions; de Remi Dubois 24 pat.; d'Appolone Vieslet 2 fl.; de Jean le Berger 25 pat.; de Remi Gentil 4 fl.; de Noël Mouillart 2 fl. 10 pat.; de Vincent George 1 muid d'épeautre et 3 fl. 10 pat.; de Laurent Lambert 3 stiers d'épeautre 20 pat ; de Lambert Servais le Charlier 1 stiers d'épeautre et 10 pat.; de Martin Le Febve 3 stiers d'épeautre et 17 pat. et demi, d'André Sotteau 4 stiers d'épeautre et 25 pat. et de la veuve Grégoire Rochet 1 stiers d'épeautre et 6 pat. et 6 deniers.

16 juin 1645. — Echange d'une pièce de bois contenant une mesure et 4 verges faite avec les manants de Gilliers contre une semblable mesure et 4 verges avec aucun achat.

Dame Anne Etienne, abbesse de Soleilmont et Dom Lambert Woot, cèdent à la commune de Gilliers une pièce de bois de 1 mesure 4 verges en échange d'une mesure et 4 verges de bois à prendre hors d'une pièce contenant 1 1/2 bonnier 4 verges, située près du monastère, elles jouiront du Wayen et pour cela devront donner 1 fois au pasteur de Gilliers 12 fl. pour la réparation de l'église et quelques planches pour une porte et une chambrette. Le reste de ce 1 1/2 bonnier et 4 verges, donc 5 mesures, la commune de Gilliers les vend au couvent de Soleilmont tant pour foin que pour Wayen par forme d'engagement libre des tailles pour la somme de 375 fl. Ils vendent encore au monastère les wayens et droits annuels qu'ils ont à la seconde dépouille d'une prairie nommée hansaurien contenant environ 3 bonniers pour le prix de 200 fl. Les dits wayens des dites pièces doivent durer jusqu'à la Toussaint. Le monastère, afin de conserver ces biens, est obligé de faire des fosses aux avenues des dites pièces et de les entretenir.

11 juillet 1645. — Achats des Wayens des prairies joignant les cripteaux tant vers Gomenroux que vers les Hamendes dit Hansauxris et ceux du vinier.

Henri Cornille et Jean Froye pour le village de Ransart vendent aux religieuses de Soleilmont tout droit, action et entrecours qu'ils avaient annuellement sur les prairies de Soleilmont étant et joignant du long des cripteaux tant vers Gomenroux que vers les Hamendes pour les tenir à Wayen jusque à la Toussaint et cela par forme d'engagement moyennant la somme de 240 fl. une fois.

26 septembre 1645. — Rente de 70 fl. redimible au denier seize et autres 30 fl. irredimible venant de Noe Mouillart à raison de sa fille dame Françoise ici religieuse.

Noël Mouillart et Jeanne Robert, son épouse, transportent au profit du

couvent de Soleilmont, où leur fille Françoise est religieuse, une rente de 70 fl. et une rente héritable et irrédimible de 30 fl. avec charge de chanter chaque année un service solennel pour le repos de leur âme et de leurs autres parents et amis. Durant sa vie dame Françoise jouira de ces 30 fl. et après sa mort ils seront au couvent. Si leur fille vient à mourir du vivant de ses parents ceux-ci ne payent plus les 30 fl., mais après leurs mort leurs héritiers seront obligés de les payer.

16 juillet 1646. — Transport d'une rente de 49 fl.
Nicolas Bailleriaux et Philippe Le Chien, mambours des orphelins Anne Marie Anthoine Michel et Jenne Martin transportent au profit de Adrien Broeckstal et Catherine Callurt, son épouse, une rente annuelle de 49 fl. contre la somme de 588 fl.

16 juillet 1646. — Quittance des susdits mambours.
Les mambours reconnaissent avoir reçu d'Adrien Broeckstal la somme de 588 fl. capital d'une rente de 49 fl.

15 décembre 1646. — Transport d'une rente de 10 fl. 10 pat.
Jacques Thevenin transporte au profit de Thomas Bellehomme de Mons une rente de 10 fl. 10 pat. contre une somme de 200 fl.

10 février 1648. — Transport d'une rente de 133 fl. 10 pat.
M. Gaspard de Colnet transporte au profit de M. Sebastien Mengeld contre une somme de 2002 fl. 10 pat. bl. une rente annuelle de 133 fl. 10 pat. bl.

5 avril 1650. — 6 fl. de rente que paye Jean Senglier, vendus à Dame Marie Burlen, Abbesse, par Foeuillain de Fensie.
Jean Senglier transporte au profit de Foeuillain de Fensie une rente de 6 fl. moyennant une somme de denier seize pour chaque florin.

31 janvier 1651. — 10 fl. de rente que doit Mathieu Drion.
Dom César Fabri, religieux de l'abbaye d'Aulne, pour les religieuses de Soleilmont transporte au profit de Mathieu Drion une pièce d'héritage de 1 1/2 bonnier moins 13 verges moyennant une rente annuelle de 10 fl. et une fois 20 fl. pour les améliorations faites au dit héritage.

23 février 1651. — Remboursement de 50 fl. de rente.
Monsieur Charles de Seneri transporte au profit des religieuses de Soleilmont une rente de 50 fl. contre 800 fl.

27 mars 1651. — 24 pat. de rente que doit Jean d'Ailly.
Dame Marie Burlen, abbesse de Soleilmont, transporte au profit de Jean d'Ailly une certaine prairie située à Gilliers contenant environ 1/2 bonnier contre une prairie d'un journal et une rente annuelle de 24 pat.

27 mars 1651. — 10 fl. de rente que doit Simon d'Orbey.

Jean le Dage et Mathieu d'Aschi, mambours et tuteurs députés de Pierre, Nicolas et Marie d'Aschi, Martin d'Aschi et Antoine Goffart vendent une maison et deux jardins à Simon d'Orbey pour le prix de 93 fl. de rente et plusieurs autres frais encore.

Simon d'Orbey rembourse à Antoine Goffart les deniers capitaux de 14 fl. 2 pat. 1/2 de rente et à son frère il a obligé une rente de 10 fl. et une autre de 3 fl. que lui doit Nicolas le Grand.

24 janvier 1652. — Touchant 3 1/2 bonniers 6 verges de communes acquis de ceux de Gilliers. Item le rachat du recours que ceux du dit Gilliers avaient sur les haies Madame pour le paturage de leurs bêtes et touchant 30 fl. de rente acquis sur toutes les communes dudit Gilliers.

Le bourgmestre et échevins de Gilly vendent ou couvent de Soleilmont 3 1/2 bonniers 6 verges de commune pour 280 fl. Ils cédent encore le droit de paturage qu'ils ont sur les héritages Madame pour 70 fl. Ils transportent encore une rente de 30 fl. pour le denier 16 pour chaque florin.

Cette rente de 30 fl. ils promettent la payer, à la décharge du couvent, à Claude le jeune de Pont de-loup.

23 avril 1652. — Rente de 8 fl. venant de Henri Simon de Meusnier que paye Jacques de Hemptines.

Jacques Hemptines au profit des religieuses de Soleilmont transporte une rente de 8 fl. contre le denier 16. Cette rente servira à célébrer un obit au soulagement de l'âme de Henri Simon.

23 avril 1652. — 4 fl. de rente que paye Jacques Boulan.

Etienne Del Heize transporte au profit des religieuses de Soleilmont une rente de 4 fl. contre le denier 16.

22 mai 1652 — Réalisation du transport d'une rente de 25 fl. devant la cours de Mons sur Sombreffe.

Nicolas Ruffin transporte au profit des dames de Soleilmont 25 fl. de rente contre une centaine somme. Le transport a eu lieu en présence de Dom Cesar Fabri, religieux d'Aulne.

25 juin 1652. — Réalisation dudit transport de 25 fl. de rente devant la cours de Châtelineau.

Nicolas Ruffin transporte au profit des religieuses de Soleilmont une rente de 25 fl. contre une certaine somme.

8 octobre 1652. — Martin Salpin donne aux religieuses de Soleilmont les maisons, jardins, prés, terres, appendices et appartenances excepté le jardin. ayant appartenu à Philippe Desmartin, pour le non payement de 125 fl. de rente arriérée depuis 1642.

22 . . . 1652. — Achat d'une rente de 10 fl.
Antoine Goffart transporte au profit des dames de Soleilmont 10 fl. de rente contre le denier 15.

28 janvier 1653. — Lettre de l'arrière purgement du jardin Bavay.
Martin Salpin donne la vesture d'un jardin appelé jardin de Bavay aux religieuses de Soleilmont qui acceptent par Dom Cesar Fabri, pour la somme de 191 fl. 6 sols. Ce jardin dépend de la cense Desmartins à Châtelineau de laquelle les religieuses sont propriétaires.

21 février 1653. — 6 fl. de rente que paye Simon Del Heize.
Simon Del Heize transporte au profit des religieuses de Soleilmont contre une somme de 96 fl.; 6 fl. de rente applicable au luminaire de N. D. de Rome.

17 avril 1653. — Achat de 3 bonniers 33 verges de bois de Châtelineau par dame Marie Burlen, abbesse.
La commune de Châtelineau vend aux religieuses de Soleilmont 3 bonniers 33 verges de bois pris hors du bois de Châtelineau appelé le bois de la Flischehée pour la somme de 215 fl. 9 pat. 1/2.

22 avril 1653. — Transport d'une prairie au profit de Foillin de Fenzies.
Les héritiers de Nicolas Unzelle transportent au profit de Foillin de Fenzies 5 journeaux de pré contre 10 fl. de rente pour la moitié, et pour l'autre moitié une mesure de jardin chargée de 10 sols de rente au profit de l'église du lieu et une rente de 4 fl. que lui doit la veuve Thomas Fleutin et donner 1 fois 30 fl.

1 août 1653. — Autorisation de la vente de la maison sous mentionnée.

4 août 1653. — Achat d'une maison.
Françoise Thieri veuve de Jacques Misson vend une maison avec jardin à Monsieur François de Brandt pour 150 fl. de rente.

27 mars 1554. — Dom César Fabri, pour les religieuses de Soleilmont fait planter des bornes savoir 2 pierres de taille de la hauteur environ d'une aune, au bois situé à Châtelineau et acheté le 17 avril 1653.

20 juin 1654. — Agréation du roi pour l'achat d'une maison.
Le roi permet aux religieuses de Soleilmont d'acheter une maison de refuge à Namur à condition de supporter les aides et charges réels et de s'en défaire dans 4 ans lorsque la paix sera faite avec la France.

31 décembre 1654. — Remboursement de 5 fl. 1/2 au Sieur Vannes au denier 20. Christophe Vannes donnent aux religieuses de Soleilmont une rente de 5 fl. 1/2 contre le denier 20.

6 février 1655. — Remboursement de 10 fl. de rente fait par Madame Marie Burlen.

Dom César Fabri pour les religieuses de Soleilmont donne une somme de 150 fl. pour l'extinction et remboursement d'une rente de 10 fl. que le monastère devait à Nicolas Thiri et son épouse Dieudonnée Hawi veuve d'Etienne Marta.

19 février 1655. — Réalisation de 70 fl. de rente de la dote de dame Adrienne de Henri.

Même acte que celui du 7 décembre 1621.

19 février 1655. — Réalisation pour la rente de 70 fl. monnaie de Brabant que paye Nicolas de Henry

Même acte que celui du 7 décembre 1621.

18 mai 1656. — Achat d'une maison à Namur par Madame l'Abbesse Marie Burlen.

Olivier François de Brandt cède à Madame l'Abbesse Marie Burlen, en présence de Dom César Fabri, une maison, cours, jardin et pourprise avec toutes les étoffes et matériaux propre à bâtir qui s'y trouve, contre une somme de 230 fl. par an, redimible au denier 16, 80 fl. de rente ont été remboursés ce jour de sorte qu'il ne reste plus que 150 fl. de rente à échoir la première fois au 9 mai 1657.

18 mai 1656. — Transport et remploi au profit des dames de Soleilmont

Même acte que le précédent.

12 septembre 1656. — Transport d'une rente de 5 fl.

Léonard et Marguerite Tayenne transportent au profit des religieuses de Soleilmont une rente de 5 fl. contre une somme de 60 fl. qu'ils ont reçu de Lambert de Goha. En retour l'abbesse de Soleilmont promet de faire chanter une messe de Requiem pendant l'octave du saint Clou pour ledit Goha, son épouse et dame Bernarde, sa sœur, religieuse à Soleilmont, et de 3 confrères et consœurs enrôlés dans la dite confrérie. Acte passé en présence de dom César Fabri, religieux d'Aulne.

31 mai 1656. — Hélène Misson, fille de feu Jacques Misson Vincent, demande l'autorisation de vendre 15 fl. de rente hors de ses biens, afin de pourvoir aux frais nécessaires pour entrer au cloître de Sainte-Aldegonde.

Les proches parents d'Hélène, tant du côté paternel que maternel autorise Hélène de faire la vente de 150 fl. de rente.

10 novembre 1656. — Le magistrat de Namur autorise l'emploi des capitaux de 80 fl. de rente.

14 septembre 1657. — Achat d'une maison à Châtelet par Madame l'abbesse Marie Burlen.

Nicolas de Traux vend aux religieuses de Soleilmont sa maison, grange, fournis, cours, étable, jardin et pourprise situés à Châtelet contre 2 muids d'épeautre de rente héritable, un anniversaire à messe chantée chaque année dans le monastère pour le repos de l'âme de son père, sa mère, frères et sœurs et pour lui après sa mort, une rente de 405 fl. brabant, durant 5 années. encore de Traux jouira de la chambre où il demeure maintenant avec la place dessus et celle dessus l'étable y joignant, ainsi que de la cave sous le fournil.

Acte fait en présence de Dom Urbain Tordeur, confesseur et Dom Cornil Chaduar, chapellain de Soleilmont.

8 novembre 1657. — Affranchissement de main morte pour la cense de la benitte fontaine appartenant au couvent de Soleilmont obtenu par la révérende Dame Marie Burlen, abbesse dudit monastère.

Pour son affranchissement, la cense de la bénitte fontaine a été taxée à 60 fl. compris les dépenses des poursuites que les religieuses de Soleilmont ont payées.

8 novembre 1657. — Echange de 57 verges de terre labourable contre 57 verges de terre.

Balthazar Losson pour le comte de Buquoy cède à Jean Fauconnier pour les dames de Soleilmont 57 verges de terre labourable contre 57 verges de terre.

28 novembre 1657. — Réalisation de 70 fl. de rente provenant de la dote de Dame Adrienne de Henri faite devant les échevins de Liége.

13 décembre 1657. Dom Lambert Veris, abbé de l'église et monastère de Saint-Pierre de Lobbes reçoit de Pierre Tassier, bourgmestre de Thuin, une somme de 1200 fl. monnaie de Hainaut contre une rente annuelle de 80 fl.

29 décembre 1657. — Remboursement de 150 fl. de rente.

Les religieuses de Soleilmont donne à Françoise Thiery les derniers capitaux de 150 fl. de rente qu'elle avait sur la maison par elle vendue au Seigneur de Brandt et appartenant présentement aux religieuses.

Françoise Thiery donne à Catherine Bidart veuve de Jean Drusan les derniers capitaux de 45 fl. 13 pat. que celle-ci avait sur la maison.

La même rembourse encore une rente de 25 fl. qui est due sur la maison appartenant à ses enfants, portant l'enseigne « la Bourse » située dans la rue du Trieu, laquelle somme de 400 fl. Pierre de la Morteane, propriétaire de ladite rente, confesse avoir reçue.

27 mai 1658. — Remboursement de 200 fl. hors de 405 fl.
Dom Cornil Chaduar pour les religieuses de Soleilmont fait à Nicolas de Treux le remboursement de 200 fl. de rente pris hors de 405 fl. qu'on lui devait pour l'achat de la maison à Châtelet.

23 novembre 1659. — 50 fl. de rente provenant de dame Cornile du Collet.
Théodore de Nuit, époux de Marguerite Bourgeois, veuve de Simon du Collet, transportent au profit du monastère de Soleilmont, représenté par Dom Cornil Chaduar et dame Agnes Tempier, pour la réception de leur fille Jeanne du Collet 50 fl. de rente monnaie coursable redimible au denier 16 fl. pour les douceurs de leur fille, durant sa vie seulement; pour banquets de véture et profession une fois 100 fl.; ils l'accommoderont, d'habits et de meubles et payeront le droit du prélat d'Aulne à cause de la bénédiction qu'il fera à la profession.

22 septembre 1660. — 6 fl. de rente héritable que doit Nicolas del Bove représentant Martin Gérart.
Remy Gérart cède et transporte au profit des religieuses de Soleilmont une rente de 6 fl.

12 novembre 1660. — Transport d'une étriche de haie.
Les religeuses de Soleilmont transporte à Antoine Michau une étriche de haie contre une rente héritable de 7 fl.

9 juillet 1661. — Transport de rentes.
Charles Dottelet transporte au profit de Jacques de Wavre 6 fl. de rente; 5 fl. 1/2 de rente, 40 solz ou environ contre une somme de 397 fl.

9 juillet 1661. — Jacques de Wavre transporte au profit des religeuses de Soleilmont les rentes suivantes: 6 fl. de rente; 5 1/2 fl. de rente, 40 pat. de rente pour l'arriérage de 7 muids d'épeautre durant plusieurs années.

4 février 1662. — Acquisition de différentes pièces d'héritage.
Mathieu le Roy transporte au profit des religeuses de Soleilmont, représentées par Dom Cornil Chaduar, leur confesseur, la moitié d'une pièce d'héritage d'environ 4 bonniers 3 mesures; la moitié d'une maison et de 2 bonniers 28 verges ou environ de jardin contre la somme de 30 patagons.

14 mar. 1662. — Echange d'un pré.
Les religieuses de Soleilmont cèdent à Charles Grimal un héritage d'environ 1 bonnier contre 1/2 bonnier de pré et 6 fl. de rente annuelle.

14 mars 1662. — 50 fl. de rente que paye François Baré.
Etienne Haize époux de Marie de Louttre, veuve de Jean Mouyau; François Baré, époux de Marguerite Mouyau, fille de Jean Mouyau et de Marie

de Louttre, et sœur de Françoise Mouyau, transportent au profit des religieuses de Soleilmont, pour la réception de Françoise Mouyau, une rente de 50 fl.; une de 11 fl. pour subvenir à ses nécessités; ils promettent pour les festins au jour de la vêture et de la profession 100 fl. une fois; d'accommoder la dite Françoise de tout habits et de toutes choses nécessaires, comme aussi de fournir aux autres frais accoutumés dus tant à l'abbé d'Aulne qu'autres.

25 avril 1662. — 40 pat. provenant de Dame Humbeline Bavay que paye Alexandre Scohier.

Vincent Bavay et son épouse Marie Denissart transportent au profit du monastère de Soleilmont une rente de 14 fl. et une de 2 fl. en échange d'une de 15 fl. 15 pat. qu'ils avaient transportée pour la réception de leur fille Humbeline, et comme le monastère n'a pas jouit durant les années 1658 et 59 de cette rente de 15 fl. 15 pat. faisant 31 fl. 10 pat., ils transportent encore une rente de 2 fl. Par contre l'abbesse de Soleilmont remet à Vincent de Bavay la rente de 15 fl. 15 pat., avec tous les droits qu'elle avait acquis en vertu de cette rente.

5 mai 1662. — Transport au profit des religieuses de Soleilmont de 40 pat. par Vincent Bavay.

16 janvier 1663. — 4 fl. de rente acquis à Mathieu Drion que paye Jérôme de Railly.

Jérôme de Railly ayant constitué une rente de 4 fl. au profit de Mathieu Drion, celui-ci, ayant reçu les capitaux de 4 fl. au denier 16 des religieuses de Soleilmont, transporte à leur profit la rente de 4 fl. Dom Cornil Chaduar a accepté pour les religieuses.

10 mai 1663. — 70 fl. de rente provenant de Dame Eugène Salmon hors desquels 20 ont été remboursés le 12 juin 1663.

Denis Salmon transporte au profit des religieuses de Soleilmont pour la réception de sa fille Jenne Catherine Salmon 70 fl. de rente, au jour de la profession il donnera 20 fl. en déduction des 70 fl ; de sorte qu'il ne restera plus alors que 50 fl. de rente; pour la pension vitale de sa fille 20 fl. et après son trépas 21 fl. 10 pat pour retourner après la mort de sa fille au profit de tel ou tel que Salmon désignera.

13 décembre 1663. — 70 fl. de rente en diverses constitutions provenant de la réception de dame Claire.

Guillaume de Rouillon, dit Castaigne, et Marguerite Jacquet, son épouse, transportent au profit des religieuses de Soleilmont 70 fl. de rente pour la réception de sœur Jenne de Rouillon leur fille; une rente de 20 fl. pour la rente viagère de leur fille, qui cesse à son trépas.

13 décembre 1663. — 80 fl. de rente que doit le monastère de Lobbes.

Les héritiers de feu Pierre le Tassier, transportent à Dom Cornil Chaduar acceptant pour les religieuses de Soleilmont, une rente de 80 fl. contre une somme de 1200 fl. et 8 patagons pour la rate du temps de la dite rente.

5 mars 1665. — Affranchissement de notre refuge de Namur fait par Rév. Dame Eugène, abbesse.

Madame Eugène de la Halle, accompagnée de Dom Cornil Chaduar et de dame Françoise Mouillart, obtient l'affranchissement de leur refuge de Namur pour une somme de 1300 fl.

1 mars 1666. — 49 fl. que paye Jean d'Ally.

Adrien Broeckstal et Catherine Collart, son épouse, vendent au denier 16 une rente de 49 fl. à Dom Cornil Chaduar, religieux d'Aulne, acceptant pour les religieuses de Soleilmont.

15 mars 1667. — 56 fl. 13 pat. 8 den. que paye Jean Drion.

Les religieuses de Soleilmont cèdent à Jean Drion une maison, jardin, paturage, nommés l'Escaille et autres pièces d'héritage; une pièce de terre de 1 bon; 1 mesure 38 verges; une pièce d'environ 1 mesure; une pièce de terre de 1/2 bonnier 51 verges; une pièce de 1/2 bonnier 82 verges; une pièce de 1|2 bonnier; une pièce de 1/2 bonnier 84 verges; une pièce de 1 mesure; une pièce de 1/2 bonnier 71 verges; 2 pièces de pré d'environ 1 bonnier 1/2 les deux, à charge d'acquiter premièrement les cens et autres rentes que les dits biens sont tenus et redevables savoir; aux pauvres de Gilliers 2 stiers d'épeautre et 3 pattars demi, comme aussi les 5 onces de lin réduites à 3 liards chacune d'eux au Sr de Châtelineau et la taille de Raine, en outre payer au monastère 85 fl. de rente jusqu'au remboursement du capital de 28 fl. 6 pat. 16 deniers qu'il est obligé de faire en dedans des Pâques prochaine de sorte qu'après ce remboursement il lui restera à payer 56 fl. 13 pat. 8 deniers de rente.

26 mars 1667. — Rédemption de 205 fl. restant de l'achat fait par Rde dame Eugène de la Halle, abbesse de Soleilmont.

Dame Eugène de la Halle en payant une somme de 3075 fl. à Nicolas de Traux éteint une rente de 205 fl. qu'elle lui devait pour l achat de la maison, grange, étable et jardin.

13 octobre 1667. — 22 fl. de rente dus sur le pré bruslé.

Dom Cornil Chaduar, pour les religieuses de Soleilmont, transporte au profit de Jacques Thomas un pré nommé le pré bruslé contenant environ 1 journal, situé à Farcienne, contre une rente annuelle de 22 fl. bl.

16 décembre 1669, — 70 fl. de rente que doit Remy Frère.

Les religieuses de Soleilmont cèdent à Remy Frère environ 1/2 bonnier de pré à condition de payer au monastère outre les cens du Sr 10 fl. 10 pat. de rente à toujours héritable sauf le remboursement que le dit Remy

pourra faire du tiers denier, Remy rembourse au monastère la somme de 56 fl. pour le capital de 3 fl. de rente héritable.

6 . . . 1671. — 6 fl. 3 pat. 8 den. que paye Mathieu Drion transportés par Alexandre Scohier.

Sr Martin Bady, greffier de Gilliers, commis par les religieuses de Soleilmont, et Dom Cornil Chaduar cèdent à Alexandre Scohier 1 pièce d'environ 1/2 bonnier ; une pièce d'environ 1/2 bonnier ; contre 7 fl. 10 patt. de rente. Alexandre Scohier transporte au profit du monastère 6 fl. 3 patt. 8 den. de rente tiré hors des 18 1/2 fl. ce qui est le 1/3, due par Mathieu Drion et les 26 patt. et 16 den. restant, il les a éteints et remboursés.

20 . . . 1671. — Les représentants Michel Dailly doivent payer 15 fl. 13 sous 8 deniers provenant des biens de la cense de l'Escaille le tiers denier ayant été remboursé le 4 novembre 1674.

Les religieuses de Soleilmont transporte au profit de Michel Dailly 1 bonnier moins 19 verges, deux pièces contenant 1 bonnier 48 verges, deux pièces contenant 1 bonnier 48 verges, 1 pièce contenant 1 bonnier 33 verges contre 23 fl. 10 patt.

3 mars 1671. — Acquisition par Jean Berger de 1/2 bonnier 42 verges.

Les religieuses de Soleilmont cèdent à Jean Berger 1/2 bonnier 42 verges contre 4 fl. 10 patt. 18 deniers de rente annuelle.

17 mars 1671. — 15 fl. de rente que paye Madame la comtesse d'Henghien. Mademoiselle Anne Delbarre, veuve de Noel l'Ardinois, transporte au profit des religieuses de Soleilmont 15 fl. de rente contre le denier 16 revenant à 100 pattacons.

14 avril 1671. — 31 fl. de rente que doit la commune de Châtelineau.

Demoiselle Anne Delbarre, veuve du Sr Noël l'Ardinois, transporte au profit de Louis Mitteghel une rente de 31 fl. contre 527 fl. Celui-ci le 18 avril a dénommé pour ses commands les dames de Soleilmont, au nom desquelles il avait acquis la dite rente et qui lui avaient fourni l'argent avec 36 sous pour les droits de notaire et copie.

15 septembre 1671. — 6 fl. de rente venant de sœur Barbe Scohier.

Marie Muyau, du consentement de ses fils et filles, cède au monastère de Soleilmont, où sa fille est religieuse, sœur Barbe Scohier, une rente de 6 fl.

12 novembre 1671. — 10 fl. 10 patt.

Anthoine del Bonne transporte à Dom Cornil Chaduar, acceptant pour les religieuses de Soleilmont, une rente de 10 fl. 1/2 moyennant la somme de la création de la rente.

19 octobre 1676. — 24 fl. de rente, dus au monastère après le décès de dame Maximilienne Muyau.

François Baré et Marguerite Muyau transportent au profit de dame Maximillienne Muyau, religieuse à Soleilmont, 24 fl. comme rente viagère; après la mort de celle-ci la dite rente sera au profit du monastère à perpétuité à condition de faire célébrer à perpétuité un anniversaire chanté pour le repos de leur âme et de celle de leurs parents.

1 juillet 1677. — 1/2 bonnier de pré acquis de Noël Yernaux.

Noël Yernaux transporte à Dom Cornil Chaduar, acceptant pour les religieuses de Soleilmont, 1/2 bonnier de pré ou environ pour 96 fl. une fois outre deux soumiers à voûter dessus, deux viennes et une fiesce pour l'édification d'une neuve maison.

18 septembre 1881. — 11 fl. de rente dus par Martin Coupette.

Dame Eugène de la Halle et Dom Sylvestre Pinchart pour les religieuses de Soleilmont cèdent une maison, tenure et jardin qu'elles ont saisis de la comtesse d'Henghien, à Martin Coupette contre une rente de 11 fl.

6 octobre 1682. — Marguerite Muyau, veuve de François Baré, demande et obtient que le testament de son mari, fait le 19 octobre 1676 soit tenu et exécuté.

26 avril 1685. — Transport de 5 fl. 15 pat. de rente.

Sieury d'Aloze transporte au profit des religieuses de Soleilmont, acceptant par Dom Sylvestre Pinchart, une rente de 5 fl. 15 pat. confessant avoir reçu les deniers capitaux au denier 16.

11 janvier 1695. — Nicolas Bartholomé, échevin de la cours de Gilliers et bourgmestre, pour la cours et la commune de Gilly cède aux religieuses de Soleilmont la seconde herbe ou regain de toutes leurs prairies qu'elles ont sous Gilliers, contre 348 fl.

11 avril 1699. — Rente de 7 1/2 fl. que devaient François Bastin et Catherine Thomas, son épouse, augmentée de 30 patt.

Charles Durlet et Marie Jenne Bastin, son épouse, André Follet, Anne Bastin, sa femme et Marie Agnes Bastin, enfants, gendres et filles de feu François Bastin Vincent, mayeur de Charleroi, et de feu Catherine Thomas, sa 3me épouse, lesquels sont redevables avec François Waselle, mari de Marie Cambier, veuve de François Bastin, au monastère de Soleilmont, d'une rente de 7 1/2 fl. arriérée depuis 1662, et d'une rente de 3 stiers d'épeautre arriérée depuis 1679. Pour cela ils payeront à l'avenir 9 fl. au lieu de 7 1/2 fl. et ils transportent encore une mesure de terre labourable.

13 mai 1669. — Acte par lequel Waselle et son épouse acceptent l'acte précédent.

5 août 1662. — Le soubsigné confesse estre satisfait d'une somme de quatre cent florins advance passe quattre a cincque ans aux Dames de Soleamont laquelle somme a este comprinse dans celle de nœuf cent florins que ledit soubsigne a donne aux dites Dames pour la reception de Dame Anne Etienne sa nièce, faisant par cette quittance absolutte desdits quattre cents florins fait ce cincquieme d'aoust 1662.

Ici est + la marcque et seing manuel du S^gr^ Jean Colnet maître du four a vairre des Hamendes ce que j'atteste

H. Bastin notaire admis.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIMANCHE 7 DÉCEMBRE 1902.

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, dans le local de la bibliothèque, sous la présidence de M. le baron de Vinck de Winnezeele, *président*.

Sont présents : MM. le chanoine van den Gheyn, *vice-président* ; Fernand Donnet, *secrétaire* ; Geudens, R. P. van den Gheyn, président Blomme, Paul Cogels, chanoine van Caster et L. Blomme.

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 1902 est lu et approuvé.

Il est procédé à l'élection d'un vice-président pour remplacer M. le chanoine van den Gheyn qui occupera la présidence en 1903. M. Cogels est élu. Celui-ci remercie les membres de la preuve de confiance qu'ils viennent de lui donner et dont il s'efforcera de se rendre digne.

M. Theunissens est réélu trésorier par acclamation.

Il y a lieu de renouveler la série des conseillers sortant en 1902. Ce sont MM. Paul Cogels, Fernand Donnet, Geudens, chanoine Reusens, Max Rooses, et à nommer un conseiller de la même série pour remplacer le lieutenant général Wauwermans, décédé. Les cinq membres sortant sont réélus à l'unanimité. Pour la sixième place le scrutin n'ayant pas donné de résultat, il y a lieu de procéder à un nouveau scrutin. On décide de voter en même temps pour un conseiller en remplacement de M. Goemaere, décédé, dont le mandat expirait en 1905.

Sont nommés conseillers pour la série sortant en 1906, le R. P. van den Gheyn, et pour celle de 1905 M. L. Blomme.

Le R. P. van den Gheyn est ensuite désigné pour faire partie de la commission des publications et M. L. Blomme pour celle des finances.

Deux places de membres titulaires sont vacantes par suite du décès de M. le lieutenant général Wauwermans et de M. Goemaere. Cinq candidatures sont présentées. Pour remplacer éventuellement les deux membres correspondants regnicoles qui seront nommés membres titulaires, douze candidatures sont inscrites.

M. le baron van der Bruggen, ministre de l'agriculture, à Bruxelles, est ensuite proclamé membre d'honneur, et M. Pier Luigi Calore, inspecteur de la commission des monuments à Pesio Sanponesco (Italie), est nommé membre correspondant étranger.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Baron DE VINCK DE WINNEZEELE.

SÉANCE ORDINAIRE DU DIMANCHE 7 DÉCEMBRE 1902.

La séance s'ouvre à 2 heures, dans le local de la bibliothèque, sous la présidence de M. le baron de Vinck de Winnezeele, *président*.

Sont présents: MM le chanoine van den Gheyn, *vice-président;* Fernand Donnet, *secrétaire;* Geudens, R. P. van den Gheyn, président Blomme, Paul Cogels, chanoine van Caster et L. Blomme, membres titulaires.

MM. l'abbé Laenen, Kintschots et Stroobant, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. Theunissens, *trésorier*, de Witte, Soil, Bergmans, Hymans, Saintenoy, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, membres titulaires.

MM. Tahon, Naveau et Maeterlinck, membres correspondants regnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 27 juillet 1902 est lu et approuvé sans observations.

M. le président fait connaitre à l'assemblée le résultat de la séance des membres titulaires. Il fait ensuite part du décès de MM. le lieutenant général Wauwermans et Goemaere, membres titulaires, et de M. Le Sergeant de Monnecove, membre correspondant étranger, décédés depuis la dernière séance. Il paye un tribut de regrets à la mémoire de ces confrères défunts et annonce que des lettres de condoléances ont été adressées à leur famille au nom de l'Académie.

M. le président, au nom de la compagnie, adresse ensuite ses félicitations à MM. Ferd. Van der Haeghen qui a été promu commandeur de l'Ordre de Léopold, vicomte de Jonghe, Max Rooses et Van de Casteele, promus officiers; vicomte de Ghellinck Vaernewyck, R. P. van den Gheyn et chanoine Delvigne nommés chevaliers, et L. Blomme, décoré de la Croix-civique de 1re classe.

Il félicite également M. l'abbé Laenen qui a été nommé archiviste-adjoint de l'archevêché à Malines et M. le professeur Chauvin qui a remporté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié

du prix de la fondation Delalande Guérineau pour sa bibliographie des ouvrages arabes.

La correspondance comporte:

une lettre de la *Reale instituto lombardo di scienze e lettere* qui annonce la mort de son président le Dottor Gaetano Negri;

une lettre de M. le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique qui communique le programme du concours ouvert par la municipalité de Barcelone en vertu du legs fait par M. Francesco Martorelli y Peña.

L'Institut historique belge, qui vient d'être créé à Rome par le gouvernement belge, demande l'échange de ses publications contre celles de l'Académie. Cette demande est acceptée.

M. le président regrette que l'Académie ne se soit pas réunie plus tôt pour pouvoir exprimer à S. M. le Roi les sentiments loyalistes des membres à l'occasion de l'attentat de Rubino. Il est décidé qu'à l'avenir dans des circonstances urgentes le bureau de l'Académie pourra agir en son nom sans attendre la réunion statutaire.

M. Stroobant communique le manuscrit d'une double table qu'il a fait dresser à titre d'essai de dix années des Annales et des Bulletins. Ce travail sera soumis à M. le président Blomme. S'il l'approuve il pourra être continué.

Le secrétaire donne lecture de son rapport annuel et lit également celui que M. le trésorier, indisposé, lui a communiqué. Ces rapports sont approuvés et seront imprimés au Bulletin.

M. Donnet dépose ensuite la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque. Il présente le compte rendu analytique des principaux d'entre eux. L'ordre du jour étant fort chargé il ne donne pas lecture de ce travail qui sera inséré au Bulletin.

M. le chanoine van Caster donne connaissance d'une étude très documentée relative à Luc Faid'herbe en tant qu'architecte et analyse ses deux principales œuvres: l'église de Notre-Dame d'Hanswyck et celle du prieuré de Leliëndael, à Malines.

M. Stroobant lit un rapport fort détaillé relatif aux fouilles qu'il a faites dans le nord de la province, à Ravels, Turnhout, Weelde, etc. Il présente les principaux objets qu'il a recueillis, notamment des silex taillés et polis, des débris d'urnes et de poteries, des fragments de bélemnites, etc.

Le R. P. van den Gheyn fournit quelques détails complémentaires au sujet de la biographie d'Henry Rommain qui, avant d'être chanoine, fut conseiller général de la ville de Tournay.

Ces trois communications seront publiées dans les Annales. MM. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck et Saintenoy étant indisposés ont demandé que les communications qu'ils devaient faire soient remises à la prochaine réunion.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le secrétaire, FERNAND DONNET.

Le président, Baron DE VINCK DE WINNEZEELE.

Entrées à la Bibliothèque en Décembre 1902 et Janvier 1903.

I° HOMMAGES D'AUTEURS.

J. VAN DEN GHEYN, S. J. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique. Tome II.

EDM. GEUDENS. Plaatsbeschrijving der straten van Antwerpen en omtrek.

ERNEST DOUDOU. Les origines de la légende des nutons.

ID. Compte rendu des explorations faites par MM. Martel, etc., dans les cavernes d'Engis.

L. QUARRÉ REYBOURBON. André Corneille Lens, peintre anversois, et ses tableaux conservés à Lille.

Bⁿ OCTAVE VAN ERTBORN. Le musée de Bruxelles et les Ignanodons de Bernissart.

Dʳ H. C. ROGGE. Brieven van Nicolaes van Reigensberch aan Hugo de Groot.

A. BLOMME. La néeropole de Castel d'Asso.

L. CLOQUET. Les façades de Bruges.

PAUL BERGMANS. L'organiste des archiducs Albert et Isabelle : Peter Philips.

PAUL SAINTENOY. Un camp romain : Le Saalburg.

Vᵗᵉ B. DE JONGHE. Trois monnaies luxembourgeoises inédites.

FERNAND DONNET. Compte rendu analytique. Décembre.

Alphonse de Witte. La médaille honorifique offerte à David Teniers le jeune.

L. Cloquet. Rapport présenté au comité de la section artistique de la commission des échanges internationaux.

Jos. Laenen. De handel in de Nederlanden gedurende de XVIIIe eeuw.

2° ECHANGES.

Bruxelles. Revue belge de numismatique.
59e année. 1e livraison.

Id. Les missions belges de la Compagnie de Jésus.
5e année. N° 1.

Id. Académie royale de Belgique.
Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers. Tome LX et tome LXII, 1^r fascicule.
Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts. 1902. N° 11.
Biographie nationale. Tome XVII, 1^r fascicule.

Id. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.
40e année. N°s 11 et 12.

Id. La gazette numismatique. 7e année. N° 3.

Id. Société royale belge de Géographie. Bulletin.
26e année. N° 6.

Gand. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie.
10e année. N°s 8 et 9.
Inventaire archéologique. Fascicules XXVII et XXVIII.

Saint-Nicolas. Annales du Cercle archéologique du pays de Waes.
Tome XXI, 1e livraison.

Arlon. Institut archéologique du Luxembourg. Annales. Tome XXVII.

Verviers. Société verviétoise d'archéologie et d'histoire. Vol. III.
N°s 19, 20, 21.

Liége. Leodium. 1e année. N° 12. 2e année. N° 1.

Id. Wallonia. 10e année. N° 12.

Luxembourg. Ons Hemecht. 8 jahrg. 12 heft. 9 jahrg. 1 heft.

Leiden. Maatschappij der Nederlandsche letterkunde.
Handelingen en mededeelingen. 1901-1902.
Levensberichten. 1901-1902.

UTRECHT. Historisch genootschap.
Bijdragen en mededeelingen. 23e deel.
Werken. N° 15.

PARIS. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome XCV, 6e livraison. Tome XCVII, 1e livraison.
Partie technique. Tome XCVI, 12e livraison. Tome XCIX, 1e livraison.

Id. La correspondance historique et archéologique. 9e année. N° 107.

PARIS. Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France. 3e trimestre. 1902.

PERIGUEUX. Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. Tome XXIX, 5e et 6e livraisons.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie. La Picardie historique et monumentale.
Tome II. N° 1.

DUNKERQUE. Union Faulconnier. Bulletin.
5e année. Tome V.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon. 4e année. N° 190.

LILLE. Bulletin de l'Université et de l'Académie. 6e année. Déc. 1902.

LEIPZIG. Berichte über die verhandlungen der Königlich Sächsischen gesellschaft der Wissenschaften.
54e Band. I & II.

STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace. Bulletin mensuel. Tome XXXVI, fascicule 9.

MUNICH. Historischen vereine von Oberbayern.
Oberbayerisches archiv für vaterlandische geschichte.
51 band, heft 2.
Altbayerische monatschrift. Jahrg. 3, heft 6.

BONN. Jahrbücher des vereins von altertumsfreunden im Rheinlande. Heft 108/9.

GÖRLITZ. Oberlansikeschen gesellschaft der wissenschaften. Neues Lansikisches magazin. 78r Band.
Codex diplomaticus Lusatiae superioris. Bd. II, heft 3.

MADRID. Revista de archivos bibliotecas y museos. Año VI. N° 11.

LISBONNE. Boletine da real associacao dos architectos civis e archeologos portuguezes. 4ª serie. N° 6.

ID. O archeologo portugues. Vol. VII. N°s 10 & 11.

LONDRES. Royal historical society transactions new series. Vol. XVI.

LUND. Acta universitatis lundensis. T. XXXV. 1 & 2.

STOCKHOLM. Kongl. vitterhets historie och antiquitets akademien. Antiquarisk tidskrift för Sverige. XVII. 1 & 2.

HELSINGFORS. Suomen muinaismuistoghdistysen aikakanskirja. XXII. Suomen museo IX. Finskt museum IX.

MILAN. Reale instituto lombardo di scienze e lettere. Rendiconti. Serie II. Vol. XXXIV.

ROME. Notizie degli scavi di antichita comunicate alla R. accademia dei Lincei. Anno 1902. Fasc. 9 & 10.

AGRAM. Vjesnik hrvotskoga arheoloskoga drustva organ arheoloskoga adjela narodnoga muzeja u Zagrebu. Sveska VI et god V, sv. 1.

U KNINU. Starohrvatska prosvjesta glasilo hrvatskog starniarskog druztva u Kninu. God VII, sv. 1.

BOSTON. Proceedings of the American academy of arts and sciences. Vol. XXXVII. N° 23. Vol. XXXVIII. N°s 1, 2 & 3.

NEW-YORK. Bulletin of the American museum of natural history. Vol. XVIII, part I. Memoirs. Vol. III and VI. Smithsonian institution.

WASHINGTON. Bureau of American ethnology. Bulletin 26.

BATAVIA. Bataviaansch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Tijdschrift. Deel XLV, afl. 5.
Notulen. Deel XL, afl. 3.
Verhandelingen. Deel LII, 3e stuk.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

BERLIN. Antiquitaeten. Heft 1.

Compte rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque en Décembre 1902 et Janvier 1903.

Messieurs,

Notre confrère, le R. P. van den Gheyn, complète la tâche si éminemment utile qu'il s'est imposée de publier un *catalogue* détaillé et pratique *des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique*. Il vient d'en faire paraître le second volume, entièrement consacré à la patrologie. Un autre de nos confrères, M. Geudens, nous a remis un ouvrage qui porte pour titre: *Plaatsbeschrijving der straten van Antwerpen en omtrek*. Il commente avec force particularités et détails l'ancien cartulaire dans lequel les maîtres de la Chambre du Saint-Esprit inscrivirent la nomenclature de tous les revenus qui leur appartenaient de 1374 à la fin du XVIe siècle, et dont le payement était garanti par des propriétés situées dans les anciens quartiers d'Anvers.

La Société des antiquaires de Picardie continue la publication si artistiquement illustrée de ses monographies, réunies sous le titre de *la Picardie historique et monumentale*. Cette fois elle a fait éditer des notices descriptives relatives à la ville de Montdidier et aux localités les plus intéressantes des cantons de Montdidier et de Rosières. Puis elle nous a encore fait parvenir la *monographie de l'église Notre-Dame, cathédrale d'Amiens*, qui a pour auteur M. G. Durand. Rarement publication a été illustrée de façon plus luxueuse et plus fidèle. Une description détaillée et systématique permet de s'initier à tous les éléments historiques et architectoniques qui constituent cet incomparable chef-d'œuvre religieux qu'on ne se lasse jamais d'admirer et d'étudier.

Notre confrère M. Quarré Reybourbon dans une brochure consacrée à *André Corneille Lens, peintre anversois*, s'occupe surtout des quatre tableaux peints par cet artiste en vertu d'un accord avec la fabrique de l'église de la Madeleine, à Lille, et qui terminés en 1778, représentent quatre scènes de la vie de la célèbre pénitente. Il a retrouvé tous les comptes et documents relatifs à ces œuvres d'art et s'en sert pour développer l'histoire de la commande et de l'exécution des quatre toiles religieuses. Par l'étude de ces documents, il est permis

de se rendre compte de la grande réputation dont jouissait Lens, qui était considéré comme le premier peintre existant alors en Europe et auquel on prédisait après sa mort une réputation égale à celle de Rubens. Il est vrai que la postérité n'a pas encore ratifié ce jugement que portaient en 1777 les membres de la fabrique de l'église de la Madeleine à Lille.

Sous le règne de Chrétien IX, roi de Danemark, un habitant des Pays-Bas septentrionaux, Théodore Rodenburg. s'établit à Copenhague, et dès 1619 prit à tâche de créer des relations fructueuses entre son pays natal et sa patrie d'adoption. Dans ce but il provoqua l'immigration de commerçants, d'industriels et d'artistes divers. La relation de ces entreprises se trouve consignée par M. le Dr G. W. Kernkamp, dans le 23e volume des *Bijdragen en mededeelingen van het historisch genootschap van Utrecht.* Rodenburg lui-même, lors d'un de ses voyages dans nos provinces rapporta au Danemark, pour les présenter au Roi, environ 350 tableaux, valant vingt mille rixdalers. Ces œuvres provenaient d'une soixantaine d'artistes, parmi lesquels il faut relever les noms de Teniers, Breugel, Sneyers, van Dyck, Frans Hals, Pourbus, et maints autres. Il sollicita en même temps l'autorisation de s'établir à Copenhague pour le paysagiste anversois Mompert, pour le sculpteur Gerard Lamberten d'Amsterdam, etc.

L'archiduc d'Autriche Léopold Guillaume, gouverneur général des Pays-Bas de 1647 à 1656 avait pour peintre attitré David Teniers II ou le jeune. Grand admirateur de son talent, il voulut lui donner un témoignage public de satisfaction et lui offrit une chaîne en or ornée d'une médaille du même métal à son effigie. Cette médaille existe encore et notre confrère M. Alphonse de Witte la décrit dans une récente brochure qu'il nous a envoyée et qui porte pour titre: *Médaille honorifique offerte à David Teniers le jeune.*

C'est une excellente idée qu'a eue notre collègue M. l'abbé Laenen, d'initier les fervents de l'extension universitaire catholique flamande à l'histoire commerciale de nos provinces pendant les deux derniers siècles. Résumant les importants travaux qui en dernier lieu ont paru sur la matière, il montre les efforts que tentèrent vainement nos compatriotes depuis la fin du XVIIe

et surtout pendant le XVIIIe siècle, pour relever la prospérité commerciale et industrielle à laquelle la fermeture de l'Escaut avait porté un coup mortel. Malgré des tentatives hardies comme celle de la compagnie d'Ostende, le commerce belge aurait irrémédiablement péri, si les armées françaises n'avaient brisé les barrières qui fermaient l'Escaut et provoqué ainsi la résurrection de notre prospérité commerciale. Les péripéties de cette lutte économique ont été exposées clairement dans la conférence que M. Laenen a fait imprimer sous le titre de : *De handel in de Nederlanden gedurende de* XVIIIe *eeuw*.

Février 1903.

FERNAND DONNET.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU DIMANCHE 1 FÉVRIER 1903.

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence de M. le chanoine van den Gheyn, *vice-président*.

Sont présents : MM. Fernand Donnet, *secrétaire ;* R P. van den Gheyn, baron de Borrekens, Paul Cogels, chanoine van Caster, président Blomme, Saintenoy, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Hymans, Bergmans, L. Blomme, membres.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 1902 est lu et approuvé.

Les titres des candidats présentés pour les deux places vacantes de membres titulaires sont soumis à la discussion. Il est décidé de présenter au vote, en avril, les noms de cinq membres correspondants regnicoles.

Pour les deux places qui deviendront vacantes à la suite de cette élection, dix candidatures ont été présentées ; après discussion, neuf d'entr'elles sont admises pour l'election du mois d'avril.

La séance est levée à 2 heures.

Le secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le président,
Chanoine VAN DEN GHEYN.

SÉANCE ORDINAIRE DU DIMANCHE 1 FÉVRIER 1903.

La séance s'ouvre à 2 heures, dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, sous la présidence de M. le chanoine van den Gheyn, *président.*

Sont présents : MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* R. P. van den Gheyn, baron de Borrekens, Paul Cogels, chanoine van Caster, président Blomme, Saintenoy, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Hymans, Bergmans, L. Blomme, membres titulaires.

MM. l'abbé Laenen et Stroobant, membres correspondants regnicoles.

M. le comte de Limburg-Stirum, membre honoraire.

MM. le baron de Vinck de Winnezeele, *président;* Theunissens, *trésorier;* de Witte, Soil, Geudens, Bamps, membres titulaires ; Kintschots, van der Ouderaa, Maeterlinck, Naveau, membres correspondants regnicoles, s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

M. le président rend hommage à la mémoire de M. le chanoine van Spilbeeck, directeur de l'abbaye de Soleilmont, décédé le 25 janvier dernier. Pendant ces dernières années il avait régulièrement envoyé à notre Compagnie des travaux qui avaient fort favorablement été accueillis.

Il félicite également M. le baron de Borrekens qui vient d'être nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

M. le baron van der Bruggen, ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, et M. Pier Luigi Calore, écrivent à l'Académie pour la remercier de leur nomination.

Le secrétaire dépose sur le bureau la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque et rend compte des principaux d'entre eux. Ce rapport sera inséré au Bulletin.

Au nom du président, indisposé, le secrétaire donne lecture de la lettre suivante :

Messieurs,

Un mal dont le nom fait sourire, mais dont les douleurs sont acerbes, me consigne dans ma chambre. Je lui en veux, tout particulièrement de m'empêcher d'assister à cette réunion solennelle que plusieurs fois, dans le courant de l'année de ma présidence, des circonstances absolument indépendantes de ma volonté m'ont privé de l'honneur de m'asseoir au milieu de vous.

Mais dans cette circonstance encore, comme dans bien des circonstances de la vie, nous devons nous incliner devant le fait brutal et reconnaître que, pour être académicien, on n'en n'est pas moins homme, et que par là nous sommes soumis à tous les maux de la triste humanité.

Quoiqu'il en soit, je vous répète, Messieurs, que j'aurais beaucoup aimé à me trouver au milieu de vous..., et au moment de quitter ce fauteuil que vos suffrages affectueux m'ont accordé pour la deuxième fois, en un court espace de temps, je suis saisi du très sincère regret de n'avoir pas pu remplir avec plus de zèle et de succès, les hautes fonctions auxquelles vous m'avez appelé. Heureusement, dans leur sagesse, nos ancêtres ont prévu le cas, et comme dans une vision de l'avenir, ils ont décidé que chaque année la présidence passerait en d'autres mains.

Je salue donc l'heureux avènement de mon successeur et je lui adresse mes félicitations les plus cordiales et mes souhaits les plus effectueux.

Vous aurez, Messieurs, en Monsieur le chanoine van den Gheyn, l'*homme dévoué*, le *savant autorisé*, l'*orateur fécond*, l'*archéologue éminent* qui vous est nécessaire.

Je ne doute pas que, sous sa direction, l'Académie royale d'Archéologie de Belgique ne soit à la hauteur de sa haute mission, que sa moisson de lauriers ne soit abondante, et qu'elle ne retire les fruits les plus féconds de l'heureux choix que vous avez fait.

Je vous présente, Messieurs, encore toutes mes excuses pour l'accident involontaire qui me tient éloigné de vous, et je vous prie de croire à mes sentiments les plus reconnaissants pour l'honneur qu'il vous a plu de m'accorder.

Baron de Vinck de Winnezeele.

Le nouveau président annuel, M. le chanoine van den Gheyn s'inspirant de l'adage : *recogitate majores et posteros*, assure qu'il s'efforcera d'imiter dans l'exercice de ses fonctions ses devanciers de manière à mériter l'approbation de ses successeurs. Il fait appel à la bienveillance et au concours de tous les membres et les engage à coopérer avec lui à la prospérité de l'Académie en mettant en action notre devise nationale : l'Union fait la Force.

Il donne ensuite lecture de son discours inaugural, dans lequel il étudie spécialement le chapiteau byzantin et ses diverses transformations. Ce travail, dont la seconde partie sera communiquée ultérieurement, paraîtra au Bulletin.

M. Saintenoy félicite l'orateur et sur le même sujet fait quelques remarques complémentaires.

M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck analyse un manuscrit héraldique du XVIIe siècle, dont il croit pouvoir attribuer une partie à Vredius. Le R. P. van den Gheyn et M. Bergmans émettent sur ce point quelques restrictions.

M. Stroobant rend compte des fouilles que récemment il a faites dans le cimetière de l'époque halstatienne qui vient d'être découvert à Ryckevorsel.

Ces deux dernières communications paraîtront au Bulletin.

M. Fernand Donnet donne connaissance d'une notice sur le village d'Herenthout, ses églises et sa seigneurie, il fait connaître une fondation faite dans l'église Saint-Pierre et fournit quelques détails au sujet d'une enquête héraldique faite pour compte du fondateur. Ce travail sera imprimé aux Annales.

La séance est levée à 5 1/4 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Chanoine VAN DEN GHEYN.

Publications parvenues à la bibliothèque en février et mars 1903.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

L'abbé F. D. Doyen. Bibliographie namuroise. III.
L. Maeterlinck. Le genre satirique dans la peinture flamande.
Carl Weyle. Sveriges politik mot Polen.
E. G. Huss. Undersökning öfver folkmängd okerbruk oeh boskapsskötsel.
Claes Annerstedt. Tell olof Rudbecks minne.
K. B. Wiklund. I Kalevalafragan.
C. G. Malmström. Bidrag tell sverges medeltids historia.
J. Levin Carlbom. Magnus Dureels negotiation i Köpenhavn.
K. B. Weklund. När kommo svenskarne tell Finland.
Erik Hamnström. Freden i Fredrikshavn.
L. Maeterlinck. La satire animale dans les manuserits flamands.
J. van den Gheyn, S. J. Note complémentaire sur Henry Rommain.
Chanoine I. van Spilbeeck. Soleilmont, ses abbesses et leurs archives au xviie siècle.
M. Brants. Germaansehe heldenleer.
Prayon van Zuylen. Korte staatkundige gesehiedenis van het Iersehe volk.
D^r van de Velde. Repertorium van de gesehriften over de voedingsmiddelen.
V. Fris. De slag bij Kortrijk.
D. Claes. Lijst van bij Kiliaan geboekte en in Zuid-Nederland voortlevende woorden.
Paul Bergmans. Rapport sur les travaux de la Soeiété d'Histoire et d'Arehéologie de Gand.
Abbé O. Bled. Regestes des évêques de Thérouanne. I.
E. Debacker. Histoire de la Société dunkerquoise.
Fernand Donnet. Compte rendu analytique des publications. Février 1903.

Chanoine VAN CASTER. Quelques remarques sur les constructions élevées par Lue Fayd'herbe à Malines.

L. STROOBANT. Exploration de quelques tumuli de la Campine anversoise.

Baron VAN ERTBORN. Le système éocène.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES. Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique. Tome XVI, nos 10 et 11. Tome XVII, n° 1

ID. Les missions belges de la Compagnie de Jésus. Bulletin mensuel. 5e année. Nos 2 et 3.

ID. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
Annuaire. 1903.
Bulletin de la classe des lettres. 1902. N° 12.

ID. Commission royale des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. Quartier de Furnes. Tome VI.

ID. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 41e année.

BRUGES. Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.
Vol. LI, 4e livr. Vol. LII, 1re livr.

HASSELT L'ancien pays de Looz. 6e année. Nos 6-7-8.

GAND. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie. 11e année. Nos 1 et 2.

LIÉGE. Leodium. 2e année. Nos 2 et 3.

VERVIERS. Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire. Vol. III.

LIÉGE. Wallonia. XIe année. N° 1.

ANVERS. Antwerpsch archievenblad. Tome XXII, 3e livr.

TERMONDE. Cercle archéologique. Publications extraordinaires. N° X.

LIÉGE. Bulletin de l'institut archéologique liégeois. Tome XXXII, 2e fase.

LIÉGE. Bulletin de la Société d'art du diocèse de Liége. Tome XIII. 2e partie.

RYSWYCK. Algemeen Nederlandsch familieblad. XVe jaarg. N° 12. XVIe jaarg. N° 1.

LUXEMBOURG. Verein fur luxemburger geschichte, litteratur und kunst.

Ons Hemecht. 9 jahrg. 2 und 3 heft.

Bibliographie luxembourgeoise. 1re partie. 2e livr.

PARIS Société nationale des antiquaires de France. Bulletin et mémoires. 7e série. Tome 1^r.

ID. La correspondance historique et archéologique. 9e année. N° 108.

ID. Le polybiblion.

Partie technique. Tome XCIX, 2e-3e livr.

Partie littéraire. Tome XCVII, 2e-3e livr.

ID. Musée Guimet. Revue de l'histoire des religions. Tome XLVI. N° 1.

PÉRIGUEUX. Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. Tome XXX, 1e livr.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon. 4e année. N° 20.

GRENOBLE. Bulletin de l'Académie delphinale. Tome XV.

EVREUX. Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles lettres de l'Eure. V^e série. Tome IX.

NANCY. Académie de Stanislas. Mémoires. CLII^e année. Table alphabétique.

SAINT-OMER. Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie. Tome XXVII.

ORLÉANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais. Tome XIII. N° 175

LIMOGES. Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. Tome LII.

DUNKERQUE. Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. 35e volume.

HANNOVER. Zeitschrift des Historischen Vereins fur Nedersachsen. Jahrg. 1902. 4 heft.

STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace. Bulletin mensuel.
Tome XXXVI. Fasc. n° 10. Tome XXXVII, n° 1.

LEIPZIG. Jahresbericht der fürstlich jablonowskischen gesellschaft. März 1903.

WIESBADEN. Verein fur Nassauische altertumskunde und geschichsforschung. Annales. XXXIII band, 1cs heft. Mitteilungen, 1902/1903. Nos 1 à 4.

ID. Historischen Kommission für Nassau.
Jahresbericht V.

LISBONNE. O archeologo portugues.
Vol. VII. N° 12.

MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos. Ano VI. N° 12.
Ano VII. Nos 1-2.

PALMA. Boletini de la Sociedad arqueologica luliana. Julio de 1902.

BARCELONE. Revista dela Asociacion artistico arqueologica barcelonesa. Ano VI. Num. 34.

UPSALA. Kongl. universitets biblioteket.
Artskrift progr. 1 et 2.
Skrifter utgifna of Kong humanistiska Vetenskaps samfundet. Band VII.

ROME. Notizie degli scavi di antichita comunicate alla R. accademia dei Lincei. Anno 1902. Fasc. II.

LONDRES. The royal archaeological institute of great Britain and Ireland. The archaeological journal. Vol. LIX. N° 236.

BOSTON. Proceedings of the American Academy of arts and sciences. Vol. XXXVIII. N° 4.

BATAVIA. Bataviaansch genootschap van kunsten en wetenschappen. Tijdschrift voor Indische taal-, land- en volkenkunde.
Deel XLVI, afl. 1.
Verhandelingen. Deel LIV. 2e stuk.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

LEIPZIG. Karl W. Hiersemann. Catalogues divers.

LONDRES. G. A. Paynder. Second handbook list n° 22.

Compte rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque en Février et Mars 1903.

Messieurs,

Le travail que notre confrère M. Maeterlinck a présenté à un des derniers concours de l'Académie royale de Belgique et qui y a été couronné, vient de paraître en librairie; il porte pour titre : *le genre satirique dans la peinture flamande.* Après avoir étudié l'origine de la satire figurée et en avoir montré les premières manifestations dans l'antiquité, l'auteur en analyse les développements dans nombre de productions scéniques ou littéraires. Puis il passe en revue l'application qu'en firent à travers les siècles les peintres allemands et flamands, décrivant en détail les principales œuvres satiriques de certains d'entre eux, tels Breughel le Vieux, Jérôme Bosch et d'autres encore. De nombreuses illustrations aident aux développements du texte et confirment les théories de M. Maeterlinck.

Un auteur allemand le Dr Herman Haupt consacre une notice à Lambert le Bègue dans *Wallonia* (XIe année. N° 1.) Réformateur du clergé au XIIe siècle, celui ci aurait été aussi le fondateur dans nos provinces de l'ordre des béguines. Ce dernier point sera plus spécialement discuté dans une étude subséquente.

Une nouvelle et toute récente découverte est encore venue, il y a peu de temps, enrichir la collection si intéressante des pavements historiés que l'époque ogivale nous a léguée. Des fouilles faites sur l'emplacement de l'ancien couvent de bénédictines de Little Marlow ont mis au jour bon nombre de carreaux en céramique, datant des XIVe et XVe siècles. Ils sont pour la plupart ornés de figures géométriques ou ornementales, mais plusieurs sont illustrés par des représentations d'animaux ou de figures humaines. Enfin, il en est deux qui portent des inscriptions, voire même une signature. La description de ces intéressants spécimens se trouve consignée dans le volume IX, n° 236 du *Archœological journal*, édité par *The royal archœological Institute of Great Britain and Ireland.*

Notre confrère, M. Henri Hymans consacre une récente étude

publiée dans les bulletins de l'Académie royale de Belgique à *l'estampe de 1418 et la validité de sa date.* Il y a soixante ans, une polémique des plus ardentes s'éleva au sujet de l'authenticité de cette gravure et de la réalité de la date qui s'y trouve inscrite. Depuis que cette discussion a pris fin des faits nouveaux se sont produits. M. Hymans les énumère et les discute, s'attachant surtout à comparer l'estampe de la bibliothèque royale à celle en tant de points semblable, découverte à la bibliothèque de Saint-Gall en Suisse. Il conclut en faisant bonne et finale justice des assertions de ceux qui, sans autre preuve que leur simple affirmation, se sont plu à représenter comme entaché de fraude, comme indigne de compter parmi les incunables de la gravure, un document en faveur de l'authenticité duquel existent non pas seulement des présomptions sérieuses, mais aussi des témoignages trop puissants pour pouvoir être laissés à l'écart.

La ville de Thérouanne, jusqu'au jour où la colère de l'empereur Charles-Quint la condamna en 1532 à disparaître de la carte de France, avait possédé un évêché qui fut supprimé après une existence de plus de mille ans. Tous les faits relatifs à ce siège épiscopal et à ses titulaires sont brièvement exposés dans le nouvel ouvrage que vient de livrer à l'impression M. l'abbé Bled, et qui porte pour titre : *Regestes des évêques de Thérouanne.* Il a été imprimé par les soins de la Société des antiquaires de la Morinie.

M. Henri Deglin, qui a fait partie en 1898 du congrès international de patronage à Anvers, nous fait part de ses impressions par le canal des Mémoires de l'Académie de Stanislas, de Nancy. Il décrit avec enthousiasme « Anvers la belle, Anvers la plus séduisante des villes, Anvers la Reine de toutes les royautés. » Puis il s'arrête séduit, au musée Plantin et, après avoir fourni de nombreux détails au sujet de l'archi-typographe royal et de son œuvre géniale, il reproduit une lettre faisant partie des collections du musée et que la plus jeune fille du maître, Madeleine Plantin, femme de Gilles Beys, adressa le 5 juin 1589 de Paris à son père pour réclamer des secours urgents, se trouvant avec ses huit enfants dans une misère atroce et manquant de pain. Ce travail de M. Deglin porte pour titre : *A propos d'une lettre de Madeleine Plantin.*

Dans le Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand,

(IIe année, nº 2) M. Pirenne communique *la seule lettre connue de Jacques Van Artevelde*. Cette épître que M. Deprez a trouvée, est redigée en français et est adressée le 11 janvier 1344 à Edouard, due de Cornouailles, fils aîné de Edouard III, par « son humble subject, Jacques d'Artevelde, bourgeois de Gand, appareillez à tous voz commandemens et plaisirs. » Le tribun flamand demande que la paye des archers anglais séjournant en Flandre, soit régulièrement payée.

A propos d'une *peinture murale récemment découverte dans l'église Saint-Martin à Alost* et que décrit M. le chanoine van den Gheyn, se trouve un détail intéressant qui me semble mériter d'être signalé. L'église actuelle construite vers 1480 sur les plans de Jan Van Harwe, fut achevée à partir de 1489 par Herman de Waghemakere.

Telles sont, Messieurs, les quelques indications que j'ai cru devoir vous donner et qui vous engageront, je l'espère, à prendre connaissance plus amplement des ouvrages qui récemment sont venus enrichir notre bibliothèque.

29 mars 1903.

FERNAND DONNET.

LE CHANOINE IGNACE VAN SPILBEECK.

Quoiqu'il ne fût pas des nôtres, vous me permettrez cependant de consacrer quelques mots de regret à la mémoire du savant qui, pendant le cours des dernières années, a si souvent utilisé notre Bulletin pour la publication de ses travaux historiques.

Michel van Spilbeeck naquit à Anvers, le 10 novembre 1828. Il appartenait à une famille dans laquelle la fidélité aux principes religieux et le culte du passé d'Anvers sont de tradition.

Jeune encore il se voua à la vie religieuse, et dès le 1r novembre 1847 il entra dans l'ordre de Prémontré. Il prit dès lors le prénom d'Ignace, sous lequel il est surtout connu comme écrivain. Il prononça ses vœux monastiques le 1r novembre 1849 et fut consacré prêtre le 18 décembre 1852.

Religieux de l'abbaye de Tongerloo, il y remplit successivement les charges de bibliothécaire, de sous-prieur et de prieur. Puis il préféra se consacrer au service paroissial et consentit à remplir dans diverses localités des fonctions sacerdotales. C'est ainsi que dès 1861 il fut nommé à Cheratte. On le retrouve ensuite exerçant le saint ministère à Verviers et à Ochain. Plus tard il fut nommé directeur du couvent de Tongres, et finalement il fut désigné pour remplir la même charge à l'abbaye des dames bernardines de Soleilmont. Il y resta en fonctions pendant près de vingt cinq ans et y mourut le 25 janvier 1903.

Pendant le cours de sa longue carrière monastique il donna de nombreuses preuves de vertus religieuses auxquelles tous se sont plu à rendre un légitime hommage. Directeur éclairé, prêtre zélé, religieux exemplaire, il mérita sans conteste le jugement que porta

sur lui un de ses plus distingués confrères qui, à juste titre, le qualifie de *justum ac tenacem propositi virum* (1).

Mais le chanoine van Spilbeeck consacra aussi une grande partie de son existence à l'étude et aux recherches historiques. Un critique important, le jugeant comme écrivain, l'appréciait récemment en ces termes: « Chercheur patient et érudit de valeur, il a publié un bon nombre de travaux d'histoire locale et d'histoire religieuse qui révèlent chez leur auteur un grand souci d'exactitude et une sérieuse connaissance de la méthode historique » (2).

En 1872, étant chapelain au château d'Ochain, il publia son premier écrit consacré à honorer la mémoire de la comtesse de Mercy Argenteau. Mais ce n'est que dix ans plus tard qu'il se révéla comme écrivain. Un triste accident qui lui survint à Verviers, en l'estropiant, le condamna forcément à mener une vie sédentaire. C'est alors qu'il tourna son activité vers l'étude et qu'il se livra avec passion aux recherches historiques.

Depuis 1883, ses écrits se succèdent sans interruption. Ils sont signés de son nom accompagné tantôt du prénom Michel et tantôt de celui d'Ignace. Parfois l'auteur ne s'est désigné que par une simple initiale, celle de son prénom ou par la lettre J et parfois I (3).

Les premières publications furent en général imprimées à Namur. Puis une série de ses communications parut dans les « Précis historiques », quelques autres dans « le Messager des Sciences historiques ». Plusieurs articles virent le jour à Charleroi. Enfin, tous ses derniers travaux furent publiés dans le Bulletin de notre Académie. Quand la mort le surprit, son dernier écrit n'était encore que partiellement corrigé et il ne parut que plus d'un mois après son décès. D'autres notes nous étaient encore destinées et il nous les aurait certainement confiées s'il avait pu les achever.

Ses œuvres contiennent quelques écrits ascétiques et plusieurs biographies. Mais la plupart ont trait à l'ordre auquel il appartenait, ou aux maisons religieuses qui en dépendaient. C'est ainsi

(1) Article nécrologique, par M. le chanoine Daems, dans le *Misoffer*.

(2) *Les archives belges*, 5e année, n° 2, p, 58.

(3) Chanoine Waltman van Spilbeeck. Publications d'Ignace van Spilbeeck.

qu'il écrivit la biographie de plusieurs saints ou bienheureux qui avaient porté l'habit des Prémontrés, qu'il fit paraître des pages fort intéressantes ayant trait à Tongerloo, à Beau-Repart et surtout à Soleilmont.

Mais la mort cruelle est venue brusquement mettre un terme à cette activité. Il a disparu quand, malgré son âge et ses infirmités, il songeait encore à achever pour notre Société divers travaux historiques. Il n'est que juste que nous payions ici un tribut de regrets et de reconnaissance au savant dont nous déplorons la perte. Qu'après cette vie de labeur et de sacrifice, le Seigneur que toute sa vie il a servi, lui accorde l'éternel repos!

Nous croyons faire chose utile en donnant ici la liste des publications du chanoine Ignace van Spilbeeck, utilisant surtout sur ce point les indications qu'a bien voulu nous fournir son parent, M. le chanoine Waltman van Spilbeeck, sous-prieur de l'abbaye de Tongerloo:

L'ange d'Ochain. Madame la comtesse de Mercy Argenteau. Herenthals, V. J. Du Moulin, 1872.

L'abbaye de Soleilmont et la ville de Gand (Messager des sciences historiques). Gand, 1883.

Synopsis annalium Antverpiensium collectorum à D. Papebrochio. Anvers, Beerts, 1884.

Lettres de Mgr Bracq, évêque de Gand, sur la vie religieuse (traduites du flamand). Namur, Douxfils, 1884-1888.

Petites fleurs de la vie du bienheureux Herman Joseph. Namur, Douxfils, 1884.

Une fleur cachée. La bienheureuse Christine du Christ. Namur, Douxfils, 1885.

Livre censier ou registre aux cens et revenus de l'abbaye de Soleilmont (Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi). Mons, Manceaux, 1885.

Sceaux et armoiries de l'abbaye de Soleilmont, de l'ordre de Citeaux Ie partie: Sceaux; IIe partie: Armoiries (même périodique). 1885.

Un testament du xve siècle. Binche-Soleilmont-Gilly. Documents inédits (même périodique). 1885.

Archives de Soleilmont (même périodique). 1885.

Les refuges de l'abbaye de Soleilmont à Namur et à Châtelet (même publication), 1885.

Une fille du Taciturne : Charlotte Flandrine de Nassau (Précis historiques). Bruxelles, Vromant, 1885.

Louise Hollandine, princesse Palatine de Bavière, abbesse de Maubuisson (même publication). 1885.

Le comte Jean Louis de Nassau Hadamar, neveu du Taciturne (même publication). 1885.

Notice sur le tableau de Notre-Dame de Rome. Namur, Douxfils, 1885.

Le comte Jean de Nassau Siegen. (Précis historiques). 1886.

Le comte Alexis de Nassau, évêque de Trébizonde (même publication). 1886.

Le lis mystérieux de Tolbiac, ou vie du bienheureux Albéric. Namur, Douxfils, 1886.

Une patronne contre le choléra. Vie de la bienheureuse Bronislava. Namur, Douxfils, 1886.

Annales breves ordinis Prœmonstratensis, auctore M. du Pré. Namur, Douxfils, 1886.

Notre-Dame de Rome, lors du pillage de Soleilmont le 27 mars 1886. Namur, Douxfils, 1887.

Entretiens spirituels des vrays amans de Jésus et de Marie, par Aug. de Felleries. Namur, Douxfils, 1887.

Jean Chrysostome De Swert, prélat de l'abbaye de Tongerloo. Namur, Douxfils, 1887.

Hagiologium Norbertinum. Chrys. Van der Sterre, Namur, Charneux, 1887.

Les armoiries de l'abbaye d'Aulne. Bruxelles, Deprez (Fédération historique et archéologique de Belgique), 1888.

Notice sur la relique du saint Clou. Namur, Douxfils, 1888.

Nicolas Psaume, évêque de Verdun (Precis historiques). Bruxelles, Vromant, 1889.

La vie du bienheureux saint Norbert, par Maurice du Pré. Namur, Douxfils, 1889.

Le lis de Bonne Espérance. Vie de la bienheureuse Oda. Namur, Douxfils, 1889.

Les derniers jours de l'abbaye de Tongerloo en 1796 (Précis historiques). Bruxelles, Vromant, 1889.

Les Archiducs Albert et Isabelle et la relique du saint Clou, vénérée à Soleilmont (Messager des sciences historiques). Gand, Van der Haeghen, 1889.

Un dernier mot concernant les armoiries de l'abbaye d'Aulne (Messager des sciences historiques.) Gand. Van der Haeghen, 1890.

Pierres tombales et inscriptions funéraires de l'abbaye de Soleilmont. (Société archéologique de Charleroi. Bruxelles, Deprez, 1890.

Le samedi de Marie, d'après A. Wichmans. Namur, Douxfils, 1890.

Les martyrs de Tongerloo au XVIe siècle (Précis historiques.) Bruxelles, Vromant, 1890.

Le collège Saint-Norbert à Rome (Messager de sciences historiques). Gand, Van der Haeghen, 1890.

La famille d'un noble croisé. Vie de saint Gilbert. Namur, Douxfils, 1890.

Le protégé de Marie. Vie du bienheureux Garembert. Namur. Douxfils, 1890.

Jean de Leeuw-Saint-Pierre, abbé de Vicogne, surnommé le chevalier blanc (Précis historiques). Bruxelles, Vromant, 1891.

Hélène de Hamal, chanoinesse de Sainte-Waudru (Messager des sciences historiques). Gand, Van der Haeghen, 1891.

Le bienheureux Louis, comte d'Arnstein, de l'ordre de Prémontré. Bruxelles, Schepens, 1891.

Une conversion éclatante. Le bienheureux Louis, comte d'Arnstein. Tamines, Duculot, 1891.

Sur la liste des abbesses de Soleilmont. Nouveaux renseignements sur le refuge de Soleilmont à Namur. L'analogue de l'abbaye de Soleilmont. Les lavabos du XVe siècle. Namur, Douxfils. 1891.

Notice sur le tableau de Notre-Dame de Rome. 2e édition. Tamines, Duculot, 1891.

Un tableau de Pierre Jouet de Châtelet (Messager des sciences historiques). Gand, 1892.

Une vue de Soleilmont au XVIe siècle (Société archéologique de Charleroi). 1892.

Une famille modèle. La bienheureuse Hildegonde, comtesse de Meer, et ses enfants: B. Herman et B. Hadwige. Tamines, Duculot, 1892.

L'héroïsme dans le sacrifice. Le bienheureux Godefroid, comte de Cappenberg. Tamines, Duculot, 1892.

Mois du Sacré Cœur de N. S. Jésus-Christ, par Sa Grandeur Mgr Bracq. Gand, Poelman, 1892.

Mois de saint Joseph, par Mgr Bracq. Gand, Poelman, 1892.

Mois de Marie avec les saints prêtres, par Sa Grandeur Mgr Bracq. Gand, Poelman, 1892.

Onze conférences aux religieuses, par Mgr Bracq. Gand, Poelman, 1892.

Neuvaine préparatoire à la fête de saint Bernard. Namur, Godenne, 1893.

Sacræ litaniæ Beatorum ordinis prœmonstratensis (réédition). Tamines, Duculot, 1893.

Un serviteur de Marie : le bienheureux Siard. Tamines, Duculot, 1893.

Les cloîtres de Soleilmont. (Société archéologique de Charleroi). 1893.

Coffret du XVIIe siècle conservé à l'abbaye de Soleilmont (Société archéologique de Charleroi). 1893.

Les cloîtres de Soleilmont. Pierres commémoratives. Découverte archéologique (Société archéologique de Charleroi). 1893.

Iconographie norbertine. Arbres hagiologiques de l'ordre de Prémontré (Messager des sciences historiques). 1893.

Testament de dame veuve Jean de Warisoul 1456 (Société archéologique de Charleroi). 1893.

Exhortations aux religieuses, par Ferdinand Speil, traduites de l'allemand. Tamines, Duculot, 1894.

Un saint anachorète. Vie de saint Gerlach. Tamines, Duculot, 1894.

Petri de Nova-terra Carmina Sacra. Tamines, Duculot, 1894.

Obituaire de l'abbaye de Soleilmont. Malines, Godenne, 1894.

La pierre tombale de Jean de Hamal, seigneur de Monceau et la légende de la dame de Monceau. Malines, Godenne, 1895.

Iconographie norbertine. Arbre généalogique de l'ordre de Prémontré (Messager des sciences historiques). 1895.

La vie du bienheureux Frédéric de Halluin, fondateur de l'abbaye du Jardin de Marie de l'ordre de Prémontré. Tamines, Duculot, 1895.

Vie de sainte Barbe de Nicomédie. Tamines, Duculot, 1895.

Augustini Wichmans, canonici tongerloensis epigrammata de viris vita sanctimonia illustribus in ordine premonstratensi. Tamines, Duculot, 1895.

Une étole du XIIe siècle (Société archéologique de Charleroi). 1895.

Une étole du XIIe siècle. Dentelles du XVIIe siècle. Malines, Godenne, 1896.

Le bienheureux Hroznata. Tamines, Duculot, 1897.

Iconographie norbertine. Série de gravures représentant la vie de saint Norbert (Messager des sciences historiques). 1897.

Une patronne contre le choléra. Vie de la bienheureuse Bronislava. 2e édition. Tamines, Duculot, 1897.

De Mons à Hérenthals au XVe siècle (Annales du Cercle archéologique de Mons). 1898.

Vie de saint Norbert, archevêque de Magdebourg, fondateur de l'ordre de Prémontré. Tamines, Duculot, 1898.

La couronne norbertine, ou saints et bienheureux de l'ordre de Prémontré. Tamines, Duculot, 1898.

Les armoiries de l'abbaye de Beau-Repart de l'ordre de Prémontré. (Annales de l'Académie d'archéologie). 1898.

Beati Hermanni Joseph, canonici Steinfeldensis ordinis prœmonstratensis opuscula. Namur, Douxfils, 1899.

Armoiries des abbayes norbertines de la Belgique (Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique). 1899.

Solismontana. Le reliquaire du saint Clou à Soleilmont. Charleroi, Henry Quinet (Société archéologique de Charleroi), 1899.

La couronne norbertine. 1e série. Bruxelles, Schepens, 1899.

Humbeline de Bavay, abbesse de Soleilmont. Notice biographique. Charleroi, Henry Quinet (Société archéologique de Charleroi). 1899.

Epitaphes des abbés du monastère d'Aulne. Charleroi. Henry Quinet (Société archéologique de Charleroi). 1899.

Une relique de saint Norbert (Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie). 1900.

Abbaye de Soleilmont. Une sculpture du XVIe siècle à Soleilmont (Société archéologique de Soleilmont). 1900.

Portrait de Barthelemy Louant, abbé du monastère d'Aulne (Société archéologique de Soleilmont). 1900.

Iconographie norbertine. Gravures représentant les saints de l'ordre de Prémontré, par I. D. Hertz (Bulletin de l'Académie royale d'archéologie). 1900.

Célébrités carolingiennes (Bulletin de l'Académie royale d'archéologie). 1900.

Saint Adrien et saint Jacques, de l'ordre de Prémontré, martyrs de Gorcum. Tamines, Duculot, 1900.

Mélanges historiques et archéologiques (Annales de l'Académie royale d'Archéologie). 1900.

Le bienheureux Waltman de l'ordre de Prémontré, 1r abbé de Saint-Michel à Anvers (Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie). 1901.

La bienheureuse Ricwera, disciple de saint Norbert, mère des religieuses prémontrées (Bibliothèque norbertine). 1901.

Les études sur les armoiries de l'abbaye d'Aulne (Messager des sciences historiques). 1901.

Les abbesses de Soleilmont au XVIIIe siècle. Notices historiques. (Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie). 1901-1902.

La bienheureuse Hildegonde, comtesse de Man, et ses enfants, le B. Herman et la B. Hedwige. Bruxelles, Schepens, 1902.

Iconographie norbertine. Les images des saints de l'ordre de Prémontré, d'après Ab. van Diepenbeeck (Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie). 1902.

Iconographie norbertine. Les images des saints de l'ordre de Prémontré, d'après C. et P. De Mallery (Académie royale d'Archéologie). 1902.

Le bienheureux Rabodon (Bibliothèque norbertine). 1902.

Notice sur la relique du saint Clou. 2e édition. Tamines, 1902.

Le bienheureux Godefroid, comte de Cappenberg. Bruxelles, Schepens, 1902.

Une vue de Soleilmont au XVIIIe siècle (Société archéologique de Charleroi). 1902.

Abbaye d'Aulne. Liste des religieuses du monastère en 1660. Une dernière élection (1790) (Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie). 1902.

Soleilmont, ses abbesses et leurs archives au XVIIe siècle (Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie). 1903.

FERNAND DONNET.

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 1903

La séance s'ouvre à 2 heures sous la présidence de M. le chanoine van den Gheyn, *président.*

Sont présents : MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* Theunissens, *trésorier;* président Blomme, R. P. van den Gheyn, Geudens, baron de Vinck de Winnezeele, chanoine van Caster, Saintenoy, Bergmans, membres titulaires.

MM. Stroobant et Bilmeyer, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. Paul Cogels, *vice-président;* de Béhault de Dornon, Errera, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Soil, baron de Borrekens, de Witte, membres titulaires ; MM. l'abbé Laenen, Kintschots, Gaillard, Maeterlinck, membres correspondants regnicoles, M. De Vriendt, membre honoraire regnicole.

Le procès-verbal de la séance du 1 février est lu et approuvé sans observations.

M. le président rend compte des élections qui ont eu lieu à la séance des membres titulaires. M. Stroobant remercie pour sa nomination de membre effectif.

M. le président félicite ensuite MM. Fernand Donnet, secrétaire, le Dr C. Bamps et le comte Oscar Le Grelle qui viennent d'être nommés chevaliers de l'Ordre de Léopold, ainsi que M. Bilmeyer qui a obtenu la Croix de chevalier de l'Ordre de Pie IX.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. De Vriendt qui remercie pour sa nomination de membre honoraire.

Le bureau avait adressé les félicitations de l'Académie à M. van Even à l'occasion du 50e anniversaire de sa nomination aux fonctions d'archiviste communal à Louvain. M. van Even répond par une lettre de remerciements dont il est donné lecture.

La Société des amis du Vieux Liége envoie une circulaire annon-

çant une exposition internationale de poupées anciennes et modernes qui aura lieu à Liége en mai et juin prochains.

M. Stroobant remet le manuscrit des tables des publications de l'Académie pour une nouvelle période décennale. Il sera examiné par M. le président Blomme.

M. Fernand Donnet dépose la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque et donne lecture du compte rendu analytique des principaux d'entre eux, ainsi que d'une notice biographique de M. le chanoine I. van Spilbeeck. Ces pièces seront imprimées au Bulletin.

M. le chanoine van den Gheyn donne connaissance de la seconde partie de son travail traitant du chapiteau byzantin. Il étudie les formes qui prévalurent au VIe siècle et s'arrête à l'époque lombarde.

Le R. P. van den Gheyn décrit et analyse une bulle grecque de Grégoire III, patriarche de Constantinople, authentiquant des reliques de la passion de Notre Seigneur, envoyées au VIe siècle par Théodore Paléologue à Philippe le Bon, et qui plus tard furent déposées dans l'église de Saint-Job sous Uccle. Ce travail sera séré aux Annales.

La lecture de la notice de M. Hachez est remise à la prochaine séance vu l'indisposition de M. de Béhault de Dornon qui devait en donner communication.

M. Geudens donne connaissance de nombreux détails se rapportant aux cloches des églises de Pulderbosch et Wyshagen ainsi qu'au carillon de Hasselt. Cette communication sera imprimée dans les Annales.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire, FERNAND DONNET.

Le Président, Chanoine VAN DEN GHEYN.

Envois reçus par la Bibliothèque en avril et mai 1903.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

ALPH. DE WITTE. Jetons banaux du XVe siècle.

Baron VAN ERTBORN. Le système pliocène en Belgique.

Baron van Ertborn. Les dépôts quaternaires de la Belgique et leurs faunes.

Id. Le volcanisme.

A. de Witte. Un thaler de Louis Pierre Englebert, duc d'Arenberg.

Fernand Donnet. Les méreaux des brasseurs d'Anvers.

A. de Witte. Les jetons de la verge de Menin.

J. M. Pereira de Lima. Iberos e Bascos.

A. de Vlaminck. Le château des comtes, dit le Gravensteen, à Gand.

Baron van Ertborn. Le bassin houiller de la Campine.

L. Maeterlinck. De dierensatire in de Vlaamsche handschriften.

E. van den Broeck. Nouvelle théorie de l'explosion volcanique.

Fernand Donnet. Le chanoine Ignace van Spilbeeck.

Id. Compte-rendu analytique des publications (mars).

Edmond Geudens. Les cloches de Pulderbosch et Wyshagen.

Vicomte de Ghellinck Vaernewyck. Rapport sur le Congrès de Troyes.

Ernest Matthieu. La pairie de Lens.

2° ECHANGES.

Bruxelles. Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique. Tome XVII, n° 2.

Id. Mémoires couronnés et autres mémoires. Tome XVIII, fasc. 1 et 2.

Id. Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. Tome XVI, livr. 3 et 4.

Annuaire. Tome XIV.

Id. Revue belge de numismatique. 59e année. 2e livr.

Id. Les missions belges de la Compagnie de Jésus. Bulletin mensuel. 5e année. Nos 4, 5 et 6.

Id. Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques et classe des beaux-arts. Bulletin. 1903. Nos 1, 2, 3 et 4.

Id. Mémoires couronnés et autres mémoires. Tome LXII, 4e fasc. et tome LXIII, fasc. 1, 2 et 3.

BRUXELLES. Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers. Tome LIX, 4e fasc. et tome LXII, 2e fasc.

ID. Société royale belge de géographie. Bulletin 27e année. Nos 1 et 2.

ID. Commission royale des monuments. Correspondance avec la Société nationale pour la protection des sites.

ID. ID. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 41e année. Nos 3 à 8.

LIÉGE. Wallonia. XIe année. Nos 2, 3 et 4.

Id. Table quinquennale.

LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. Tome XXX, 1e livr.

Id. IIe section, 6e fascicule.

GAND. Société d'histoire et d'archéologie.

Inventaire archéologique. Fasc. XXIX.

Bulletin. IIe année. No 3.

LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.

Leodium. 2e année. Nos 4 et 5.

ANVERS. Bulletin de la Société royale de géographie. Tome XXVI, 3e et 4e fasc. Tome XXVII, 1r fasc.

CHARLEROI. Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique. Table des matières des 25 premiers volumes.

NAMUR. Annales de la Société archéologique. Tome 23, IVe livr.

Rapport annuel. 1901.

MONS. Mémoires et publications de la Société des sciences, des lettres et des arts du Hainaut. 54e vol.

VERVIERS. Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.

Bulletin. Vol. IV, 1r fasc.

NIVELLES. Annales de la Société archéologique de l'arrondissement. Tome VII, 1e et 2e livr.

HUY. Cercle hutois des sciences et beaux-arts.

Annales. Tome XIV, 1e livr.

RYSWYK. Algemeen Nederlandsch familieblad. XVIe jaarg. Nos 2, 3 et 4.

MAESTRICHT. Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg. Tome XXXVIII.

Luxembourg. Vereines fur Luxemburger geschichte, litteratur und kunst.
Ons Hemecht. 9 jahrg. 4 heft.

Paris. Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France. 4e trim. 1902. 1r trim. 1903.

Id. La correspondance historique et archéologique. 10e année. Nos 109, 110, 111 et 112.

Id. Polybiblion.
Partie technique. Tome XCIX, 4e livr.
Partie littéraire. Tome XCVII, 4e et 5e livr.

Id. Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin historique et philologique. Année 1902. Nos 1 et 2.
Bulletin archéologique. Année 1902. 2e livr.
Section des sciences économiques et sociales. Congrès de 1902.

Id. Musée Guimet.
Annales. Tome XIV.
Revue de l'histoire des religions. Tome XLVI, no 2.

Dunkerque. Union Faulconnier. Bulletin. Tome VI, fasc. 1.

Lille Bulletin de l'Université et de l'Académie. 7e année. Nos I et 2.

Périgueux. Bulletin de la Société archéologique du Périgord. Tome XXX, 2e livr.

Beziers. Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire. Vol. XXXII, 2e livr.

Lille. .Bulletin de la commission historique du département du Nord. Tome XXV.

Saint-Omer. Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. Tome XI, 203e et 204e livr.

Besançon. Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. 7e serie. Ve vol.

Dijon. Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres. Tome VIII.

Arras. Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais. Mémoires. Tome II, 4e livr. et tome III, 1e livr.
Epigraphie du département du Pas-de-Calais. Tome IV, 1r et 2e fasc.

Lyon. Bulletin historique de diocèse de Lyon. 4e année. N° 21.

Madrid. Revista de archivos, bibliotecas y museos. Ano VII. Nos 3 et 4.

Palma. Boletin de la sociedad arqueologica luliana. Agosto, Septembre Octobre de 1902.

Barcelone. Revista dela asociacion artistico arqueologica barcelonesa. Año VII. N° 35.

Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace. Bulletin mensuel. Tome XXXVII, fasc. 2 et 3.

Hannovre. Zeitschrift des historischen vereins für Nieder-Sachsen. Jahrg. 1903. 1es heft.

Iena. Zeitschrift des Vereins für thüringische geschichte und altertumskunde. XIII band, heft 1 et 2.

Strasbourg. Bulletin de la société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. Tome XXI, 1e livr.

Lisbonne. O Archeologo portugues. Vol. VIII. Nos 2 et 3.

Agram. Vjestnik kr hrvatsko slavonsko dalmatinskog zemaljskog arkiva. God V, sv. 2 et 3.

Vienne. Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der wissenschaften. Philosophisch historische classe. CXLIV band.

Rome. Notizie degli scavi di antiquita comunicate alla R. Accademia dei Lincei. Anno 1902. Fasc. 12 et Indici. Anno 1903, fasc. 1 et 2.

Genève. Société d'histoire et d'archéologie.
Mémoires et documents. Tome VIII, livr. 1.
Bulletin. Tome II, livr. 6 et 7.

Moscou. Bulletin de la Société impériale des naturalistes. Année 1901. Nos 3 et 4.

New-York. American museum of natural history.
Memoirs. Vol. V.
List of papers. Vol. I-XVI.

Boston. Proceedings of the American Academy of arts and sciences. Vol. XXXVIII. Nos 5 à 15.

Madison. Collections of the State historical Society of Wisconsin. Vol. XVI.

WASHINGTON. Annual report of the board of regents of the Smithsonian Institution. 1900.
Bulletin 27.
19th annual report of the bureau of American ethnology. 1897-98. Part. 1 and 2.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

LEIPZIG. Karl W. Hierseman. Katalog 287.
LA HAYE. Martinus Nyhoff. Catalogus van boeken. 4e gedeelte. Monthly list. April 1903.

Compte rendu analytique des principales publications parvenues à l'Académie en avril et mai 1903.

MESSIEURS,

Des renseignements statistiques et économiques intéressants ont été réunis dans un travail que M. Julin a publié dans les *Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique*, (tome LXIII, fascicule 3) sous le titre de: *Les grandes fabriques en Belgique vers le milieu du XVIIIe siècle (1764)*; contribution à la statistique ancienne de la Belgique. Puisés aux archives générales du royaume dans le fonds du Conseil des finances, les détails rassemblés dans cette étude, forment le résumé d'une enquête à laquelle procédèrent, en 1764, les contrôleurs principaux des droits d'entrée et de sortie, au sujet des fabriques et manufactures des Pays-Bas. Pour quelques villes, telles Bruxelles, Bruges, Malines, les notices sont assez complètes et le résultat désiré par la Cour semble pleinement atteint, mais ailleurs, surtout dans le pays flamand, et notamment à Anvers et à Gand, les industriels refusèrent de répondre au questionnaire administratif. Cette opposition est regrettable, car elle nous prive pour ces villes d'une source de renseignements qui aurait pu être importante.

M. J. M. Pereira de Lima a bien voulu faire hommage à notre bibliothèque du dernier ouvrage qu'il a fait imprimer, et qui porte pour titre : *Iberos e Bascos*. Il y retrace l'histoire des peuples primitifs qui occupèrent le sol du Portugal. Il rappelle leur histoire, étudie leurs caractères, décrit leurs mœurs et leurs monuments, expose leurs usages et leurs traditions.

Ayant dépouillé aux archives générales du royaume les comptes des baillis de Gand et d'autres fonds spéciaux, M. De Vlaminck y a puisé nombre de renseignements qui lui ont permis de produire une nouvelle étude relative au *Château des Comtes, dit le Gravensteen, à Gand, depuis sa restauration en 1180*. Celle-ci a été publiée dans les Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles (tome XVI, 3e et 4e livr.). Il commente l'inscription qui surmontait la porte d'entrée et énumère les séjours que les comtes de Flandre firent dans le « Gravensteen » à partir du règne de Philippe d'Alsace. Plus loin, M. De Vlaminck décrit, en les comparant, les plus anciennes reproductions peintes du château des Comtes. Il établit ensuite que le donjon avait une couverture en plate-forme et fournit des indications précises sur la distribution et l'usage des multiples locaux que contenait le château, et finit par indiquer quelles furent les administrations diverses qui y eurent leur siège.

L'attention des savants, voire même des capitalistes, a été vivement attirée par les récents sondages qui ont permis de constater l'existence en Campine d'un riche bassin houiller. M. le baron van Ertborn saisit cette occasion pour faire insérer dans le bulletin de la Société de géographie de Paris une étude qu'il intitule : *Le bassin houiller de la Campine*, et qui a pour but de faire connaître aux lecteurs français la description géographique, géologique et pittoresque de l'ancienne Taxandrie. Puis, analysant les différents travaux qui ont été entrepris, la plupart avec succès, pour constater la présence de la houille, il prédit qu'en Campine les jours de douce quiétude sont comptés, que les terrils, les hautes cheminées couperont les horizons sans bornes, qu'un nuage noir y couvrira le ciel, que toutes les industries bruyantes, compagnes fidèles des charbonnages, avant dix ans auront troublé le solennel repos qui aujourd'hui y règne ! Pour notre part, nous ne pouvons que déplorer cette éventualité, malheureusement trop certaine, et regretter pro-

fondément la transformation complète de ces paysages si mélancoliques, mais si attrayants, et les bouleversements inévitables qui se produiront au sein des populations campinoises si honnêtes, si laborieuses et si profondément attachées aux mœurs et aux idées que leur ont transmises leurs ancêtres.

Pendant bien longtemps, on le sait, la France fut maîtresse d'une partie des territoires qui forment aujourd'hui la république des Etats-Unis. Elle occupa entr'autres le Wisconsin. C'est dans le XVIe volume des *Collections of the state historical society of Wisconsin*, que l'on trouvera décrit par M. Reuben Gold Twaites, les événements les plus marquants du régime français pendant les années 1634 à 1727. On y pourra lire le récit des luttes soutenues par les colons européens contre les peuplades huronnes, iroquoises et autres, ainsi que de nombreux détails sur les florissantes missions que les religieux de la Compagnie de Jésus établirent dans ces régions sauvages.

Le commerce de l'alun dans les Pays-Bas a fourni à M. Jules Finot l'occasion de publier une intéressante communication dans le bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques de Paris (année 1902, n°s 1 et 2). La Flandre importait de grandes quantités d'alun dont elle avait besoin pour la fabrication de ses draps. Elle les tirait principalement de l'Asie mineure et surtout de Phocu, près de Smyrne. Mais en 1462 un padouan, Giovanni de Castro, découvrit par hasard le dépôt d'alun de Tolfa, près de Civita-Vecchia. Le pape Jules II, voulant favoriser cette nouvelle exploitation et en même temps, empêcher les infidèles de continuer à se procurer des ressources immenses qu'ils employaient à combattre l'Europe catholique, fulmina l'excommunication contre tous ceux qui achèteraient encore de l'alun en Orient. Charles le Téméraire, de son côté, en 1468, s'engagea à prohiber dans ses Etats toute importation d'alun autre que celui provenant des mines pontificales. Ce dernier produit se vendit dès lors couramment à la foire de la Pentecôte à Anvers, ainsi qu'à Wervick et à Bruges. Mais abusant de la situation, les exploitants de la mine de Tolfa haussèrent bientôt leurs prix dans de telles proportions que les négociants flamands allèrent s'approvisionner à limites plus basses en Angleterre où existait un dépôt d'aluns du Levant. Pour remédier à cette situation, le pape par une nouvelle bulle de 1506 prohiba

encore plus sévèrement toutes transactions avec les infidèles. Le commerce flamand en appela à l'archiduchesse Marguerite d'Autriche qui soumit la cause au Conseil de Flandre. Celui-ci trouva que le cas était trop important et qu'il serait utile qu'il fut traité directement par l'empereur Maximilien, avec le Souverain Pontife. A la suite de laborieuses négociations un traité fut signé à Bréda et confirmé à Malines le 18 octobre 1508, en vertu duquel le monopole de l'alun romain fut décrété pour les Pays-Bas pendant une période de deux années, mais en même temps, il fut fixé un maximum de prix que les vendeurs s'engageaient à ne pas dépasser.

Le 7 mai 1362 fut signé le traité de Brétigny qui mit momentanément fin à la lutte entre la France et l'Angleterre. Pendant cette lutte, les parties belligérantes avaient, suivant l'usage de l'époque, utilisé les services de nombreuses bandes de mercenaires. Celles-ci, composées de soldats éprouvés, Allemands, Brabançons, Flamands, Hennuyers, Bretons ou Gascons, qui de la guerre faisaient leur métier, refusèrent de se dissoudre. Elles se choisirent des chefs, et pendant de nombreuses années parcoururent la Bourgogne, vivant de pillage et de rapines, et recommencèrent une guerre sans prétexte, sans drapeau, où le brigandage, devenu comme inséparable du métier de la guerre, s'avoue de lui-même dans toute sa féroce impudence. » C'est l'histoire de ces luttes longues et sanglantes que M. Vernier raconte dans les mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon (tome VIII, 4e série) sous le titre de: *le Duché de Bourgogne et les compagnies dans la seconde moitié du XIVe siècle.*

Le cardinal de Granvelle, qui fut archevêque de Malines et qui joua un rôle si considérable dans l'histoire de nos provinces au XVIe siècle, mourut à Madrid le 21 septembre 1586. Malgré les multiples soucis de la politique, il fut toute sa vie le protecteur éclairé des artistes. Sur ce point de nombreuses particularités ont été réunies par M. Jules Gauthier dans une étude qu'il intitule: *le cardinal de Granvelle et les artistes de son temps*, et qui a été imprimée dans les mémoires de la Société d'émulation du Doubs paraissant à Besançon (7e série, 6e volume). Nous y lisons en effet, qu'héritier des goûts artistiques de son père, Granvelle fit peindre son portrait à Bruxelles par Antoine Moor, qu'il fit exécuter

son effigie en deux médailles par le graveur italien Leone Leoni, qui plus tard modela également son buste en bronze. Puis, ce fut le tour d'autres artistes à qui fut dévolue la tâche de reproduire ses traits, notamment le peintre Lambert Lombard, de Liége, et le graveur Hans Collaert, d'Anvers, le peintre van den Broeck, de la même ville, et d'autres encore. Ailleurs, il fait construire le château d'Ornans, ordonne d'achever l'église Saint-Laurent, fait restaurer l'église Saint-Maurice à Besançon, offre à plusieurs sanctuaires des tableaux ou des objets d'orfèvrerie. De 1566 à 1571, il représente Philippe II à Rome et en profite pour faire derechef exécuter son portrait par plusieurs peintres, graveurs ou médailleurs. Mais c'est l'inventaire des œuvres d'art qu'à son décès il délaissa en son palais de Besançon qui fournit la meilleure preuve des goûts artistiques de Granvelle. Ce sont d'abord les tapisseries; elles sont nombreuses, de haute lisse, de satin de Bruges, de fabrication italienne ou flamande et consistant en portières, garnitures de lit, etc. Viennent ensuite quelques cuirs dorés à fonds rouge ou bleu, et en partie ornés de peintures grotesques. Les médailles anciennes sont nombreuses, les romaines et les grecques prédominent. Quelques sculptures sont remarquables; les unes appartiennent à l'antiquité, les autres à la renaissance. Le nombre de tableaux est très considérable; ils appartiennent à toutes les écoles; les Flamands y sont représentés par de multiples œuvres, parmi lesquelles on peut citer celles de Jan Bol, de Jérôme Bos, des deux Breughel. Parmi les œuvres de Pierre Breughel il faut remarquer un tableau représentant des aveugles se menant l'un l'autre. Puis viennent Paul Bril, un portrait du cardinal par van den Broeck, des paysages de Coninxloo, des Vrancken et un Hoefnagel, des portraits par Key, un Dieu de pitié par Jean de Mabuse, plusieurs œuvres de Pourbus, de nombreux tableaux religieux dus à Martin De Vos, des toiles de Franz Floris, de Pierre Steevens et de nombre d'autres. Parmi les œuvres d'artistes étrangers, les plus remarquables ont été exécutées par le Corrège, Michel Ange, Albrecht Durer, Holbein, le Titien, Léonard de Vinei, etc.

Un Anversois, M. le professeur Stanislas Le Grelle, secrétaire de la bibliothèque vaticane, habite Rome où il possède une propriété sur le Janicule. C'est dans ce bien que récemment a été faite

une découverte intéressante dont nous trouvons le récit dans le *nuovo bulletini di Archeologia Christiania* (anno VIII, n°s 3 et 4). Déjà la découverte faite en 1878 d'une inscription chrétienne pouvait faire supposer l'existence en cet endroit d'un lieu de sépulture. Récemment, à la suite de certains travaux, les ouvriers trouvèrent trace d'une galerie funéraire, étendant sous terre ses ramifications multiples. Aucun document ancien ne signalait en cet endroit l'existence d'un cimetière, qui suivant toutes probabilités fut ouvert au IIe siècle de l'ère chrétienne. Aucune inscription ne permet d'établir le nom de ce lieu de repos souterrain et on suppose qu'il fut employé surtout par les habitants du voisinage. Peut-être ces galeries funéraires s'étendent-elles dans la direction du Vatican. C'est ce que des fouilles ultérieures devront faire constater.

Tels sont en quelques mots, Messieurs, les points principaux que j'ai cru devoir vous signaler et qui ont été puisés dans quelques-unes des publications reçues depuis deux mois. D'autres offrent également de l'intérêt, il m'est impossible de les analyser toutes ici; une visite à la bibliothèque vous permettra facilement de compléter cette rapide revue.

7 juin 1903.

FERNAND DONNET.

FÉLIX LE SERGEANT DE MONNECOVE

Le 3 septembre 1902, décédait en son domicile de la rue Saint-Florentin, à Paris, M. Félix le Sergeant de Monnecove. Il était né à Saint-Omer le 14 avril 1827. Il consacra de nombreuses années de son existence au service de sa patrie, débutant en 1850 au barreau, pour devenir un an plus tard capitaine de la garde nationale de la Seine; il s'occupa ensuite de politique et devint successivement sous-préfet, député et maire de Saint-Omer, et finalement il prit part à la guerre de 1870 en qualité de commandant de cavalerie. Plus tard, il s'adonna exclusivement aux travaux historiques et littéraires. Tous les genres le tentèrent, et on le vit composer des poèmes, des chansons, en même temps que des nouvelles en prose ou des pièces de théâtre. Critique d'art, il collabora à divers journaux et réunit ensuite en brochures annuelles ces chroniques spéciales. Il dirigea aussi la réimpression de quelques raretés bibliographiques. Enfin il fit paraître dans les publications de plusieurs sociétés savantes le résultat de ses travaux historiques ou archéologiques. Infatiguable dans ses recherches, il s'occupait activement à recueillir récemment encore sur l'emplacement de l'ancienne Térouanne, les rares vestiges de l'antique cité des Morins.

M. de Monnecove était membre de nombreuses sociétés. Après avoir à l'origine dirigé l'*Artésienne*, il fit ensuite partie de presque toutes les sociétés savantes de l'Artois, de la Picardie et de la Flandre française, et notamment depuis 1861 de la Société des Antiquaires de la Morinie. Il était également associé correspondant de la *Société nationale des Antiquaires de France* et de la *Société française d'archéologie*, ainsi que chancelier de l'*Académie des Rosati*. En 1897 il avait été élu membre correspondant étranger de notre Compagnie. Maintes fois il prit part à nos travaux, assistant en plusieurs occasions à nos réunions. Régulièrement il participait

aux sessions annuelles des Congrès de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Belgique, et un mois avant sa mort, à Bruges encore, malgré la maladie qui déjà visiblement l'accablait, il s'efforçait de se joindre à nous, jusqu'au moment où, vaincu par la souffrance, il dut nous quitter la veille de la clôture du Congrès et rentrer à Paris. Savant d'une complaisance jamais lassée, gentilhomme aimable et causeur toujours intéressant, il s'était créé parmi nous de réelles sympathies. Qu'il me soit permis, à moi qui personnellement l'ai si bien connu et qui ai entretenu avec lui de si cordiales relations, d'exprimer ici au nom de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique les regrets sincères que causent à tous ses membres la disparition de ce collègue auquel ils avaient été heureux de pouvoir réserver une place dans leurs rangs.

Nous ne pouvons malheureusement pas reproduire la liste complète des écrits de M. le Sergeant de Monnecove. Voici néanmoins la nomenclature de quelques-uns d'entre eux [1] :

Les enfants de Saint-Omer à la défense de Paris assiégée par les Allemands (1870-71). Notice, liste générale, nécrologie.

Les artistes artésiens et flamands au salon de 1875.

Les artistes artésiens aux expositions annuelles des beaux-arts à Paris.

Guide de Saint-Omer et de ses environs avec un plan de la ville.

Le siège de Térouanne et la trêve de Bomy en 1537.

Chartes inédites du prieuré de Renty.

Testament et exécution testamentaire de Jean Tabary, évêque de Térouanne.

Note sur le testament de Jean Tabary, évêque de Térouanne.

La prise de Tournehan et de Montoyre (15 août 1542).

Un brief récit de la prise de Terouanne et Hedin avec la bataille de Renty.

Peut-on formuler certaines règles en vue de l'explication etymologique des noms des lieux.

Les voies romaines.

(1) Nous avons puisé les principaux renseignements de cet article nécrologique dans le Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France et dans celui de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Note sur quelques incunables et sur quelques livres liturgiques de l'église de Térouanne.

Note sur l'origine et l'emploi de l'artillerie.

Les moyens de soustraire les documents artistiques et historiques aux destructions et dégradations.

La loi française pour la conservation des monuments.

L'inscription des Gésates à Tongres.

Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne en 1897. Rapport.

Note sur un bréviaire manuscrit à Térouanne.

Lettre de rémission pour Jehan Maistrel.

Charte de commune octroyée par Philippe-Auguste aux bourgeois d'Hesdin.

Chartes données par Philippe-Auguste à Tournai.

La publication des textes anciens.

Du rôle et des fonctions des châtelains dans les Pays-Bas.

FERNAND DONNET.

LE

CHAPITEAU BYZANTIN

Messieurs,

Quand à la renaissance, Vignole détermina les caractères des ordres d'architecture, auxquels on allait dans la suite donner le nom de classiques, il en détermina les principes avec une netteté et une clarté que n'ont pas les règles tracées par Vitruve, du temps de l'empereur romain Auguste. « Ces règles, dit Reusens [1], faciles à saisir, dérivent de l'examen d'un grand nombre de monuments antiques, et s'écartent peu des résultats généraux déduits de cet examen. »

Or s'il est une chose qui frappe l'attention de l'observateur même le moins disposé à l'analyse des détails, c'est la stabilité, je dirai même la rigidité du type constitutif des différentes parties et de l'ornementation caractéristique de chaque ordre. L'un de ces éléments qui attire d'autant plus mieux les regards, qu'il permet d'établir aisément la distinction entre les différents ordres, c'est le chapiteau. Si le Toscan et le Dorique n'offrent dans la partie supérieure de la colonne qu'une différence de détail, l'Ionique et le Corinthien ont à ce point introduit des modifications profondes et accentuées dans les chapiteaux, qu'il n'y a plus moyen de les confondre, et qu'ils constituent avec les précédents des types nettement caractéristiques et bien accusés.

Ainsi créés ces types ne subiront plus de modifications et nous

(1) *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. I, p. 12.

les retrouverons dans les monuments de la Grèce et de la Rome ancienne sans variations dans leurs formes génériques.

Mais « quand Constantin fonda Constantinople, enseigne Louis Courajod dans sa leçon sur l'art byzantin, les Romains n'ont plus d'architectes. Au contraire, tout vit, tout germe et se développe en Orient. et c'est de ce côté que l'Occident se tourne » (1).

Les artistes grecs que l'empereur chrétien appelle autour de lui, tout en conservant les procédés antiques, produiront cependant un style nouveau, et marqueront dans les arts décoratifs surtout, le début de transformation profonde.

Il nous a paru intéressant d'étudier cette évolution de l'art grec, pour déterminer l'influence de l'Orient dans la formation de l'art chrétien, et nous chercherons à circonscrire nos investigations dans un cercle fort restreint, puisque nous ne voulons vous parler aujourd'hui que d'un seul élément du premier style chrétien :

LE CHAPITEAU BYZANTIN.

C'est à Ravenne, Messieurs, « ce coin de l'Orient transporté en Occident », comme le nomme Bayet, que je vous convie à me suivre, et je le fais d'autant plus volontiers que les témoins, que nous y rencontrerons, seront irrécusables, car s'ils ont dû souffrir l'injure du temps, ils ne peuvent du moins pas nous tromper, par suite de la restauration subie. Aux chapiteaux de Ravenne nous comparerons ceux que nous relèverons à Venise et à Torcello, et en y ajoutant ceux qui existent encore à Brescia, à Milan et à Rome, nous estimons avoir réuni des matériaux en nombre suffisant, pour aborder avec confiance la description documentée du chapiteau byzantin.

Mais il ne sera pas superflu sans doute, avant d'entreprendre notre étude sur un point si spécial, de rappeler ici les opinions concordantes en principe, divergentes dans les détails, des auteurs les plus récents qui se sont occupés de l'architecture byzantine.

(1) *Leçons professées à l'école du Louvre,* t. I, p. 141.

Cattaneo dans son ouvrage sur *l'Architecture en Italie, du* VIe *au* XIe *siècle*, s'exprime comme suit [1] :

« L'art avait beaucoup souffert en Italie des invasions barbares du Ve siècle ; quoiqu'il les encourageât royalement, Théodoric ne sut tirer des artistes que de fort misérables créations ; les monuments qu'il érigea à Ravenne en font foi, non moins qu'un grand nombre de constructions semblables dont on trouve des traces évidentes dans plusieurs villes du nord et du midi de l'Italie. Mais l'influence de l'art byzantin qui, avec les conquêtes des Grecs, précéda et suivit la chute de la domination des Goths, tout en portant en lui-même des germes de décadence, servit sans contredit à relever l'art latin, de manière que vers le milieu du VIe siècle, il devait se trouver très éloigné de la barbarie dans laquelle il allait être plongé peu de temps après. Or c'est précisément dans cette seconde moitié du VIe siècle que je place la cause et le commencement de cette longue décadence, ou mieux de cette léthargie de l'art, qui après avoir duré pendant tout le temps de la domination lombarde, lui survécut encore jusqu'à la fin du IXe siècle, dans quelques régions, jusqu'au Xe, et dans plusieurs autres, même jusqu'à la première moitié du XIe siècle. »

De cette citation un peu longue peut-être, rapprochons la théorie de Courajod sur les influences byzantines. Après avoir rappelé l'influence qu'exerça l'Orient sur la Rome chrétienne, en étudiant d'abord la forme des tombes et les épitaphes redigées en langue grecque, ensuite en examinant l'histoire, la liturgie, les usages religieux, le professeur de l'école du Louvre pose à ses auditeurs la question suivante : « N'est-il pas naturel de se demander aussi quel role a joué l'Orient dans la formation de l'art chrétien ? »

Or la réponse est formulée dans les termes suivants :

« Ce qui se dégage d'abord avec netteté de cette étude, c'est l'unité générale de l'art. Quand on cherche à démêler dans ce fond commun la part de l'Orient, il semble que le plus souvent ce fut de lui que vint l'initiative. Byzance était l'arche de Noé destinée à sauver ce qui pouvait survivre de la primitive civilisation gréco-romaine, telle que cette civilisation avait été exploitée par Rome et imposée

(1) Page 21.

par elle à l'univers. Mais en allant à Byzance, l'art latin abdiquait toute prétention à la direction intellectuelle. Il se résorbait dans l'art grec, dans cet art que M. de Vogüé vous a décrit, et se perdait aux multiples influences orientales que vous connaissez Qu'on ne nous parle donc plus de l'art latin pur après le IVe siècle! » (1)

Dans son ouvrage tout récent, M. Camille Enlart traite aussi de « l'influence et de la suprématie artistique de l'empire d'Orient » (2) et voici un passage à souligner:

« Lorsque le siège de l'Empire eut été transporté à Byzance, cette ville devint tout à la fois le refuge des traditions antiques et le centre artistique du monde romain. Les habitudes artistiques s'y modifièrent peu à peu, au contact des traditions orientales, dont la Perse était le foyer et dont l'art byzantin transmit une partie à l'art occidental. Les artistes de l'empire d'Orient modifièrent beaucoup plus tôt que les nôtres les traditions romaines, à cause de ce voisinage et surtout parce qu'ils restaient assez habiles pour créer des formes nouvelles, ou plutôt pour les déduire des enseignements reçus. »

Bayet dans son livre bien connu sur l'*Art byzantin,* parle dans le même sens: « L'architecture chrétienne procède de l'architecture gréco-romaine, mais, dans certaines régions de l'Orient, en Syrie surtout, celle-ci s'était déjà fort modifiée en se compliquant d'éléments étrangers. Dans l'empire byzantin, tel qu'il se constitua définitivement après la mort de Théodose, ces influences nouvelles devaient s'exercer avec d'autant plus de force que les provinces asiatiques l'emportaient alors sur les provinces d'Europe par leur prospérité et par l'éclat de leur civilisation: c'était là surtout que l'esprit hellénique se montrait encore actif et créateur. A l'époque même de Constantin, d'après le peu de renseignements qu'on possède, les architectes chrétiens d'Asie semblent déjà se montrer plus curieux d'originalité » (3).

Ces citations, que nous pourrions multiplier, suffisent pour établir que si l'on est d'accord pour reconnaître l'origine nettement orien-

(1) *Op. cit.*, p. 145.
(2) *Manuel d'archéologie française*, p. 107.
(3) Page 24.

tale de l'art byzantin, cependant les uns y recherchent avant tout l'application des principes de l'art grec, d'autres au contraire y reconnaissent plutôt des procédés asiatiques.

D'autre part dans l'appréciation de l'habilité même des artistes byzantins, quelle différence de jugement! Cattaneo n'hésite pas à déclarer, que « n'ayant eu l'occasion, ni de se former à aucune école, ni d'exercer leur talent et leur main, ils durent se trouver comme des enfants avec le ciseau et le pinceau dans les mains, n'ayant d'autre guide que les exemples subsistants des œuvres byzantines ou latines les plus récentes : — ils travaillaient en enfants » (1). Cattaneo parle des artistes du VIe siècle, et de là son souci de chercher à marquer par de nombreux exemples la décadence, qui va s'accentuant jusqu'à la fin du IXe siècle en Italie.

Et néanmoins en traitant des sarcophages de Ravenne, nous avons pu signaler des morceaux de sculpture vraiment remarquables, et dont Cattaneo lui-même admirait l'élégante beauté.

Enlart, que je citais tout à l'heure, n'estime-t-il pas les artistes byzantins assez habiles pour créer des formes nouvelles, ou plutôt pour les déduire des enseignements reçus? Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'apprécier ces divers jugements, en vous faisant passer sous les yeux les différents types de chapiteaux byzantins, que nous avons essayé de réunir.

* * *

Mais il faut bien l'avouer, les débuts même de l'art byzantin nous échappent, car ce serait la transformation de l'antique Byzance en Constantinople, qui aurait dû nous fournir les documents précieux de l'architecture, à laquelle Cattaneo attache le nom de Proto-Byzantine.

Malheureusement « la nouvelle capitale fondée par Constantin, dit Bayet (2), a depuis longtemps disparu ; aux monuments du IVe siècle d'autres ont peu à peu succédé, jusqu'au moment où les malheurs d'Orient et la conquête turque ont presque entièrement détruit la ville byzantine. C'est donc aux écrivains du moyen âge qu'il faut

(1) *Op. cit.*, p. 22.
(2) *L'Art byzantin*, p. 18.

recourir pour se faire une image à peu près exacte de la cité constantinienne. »

Notre savant confrère, M. Soil, a soigneusement relevé dans son travail sur *Rome et Byzance* les restes des anciens monuments élevés par Constantin et ses successeurs (1) et il cite notamment le palais de l'Hebdomon, les citernes ou réservoirs destinés à emmagasiner une ample provision d'eau, et enfin « la couronne de murailles, renforcées de tours, dont les ruines gigantesques s'étendent encore, sans interruption notable, de la pointe du sérail au château des sept tours, et de là jusqu'à la Corne d'or, défendant la cité du côté de la terre et de la mer. »

Mais ces constructions elles-mêmes M. Soil les classe parmi les monuments de style romain, par conséquent nous n'y trouverions même pas le caractère byzantin que nous y voudrions chercher.

La description que nous référions après Bayet de la cité bâtie par Constantin, nous édificrait peut-être sur la merveilleuse beauté de la seconde Rome. Elle nous rappellerait l'Augustœon avec ses portiques peuplés de statues, son second forum portant le nom même de Constantin, le Sénat et son voisin somptueux, le grand palais impérial, enfin l'Hippodrome qui devait devenir pour les Byzantins du ve et du xe siècle « l'asile de leurs dernières libertés, le lieu d'exercice de leurs derniers droits. S'ils n'élisaient plus ni consuls, ni tribuns, ni censeurs, ils choisissaient au moins les cochers dont ils voulaient favoriser le triomphe » (2).

Il faudrait pour compléter cette fastueuse énumération, citer toutes les églises construites par Constantin et par sa mère Hélène, et dont le nombre d'après un chroniqueur cité par Bayet, se serait élevé à vingt et un, et il ajoute « celle des Saints-Apôtres qui devait servir de sépulture à la famille impériale, ne le cédait guère en magnificence à Sainte-Sophie » (3).

Mais il faut bien l'avouer ; tous ces détails si intéressants soient-ils, ne nous apprennent rien sur la question qui seule nous occupe en

(1) *Rome et Byzance*, p. 56 et suiv.

(2) Rambaud. *L'hippodrome à Constantinople* (Revue des Deux Mondes, 15 août 1871).

(3) Bayet. *Op. cit.* p. 22.

ce moment, puisqu'ils ne nous renseignent pas sur les caractères nouveaux de l'architecture de ces somptueux palais et de ces basiliques grandioses.

Tout ce qu'il importe de retenir, c'est que ce furent surtout des artistes grecs que Constantin appela autour de lui, et que c'est à eux qu'il confia la direction des gigantesques travaux qu'il allait entreprendre.

Sans doute, le palais construit à Spalato par Dioclétien en 305, au moment de quitter le pouvoir, peut nous fournir de précieux éléments de comparaison, et les vestiges imposants qui en sont arrivés jusqu'à nous, constituent des sources autorisées du plus haut intérêt. « Ce palais ou château, dit le Général de Beylié, dans une étude très documentée sur l'habitation byzantine qu'il vient de publier, il y a quelques mois à peine, est le monument le plus complet, encore existant, de la décadence romaine et du style nouveau qui, modifié petit à petit par les architectes chrétiens, devint plus tard le style dit byzantin. C'est là que pour la première fois on vit en Occident l'emploi systématique de l'arcade sur colonne sans l'intermédiaire d'une imposte; ce procédé architectonique, d'un usage courant en Syrie, antérieurement à cette époque, fut appliqué à Spalato par des architectes asiatiques et des tâcherons grecs, ainsi que semblent l'indiquer les marques relevées sur les pierres des édifices » (1).

« Le palais de Spalato, conclut l'auteur, dut servir de modèle à Constantin pour le palais impérial de Byzance. » Ceci peut n'être qu'une simple conjecture, basée évidemment sur des probabilités dignes d'être discutées, mais ce qui est certain c'est que le palais de Théodoric, bâti à Ravenne à la fin du ve siècle, présente avec le château de Dioclétien de frappantes analogies. C'est encore le Général de Beylié qui attire sur ce point notre attention. » L'architecture de la Porte d'Or (du palais Spalato) avec le grand arc en décharge ouvert par dessus le linteau de l'entrée, avec ses niches demi-circulaires et surtout la rangée d'élégantes arcatures appliquées contre la partie supérieure de la muraille et qui s'appuient sur des petites

(1) *L'habitation byzantine*, 1902, p. 20.

consoles sculptées, est absolument semblable à celle du palais de Théodoric, à Ravenne » (1).

A coté de ces constructions du IVe siècle, que nous venons de citer, il convient de rapprocher celles de la Syrie centrale que De Vogüé a si bien décrite, et qui nous révèlent pour ainsi dire tous les secrets d'une civilisation perdue. « En effet, dit-il, toutes ces cités, qui sont au nombre de cent sur un espace de trente à quarante lieues, forment un ensemble dont il est impossible de rien détacher, où tout se lie, s'enchaîne, appartient au même style, au même système, à la même époque enfin, et cette époque est l'époque chrétienne primitive et la plus inconnue jusqu'à présent au point de vue de l'art, celle qui s'étend du IVe au VIIe siècle de notre ère » (2).

A moins d'être incomplet, force nous est donc de nous arrêter quelques moments encore aux découvertes capitales faites par De Vogüé de 1865 à 1877, surtout que lui-même signale les monuments qu'il a étudiés, « comme des chefs-d'œuvre que les architectes de nos jours pourront étudier avec profit » et qu'il appelle les constructeurs de ce temps et de ce pays « de hardis et d'habiles tailleurs de pierre » (3).

Ce qu'il nous importe le plus de connaître, c'est l'opinion de l'éminent archéologue sur la question qu'il s'est posée à lui-même. Après avoir constaté que malgré l'action de causes locales et étrangères « agissant dans le sens asiatique » le fond de la culture en Syrie était resté grec, De Vogüé se demande si tous ces monuments de ce vaste ensemble architectural, qui comprend sept siècles et compte des milliers de constructions, ne sont que les copies des temples grecs, et la répétition identique à elle-même de types indéfiniment reproduits? Sa réponse mérite qu'on s'y arrête.

« Copier ou se recopier est le propre d'un art immobilisé ou éclectique; mais un art vivant, c'est-à-dire un art, qui procédant d'un principe qui lui est propre, est l'expression vivante d'un organisme

(1) *Op. cit.*, p. 23.

(2) *Syrie centrale, architecture civile et religieuse du* Ier *au* VIIe *siècle*, t. I, introduction, p. 7.

(3) *Idem*, p. 10.

soeial original, un art vivant, dis-je, partieipe aux eonditions de la vie; il se transforme sous l'influenee des milieux, sous l'aetion des causes internes ou externes; eomme le langage et l'écriture, au même titre qu'eux, il a ses évolutions néeessaires; l'art gree, l'art vivant par exeellence, a eu ses évolutions pendant les longs sièeles, où il a suffi presque tout seul aux besoins artistiques du monde connu; l'école syrienne représente une de ees évolutions » (1). Et l'auteur eonelut par ees mots sa théorie basée sur les faits les mieux établis, et les plus sagement doeumentés: « tandis qu'en Oeeident le sentiment de l'art s'éloignait peu à peu sous la rude étreinte des Barbares, en Orient, en Syrie du moins, il existait une éeole intelligente qui maintenait les bonnes traditions et les rajeunissait par d'heureuses innovations. »

I.

Ces préliminaires dont je suis le premier à regretter la longueur, m'ont paru eependant indispensables, pour permettre de juger de l'opportunité et de l'exaetitude d'une classifieation que je tenterai d'établir parmi les ehapiteaux byzantins.

En effet, e'est le double eourant hellénique et asiatique que nous eonstatons dans l'éclosion et l'évolution du style byzantin, et sans nous attarder à mesurer la prépondéranee qu'a pu avoir chaeune de ees influenees dans le style nouveau, nous ehereherons plutôt à vérifier le bien-fondé des appréeiations émises.

Si nous analysons la forme générale des ehapiteaux eorinthien et composite, nous y reneontrons un double élément. C'est d'abord la corbeille garnie de deux rangées superposées de feuilles d'acanthe avec les grandes volutes sous chacun des angles du tailloir, et les petites venant s'aeeoupler au milieu de ehaque faee du ehapiteau sous la rose, et ensuite le tailloir ou abaque.

Les ehapiteaux byzantins, dont nous allons parler tout d'abord, sont eeux qui offrent avee les chapiteaux eorinthien et eomposite la plus grande similitude, et dont on reeonnaît à l'instant une eommune origine.

(1) *Op. cit.*, p. 15.

Nous ne citerons que pour mémoire les chapiteaux que nous rencontrons au baptistère des Orthodoxes ou Saint-Giovanni in Fonte à Ravenne (fig. 1). Cette construction appartient à la période romaine, car d'après Corrado Ricci, ce baptistère était une ancienne salle de thermes transformée en 449 par l'archevêque Néon. Les chapiteaux des colonnes sont nettement composites et de la meilleure époque. Ils sont romains et de réemploi.

Mais déjà à Torcello (fig 2) nous signalerons un chapiteau d'une des colonnes de la tref ou trabes (poutre triomphale) devant le chœur, qui marque une légère modification du type classique. Les oves du chapiteau composite sont remplacées par une rangée de petites feuilles finement découpées, les feuilles du chapiteau corinthien sont en acanthe aiguë et non plus en acanthe molle.

La cathédrale de Torcello bâtie en 642, par les émigrés d'Altinato, fut reconstruite en 697 sous l'épiscopat de Deodato; en 864 elle menaçait de nouveau ruine, et fut à cette époque soumise à des travaux de consolidation, travaux qui au jugement de Cattaneo, doivent être considérés « comme une reconstruction presque générale des murs d'enceinte. » Enfin en 1008 il y eut de nouvelles réfections et de notables embellissements.

Ces restaurations successives jettent donc un certain doute sur l'âge des sculptures si importantes qu'on relève dans cet édifice. De là grande controverse entre les archéologues italiens pour dater les chapiteaux qui surmontent les colonnes, mais Cattanco très affirmatif à cet égard, n'hésite pas à rapporter au XIe siècle (1008) la plupart des chapiteaux de Torcello, alors que Selvatico les considère comme des restes des anciennes basiliques d'Altinato du VIe ou VIIe siècle.

Heureusement que les documents fournis par Ravenne prêteront moins à discussion.

C'est à Théodoric et à ses successeurs que Ravenne dut dès le VIe siècle, son accroissement et ses embellissements. Devenue en 402 la résidence de l'empereur Honorius, elle demeura après la chute de l'Empire d'Occident la résidence des rois Goths, et lorsque dans la suite Byzance eut détruit la domination des Goths, l'exarque, c'est-à-dire le lieutenant de l'empereur d'Orient, y établit son siège.

Nous avons déjà signalé les ruines du palais de Théodoric; nous

Fig. 2.

Fig. 1.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

Fig. 6.

Fig. 7.

n'avons pas à nous occuper ici de son tombeau, puisque nous n'y rencontrons pas de chapiteaux à étudier; mais sur la place Victor-Emmanuel (fig. 3 et 4), nous trouvons un portique de 8 colonnes de granit, dont l'une porte le monogramme du roi des Ostrogoths. Dans sa structure générale le chapiteau est nettement composite avec des volutes et son échine découpée en oves ; mais ce qui accuse son caractère byzantin c'est le feuillage qui recouvre l'ossature. On peut sans doute y reconnaître la feuille d'acanthe, mais traitée d'une manière toute différente de celle des anciens. Tandis que l'acanthe corinthienne se courbe gracieusement au sommet, ici la feuille s'élargit et paraît se diviser en deux parties qui s'épanouissent à la surface supérieure. La feuille d'ailleurs devient moins élancée, et la sculpture marque plus de dureté de dessin.

A Saint-Apollinaire in classe le feuillage affecte une forme encore plus caractéristique (fig. 5). Cette immense basilique, la plus grande de Ravenne, a été commencée en 534 et consacrée en 549. Ses trois belles nefs sont divisées par une double rangée de 24 colonnes en marbre cipolin. Toutes ces colonnes portent le même type du chapiteau composite modifié par l'allure étrange que le sculpteur a prêtée à la feuille qui la décore. Cette ornementation végétale ne rappelle même plus l'acanthe: c'est une lourde feuille contournée et frisée, et qui donne au chapiteau un aspect pesant et peu gracieux.

A la même époque Théodoric construisait dans la cité sa cathédrale arienne, connue maintenant sous le nom de Saint-Apollinaire Nuovo, mais qui s'appelait primitivement Saint-Martinus in Cœlo aureo. Ici le chapiteau est nettement corinthien, mais la feuille d'acanthe est d'un dessin maigre et anguleux (fig. 6 et 7).

Dans ces deux basiliques nous remarquons déjà un élément nouveau, qui allait devenir une des notes distinctives du chapiteau byzantin; c'est que « le tailloir des chapiteaux reçoit des dimensions et un évasement si considérable, que bien souvent il paraît former un chapiteau supérieur superposé, sans intermédiaire, au chapiteau inférieur » (1).

C'est le sommier ou dosseret des archivoltes. « La face du tailloir, dit Reusens, était ornée du côté de la nef principale, d'un symbole,

(1) Reusens. *Op. cit.*, p. 165.

du monogramme du fondateur. ou plus souvent encore d'une croix pattée, isolée ou inscrite dans un cercle. Cette croix, soit seule, soit entre deux agneaux ou deux oiseaux affrontés, a été un des symboles chrétiens les plus usités pendant la période latine. »

Nous nous contenterons à propos du sommier de cette remarque générale, et nous nous bornerons à constater avec de Dartein que dans l'architecture byzantine « le tailloir joue un rôle spécial au point de vue de la stabilité. Aussi, continue le même auteur, verrons-nous que dans les constructions byzantines, on l'a séparé en général du corps du chapiteau. Il forme alors un membre particulier de la colonne » (1).

Les chapiteaux que nous venons de décrire, nous les retrouvons fréquemment avec quelques légères variantes à Saint-Marc de Venise. Mais avant d'aborder l'étude de la célèbre basilique vénitienne au point de vue de son ornementation sculpturale, qu'il nous soit permis de rappeler brièvement les origines de la ville, et l'histoire même de la fondation de Saint-Marc.

Les Venètes d'origine illyrienne avaient, dès 181 avant Jésus-Christ, fondé Aquilée, qui bientôt acquit une importance considérable. Lorsque plus tard Attila eut détruit Padoue, Altinum et Aquilée, les Romains de la Vénétie émigrèrent dans les îles des lagunes, et y trouvèrent un asile contre les conquérants lombards. Les îles les plus fortes étaient Rivoalto, Malamocco et Torcello. Le premier doge connu fut Paulucio Anafesto, qui mourut en 716, et Rivo-Alto (Rialto) devint le siège du gouvernement (2). La fondation de Venise date de cette époque.

« Suivant la même influence que Ravenne, dit M. Pierre Gusman dans son intéressant guide de Venise, la nouvelle cité s'inspira de sa puissante voisine, où se parlait le grec, et à qui elle prit les premiers éléments de son architecture. Après la chute de l'empereur des Goths, elle dut hériter d'une partie des artistes qui émigrèrent de Ravenne à Venise.

Dans les ténèbres du moyen-âge, où le monde semble reculer, bien avant d'autres régions italiennes, elle put, par son commerce avec l'Orient s'assimiler les goûts de la Grèce byzantine, et devint la

(1) *Architecture lombarde*, 1e partie, p. 37.
(2) Pierre Gusman. *Venise*, p. 4.

Fig. 8.

Fig. 9.

Fig. 10.

Fig. 11.

Fig. 12.

Fig. 13.

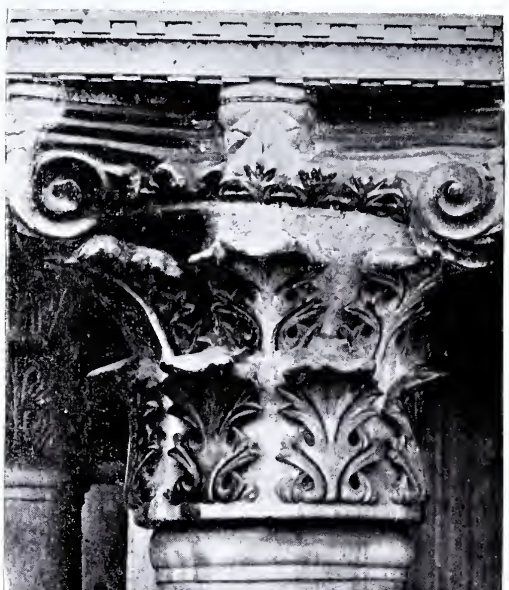

Fig. 14

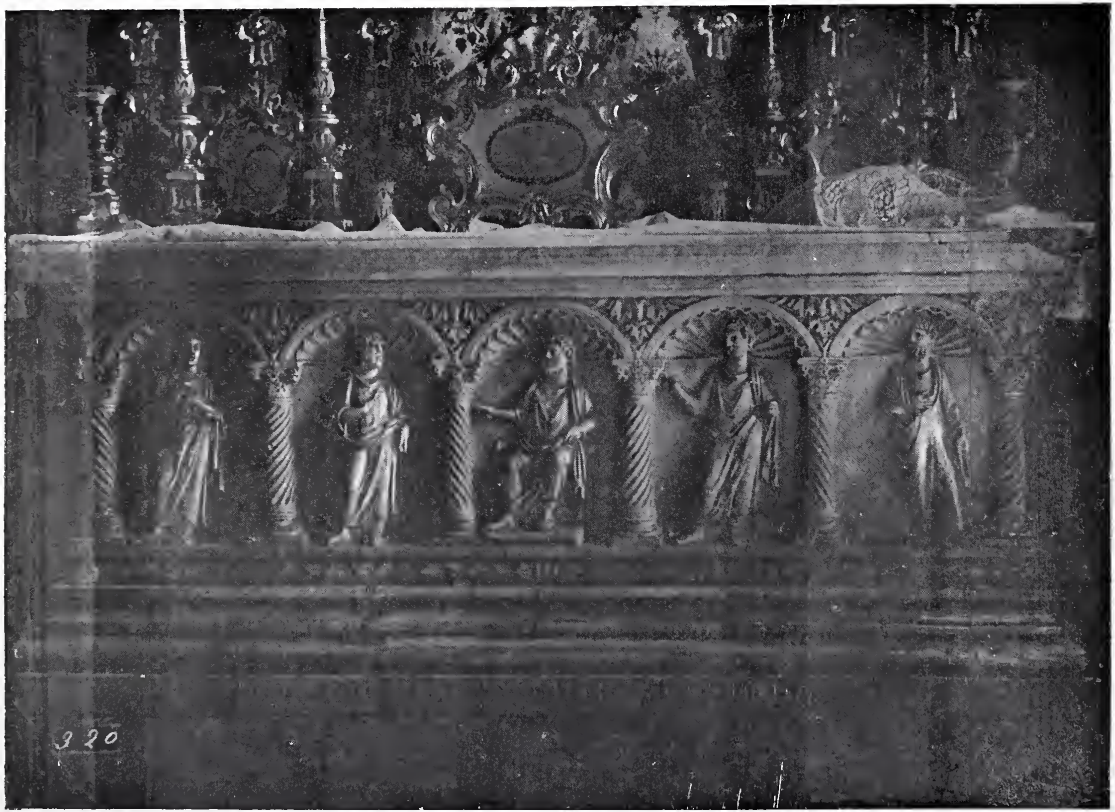

Fig. 15.

ville la plus grecque de l'Occident. Souvent même elle se réclama de son titre, illusoire, il est vrai, de vassale de Byzanee. »

Venise, comme on le voit, mérite bien qu'on s'y arrête, pour apprécier l'évolution de l'art grec en Occident, puisqu'elle devint au VIIIe siècle l'héritière des traditions artistiques de l'art byzantin.

L'église Saint-Marc n'eut sa forme définitive qu'en 1043. La première petite basilique destinée à garder les précieuses reliques de l'Evangéliste de saint Marc rapportées d'Alexandrie, date de 828, mais un incendie la détruisit peu de temps après.

Il semblerait donc à première vue que Saint-Marc ne nous offre point de documents pour l'histoire de l'art aux Ve, VIe et VIIe siècles, et cependant parmi la curieuse série de chapiteaux, nous en relevons un nombre considérable qui rappellent ces époques reculées. La raison en est que « pour l'ornementation de Saint-Marc, on mit à contribution les restes des antiques villes d'Aquilée et d'Altinum détruites par les Barbares, cités riches en œuvres d'art, surtout Aquilée surnommée la seconde Rome. Puis encore, des chapiteaux, des bas-reliefs et plus de cinq cents colonnes, qui ornent tant l'extérieur que l'intérieur de la basilique, proviennent d'Orient » (1).

Et voilà pourquoi nous retrouvons à Venise le double type du chapiteau byzantin que nous avons signalé dans les deux basiliques de Saint-Apollinaire à Ravenne (fig. 8 à 14).

Si maintenant nous voulions faire une utile comparaison des chapiteaux byzantins que nous venons d'étudier avec les chapiteaux similaires relevés en Syrie par De Vogüé, nous serions frappés de leur parfaite ressemblance avec ces produits de l'art oriental. Citons par exemple le chapiteau de l'église principale d'El Barah (IVe-Ve siècle) et celui du porche méridional de l'église de Kalat Sem'an. « La disposition des feuillages, observe De Vogüé lui-même, est très originale; cette direction oblique donnée au retour des feuilles a été très usitée depuis dans l'architecture byzantine ; je citerai les chapiteaux de Saint-Apollinaire in Classe à Ravenne, et ceux qui ont été employés par les croisés pour la porte principale de l'église du Saint-Sépulcre » (2).

(1) P. Gusman. *Op. cit.*, p. 28.
(2) De Vogüé. *Op. cit.*, pp. 150 et 151.

Nous citerons avant de terminer cette première série de chapiteaux que nous rapportons aux ve et vi^e^ siècles, et où l'influence hellénique est indiscutable, deux autres documents de moindre importance peut-être, mais qui fournissent d'utiles éléments de comparaison.

C'est d'abord le sarcophage de l'archevêque Libère, mort en 378, qui sert actuellement de tombe d'autel dans l'église San Francesco à Ravenne (fig. 15). Nous avons dit, lorsque nous traitions la question des sarcophages byzantins de Ravenne (1), que nous aurions eu dans la suite l'occasion d'appeler l'attention des archéologues sur les chapiteaux des colonnettes, et sur les feuillages qu'on y rencontre. Or le sarcophage de Saint-Libère offre de très jolis spécimens de chapiteaux corinthiens à rangée unique de feuilles d'acanthe Il est donc contemporain des chapiteaux de Ravenne que nous venons de signaler, et rien ne s'oppose à ce que nous dations ce sarcophage du ve siècle.

De même le sarcophage qui se trouve à l'entrée de Saint-Apollinaire in Classe, et que nous avons reproduit (voir notre brochure fig. 6) offre le type de chapiteau à feuille d'acanthe amaigrie de la basilique ancienne de Saint-Apollinaire-Nuovo.

Dans cette même église nous trouvons le second document auquel nous faisions allusion au début. C'est la mosaïque du vi^e^ siècle qui décore les murs de la nef majeure, et dont une partie à droite représente le palais de Théodoric (fig. 16). La colonnade qui y est figurée, présente le type du chapiteau corinthien identique à celui du sarcophage de l'archevêque saint Libère.

« En suivant avec soin, dit Lenoir (2), dans les basiliques latines de l'Italie, la marche successive des innovations chrétiennes, on les voit d'abord timides et ne s'attachant qu'à modifier le fleuron du chapiteau corinthien ou quelques-unes des moulures ornées de l'ionique; puis dès le ve et le vi^e^ siècle se présentent des compositions complètes, dans lesquelles l'aigle ou la colombe viennent remplacer la volute corinthienne pour soutenir l'abaque; on voit aussi des chapiteaux dont le bas offre l'aspect d'un panier tressé en rem-

(1) Voir notre brochure les *Sarcophages byzantins de Ravenne*, p. 8.
(2) *Architecture monastique*, I, p. 216, cité par Reusens, *op. cit.*, I, p. 164.

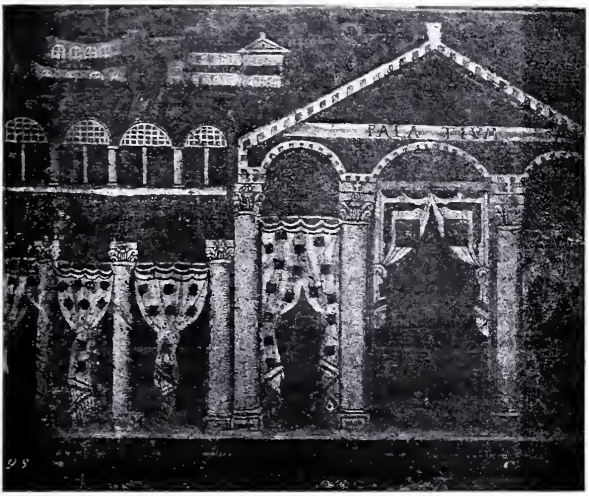

Fig. 16.

Fig. 17.

Fig. 18.

Fig. 19.

placement des nombreuses feuilles épanouies. Le travail du ciseau et de petites croix grecques mêlés aux ornements ne peuvent laisser aucun doute sur l'authenticité de ces sculptures. »

Nous donnons comme premier exemple de ces chapiteaux historiés d'animaux celui que surmonte une colonne, qui se trouve à l'intérieur de Saint-Marc à Venise (fig. 17). La feuille d'acanthe le couvre d'une double rangée, mais la volute est remplacée par des bouc sculptés à mi-corps sur le chapiteau, et dont les pattes reposent sur les rebords du feuillage. Dans la même basilique nous avons remarqué deux modèles du même genre ; dans l'un les têtes de chèvres servant de volutes étaient séparées par un oiseau que nous n'avons pu définir, dans l'autre aux quatre coins se dressait un aigle, dont les ailes déployées étaient séparées par un fleuron. C'est à Venise encore que nous avons observé le chapiteau décrit par Lenoir, dont le bas offre l'aspect d'un panier tressé, et dont les volutes sont remplacées par des colombes aux ailes ouvertes ou fermées. A Rome, Cattaneo signale deux chapiteaux de l'ancien Ciborium de Saint-Clément, qu'il date de 514 à 523, et qui, dit-il, « accusent le style byzantin dans son originalité la plus pure, car ils représentent des corbeilles tressées, décorées avec méandres à jour, avec croix et colombes au-dessous de l'abaque » (1). Le dessin qu'il en donne, correspond à peu de chose près au chapiteau de Venise.

Bientôt cette innovation allait donner au chapiteau byzantin une allure toute nouvelle, et absolument indépendante de l'ancien modèle suivi jusqu'alors, car non seulement la partie supérieure du chapiteau sera complètement modifiée, mais la rangée de feuilles d'acanthes sera remplacée par un enroulement végétal, où figurera la feuille de vigne avec la grappe de raisin.

Sous le n° 420 du Musée de Ravenne, le catalogue manuscrit renseigne un Capitello bizantino ornata con teste di animali simbolici, et provenant de l'ancienne basilique Ursiana à Ravenne, cathédrale fondée par l'évêque saint Ours, mort en 369 (fig. 18). Il répond au type que nous venons de décrire, de même que le chapiteau que renferme une des salles du palais archiépiscopal de la même ville (fig. 19).

(1) *Op. cit.*, p. 34

Cet édifice réédifié au XVIe siècle, conserve cependant encore quelques vestiges de la construction primitive qui remonte au Ve siècle.

On peut se demander quelle est l'origine de ce système d'ornementation. Linas dans la revue de l'art chrétien (1), répond que l'enroulement végétal, historié d'animaux est d'origine asiatique On ne pourrait citer de meilleures preuves pour corroborer cette opinion, que les deux chapiteaux (fig. 20) qui se trouvent dans le vestibule de l'église Saint-Marc. Les têtes de lions et les aigles, moins encore que le feuillage, nous reporte en Orient.

C'est donc sous l'influence des idées orientales que la sculpture ornementale se développant sous les formes les plus originales, engendra cette merveilleuse variété de chapiteaux byzantins, qui se séparent entièrement du modèle classique. « Les anciens types de l'architecture grecque et de l'architecture romaine, dit Bayet, sont délaissés ou profondément altérés; à mesure qu'on avance dans le temps, on en trouve moins de traces » (2). C'est sans doute pour cette raison que la plupart des auteurs nomme la période comprise entre le Ve et le VIIe siècle latino-barbare, ou simplement style latin.

Néanmoins si pendant les siècles de la décadence les sculpteurs avaient perdu les notions essentielles de la technique de leur art, ils avaient conservé du moins les principes du style grec, et c'est ainsi que la série des chapiteaux du VIIIe siècle reproduits dans l'ouvrage de Cattaneo (3) et empruntés aux églises de Cividale, Pola, Trieste, Trévise, Torcello et Milan, si elle offre des types grecs profondément denaturés, cependant on y retrouve encore la configuration grossièrement ébauchée du chapiteau corinthien.

On peut en dire autant des chapiteaux conservés au musée de Brescia, de l'ambon de Saint-Ambroise à Milan, et du ciborium de de Saint-Eleucadius à Saint-Apollinaire in Classe à Ravenne.

Le musée chrétien de Brescia possède des œuvres de sculpture fort remarquables, ayant pour la plupart appartenu à l'église Saint-Sauveur, église du monastère fondé en 753 par le Lombard Didier,

(1) 1885, 2e livraison.
(2) *Op. cit.*, p. 60.
(3) *Op. cit.*, p. 107.

Fig. 20.

Fig. 21.

Fig. 22.

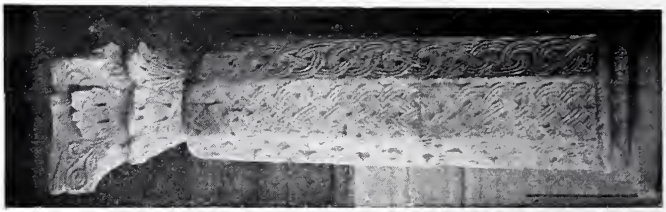

Fig. 23.

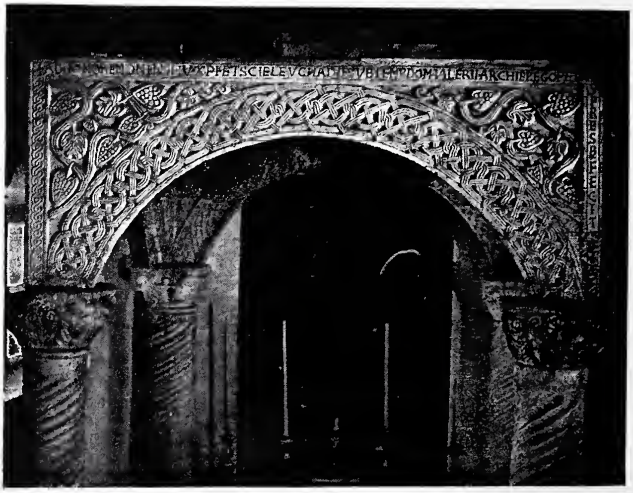

Fig. 24.

avant de monter sur le trône. Il est hors de doute, malgré les affirmations de certains archéologues italiens, Cordero notamment, que Didier a utilisé les matériaux de l'église de Saint-Michel et Saint-Pierre, qui déjà au VIe siècle existait à l'endroit, où allait s'élever au VIIIe siècle le nouveau monastère, consacré par le Pape Étienne III, lorsqu'il traversa la Lombardie pour se rendre à la cour d'Astolphe.

« On remarque ceux des chapiteaux qui doivent avoir servi à l'église préexistante et qui accusent le style de la première moitié du VIe siècle: quelques-uns ressemblent aux corinthiens sculptés dans les églises érigées à Ravenne par Théodoric ; d'autres plus ornés dénotent l'influence de la plus riche manière byzantine. Mais ceux qui doivent se rapporter au temps de Didier sont peu de chose. Si l'on voit dans le chapiteau de Valpolicella un souvenir malheureux du corinthien, dans ceux de Saint-Sauveur, l'idée s'en dégage clairement. Aussi les feuilles en sont dures et unies, les tigettes maigres, l'abaque raide (1). Dans quelques-uns de ces chapiteaux, la feuille centrale supérieure de chaque face a été supprimée pour faire place à une croix » (2). Cette description que nous empruntons à Cattaneo a trait aux chapiteaux de l'église Saint-Sauveur actuellement encore debout, et non pas aux chapiteaux provenant des riches accessoires, qui décoraient jadis ce somptueux édifice, et conservés au musée chrétien.

Ceux-ci trahissent sans doute une main déjà moins habile, mais ne pourraient faire mentir leur origine assurément grecque (fig. 21 à 23).

Si nous retournons une fois de plus à l'église de Saint-Apollinaire in Classe, nous y remarquerons un monument sculpté (fig. 24), dont l'importance est d'autant plus grande qu'il porte une inscription permettant de le dater.

L'inscription latine porte ce qui suit: Ad honorem dn̄i. N. JHV XPI et sci Eleuchadii, sub temp (ore) Dom. Valerii archiep. ego Petrus presb (yter) fecit. (en l'honneur de N.-S. Jésus-Christ et de Saint-Eleuchadius, du temps de Mgr Valère, archevêque, moi Pierre prêtre a fait). Le siège de Ravenne fut occupé par Valère de 806 à 816. Ce ciborium qui occupe actuellement l'angle de la nef gauche,

(1) A comparer avec les chapiteaux de l'ancienne cathédrale de Vérone, A° 780.

(2) Cattaneo. *Op. cit.*, p. 132.

place qu'il aurait toujours occupée d'après Rohault de Fleury, tandis qu'il aurait dû primitivement de l'avis de Cattaneo s'élever isolément dans un endroit plus spacieux, est donc bien du IXe siècle. Les quatre colonnes qui supportent les archivoltes monolithes ont des chapiteaux qui accusent déjà la pleine décadence de l'art italo-byzantin, mais qui rappellent néanmoins, vaguement il est vrai, la forme et les éléments de l'ordre corinthien. Ils présentent une décoration de rosettes ou de croix avec tigettes et feuilles, dont les uns sont d'acanthes, les autres de palmes.

Il nous reste à parler encore de l'ambon de Saint-Ambroise à Milan (fig. 25 et 26), mais ce n'est pas sans quelque hésitation que nous abordons cette question, à cause de la discussion soulevée par Cattaneo au sujet de certaines parties de cette intéressante basilique En outre, il est un autre point controversé, à savoir la date même à laquelle il convient de remonter pour découvrir l'enfance du style lombard. Les premiers documents cités par de Dartein et Selvatico, du style qui se forma dans le nord de l'Italie, et qui reçut le nom de lombard, sont les chapiteaux et les morceaux sculptés de l'église détruite d'Aurona à Milan. Ces précieux restes sont déposés dans le musée d'archéologie à Milan. L'église dont il s'agit est du VIIIe siècle. Rien ne s'oppose à ce que l'on fasse remonter à cette époque les restes de certains pilastres, puisque leur sculpture n'appartient nullement au style nouveau, et qu'ils sont évidemment l'œuvre d'artistes grecs. Mais les deux chapiteaux reproduits par Reusens d'après de Dartein (1) sont-ils réellement de la première moitié du VIIIe siècle? « En forme de corbeille, enveloppées par plusieurs feuilles aux extrémités proéminentes, ils dérivent, dit de Dartein, du chapiteau corinthien » (2).

Cattaneo s'inscrit en faux contre cette assertion. Or voici l'orgine du débat.

L'un de ces chapiteaux porte l'inscription suivante: Hic requiescit † Dominvs Theodorvs Hiepiscopus qui invste fvit damnatvs. L'évêque Théodore, dont il est fait mention, mourut à Milan en 739 et fut l'objet d'incessantes persécutions de la part d'Aripert, roi des

(1) Reussens. *Op. cit.*, p. 326.
(2) *Etude sur l'architecture lombarde*, 1e partie, p. 102.

Fig 27.

Fig. 28.

Fig. 25.

Fig. 26.

Lombards. De cette épitaphe on a conclu qu'on avait découvert le tombeau de Théodore.

Mais n'est-ce pas à bon droit que Cattaneo fait observer, que ce n'est pas le chapiteau lui-même qui aurait pu servir de sarcophage? Par conséquent cette inscription renseigne uniquement l'endroit où fut inhumé l'archevêque. Mais de là faut-il en inférer que ce chapiteau est contemporain de la mort de Théodore, et ne peut-on pas admettre que l'inscription a pu être renouvelée lors de la réédification de l'église en 1099 sur l'une des colonnes édifiées à cette époque? On le voit le chapiteau en litige rajeunit d'emblée de plus de trois cents ans, et l'on en vient à penser avec Cattaneo « qu'il porte le cachet le plus prononcé du style lombard de la fin du XIIe siècle » (1).

Ces réserves faites, nous croyons que la partie supérieure de l'ambon de Saint-Ambroise est du XIe siècle, mais le chapiteau que nous reproduisons ici, offre une trop grande ressemblance à cause de la grossièreté du travail avec les chapiteaux du Ciborium de Ravenne, pour ne pas le rapporter à la même époque, c'est-à-dire au VIIIe ou au IXe siècle. Il est bien entendu que nous n'assignons pas la même date à tous les chapiteaux de l'ambon, dont la plupart sont du style lombard du XIe siècle, comme l'ensemble du monument.

Ramenons à cette même période de décadence artistique (VIII, IXe siècle) les chapiteaux des colonnes qui encadrent le porte d'entrée de l'église Saint-Jean-l'Évangeliste à Ravenne (fig 27). Bien que bâtie en 424 par l'impératrice Placidia à la suite d'un vœu fait pendant la traversée pour Constantinople, au moment d'être assaillie par une violente tempête, cette église a subi de continuelles restaurations, et au milieu de détails byzantins, nous relevons même à cette porte d'entrée des sculptures gothiques qui ne manquent pas d'intérêt.

Nous croyons pouvoir clore ici la série des chapiteaux byzantins nés, disons-nous, du génie grec. Les principes que nous avons taché de mettre en lumière, les preuves que nous avons mises en avant pour fixer avec une certitude relative du moins, les dates principales, permettront de décider dans quelle catégorie il faudra ranger et à quelle époque il faudra rapporter les chapiteaux que l'on pour-

(1) *Op. cit.*, p. 127.

rait rencontrer ailleurs, ou qui décorent certains monuments de moindre importance, comme les ambons, les sarcophages et les ciboriums (fig 28 à 34).

Il est temps d'aborder la seconde partie de notre travail et de donner la genèse de la catégorie des chapiteaux byzantins créés sous l'influence asiatique.

II.

Nous pourrions avec de Dartein caractériser d'un mot cette longue série de chapiteaux que nous avons encore à analyser en détail. « Offrant habituellement la forme d'une corbeille, il fut couvert en général d'un réseau d'ornements capricieux et délicats, qui paraissent envelopper ses massives parois de la même façon que les placages et les mosaïques tapissent les murailles et les voûtes » (1). Et pour en faire une description simultanée et à peu près complète, peut-être suffirait-il de reprendre ici les quelques lignes que Bayet consacre à ce sujet : « les chapiteaux des églises byzantines présentent une variété d'aspect merveilleuse : ici, sur une masse cubique semble jetée une gracieuse broderie d'ornements découpés à jour ; là, c'est une corbeille toute couverte d'entrelacs. Parfois des représentations d'animaux, d'oiseaux, des vases compliquent encore cette décoration » (2).

On voudra bien nous permettre cependant de donner un plus grand développement à l'étude de ce type nouveau du chapiteau byzantin, et nous le ferons d'autant plus volontiers, que pour un grand nombre d'auteurs, il semble être le seul auquel ils aient reconnu le caractère du style byzantin.

Ravenne, encore une fois, sera notre point de départ.

C'est au VIe siècle que l'archevêque Ecclésius par les soins de de Julien, trésorier de l'empereur Justinien, fit élever la magnifique basilique de Saint-Vital, avant 545, dit Courajod. Elle est donc contemporaine de la basilique de Saint-Apollinaire in Classe bâtie en 534-549, et de Saint-Apollinaire in Citta, qui fut construite avant 550.

(1) *Étude sur l'architecture lombarde,* 1re partie, p. 56.
(2) Bayet. *L'art byzantin,* p. 60.

Fig. 29.

Fig. 30.

Fig. 31.

Fig. 32.

Fig. 33.

Fig. 34.

Fig. 35.

On le voit donc à la même époque et dans la même ville, le double courant artistique, dont nous avons relevé l'origine, faisait sentir ses influences. C'est un fait sur lequel il importe d'appuyer, si l'on veut bien saisir la génèse de l'architecture byzantine. En effet tandis que d'une part on constate, comme nous venons de le faire précédemment, les influences orientales sur les donnés préexistantes d'un art ancien qui se rajeunira et se modifiera, mais pas au point de faire oublier les traditions classiques, concurremment s'affirment en matière de décoration surtout, des principes absolument étrangers à l'Occident, et qui iront se développant sans le moindre alliage avec les éléments latins.

L'architecture même de Saint-Vital, qui a la forme d'un octogone régulier de 34 m. 70 de diamètre, auquel se rattache à l'est, une abside ronde à l'intérieur et triangulaire à l'extérieur, tranche nécessairement avec celle des basiliques de Saint-Apollinaire à Ravenne. Mais nous n'avons pas à nous en occuper pour le moment.

Les chapiteaux de Saint-Vital présentent ces caractères bien distinctifs, dont nous aurons à analyser les détails et à dégager l'origine.

Nous relèverons d'abord ceux de forme cubique, et dont les contours extérieurs imitent les arêtes d'une corbeille tressée en osier; l'intérieur des parois est orné d'une double feuille de palme; au centre s'épanouit la fleur; le bas est garni de deux boutons réunis à la feuille par une tige, qui repose dans le calice même de la fleur (fig. 35). Nous avons rencontré plusieurs fois ce même chapiteau à l'extérieur de Saint-Marc à Venise.

Il est évidemment d'origine orientale: le décor végétal en indique clairement la provenance, et cependant De Vogüé dans l'ouvrage cité sur l'architecture de la Syrie centrale n'a pas signalé dans ses nombreux dessins un modèle semblable au chapiteau de Saint-Vital. Nous ne pouvons ici reconnaître la moindre affiliation avec le chapiteau classique. Nous nous trouvons devant un type absolument nouveau, et qui n'a rien de commun avec ceux qui l'ont précédé.

D'ailleurs l'emprunt fait à une végétation différente de celle de la Grèce, où la feuille d'acanthe reste seule en usage, déterminera une évolution toute différente de celle qui nous avons constatée précédemment, et qui consistait uniquement dans l'interprétation plus ou moins heureuse du type conventionnel.

Nous croyons devoir insister sur ce fait, parce que l'opinion de M. Choisy nous paraît trop absolue dans ses termes, et trop générale dans son énoncé. En effet, voici comment il apprécie la sculpture byzantine.

« La sculpture byzantine n'est en réalité qu'un dessin champlevé. Elle a son originalité, mais jamais elle ne s'inspire directement de la nature : ses dessins de feuillage, d'un contour tout à fait conventionnel, s'étalent en rinceaux sans modelé, sans reliefs, et se détachent sur leur fond comme des broderies à jour » (1).

On le voit, cette description ne peut s'appliquer au chapiteau, que nous venons de décrire, car son décor s'inspire directement de la nature.

D'ailleurs on nous permettra de le faire remarquer : beaucoup d'auteurs sont trop exclusifs dans leurs appréciations sur l'art byzantin, et la classification à outrance qui sévit ici comme ailleurs, répond moins aux faits établis qu'aux idées préconçues.

Plus nous comparons entre eux les divers chapiteaux byzantins d'origine asiatique, plus nous pourrons nous convaincre que l'entrelac pure qui, selon la pensée de Courajod, « se trouve également dans les sources méridionales et dans les sources septentrionales, quoique à plus forte dose dans ces dernières » (2), est né du besoin de copier la végétation dans ses formes les plus luxuriantes, et par conséquent du désir de combiner davantage encore ses méandres capricieuses.

Voici par exemple un chapiteau qui se trouve dans cette même église de Saint-Vital à Ravenne (fig. 36).

Sa forme évasée rappelle le chapiteau précédent, mais ses arêtes au lieu d'être marquées par les contours d'une corbeille tressée en osier, sont ornées d'une élégante feuille de palmier. L'une des faces porte un vase de forme byzantine bien connue, dont le pied repose sur l'astragale ; du col s'échappent des rinceaux de feuillage qui à notre sens s'inspirent bien de la nature, mais qui naturellement doivent se plier aux exigences de l'architecture.

Ne faut-il pas en dire autant du chapiteau conservé au musée de Ravenne sous le n° 491, et qui provient de l'église détruite de Saint-Michel ? (fig. 37) Évidemment nous n'avons pas ici l'imitation servile de

(1) *Histoire de l'architecture*, t. II, p. 30
(2) *Op. cit.*, t. I, p. 149

Fig. 36.

Fig. 37.

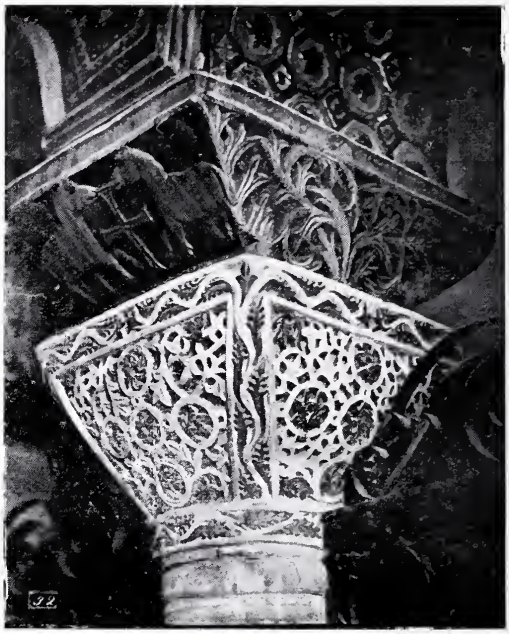

Fig. 38.

Fig. 39.

Fig. 40.

Fig. 41.

Fig. 42

Fig. 43

la nature, le feuillage nous apparaît admirablement stylisé. C'est ainsi que quelques siècles plus tard les artistes du moyen-âge dans leur merveilleuse création, sauront idéaliser la feuille la plus commune; leur ciseau prêtera à la feuille de chicorée des charmes inconnus, et que nous lui demanderions en vain, lorsque nous la rencontrons ailleurs que sur les porches de nos cathédrales.

Une fois de plus, nous nous demandons s'il faut traiter de malhabile, le sculpteur qui a fouillé si délicatement le chapiteau de Saint-Michel?

Ne quittons pas encore Saint-Vital de Ravenne, sans signaler le chapiteau que la plupart des traités d'archéologie reproduisent, et qu'ils semblent donner comme le type du chapiteau byzantin (fig. 38). Il diffère somme toute très peu des précédents dans sa forme constitutive, mais à coup sûr les arabesques et entrelacs, auxquels il emprunte sa décoration originale, indiquent clairement le souci du dessin géométrique, plutôt que l'idée d'imiter la nature. Et c'est ce chapiteau que devait avoir certainement en vue Choisy, quand il jugeait la sculpture byzantine dans les termes, que nous avons rappelés plus haut.

Mais tandis que les chapiteaux que nous venons d'analyser, présentent quatre faces nettement marquées par des arêtes, qui en délimitent les contours, voici qu'à Saint-Apollinnaire in Citta (fig. 39), les rinceaux traceront leurs méandriques feuillages tout autour du chapiteau, sans que rien n'en vienne interrompre le contour sinueux. Le feuillage rappelle le dessin un peu dur du chapiteau de Saint-Vital. C'est le même système suivi à Saint-Marc, où nous trouvons dans le vestibule de l'église deux chapiteaux que nous reproduisons ici (fig. 40), et qui offrent de frappantes analogies avec ceux que nous venons de citer. Le caractère nettement asiatique saute ici aux yeux, et n'est guère discutable. Dans ce même ordre d'idées, nous pouvons encore citer quatre autres chapiteaux, qui tous se rencontrent à Saint-Marc à Venise. L'un de ceux-ci présente une double rangée des feuilles de vignes entrelacées avec des grappes de raisin (fig. 41), les seconds sont ceux qui surmontent les colonnes du tombeau de la dogeresse Felicita Michiel (fig. 42). Ceux-ci n'offrent pour tout décor qu'une simple rangée droite de feuilles de palmes.

Le troisième type (fig. 43 et 44), présente sur chacune de ses

faces une triple feuille nettement découpée, dont celle du centre seule est complète, tandis que les deux autres sont représentées de profil; aux angles un fruit porté sur sa tige, mais dont nous renonçons à déterminer l'espèce. Ce chapiteau, de même que le quatrième (fig 45) dont nous avons à parler maintenant, accuse un art consommé et une sculpture énergiquement traitée. Le décor de ce dernier diffère totalement du précédent. Ici l'angle du chapiteau est marqué par une large feuille qui se replie vers le centre, et s'épanouit à la base et au sommet. Le centre est occupé par un feuillage en forme d'arabesque.

Nous insistons non sans raison, croyons-nous, sur le caractère même de la sculpture, ou si l'on préfère sur la technique de l'œuvre, parce que le ciseau de l'artiste a taillé la pierre tantôt avec une mâle vigueur, tantôt avec une délicatesse gracieuse, au point que son travail peut s'appeler ici, comme on le nommera plus tard au moyen-âge, une dentelle de pierre. Il suffira pour s'en convaincre une fois de plus, de jeter un regard sur les trois chapiteaux qui ornent la partie méridionale de l'église de Saint-Marc à Venise (fig 46). Le feuillage est traité avec une finesse exquise, et qui donne à l'ensemble une impression d'extrême délicatesse.

C'est d'ailleurs cette tendance qui créera un type nouveau, et qui montrera une fois de plus l'effort dépensé par les artistes byzantins dans la recherche de formes harmonieuses, sveltes et élégantes.

Tout en conservant sa forme générale d'un cône tronqué, le chapiteau devint octogonal par l'addition sur chacune de ses faces d'une partie saillante ornée d'arabesque, ou produit simplement par la juxtaposition de deux feuilles de palmiers.

Ce double spécimen se rencontre à Saint-Vital de Ravenne (fig. 47 et 48), et à Saint-Marc de Venise (fig. 49 à 51).

Or c'est ici le cas de se demander encore une fois où l'artiste est allé chercher son inspiration, s'il n'a pas eu en vue de s'inspirer directement de la nature.

Un chapiteau bien original et qui peut clore la série, c'est celui de l'église Saint-François de Ravenne (fig. 52). Il est formé par une quadruple rangée d'un feuillage entrelacée et taillée à jour.

C'est dans cette même église de Saint-François que nous relevons les chapiteaux si caractéristiques, et qui ne portent pour tout orne-

Fig. 44.

Fig. 45.

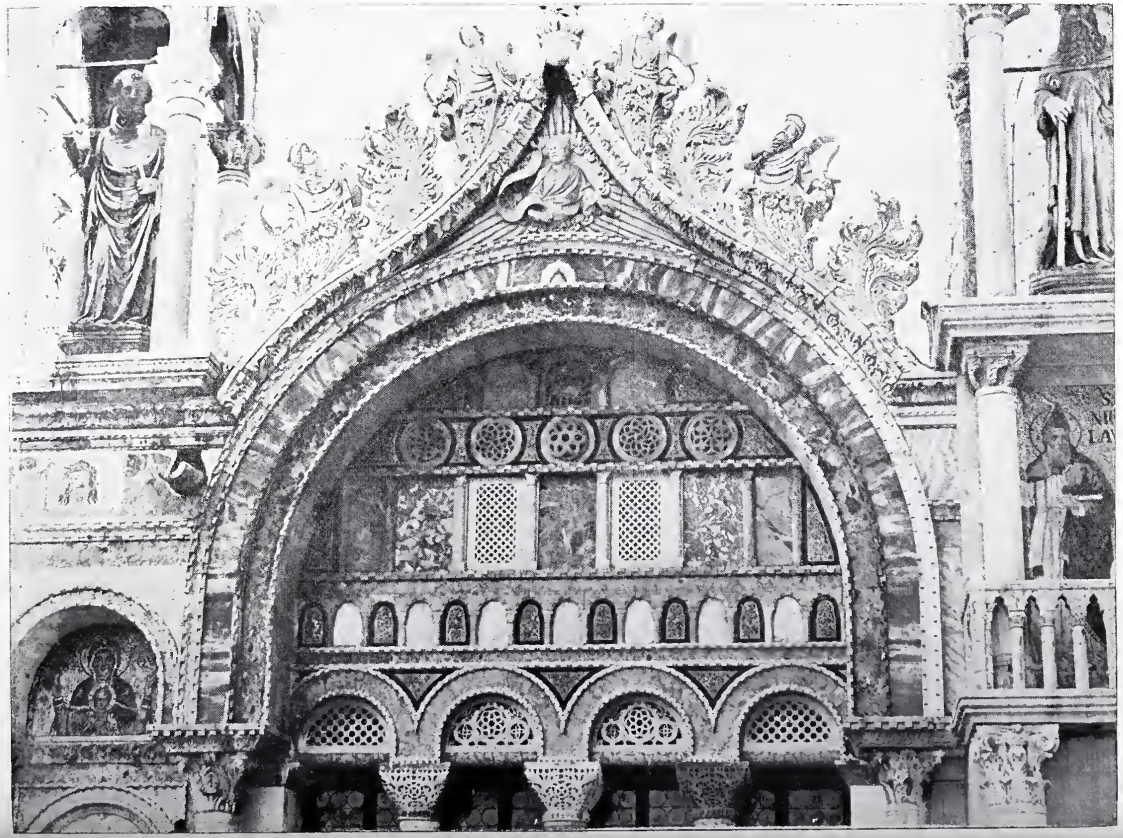

Fig. 47.

Fig. 48.

Fig. 49.

Fig. 50.

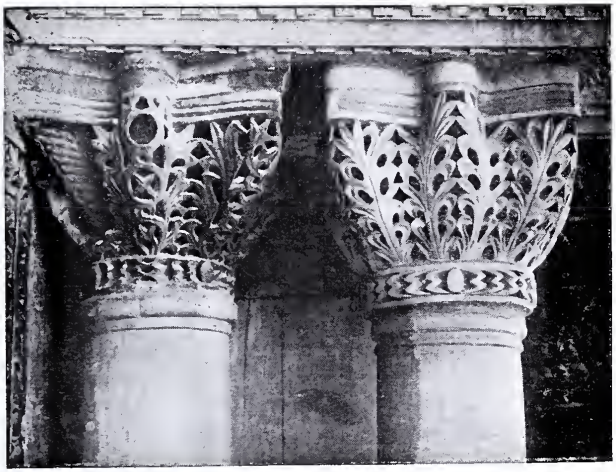

Fig. 51.

Fig. 52.

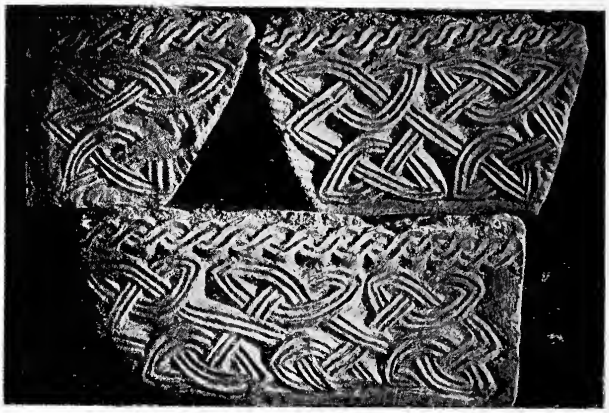

Fig. 53.

Fig. 54.

ment que des entrelacs imitant des tresses d'osier (fig. 53). Dans notre étude sur les sarcophages byzantins de Ravenne nous avions déjà signalé ce genre d'ornementation, qui d'ailleurs nous rapproche visiblement des chapiteaux du porche de l'église Saint-Ambroise à Milan (fig. 54).

Nous voici donc arrivés à l'époque lombarde et par conséquent nous pensons pouvoir terminer ici nos laborieuses investigations.

***

Peut-être nous demandera-t-on de préciser davantage le sens que nous attachons à ce que nous avons désigné sous le terme un peu vague d'influence asiatique, et de déterminer notamment les pays de l'Asie qui ont eu une part prépondérante dans la création du type nouveau du chapiteau byzantin. Nous reconnaîtrons sans détour, que nous avons avec soin réservé cette question, dont la solution nous paraît trop délicate. Notre seul but, en effet, consiste à appeler l'attention sur le double courant, qui a déterminé l'évolution de l'art byzantin.

Chanoine VAN DEN GHEYN.

SÉANCE DU DIMANCHE 7 JUIN 1903.

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. le chanoine van den Gheyn, *président.*

Sont présents : MM. Fernand Donnet, *secrétaire ;* Theunissens, *trésorier ;* de Witte, chanoine van Caster, Stroobant, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, de Béhault de Dornon, R. P. van den Gheyn, Destrée, De Ceuleneer, membres titulaires MM. Van Wint, abbé Laenen et Willemsen, membres correspondants regnicoles.

Se sont excusés de ne pouvoir assister à la réunion : MM. Cogels, *vice-président ;* Saintenoy, Chauvin, Bergmans, L. Blomme, Soil, président Blomme, Geudens, membres titulaires. MM. Van der Ouderaa, Maeterlinck, Chauvin, Van Ortroy, Kintschots, membres correspondants regnicoles.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 29 mars 1903 qui est approuvé sans observations.

Il est donné connaissance des lettres de MM. Chauvin, Pirenne, Willemsen et Treu, qui remercient l'Académie pour leur nomination, respectivement de membre titulaire, correspondant regnicole et honoraire étranger.

L'Académie charge M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck de la représenter à Poitiers à la prochaine réunion du Congrès de la Société française d'Archéologie.

Elle nomme ensuite M. Donnet, délégué, et M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, délégué suppléant, pour participer au nom de la Compagnie au congrès de la fédération des Sociétés archéologiques et historiques de Belgique, à Dinant.

Sur le rapport favorable du bibliothécaire, il est décidé d'accepter les propositions d'échange de publications qui sont faites par la *New Haven Colony historical Society* et par la *Société archéologique de Touraine.*

Le secrétaire donne connaissance de propositions qui sont faites pour engager l'Académie à organiser en 1904, à Anvers, une exposition du livre. Les membres sont d'avis qu'il est impossible de prendre la responsabilité de l'organisation matérielle de cette entreprise, mais qu'on peut accorder l'appui moral de la Compagnie et promettre un concours actif pour l'organisation de la section rétrospective.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque et donne lecture du compte rendu analytique des principaux d'entre eux, ainsi que d'une courte notice biographique consacrée à la mémoire de M. le Sergeant de Monnecove. Ces pièces seront publiées dans le Bulletin.

M. de Béhault de Dornon donne lecture du travail que M Hachez avait consacré aux chevaliers de Saint-Antoine, en Barbefosse et à la chapelle qu'ils possédaient à Havré. Cette communication, illustrée de deux planches, paraitra aux Annales.

M. de Witte fait connaître des détails relatifs à la frappe de la médaille commémorative des statues de neige élevées dans les rues d'Anvers pendant l'hiver de 1772. M. Donnet soumet à ce sujet les procès-verbaux de la gilde de Saint-Luc et fait circuler les différents opuscules qui furent imprimés à cette occasion. Le travail de M. de Witte sera imprimé dans les Annales ainsi qu'une note complémentaire rédigée par M. Donnet.

M. Saintenoy s'étant fait excuser, il est donné lecture du travail qu'il avait envoyé et qui est consacré à la description de l'album de l'architecte Pisson. La plupart des dessins de ce recueil ayant trait à la reconstruction de l'abbaye Saint-Pierre à Gand, il est décidé, à la demande de M. le président, d'abandonner la publication de cette étude à la Société archéologique et historique de Gand.

M. Destrée donne quelques détails au sujet de l'exposition de dinanderies qui aura lieu au mois d'août à Dinant et sur les principaux objets qui y figureront.

Il est décidé que la prochaine réunion de l'Académie aura lieu le dimanche 26 juillet prochain.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Chanoine VAN DEN GHEYN.

Liste des livres parvenus à la bibliothèque en juin et juillet 1903.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

Edm. Geudens. Het hoofdambacht der Meerseniers.
E J. Soil. Le dégagement de la cathédrale de Tournai.
Louis Stroobant. Les magistrats du Grand Conseil de Malines.
Juan Agapito y Revilla. La eglesia de San Cebrian de Mazote.
Id. La basilica visigoda de San Juan Bautista en banôs de Cerrato.
L. Maeterlinck. Nederlandsche spreekwoorden handelend voorgesteld door Pieter Breughel den Oude.
Id. Un tableau de K. D. Kauninck au musée de Gand.
Emile Dilis. De overzetdienst tusschen Antwerpen en het Vlaamsch Hoofd.
E. J. Soil de Moriamé. En Russie. Les grandes villes de la Russie d'Europe.
Charles P. Bowditch. Notes on the report of Teobert Maler.
Vte B. de Jonghe. Trois monnaies de Reckheim.
J. van den Gheyn, S. J. Une lettre de Grégoire III à Philippe le Bon.
R. P. Camille de la Croix, S. J. Etude sommaire du baptistère Saint-Jean de Poitiers.
Fernand Donnet. Compte rendu analytique des publications, Juin 1903.
Id. Félix le Sergeant de Monnecove.

2° ECHANGES.

Bruxelles. Académie royale de médecine de Belgique. Tome XVII. Nos 3, 4 et 5.
Id. Revue belge de numismatique. 59e année. 3e livr.
Id. Les missions belges de la Compagnie de Jésus. Bulletin mensuel. 5e année. Nos 7 et 8.
Id. Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux Arts de Belgique.
Mémoires couronnés et autres mémoires. Tome LXIII, 4e fasc.
Bulletin de la classe des lettres. 1903. N° 5.

St.-Nicolas. Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes. Tome XXI, 2e livr.

Liége. Wallonia. XIe année. Nos 5, 6 et 7.

Bruges. Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre. LIIe vol., livr. 2, 3 et 4.

Gand. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie. 11e année. Nos 4 et 5.

Inventaire archéologique. Fasc. XXX.

Liége. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége. Leodium. 2e année. Nos 6 et 7.

Charleroi. Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi. Tomes III, XI et XV.

Anvers. Exposé de la situation administrative de la province. Session de 1903.

Gand. Maatschappij der Vlaamsche bibliophilen. 4e reeks. No 13.

Hasselt. L'ancien pays de Looz. 6e année. Nos 9 à 12.

Luxembourg. Verein fur Luxemburger geschichte, litteratur und kunst. Ons Hemecht. 9e jahrg. 5, 6 et 7 heft.

Ryswyck. Algemeen Nederlandsch familieblad. XVI jaarg. No 5.

Londres. The royal archæological institute of Great Bretain and Ireland. The archæological journal. Vol. LX. No 1.

Paris. Polybiblion. Partie technique. Tome XCIX, 6e livr. Partie littéraire. Tome XCVIIe, 6e livr.

Id. Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France. 2e trim. 1903.

Id. La correspondance historique et archéologique. 10e année. Nos 113-114.

Id. Musée Guimet.

Revue de l'histoire des religions. Tome XLVI. No 3.

Id. Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1902. 3e livr.

Abbeville. Société d'émulation.

Mémoires in-4o. Tome IV.

Mémoires in-8o. Tome IV. 2e partie.

Bulletin 1899 : 3 et 4. 1900 : 1 à 4. 1901 : 1 à 4. 1902 : 1 à 4.

St.-Omer. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique. Tome XI, 205e livr.

Arras. Mémoires de l'académie des sciences, lettres et arts. 2e série.
Tome XXXIII.

Cambrai. Mémoires de la Société d'émulation. Tome LV.

Lyon. Bulletin historique du diocèse de Lyon. 4e année. N° 32.

Poitiers. Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. Tome X.
1r trim.

Périgueux. Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. Tome XXX. 3e livr.

Dunkerque. Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. 36 vol.

Compiègne. Société historique.
Bulletin. Tomes IX et X.
Procès-verbaux 1888 à 1891 — 1900 et 1901.
Excursions archéologiques. Tome II.
Description des fouilles archéologiques. 1e partie.

Nancy. Mémoires de la Société d'archéologie lorraine. Tome LII.

Rouen. Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts. Année 1901-02.

Pontoise. Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. Tome XXIV.

Limoges. Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. Tome LII, 2e livr.

Chambery. Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. Tome XLI.

Aix. Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres. Tome XVIII.
Séance publique de l'Académie.

Bordeaux. Société archéologique. Tome XXIII, 1r et 2e fasc.

Caen. Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres. 1902.

Toulouse Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. 10e série. Tome II.

Leipzig. Königlich Sächsischen gesellschaft der Wissenschaften.
Berichte uber die Verhandlungen 1902, III. 1903 I et II.
Abhandlungen B, XX, n° VI. B, XXI, n° 4, B, XXII, n° 1.

STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse Alsace. Bulletin mensuel. Tome XXXVII, fasc. 4 et 5.

REGENSBURG. Verhandlungen des historischen vereines von Oberpfalz und Regensburg 54 band.

HEIDELBERG. Historisch philosophischen Vereine. Neue jarbüchen jahrg. XII, heft 1.

VALLADOLID. Boletin de la Sociedad castellana de excursiones. Año I, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos. Año VII. Nos 5 et 6.

PALMA. Boletin de la Sociedad arqueologica luliana. Noviembre Deciembre de 1902.

BARCELONE. Revista de la asociacion artistico arqueologica barcelonesa. Vol. IV. No 36.

UPSALA. Kongl. universitets biblioteket.
Eranos. Vol. IV, fasc. suppl.

COPENHAGEN. Kongelige nordiske oldskrift selskab aarboger for Nordisk oldkyndighed og historie, 1902. II, R, 17, B.
Nordiske fortidsminder. 5-6 hefte.

ROME. Notizie degli scavi di Antichta communicate alla R. Accademia dei Lincei.
Anno 1903. fasc. 3 et 4.

MILAN. Reale instituto lombardo di scienze e lettere.
Rendiconti. Serie II. Vol. XXV et vol. XXVI, fasc. I à V.
Indice generale dei lavori del 1889 al 1900.
Memorie. Vol XXI, fasc. IV.

MADISON. Proceedings of the state historical Society of Wisconsin. 1902.

BOSTON. Proceedings of the American Academy of arts and sciences. Vol. XXXVIII. Nos 16 à 21.

NEW-YORK. Memoirs of the American museum of natural history. Vol. IV.

CAMBRIDGE. Memoirs of the Peabody museum of American archaeology and ethnology, Harvard university. Vol II. No 2.

Compte rendu analytique des principales publications parvenues à l'Académie depuis la dernière séance.

Messieurs,

La corporation des mereiers anversois avait, il y a quelques années, fourni matière à M. Edm. Geudens pour la publieation d'une étude consacrée à cette puissante association. Aujourd'hui il complète ses renseignements et fait paraitre un second volume qu'il intitule : *Het hoofdambacht der meerseniers*. Dans ce travail, il examine la constitution de la corporation et étudie sa direction, il décrit son local et énumère les œuvres d'art qu'il renfermait, il expose les eoutumes de la gilde et rappelle les fêtes que celle-ci organisa ou auxquelles elle prit part.

C'est dans *les Annales du Cercle archéologique du pays de Waes*, tome XXI, 2e livraison, que M. Emile Dilis vient de publier un travail intéressant pour Anvers. Il porte pour titre : *De Overzetdienst tusschen Antwerpen en het Vlaamsch Hoofd*. Avec un luxe de détails fort grand, il énumère tous les documents qui se rapportent au passage de l'Eseaut devant Anvers, depuis l'acte signé par Henri de Louvain, fils du duc de Brabant en 1232-33 jusqu'à l'établissement en 1825 d'un service régulier de bateaux à vapeur destinés à assurer le passage entre les deux rives du fleuve.

Rien de plus suggestif souvent, au point de vue du folklore, que certaines idées populaires auxquelles des successions de générations ont fini par donner une forme fixe et qui, sous une apparence parfois plaisante, présentent des axiomes d'une incontestable vérité. Tels sont, par exemple, les proverbes. Des peintres même se sont appliqués à les reproduire sous une forme tangible. Le plus connu de ces artistes est sans contredit Pierre Breughel, dont la toile des proverbes est conservée au musée de Haarlem. C'est à l'étude de ces œuvres d'art d'un genre tout spéeial que M. L. Maeterlinck a consaeré une récente brochure qui porte pour titre : *Nederlandsche spreekwoorden handelend voorgesteld door Pieter Breughel den Oude*.

Les vieilles églises visigothes offrent des caractères qu'il nous est rarement possible d'étudier. Leur forme, leur structure, leur plan, leur mode de construction ne présentent pas la moindre analogie avec les temples que la piété de nos pères a élevés autrefois dans nos provinces.

L'occasion de s'initier à ces monuments architectoniques nous est fournie par M. Juan Agapito y Revella, qui, dans deux études qu'il a bien voulu offrir à notre bibliothèque, décrit deux églises espagnoles des environs de Valladolid. Ces études sont intitulées: *La basilica Visigoda de San Juan Bautista en Banôs de Cerrato* et *La Eglesia de San Cebrian de Mazate.*

Notre confrère, M. Soil qui préside l'Association pour le dégagement de la cathédrale de Tournai, fait connaître par une brochure illustrée qui porte pour titre : *Le dégagement de la cathédrale de Tournai*, quel est aujourd'hui l'état de cette question. Le bâtiment de la poste ne s'élèvera pas comme il en avait été question à proximité de l'église, menaçant d'en cacher maintes beautés d'architecture. Différentes maisonnettes qui masquaient le chœur du côté du nord seront démolies et un passage séparera l'abside des bâtiments voisins, tandis qu'un peu plus loin un square s'étendra aux pieds du transept septentrional. En somme, l'église sera dégagée en partie, mais pas isolée; certains bâtiments accolés au temple seront conservés et d'autres s'élèveront à proximité des nouvelles voies tracées, n'empêchant nullement la vue de se porter sur l'édifice sacré et d'en admirer les beautés architecturales cachées depuis bon temps.

Non content de s'occuper activement d'archéologie locale, notre confrère M. Soil met chaque année à profit ses vacances judiciaires pour parcourir en archéologue et en curieux quelque partie écartée de la vieille Europe. A la suite de ces intéressantes excursions il a pris l'excellente habitude de réunir en quelques pages substantielles, copieusement illustrées, le récit de ses pérégrinations lointaines. Fidèle à cet usage il vient cette année de faire paraître une nouvelle étude; celle-ci est intitulée· *En Russie. Les grandes villes de la Russie d'Europe.* On jugera facilement de l'intérêt que présente ce travail quand on saura que les grandes villes en question, s'appellent : Kiew, Moscou, Nijni-Novgorod, Kazan, Saint-Pétersbourg et Krônstadt.

Les fouilles ont été continuées dans le sous-sol du forum romain et ont permis de compléter les étonnantes découvertes récemment faites. Dans le sol primitif de nouvelles tombes ont été mises à jour. Elles appartiennent à l'époque pré-romulienne. Le récit de ces trouvailles archéologiques et la description illustrée du mobilier de ces sépultures primitives viennent d'être publiés dans le 4e fascicule de l'année 1903 des *Notizie degli scavi di antichita communicate alla R. Accademia dei Lincei.*

Le R. P. de la Croix, S. J., a bien voulu faire hommage à notre bibliothèque de son *Etude sommaire du baptistère Saint-Jean de Poitiers.* Grâce à des fouilles intelligentes, grâce à l'étude approfondie des diverses parties du monument, et aidé par une connaissance parfaite de l'histoire locale, le R. P. de la Croix est parvenu à fixer définitivement l'origine et les phases diverses de la construction du vénérable monument. Sur sa destination il n'y a plus de doute possible ; c'était un baptistère à immersion datant du IVe siècle, aussitôt après la reconnaissance officielle du christianisme. Des transformations furent apportées à l'édifice primitif au VIIe siècle par l'évêque Ansoald ; le changement de mode de baptême en fut la principale cause. Plus tard au XIe et au XIIIe siècle, d'autres modifications furent encore exécutées, sans compter les travaux qui furent effectués à une période plus récente lorsque le baptistère eut été érigé en église paroissiale.

Dans le n° 1 du volume LX du *Archœological journal*, édité par le *Royal Archœological Institute of Great Britain and Ireland*, a paru un travail de M. Alfred C. Fryer, intitulé : *Out fonts with representations of Baptism and the holy Eucharist.* La représentation iconographique de deux des Sacrements : le Baptême et l'Eucharistie se retrouvent encore en Angleterre sur bon nombre de fonts baptismaux. Plusieurs de ceux-ci sont tout à fait remarquables. Il suffira pour s'en convaincre de parcourir les planches qui illustrent le mémoire de M. Fryer, et d'étudier la description que l'auteur fait de la plupart de ces monuments archéologiques.

L'ouverture imminente de l'exposition de dinanderies m'engage à vous signaler deux communications que je relève dans le dernier *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France* (2e trimestre 1903). M. Vitry appelle l'attention sur une statue de la

Vierge conservée dans l'église d'Apchon (Cantal.) Cette œuvre d'art de grandes proportions, est en bronze et semble dater des dernières années du XVe ou des premières années du XVIe siècle. Elle paraît d'après son type et d'après sa facture, être de provenance étrangère. L'auteur croit pouvoir l'attribuer à quelque dinandier mosan ou flamand. Dans le même bulletin, notre confrère M. Destrée s'occupe des célèbres fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Liége. On admettait qu'ils étaient l'œuvre de Lambert Patras, fondeur de Dinant, vers l'année 1112. Or la chronique de 1402 publiée par M. Eug. Bacha, établit qu'ils ont été exécutés par Renier, orfèvre de Huy, entre les années 1138 et 1142, à la demande de l'évêque Albéron. Se fondant sur des analogies d'exécution, M. Destrée croit pouvoir attribuer au même artiste le célèbre encensoir de Lille, reproduit par Didron dans les *Annales archéologiques*. Il me semble qu'ici un supplément de preuve serait nécessaire ; il serait en effet véritablement heureux si les deux plus précieuses dinanderies du XIIe siècle qui soient parvenues jusqu'à nous aient eu pour auteur le même artiste.

Depuis longtemps, les meilleures collections d'objets préhistoriques renfermaient des instruments ou des fragments en pierre ou en os, sur lesquels étaient grossièrement gravées des figurations d'animaux. Depuis quelque temps l'attention des archéologues a été vivement frappée par des découvertes plus importantes encore. Des cavernes, dont l'âge était indiscutable, avaient leurs parois ornées de figures gravées et peintes. Ces découvertes, d'abord accueillies avec hésitation, se multiplièrent et bientôt le doute ne fut plus permis. On se trouvait en présence de manifestations artistiques des peuplades primitives. Les premiers habitants des cavernes s'étaient évertués à représenter, — et souvent d'une façon évidemment systématique, — les animaux que chaque jour ils combattaient ou rencontraient au sein des forêts environnantes. Ce sont des rennes, des antilopes, des aurochs, des mammouths, etc. Aux récentes découvertes, qui dernièrement eurent un si grand retentissement, ajoutons celles qui ont été faites dans des grottes de la Haute Garonne, de la Gironde, de la Dordogne et du Gard, et que M. Emile Cartailhac décrit sous le titre de : *Nos cavernes ornées de dessins préhistoriques*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions*

et belles lettres de Toulouse (10e série, tome II). L'auteur prouve que l'origine paléolithique de ces figurations graphiques est indéniable.

M. le comte de Loisne décrit dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques de Paris* (année 1902, 3e livr.), des portraits inédits de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, de Charles le Téméraire et de Marguerite d'Yorck. Ils font partie d'un manuscrit flamand formant une chronique de Flandre de 1420 à 1477 et écrite en 1495 par un docteur anonyme qui portait pour armoiries : de gueules à la tête de femme de carnation. Au point de vue de l'iconographie et de l'histoire du costume, ces dessins rehaussés de couleur, sont d'un réel intérêt. Les portraits d'Isabelle de Portugal et surtout ceux de Marguerite d'Yorck sont fort rares. Ceux du manuscrit flamand, décrits par M. le comte de Loisne sont donc fort importants pour l'histoire de nos anciens souverains. A remarquer dans le même volume une liste des membres du parlement de Malines sous Charles le Téméraire.

Un retable en bois, en style ogival tertiaire, d'origine flamande, est conservé dans l'église du petit village de Thourotte, canton de Ribecourt (Oise). Divisé en de nombreux compartiments, il fournit la représentation de scènes de la passion du Christ et de la vie de la Vierge. La description de cette œuvre d'art a été faite par M. le chanoine Marsaux dans le *Bulletin de la Société historique de Compiègne* (tome IX). Dans un autre volume de la même collection (tome X) nous trouvons des notices biographiques consacrées au comte de Marsy et au président Sorel. Espérons que bientôt nous pourrons, à notre tour, en publiant quelques pages dans nos publications à la mémoire de ces regrettés confrères, payer un dernier hommage d'affection et de regrets à ces membres dévoués qui pendant tant d'années s'associèrent à nos travaux.

26 juillet 1903. FERNAND DONNET.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 29 MARS 1903.

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, dans les locaux de la bibliothèque, sous la présidence de M. le chanoine van den Gheyn, *président.*

Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* Theunissens, *trésorier;* président Blomme, R. P van den Gheyn, Geudens, baron de Vinck de Winnezeele, chanoine van Caster, Saintenoy, Bergmans.

Le procès-verbal de la séance du 1r février est lu et approuvé.

Sur la proposition de M. Hymans, M. le professeur Dr Georges Treu, conservateur du Musée de sculpture de Dresde, est nommé membre honoraire étranger.

Il est procédé au vote pour la nomination de deux membres titulaires.

MM. Stroobant et Chauvin sont nommés.

Pour les remplacer il y a lieu d'élire deux membres correspondants regnicoles. Huit candidats sont présentés.

M. Pirenne, professeur à l'université de Gand, est élu, et un ballottage doit avoir lieu pour la seconde place. Il est procédé à un nouveau vote.

M. Willemsens, président du cercle archéologique du Pays de Waes, est élu.

La séance est levée à 2 heures.

Le secrétaire, FERNAND DONNET.

Le président, Chanoine VAN DEN GHEYN.

SÉANCE ORDINAIRE DU DIMANCHE 26 JUILLET 1903.

La séance s'ouvre à 2 heures, au local de l'Académie royale des Beaux-Arts, sous la présidence de M. le chanoine van den Gheyn, *président.*

Sont présents : MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* Theunissens, *trésorier;* Geudens, R. P. van den Gheyn, de Witte, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, L. Blomme, membres titulaires, MM. Willemsens, V. van der Haeghen, Maeterlinck, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. Paul Cogels, *vice-président,* baron de Vinck de Winnezeele, Stroobant, de Béhault de Dornon, Bergmans, Errera, Soil, chanoine van Caster, Chauvin, membres titulaires; M. van der Ouderaa, membre correspondant regnicole.

Le procès-verbal de la séance du 7 juin est lu et adopté sans observations.

L'Académie décide de prendre part à la manifestation organisée en l'honneur de M. Van Even, à l'occasion du cinquantenaire de ses fonctions d'archiviste de la ville de Louvain, en souscrivant au portrait qui lui sera offert.

Sur rapport favorable du bibliothécaire, les propositions d'échange faites par la *Sociedad Castellana de excursiones de Valladolid* sont acceptées.

M. Errera rend compte par lettre des idées qu'il a développées dans la Revue de l'administration en faveur de l'entrée en franchise de droits de toutes les œuvres d'art datant d'avant 1815. Cette manière de voir est approuvée.

Le bibliothécaire dépose sur le bureau la liste des livres parvenus à la bibliothèque depuis la dernière séance et rend compte des principaux d'entre eux. Ces pièces seront imprimées au Bulletin.

M. Alph. de Witte présente un travail de M. le Dr Simonis relatif

au fondeur Jonghelinck et à Etienne de Hollande. L'auteur en sollicite l'impression dans les Annales in-4° de l'Académie. Il est décidé que le manuscrit sera retourné à l'auteur pour être achevé. Après quoi il sera soumis à MM. de Witte et Donnet pour rapport. Si ce rapport est favorable le travail de M. Simonis sera imprimé dans les Annales in-4° en deux fascicules, l'Académie intervenant pour une part dans les frais de gravure des planches.

M. van der Haeghen lit un travail sur la conspiration que trama au XVIIe siècle un Gantois, Joachim Pyn, pour faire entrer les troupes du prince d'Orange dans sa ville natale et délivrer la Flandre du régime espagnol. Trahi par un complice, Pyn fut exécuté en 1631. Ce travail avec ses annexes paraîtra aux Annales.

M. Maeterlinck donne connaissance de la première partie de son ouvrage concernant le genre satirique dans la sculpture flamande depuis les origines jusqu'au XIIe siècle. Il est décidé de faire imprimer cette première partie dans les Annales.

M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, fait rapport sur le congrès de la Société française d'archéologie à Poitiers et décrit les principaux monuments qu'il a étudiés. Sa communication est appuyée de nombreuses photographies. Ce rapport sera inséré dans les Annales.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire, FERNAND DONNET.

Le Président, Chanoine VAN DEN GHEYN.

Envois faits à la bibliothèque en Août et Septembre 1903.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

Prince POUTIATIN. Eclats de silex avec cauchoides.

Abbé J. B. MARTIN. M. le chanoine Ulysse Chevalier.

GEORG HELLWIG. Geschichte und kritik des Oktrois im Grossherzogtum Hessen.

AUGUST TODT. Die franco-italienischen renartbranchen.

Franz Bender. Die vom perfektstamm gebildeten formen des lateni hilfsverbs esse.

Gustav Schöner. Spezialidiotikon des sprachschatzes von Eschenrod.

Otto Reinecke. Das enjambement bei Wolfram von Eschenbach.

Eduard Becker. Geschichte des kondominats zu Kürnbach.

Carolus Ausfeld. De Graecorum precationibus quaestiones.

Rudolfus Homburg. Apocalypsis anastasiæ.

L. De Pauw & Em. Hublard. Notice sur des antiquités préhistoriques, belgo-romaines et franques.

Félix Hachez. Complément aux notices publiées sur les chevaliers de Saint-Antoine.

Chanoine van den Gheyn. Le chapiteau byzantin.

Alphonse de Witte La médaille des statues de neige. Anvers 1772.

Fernand Donnet. Note complémentaire sur la médaille des statues de neige.

Joseph Neve. Antoine dela Salle. Sa vie et ses ouvrages d'après des documents inédits.

J. J. M. De Groot. Sectarianism and religious persecution in China.

C. C. Uhlenbeek. Beiträge zu einer vergleichenden lautlehre der baskischen dialecte.

I. Huizinga. Vandenvogel Charadrius.

Dr C. Hesseling. Les mots maritimes empruntés par le grec aux langues romanes.

P. Damoté. Feriae Aestivae.

L. Maeterlinck. Pieter Breughel de Oude en de prenten van zijnen tijd.

E. A. Bossebœuf. Amboise. Le château, la ville et le canton.

Germain de Maidy. M. le baron de Braux.

de Rörich. Découvertes préhistoriques en Russie.

Fernand Donnet. Compte rendu analytique des publications. Juillet 1903.

Emile Rivière. The engraved pictures of the grotto of La Mouthe.

Fredrich Delitzsch. Discoveries in Mesopotamia.

Arthur J. Evans. The palace of Minos.

Walther Hangh. The development of illumination.

Wu ting fang. Mutual help fulness between China and the United States.

Herrmann Sökeland. On ancient desemers or steel yards.
Frederick Mells Williams. Chinese folklore and some Western analogies.
W. H. Holmes. Order of development of the primal shaping arts.
Gilbert T. Walker. Boomerangs.
Francis Galton. The possible improvement of the human breed under the evisting conditions of law.
S. P. Langley. The fire walk ceremony in Tahiti.
Franz Boas. The mind of primitive man.
Otis T. Mason. Traps of the american Indians.
W. E Safford. The Abbott collection from the Andaman islands.

2° ECHANGES.

Bruxelles Coutumes du pays et comté de Flandre, quartier de Gand. Tome VIII.
Id. Annales de la Société d'archéologie. Tome XVII, livraisons 1 et 2.
Id. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
Mémoires couronnés et autres mémoires. Tome LXIII, 5e fasc.
Bulletin de la classe des lettres de 1903. Nos 6 et 7.
Id. Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique. Tome XVII. N° 6.
Id. Les missions belges de la Compagnie de Jésus. Bulletin mensuel. 5e année. Nos 9 et 10.
Id. Inventaires des archives de la Belgique. Tome II.
Id. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 41e année. Nos 9 et 10.
Id. Revue belge de numismatique. 59e année. 4e livr.
Mons. Bulletin des séances du Cercle archéologique. 6e série. 5e bulletin.
Malines. Cercle archéologique. Bulletin. Tome XII.
Bruges. Congrès archéologique et historique. Compte rendu.

LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége. Leodium. 2e année. Nos 8 et 9.

TOURNAI. Annales de la Société historique et archéologique. Tome 7.

LIÉGE. Wallonia. XIe année. Nos 8 et 9.

AMSTERDAM. Koninklijke Akademie van Wetenschappen. Verhandelingen. Deel IV. No 1. Deel V. Nrs 1-3.
Verslagen. Deel V.
Jaarboek. 1902.
Prijsvers.

RIJSWIJCK. Algemeen Nederlandsch familieblad. XVIe jaarg. Nrs 6 et 7.

PARIS. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome XCVIII, 1e, 2e et 3e livr.
Partie technique Tome XCIX, 7e, 8e et 9e livr.

ID. La correspondance historique et archéologique. 10e année. Nos 115 et 116.

ID. Musée Guimet.
Annales in-4o. Tome XXX, 3e partie.
Annales. Tomes XI et XV.
Revue de l'histoire des religions. Tome XLVII. Nos 1, 2 et 3.

LILLE. Bulletin de l'Université et de l'Académie de Lille. 7e année. No 3.

PÉRIGUEUX. Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. Tome XXX, 4e livr.

ARRAS. Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts. 2e série. Tome XXXIII.

AIX. Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres. Tome XVIII.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon. 4e année. No 23.

POITIERS. Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Tome IX. 2e trim.

DUNKERQUE. Union Faulconnier. Bulletin. Tome VI, fasc. II.

TOURS. Société archéologique de Touraine.
Mémoires. Tome XL, XLI et XLII.
Bulletin trimestriel. XI, XII, XIII et XIV, 1e livr.

HANNOVRE. Zeitschrift des Historischen Vereins fur Niederlanden. Jahrg. 1903. 2t h.

METZ. Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische geschichte und altertumskunde. 14e jahrg.

STUTTGART. Königlichen Staatsarchiv. Wurtembergisches urkundenbuch. 8r band.

STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace. Bulletin mensuel. Tome XXXVII, fasc. 6.

AUGSBOURG. Zeitschrift des historischen Vereins fur Schwaben und Neuburg. 29e jahrg.

NAPLES. Atti della reale Accademia di archeologia, lettere e belle arti. Vol. XXII.

Rendiconto. Anno XVI. Gennaio a dicembre 1902.

Indice generale.

MILAN. Reale instituto lombardo di scienze e lettere. Rendiconti. Vol. XXXVI, fasc. VI à IX.

PADOUE. Atti e memorie della R. Accademia di scienze, lettere ed arti. Anno CCCLXI.

Elenco della publicazioni periodiche.

MESSINE. Societa storico messinese. Archivo storico. Anno IV. Fasc. 1-2.

ROME. Notizie degli scavi di Antichita communicate alla R. Accademia dei Lincei. Anno 1903. Fasc. 5 et 6.

LISBONNE. Boletim da real associacao dos architectos civis e archeologos portuguezes. 4a serie. Nos 7 et 8.

ID. O archeologo portuguès. Vol. VIII. No 4.

BARCELONE. Revista dela asociacion artistico arqueologica Barcelonesa. Vol. IV. No 37.

VALLADOLID. Boletin dela Sociedad castellana de excursiones. Ano 1. Nos 8 et 9.

MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos. Año VII. No 7.

PALMA. Boletin de la Sociedad arqueologica luliana. Enero et febrero de 1903.

U KNINU. Starotrvatska prosvjeta glasilo krvatskoya starniarskog druztva u Kninu. God VII. W 2.

VIENNE. Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften.

Archiv 91r B, 2e H. 92r B, 1e H.

Fontes rerum austriacarum. LV band.

Sitzungsberichte. CXLV band.

Moscou. Bulletin de la Société impériale des naturalistes. Année 1902. N° 3. Année 1903. N° 1.

Batavia. Bataviaansch Genootschap van kunsten en wetenschappen. Dagh register gehouden int Casteel Batavia. Anno 1643-41. 1644-45. 1675.

Tijdschrift voor indische taal-, land- en volkenkunde. Deel XLV, afl. 5. Deel XLVI, afl. 4.

Notulen van de algemeene en directievergaderingen. Deel XL, afl. 2. Deel XLI, afl. 1.

Boston. Proceeding of the American Academy of arts and sciences. Vol. XXXVIII, n°s 22 à 26. Vol. XXXIX, 1 à 3.

Cincinnati. Museum association. 22 annual report.

Washington. Smithsonian institution. Bureau of American ethnology. Bulletin 25.

New-Haven. Papers of the New-Haven colony historical Society. Vol. I à VI.

Compte rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque en Août et Septembre 1903.

Messieurs,

Dans le dernier chapitre de ses notes historiques sur les premiers imprimeurs de l'Artois, que publie M. A. Lavoine, dans la *Correspondance historique et archéologique* de Paris (N° du 15 juillet 1903. p 206), il est longuement question de la famille des La Rivière. Guillaume La Rivière, natif de Caen, était déjà en 1572 employé à Anvers, à l'imprimerie de Christophe Plantin, qui avait épousé une de ses parentes, Jeanne Rivière.

Guillaume La Rivière se maria en l'église Notre-Dame à Anvers en 1572 avec Marie Moulyn; en 1576 il fut reçu bourgeois et la même année il fut admis comme maître imprimeur. En 1591 il quitta Anvers pour s'établir à Arras où il publia un grand nombre d'ouvrages. Il resta en rapports suivis avec les Plantin, et M. Lavoine

nous donne copie de plusieurs lettres fort intéressantes échangées entre Plantin et Rivière. Ce dernier eut pour successeur son fils, portant le même prénom que lui.

Tous ceux qui visitèrent en 1900 l'exposition de Paris, se souviendront des admirables tapisseries exposées dans le palais d'Espagne. M. Destrée, dans les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, (tome XVII, livr. I et II), publie une étude sur ces œuvres d'art. Après avoir rappelé les origines de l'art de la tapisserie et décrit nombre de pièces fabriquées aux xve siècle et existant encore en France ou ailleurs, il finit par étudier les principales pièces du pavillon d'Espagne, et conclut que c'est à Bruxelles ou dans d'autres centres flamands, sous les règnes de Charles Quint ou de son père, que furent tissées les admirables tentures exposées à Paris.

Antoine de la Salle était fils de Bernard de la Salle, fameux chef de bande, dont les prouesses sont restées célèbres et qui mit son épée tour à tour au service des Anglais, du pape et des princes d'Anjou. Antoine de la Salle naquit en 1388, probablement en Provence. Il s'adonna d'abord au métier des armes et devint plus tard précepteur de Jean de Calabre, fils de René d'Anjou, roi de Sicile. Il composa plusieurs ouvrages qui eurent autrefois une grande vogue.

Parmi ceux-ci il faut surtout citer l'histoire du petit Jehan de Saintré, la Salade, le Reconfort de madame de Fresne, le Paradis, de la reine Sibylle, etc. Nous extrayons ces quelques renseignements d'un ouvrage que vient de faire paraître notre confrère M. Joseph Nève, sous le titre de *Antoine de La Salle. Sa vie et ses ouvrages, d'après des documents inédits*. Après avoir présenté la biographie d'Antoine de la Salle, l'auteur reproduit les deux derniers ouvrages que nous venons de citer. Il les fait encore suivre de plusieurs fragments et documents inédits.

L'histoire commerciale des Pays-Bas fait le sujet d'une étude intitulée: *Parysche handschriften over den Nederlandschen handel omstreeks 1700*, que publie M. P. J. Blok, dans les *verslagen en mededeelingen der Koninklijke Akademie van wetenschappen d'Amsterdam* (4e reeks, V^e deel). Il analyse un manuscrit appartenant à la bibliothèque nationale à Paris et qui porte pour titre: *Mémoire sur le commerce des Hollandais*. Ce recueil est attribué à Pierre Huet, évêque d'Avranche. Dans un supplément, dû à une autre plume,

mais anonyme, on traite de l'histoire de la Hanse, de la décadence d'Anvers, des motifs de la prospérité du commerce des Hollandais, etc. Dans ce recueil il est encore question des efforts faits pour fonder la compagnie française des Indes orientales; dans cette lointaine entreprise les Français furent puissamment aidés par plusieurs Hollandais, par un marchand flamand qui avait nom Gérard de Roy et surtout par Balthazar de Moucheron, qui né et autrefois établi à Anvers, alla se fixer en Hollande à la suite du retour des Espagnols dans nos provinces.

Parmi les importantes publications que nous a récemment fait parvenir la Société archéologique de Touraine, il faut en premier lieu signaler le splendide ouvrage de M. Bossebœuf: *Amboise. Le Château, la Ville, le Canton.* Ce volume parsemé de nombreuses gravures nous fournit, après un aperçu historique sur l'histoire de la ville d'Amboise, la description détaillée de ses principaux monuments: la collégiale de Notre-Dame, Saint-Florentin, l'église Saint-Jean et plusieurs autres édifices religieux.

La partie principale du livre est naturellement consacrée à l'étude du célèbre château d'Amboise. Toutes les phases de son existence sont soigneusement développées et des chapitres spéciaux ont trait aux arts divers qui ont pu s'épanouir et se développer sous l'influence de l'école de Touraine. Dans les chapitres suivants l'auteur passe en revue les monuments civils d'Amboise: l'hôtel de ville, le beffroi, les maisons particulières, puis fournit des détails sur les institutions, les solennités et les célébrités de la localité, et finit en décrivant rapidement les monuments les plus intéressants conservés dans les divers villages du canton d'Amboise.

Le *Smithsonian institution*, de Washington, nous a envoyé toute une série de tirés à part, parmi lesquels il en est plusieurs qui, au point de vue archéologique, me semblent dignes d'être signalés. Je citerai entr'autres le travail de M. Emile Rivière: *The engraved pictures of the grotto of La Mouthe.* C'est une nouvelle contribution aux découvertes de peintures murales exécutées par l'homme préhistorique et conservées sous d'épaisses couches de dépôts calcaires dans des grottes récemment fouillées. Dans *The Palace of Minos*, brochure ornée de nombreuses gravures, M. Arthur J. Evans décrit la découverte faite en Crète du palais de Minos, datant

d'environ 2000 ans avant l'ère chrétienne. Les fouilles ont permis d'étudier les restes imposants d'une civilisation fort avancée, dont les productions, telles que poteries, peintures murales etc., commandent un puissant intérêt. M. Friedrich Delitzch expose dans *Discoveries in Mesopotamia* le résultat des fouilles importantes qu'il a entreprises dans la région de Ninive. Il y mit à jour de précieux documents graphiques et surtout d'impressionnantes sculptures, rappelant les règnes des puissants rois assyriens Assurnazirpal, Assurbanipal et Sennacherib qui regnèrent du IXe au VIe siècle avant Jésus-Christ.

Dans les *New-Haven historical Society papers* (vol. V, p. 173), j'ai rencontré une note de M. Justus S. Hotchkiss, intitulée: *New-Haven bells*. C'est une des premières contributions aux études campanalogiques qui nous viennent d'Outre-Océan. Au XVIIe siècle le magistrat de New-Haven acheta la première cloche de la localité naissante. Elle avait été importée par un bateau étranger et fut placée dans la tourelle de la maison commune. Les cloches des églises de la localité ne datent que du XIXe siècle. La tour de Trinity Church possède un carillon de dix cloches de fabrication new-yorkaise. La plus grosse de ces cloches pesant 3030 livres, porte l'inscription suivante:

In memoriam
Mrs. Andrew L. Kidston
Presented to
Trinity Church
New-Haven. Conn.
Dec. 9th 1886
by
Andrew L. Kidston

—

Lord, I have invited all
and I shall still invite, still call.

Un autre carillon de cinq cloches a été placé dans la tour de Battell Chapel; c'est l'œuvre d'un compatriote, le fondeur Van Aerschodt, de Louvain.

A signaler dans la tour de l'école *Hopkins Grammarschool* une cloche provenant d'un couvent de la Floride, détruit il y a une cinquantaine d'années par un incendie. Elle fut recueillie dans les ruines par un voyageur qui l'offrit à l'école. Elle porte une inscription conçue comme suit :

Ora pro nobis 112 Anno D. E. 1786 St. Ildefonso.

Une autre cloche, fondue en Espagne en 1815 et offerte par Ferdinand VII, pend actuellement dans les magasins de la *Providence Bleaching and Calendering Company.*

Ces quelques notes hâtives vous permettront, Messieurs, d'apprécier les principales publications parvenues depuis deux mois à la bibliothèque de l'Académie ; il m'eut été facile de les multiplier, car si vous voulez jeter un coup-d'œil sur la liste des envois reçus en août et septembre derniers, vous serez sans doute frappés du grand nombre d'ouvrages offerts à notre compagnie. Chacun de vous, Messieurs, pourra en prendre connaissance à la bibliothèque.

4 octobre 1903. FERNAND DONNET.

NOTE SUR LA

NECROPOLE ANTE-ROMAINE

DE

LUIKS-GESTEL (BRABANT SEPTENTRIONAL).

La plupart des journaux ont rendu compte en septembre 1903 de la découverte d'un cimetière préhistorique à Luiks-Gestel.

Nous nous sommes rendus sur le terrain aux fins d'enquête et avons constaté qu'il s'agissait de la nécropole du *Boscheind* sous Luiks-Gestel, découverte depuis 1845 par M. Panken, instituteur pensionné à Bergeik, et décrite par lui dans les *Bijdragen* du docteur Hermans [1].

C'est en opérant des travaux de nivellement que des paysans ont mis à jour quelques nouvelles urnes qu'ils tiennent à la disposition des jeunes archéologues désireux de *découvrir à tout prix* un cimetière préhistorique.

* * *

Le *Boscheind* se compose d'une petite chaîne de dunes de formation naturelle, située à environ vingt minutes de marche à l'ouest de l'église de Luiks-Gestel et à deux lieues à l'O. de l'abbaye de Postel. La nécropole proprement dite s'étend du N. N. E. au S. S. O.

(1) Panken. *Voorchristelijke begraafplaatsen in de heiden te Bergeik, Riethoven, Veldhoven, Steensel, Luiks-Gestel, enz.*, dans Hermans, *Bijdragen, enz.*, vol. II, 's Hertogenbosch, 1845, p. 270.

Elle mesure environ six cents mètres de longueur sur cent mètres de largeur et appartient partiellement à la commune et à divers propriétaires dont Scheerens et W. Eykhold. C'est ce dernier qui aurait retrouvé des urnes en juin 1903. Depuis, tous les habitants du village s'en sont mêlés et ont entièrement saccagé le *Boscheind*. Les plantations de sapins y faites en 1845 et de nouvelles plantations toutes récentes ont entièrement nivelé le sol où plus aucune tombelle n'est visible. Entre les jeunes sapins apparaissent de longues rigoles creusées pour la recherche des urnes. Par-ci par-là apparaissent des dépôts d'ossements calcinés, mêlés à des braises et à des fragments de silex, abandonnés à la surface du sol après la découverte d'un vase funéraire.

C'est dans cet état lamentable que nous apparaît, le 22 septembre 1903, le *Boscheind*. C'est à grand peine que nous obtenons de l'un des propriétaires, W. Eykhold, qui cumule les emplois d'abatteur-cordonnier-clerc, l'autorisation de faire à notre tour quelques fouilles. Nous avons operé celles-ci avec le concours de deux de nos collègues de la Société d'histoire et d'archéologie de la Campine « *Taxandria* », MM. J. Diercxsens et J. Husson. Nous creusons particulièrement la côte exposée au levant et rencontrons à une profondeur de deux bêchées une grande quantité de charbon de bois où se trouvent quelques fragments d'urne et d'ossements calcinés. Ce dépôt est évidemment remanié. Un peu plus loin, je traverse d'un coup de bêche une urne entièrement en pièces, qui affleure le sol, mais en place. A l'intérieur une espèce de terreau noir assez gras, semblable à celui que j'ai rencontré dans les vases d'offrande (?) de Ryckevorsel. A environ trente centimètres plus profondément dans le sol nous découvrons un amas d'ossements calcinés, sans urne ni braises, mais simplement déposés dans le sable jaune. Le corps a donc été incinéré dans un ustrinum, d'où les ossements calcinés ont été retirés et déposés dans un trou sous le niveau primitif de la bruyère. On y a élevé un petit tertre d'environ trente c. m., au-dessus duquel a été placé le petit vase d'offrande (?) que nous avons mis à jour.

Nos fouilles se sont bornées là.

* * *

Les environs immédiats de la nécropole offrent plusieurs particularités qu'il importe de noter. A l'est se remarque une digue en terre, de formation artificielle, haute d'environ un mètre et large de deux à trois mètres. Elle serpente sur une distance d'environ trois kilomètres dans la direction du *Weebosch*. Rappelons à ce propos les levées de terre, *wallen*, qui enclosent le cimetière préhistorique de Ryckevorsel (1) et le grand quadrilatère, en banquettes de terre, dont nous avons signalé l'existence dans le voisinage des tombelles de Weelde (2).

La répétition des mêmes ouvrages dans le voisinage des tombelles permet de les considérer comme contemporains à ces dernières. Ont-ils servi à parquer le bétail des peuplades dont nous fouillons les cimetières ou ont-ils servi à quelque rite religieux?

La dernière hypothèse paraît acceptable. Tacite rapporte en effet, que le lieu de sacrifice était entouré de banquettes de terre ou de haies et qu'au milieu, vers l'orient, se trouvait l'autel *(Wihhus)* en pierre. A proximité se célébraient les repas funéraires.

Le *Weebosch* dont il vient d'être question ci-dessus est situé sur le territoire de Bergeik, à environ vingt minutes de marche du *Boscheind*. Si l'étymologie de *wee*, *wij* ou *gewijd bosch* peut être admise, il évoque l'existence ancienne d'une forêt sacrée qui se trouvait généralement dans le voisinage du *Malberg*. Celui-ci pourrait être recherché dans la chaîne de dunes qui se trouve entre la nécropole du *Boscheind* et le *Weebosch*. Là encore se remarquent des ouvrages bizarres en terre, dont les habitants ignorent l'usage. Aux *Mortelbergen*, entre-autres, se trouvent des espèces d'arènes parfaitement circulaires entourées d'une banquette en terre de formation artificielle, mesurant un mètre de haut sur 1,50 m. de large. Le fond de cette piste est légèrement concave.

A notre avis toute cette contrée mériterait de faire l'objet d'une

(1) L. Stroobant. *Exploration de quelques tumuli de la Campine anversoise* dans les *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, LIV, 5e série, tome IV, 1e livraison.

(2) L. Stroobant. *Les tombelles de Weelde*, dans le Bulletin de l'Académie, 1902.

étude plus approfondie que ces notes prises hâtivement au cours d'une excursion.

* * *

M. Panken qui fouilla à Luiks-Gestel en 1845, nous raconte que les premières urnes furent trouvées en 1844 par les ouvriers chargés de faire des plantations de sapins dans la bruyère communale de Luiks-Gestel.

Le Bourgmestre de cette époque, M. Rombouts, lui prêta un concours intelligent et désintéressé, grâce auquel il put opérer des fouilles méthodiques. A cette époque, la bruyère n'avait pas encore été boisée et les tombelles, quoique surbaissées par l'action du vent, étaient encore parfaitement visibles. Plusieurs tumuli ne contenaient que de grandes quantités de braises et même un trone d'arbre, à moitié carbonisé, semblant provenir d'une civière. La plupart des autres tertres livrèrent une ou plusieurs urnes dont parfois l'ouverture était inclinée vers le *Nord*. Plusieurs de ces urnes étaient d'une couleur brun chocolat et avaient au col une ornementation au trait. Les déblais livrèrent quelques débris informes de bronze en fusion et une épingle en cheveux, également en bronze, qui se trouve reproduite ci-contre et qui est conservée par M. Panken en souvenir de ses nombreuses fouilles (1).

* * *

En résumé la nécropole de Luiks-Gestel semble contemporaine de celle de Ryckevorsel Les vases à col droit, quelques rares objets en bronze et en silex, l'absence de fer et de tout objet de facture romaine, permettent de reporter son âge à l'époque d'Hallstadt qui semble ne pas devoir remonter, pour nos contrées, à plus de deux siècles avant le Christ Nous reproduisons ci-contre le type de

(1) M. Panken, quoique âgé de 87 ans, a tenu à diriger sur le terrain des fouilles entreprises par nous aux environs de Bergeik. Ce modeste et savant travailleur a fouillé des centaines de tombelles dans le Brabant hollandais. Il a fait don, au musée communal de Bois-le-Duc, des urnes et autres objets qui en proviennent.

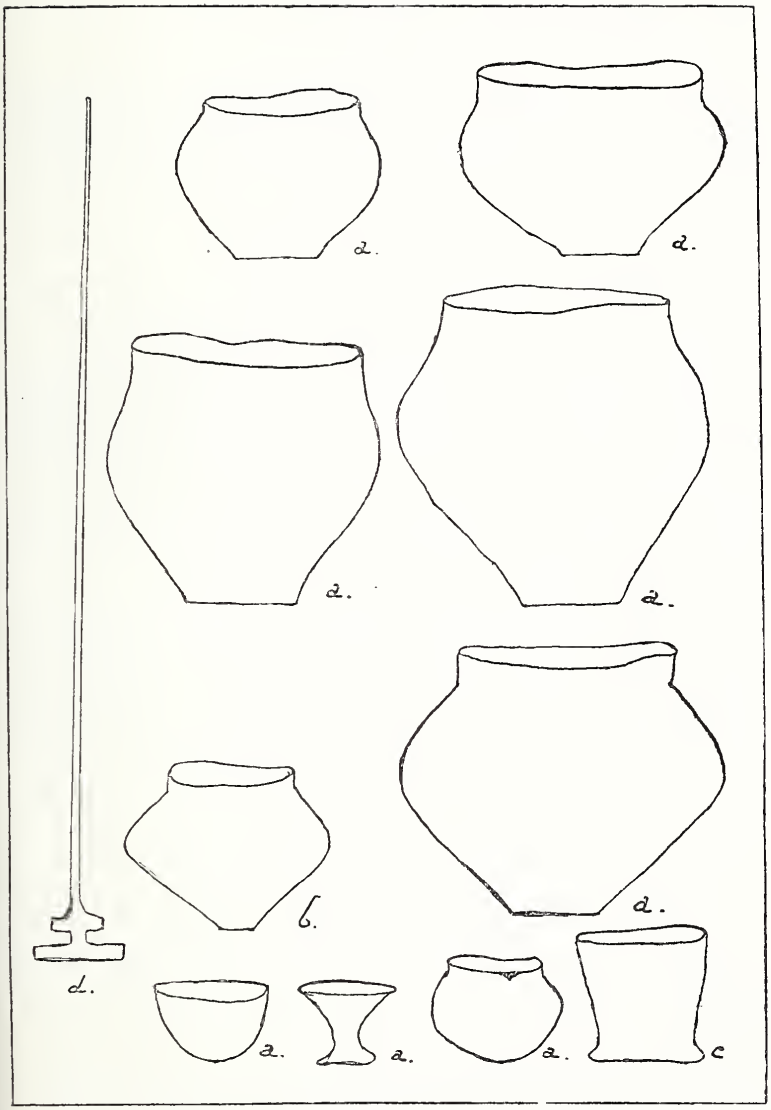

a. Urnes trouvées en 1903 dans la nécropole de Luiks-Gestel. (Brabant Septentrional.)

b. Urne trouvée en 1845 au hameau Boschoven sous Riethoven. (Brabant Septentrional.)

c. Urne trouvée au bergerheide a Bergeik (Brabant Septentrional.)

d. Epingle en bronze (grandeur nature) provenant de la nécropole de Luiks-Gestel. Echelle 1/5.

quelques urnes encore conservées par des habitants de la contrée.

Le nombre total d'urnes trouvées depuis 60 ans à Luiks-Gestel peut être évalué à 40. Aucune n'avait de couverele contrairement à ce qui a été annoncé. Plusieurs étaient entourées de 4 à 5 cailloux de silex.

* * *

Les « Kabauters » et les « Hussen » a Luiks-Gestel.

A défaut d'urnes, nous recueillons en passant quelques légendes et traditions relatives à la nécropole. Là vivaient autrefois les *Kabauters*, qui avaient la réputation d'être de très habiles forgerons Ils ne travaillaient que la nuit et se cachaient pendant le jour dans des collines de sable. Lorsque les habitants avaient un soc de charrue à réparer, ils le plaçaient avec une bouteille de genièvre, devant la porte de leur maison et retrouvaient le lendemain la bouteille vide et le soc réparé.

Les femmes des *Kabauters* s'appelaient *de hussen*. C'étaient des esclaves qui vivaient de gibier et de poisson. Pour préparer leurs repas, elles allumaient de grands feux contre les bâtiments des fermes, sans cependant jamais causer d'incendie — ce que les habitants ne parvenaient pas à comprendre.

* * *

Les « Bokkenrijders » a Luiks-Gestel.

A proximité du *Boscheind* se trouvent le *Rietbosch*, le *Zwartenhorst*, le *Zwartenweyer* et le *Bokkenven*. Ces endroits étaient autrefois habités par les *Bokkenrijders* qui savaient voyager à travers l'espace, à califourchon sur un bouc.

* * *

Le trésor dans la bruyère.

Dans la bruyère, entre la tour de Lommel et celle de Steensel, doit se trouver un grand caillou, aujourd'hui enterré, que plusieurs

habitants de la contrée, que l'on nomme, ont recherché en vain. Il recouvre un trésor déposé dans la sépulture d'un grand chef, dont les sujets furent contraints de livrer chacun un haume rempli d'or et d'argent non monnayés.

* * *

La pierre qui saigne.

Il existe aux environs — d'aucuns prétendent qu'il s'agit du mégalithe *den blauwen kei*, le caillou bleu qui se trouve près de Postel — une pierre mystérieuse dans laquelle on donne des piqures d'épingles et d'où il sort du sang.

* * *

Le « Heksendans ».

Dans les parties les plus sablonneuses des environs de Luiks-Gestel se remarquent de grands anneaux en verdure sombre qui se détachent nettement du sable clair. Ils sont formés par une petite plante assez semblable au lichen, qui se développe en circonférence. L'espace intérieur de l'anneau, d'un diamètre de 60 c. m. à 1 m., reste vierge de végétation. Les gens du pays appellent cette plante, *den Heksendans*, la danse des sorcières.

Les paysans creusent une petite rigole à l'extérieur de la circonférence et contrôlent ainsi les progrès de son développement. Le cercle s'agrandit, disent-ils, après chaque sabbat.

* * *

Les « Koperteuten » de Luiks-Gestel.

Les *Koperteuten* de Luiks-Gestel étaient des chaudronniers ambulants qui depuis des siècles se rendent au Danemark. Ils étaient autrefois constitués en une compagnie dont pouvaient seuls faire partie les *teuten* de Luiks-Gestel. L'apprentissage durait sept ans et était des plus sévères. Ils achetaient le vieux cuivre, (marmites, chandeliers,

lustres, mortiers, toitures d'églises et blindages de bateaux) qui était transformé en lingots et réexpédié au Danemark sous forme de nouvelles bouilloires et de marmites. Les apprentis s'en allaient colportant des chaudrons en cuivre qu'ils portaient sur le dos. Le partage des bénéfices avait lieu deux fois par an. Ils parlaient entre eux un jargon chantant, *het bargoensch*, qui serait un composé d'allemand, de wallon, de hollandais et de français, parfaitement inintelligible au profane. C'est ainsi que *knul* = fils et *kwint* = héritage (1).

Plusieurs descendants de ces anciens teuten ont réalisé de jolis patrimoines et se sont fixés au Danemark où ils continuent à brocanter et à acheter notamment des carcasses de navires naufragés.

Ces transactions commerciales ont amené au village de Luiks-Gestel quantité d'objets anciens de valeur, provenant du Danemark. Nous y voyons notamment de superbes horloges, avec indication des dates, de la lune et du soleil, fabriquées au Danemark au XVIIIe siècle.

Le vieux *teut* au nez fortement aquilin, qui nous donne ces détails tout en fumant une longue pipe allemande, n'a rien d'un paysan de la Campine. Son profil d'empereur romain, son œil d'aigle font plutôt songer à un descendant de tzigane, dont il a d'ailleurs exercé le métier.

Cette supposition se confirme lorsque l'on feuillette les anciens registres criminels de Bois-le-Duc. Les jugements prononcés dès le XVe siècle à charge d'*Egyptenaeren*, zinguaris et bohémiens que l'on renvoie d'une frontière à l'autre, y figurent nombreux, et ils est assez admissible que certains de ces nomades se seront fixés dans les bruyères campinoises où leurs descendants, quoique portant des noms flamands ou allemands, forment une race parfaitement distincte.

LOUIS STROOBANT.

Septembre 1903.

---

(1) Voir sur la langue et les usages des *Teuten*: le *Navorscher*, 1868, p. 484; HERMANS, *Aardbol*, III, p. 622. CREEMERS dans les *Publications de la Société historique et archéologique du Duché de Limbourg*, 1872. J. WINKLER *Algemeen Nederduitsch en Friesch Dialecticon*, s' Gravenhage, 1874. Cités par PANKEN, *Beschrijving van Bergeik*, p 71.

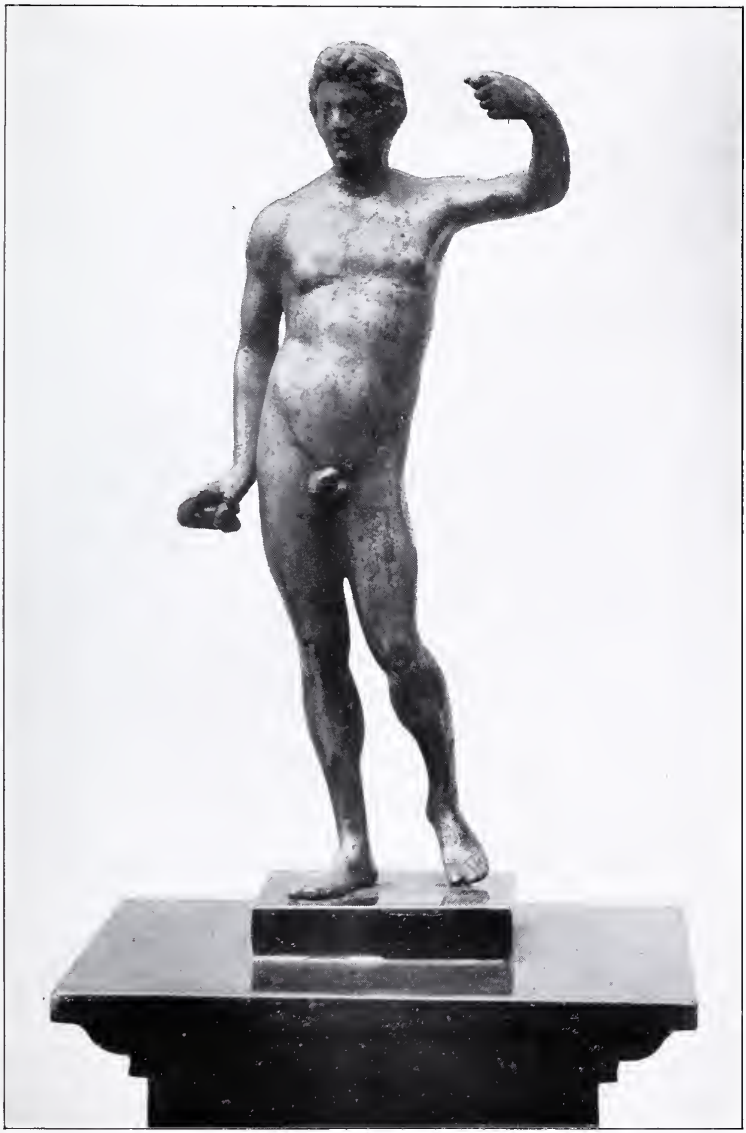

STATUETTE
D'APOLLON OU DE DIONYSOS
(1/2 de la grandeur réelle.)

STATUETTE
D'APOLLON OU DE DIONYSOS
(1/2 de la grandeur réelle.)

A PROPOS D'UN

APOLLON EN BRONZE

DÉCOUVERT AUX

ENVIRONS D'ANVERS

La *Société archéologique de Bordeaux* a publié, il y a quelques années (*Bulletin*, 1896, p. 65) une statuette en bronze découverte en cette ville, vers 1895.

Deux excellentes planches en phototypie suppléent à l'insuffisance du texte qui se borne à signaler que le petit monument en question paraît figurer « Apollon » et être la « réplique réduite de quelque statue bien connue. »

La statuette qui fait l'objet de la présente note, est identique, dans son ensemble, et surtout comme attitude, à celle de Bordeaux, mais elle lui est supérieure sous le rapport de l'exécution.

Elle représente un adolescent nu, campé sur la jambe droite, à la musculature fièrement prononcée, aux formes dégagées. De la main droite, il tient un objet indéterminé, que le rédacteur de la note du *Bulletin* de Bordeaux appelle « une manière de disque » ; dans la main gauche levée, passait la hampe d'un sceptre ou d'une haste qui a disparu (voir planches A et B).

La statuette, sans le socle moderne qui lui sert de base, mesure $0^{m}113$ de hauteur. Ce beau bronze est plein d'allure et d'une pureté de formes remarquable; le galbe du corps notamment, en fait, au point de vue anatomique, une œuvre parfaite.

Faute d'attributs caractéristiques, il est difficile de déterminer avec certitude la divinité que représente la figurine.

On peut y reconnaître Apollon, que plusieurs œuvres antiques nous montrent dans l'attitude de la statuette de Bordeaux (1) ; M. Salomon Reinach reproduit du reste cette dernière comme telle (2).

On peut d'autre part citer *Dionysos*, auquel le geste de la main gauche de la figurine convient mieux encore (3).

Le champ est donc ouvert aux conjectures et, en pareil cas, la science consiste à exposer des doutes plutôt qu'à hasarder des assertions gratuites.

C'est à cause de sa provenance que la statuette mérite surtout de fixer l'attention. D'après une tradition qui lui est restée attachée, ce curieux bronze a été déterré « près d'Anvers » au commencement du siècle dernier. Recueilli peu de temps après sa découverte par feu M. A. Willems, d'Anvers, il fut offert par celui-ci à M. le Dr Brixhe, de Liége, qui le légua à son fils, M. Olivier Brixhe-Steinbach.

C'est ce dernier qui en est le possesseur actuel et qui a bien voulu, avec son obligeance habituelle (4), me permettre de le publier.

Il est regrettable qu'il n'ait pas été conservé de souvenir précis de l'endroit exact où a été opérée la trouvaille, car il eût été intéressant, au moyen de cette donnée, de grouper les différents bronzes antiques qui ont été découverts précédemment à Anvers même ou aux environs de cette ville (5).

(1) Sal. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, t. I, 143; t. II, 97 7; 98, 3; 99, 6, 7. — Cf. encore Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 476, n° 965e.

(2) Sal. Reinach, *Op. cit.*, t. II, 784, 5.

(3) *Ibid.*, t. II, 119, 3, 6; 120, 5, 7; 785, 8. Voy. aussi W. H Roscher, *Ausführliches Lexikon der griechischen und Römischen Mythologie*, t. I, pp. 1135-1136.

(4) J'ai naguère publié, de la même collection, une très belle statuette de Mercure, provenant de Namur (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXII, pp. 8-10, pl. IV et V).

(5) Cf. notamment *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XII, p. 436, où sont citées, parmi les objets de la collection de Renesse, plusieurs antiquités romaines présentées comme originaires d'Anvers : buste de femme avec anneau de suspension, deux statuettes de la déesse Fortuna, deux figurines de femme, une statuette d'Harpocrate ou d'Horus, une tête de statue antique, une petite tête « de Batave », etc

Quoiqu'il en soit, la statuette en question, n'en conserve pas moins un très grand intérêt archéologique; celui-ci réside principalement dans l'identité absolue du type avec celui de la figurine de Bordeaux. Ne sont-elles pas l'une et l'autre des répliques d'une œuvre jadis célèbre et aujourd'hui perdue?

L. Renard.

Liége, juillet 1903.

LA
MARQUE DES ÉTAINS
D'ANVERS

On s'imagine généralement que la marque à laquelle peuvent se reconnaître les étains de fabrication anversoise, est la main, qui servait à identifier autrefois nombre d'œuvres artistiques, produites par des artistes ou des artisans établis à Anvers. C'est une erreur complète. Il nous semble que dans l'intérêt des collectionneurs, il serait utile en cette matière de faire connaitre la réalité. Du reste, au point de vue de l'histoire artistique d'Anvers, cette question, quoique peut-être secondaire, nous parait cependant ne pas manquer d'intérêt.

La première mention de la marque officielle des étains que nous ayions rencontrée ne date que du commencement du XVIe siècle.

Une ordonnance du magistrat d'Anvers du 12 novembre 1523 stipule en effet :

« *Item dat van nu voordane egheen tengietere bynnen deser* » *stadt op syn ten oft werck dat hy maeckt en sal moegen stellen* » *doen oft laten stellen de roose oft andere teeken dat het teeken* » *van deser stadt, te wetene de borcht ende den hamer metter* » *croonen, nader ouder constuimen* » (1).

Ce texte est clair, et prouve péremptoirement que depuis longtemps déjà avant la date de 1523, la seule marque officielle des étains avait été le château et le marteau avec les couronnes. Par château on entend le château héraldique qui figure dans les armes

(1) Les renseignements qui nous ont servi à rédiger cette note ont été en majeure partie extraits du dossier des *ten en loodgieters* aux archives communales d'Anvers.

de la ville d'Anvers, avec ses trois tours, surmonté de deux mains appaumées. La marque au marteau est connue. Quant aux couronnes dont le texte fait mention, il faut entendre ici soit la couronne fermée surmontant le marteau, soit la couronne de feuillage, piquée des roses symboliques, dont on encadrait les marques précédentes.

Mais dans le texte que nous avons cité il est encore question de la marque de la rose. A cette époque cette marque était appliquée en Angleterre sur les étains de première qualité qu'on importait à Anvers en grandes quantités. Mais la fraude sur ce point se pratiquait dès cette époque déjà, et les fabricants d'étain anversois, pour faire valoir une marchandise de qualité parfois médiocre, n'hésitaient pas à y appliquer des marques étrangères et surtout la rose anglaise: *de roose van Engelant als oft engels.*

Aussi le 4 novembre 1531, le magistrat fut-il contraint de publier une nouvelle ordonnance, stipulant que la rose ne pouvait être appliquée que sur les objets entièrement de provenance anglaise.

En même temps il ordonnait, que chaque fabricant d'objets en étain devait frapper son poinçon particulier sur tous les produits de son travail: *dat een yegelick tengietere syn byteeken op syn ten soude moeten stellen*

C'est le premier acte officiel dans lequel il est fait mention de la marque particulière des fabricants anversois.

L'ordonnance scabinale sévèrement appliquée, eut pour résultat de favoriser considérablement l'importation étrangère et de contrarier complètement le travail local. Aussi, le 10 avril 1535, les fabricants anversois adressèrent ils une requête au magistrat pour lui faire remarquer, que les Anglais expédiaient ici de fort grandes quantités d'étain, et que celui-ci était toujours marqué de la rose, de telle sorte que le public n'en voulait plus d'autre, et que les objets en étain, fabriqués à Anvers et ne portant pas cette rose, devenaient invendables. Ils sollicitèrent donc l'autorisation de pouvoir également appliquer la même marque sur leur travail

A cette requête le magistrat répondit la même année par une nouvelle ordonnance. Il fit d'importantes concessions à l'industrie locale.

Sous certaines conditions, il autorisa les fabricants anversois à appliquer la rose sur leur travail, mais en même temps il ordonna

à chaque maître étainier d'ajouter à la rose sa marque particulière : *dat die byde roose selen moeten stellen een byteeken daer by men kennen en weten mach den meester diet gemaect heeft.* Dans ce but il est enjoint à chaque fabricant de déposer sa marque particulière au local de la corporation des merciers, car on sait que les étainiers et les plombiers, réunis en une seule section spéciale, faisaient cependant partie et dépendaient entièrement de la puissante corporation des merciers.

Toutefois, certaines restrictions furent apportées à l'autorisation accordée : la rose ne pouvait être frappée que sur des objets composés entièrement d'un étain de qualité semblable à celle qui en Angleterre portait cette marque : *geheel syn gelyck engels ten dat metter roosen geteekent wordt.*

Quant aux objets fabriqués d'un métal d'autre qualité, il devait comme précédemment être marqué du château et du marteau couronné. Mais ces diverses marques ne pouvaient y être appliquées qu'après une expertise préalable dans laquelle la qualité du métal aurait été duement constatée : *naeder ouder costuimen syn assay sal moeten hebben ende houden.* Ces termes semblent faire allusion à un signe ou une marque qui indiquerait que l'objet a subi l'expertise prescrite. Des actes subséquents nous feront mieux connaître cette prescription spéciale.

L'obligation pour chaque maître de frapper son poinçon sur tous les objets de sa fabrication fut encore rappelée en 1515 ; on ajouta qu'ils devraient suivre sur ce point les mêmes prescriptions que les orfèvres et qu'il leur était sévèrement défendu de modifier la marque qu'ils avaient adoptée.

A cette époque la corporation des merciers intervint à son tour, et à la demande des étainiers qui en dépendaient, elle certifia que ceux-ci marquaient de la grande rose ou double rose, *groote ofte dobbel roose*, les objets en étain de la meilleure qualité, fabriqués ici d'étain anglais sans aucun mélange. Si on rencontrait cette marque sur des objets de qualité inférieure, c'est qu'elle y était appliquée en fraude par des étrangers C'est la première fois qu'un acte établit une distinction entre les roses. En effet, outre la grande rose dont nous connaissons l'emploi, on se servait aussi d'une rose d'un format plus petit pour marquer les objets de seconde qualité.

Cette question d'imitation préoccupait grandement les marchands anversois. A chaque instant des étrangers arrivaient ici et offraient en vente des objets de qualité inférieure, portant les meilleures marques d'Anvers. Le public trompé, achetait de la mauvaise marchandise pour de la bonne.

Le mal devint si général, que des mesures durent être prises, et c'est ainsi, qu'au commencement de l'année 1613, trois étainiers étrangers, André Pauwels, de Ruremonde, Bruno Van Duren et Fyt Montens, de Venloo, arrivèrent à Anvers et offrirent en vente des objets en étain. Le métier s'émut, et une saisie fut faite. Les objets furent examinés par Daniel Dor, ancien « Ouderman » de la corporation des étainiers et plombiers, Guillaume Van Meerbeeck, André de Mangeleer, Corneille de Wael, Michel Adriaenssens, Antoine Pot, Sébastien Hermans, Simon Gobbaert, Guillaume de Cater, Jean Janssens et Nicolas Albrechts, tous délégués de la corporation. Ceux-ci rédigèrent le 23 janvier 1613 un procès verbal par devant le notaire Barthélémy vanden Berghe. Dans cet acte ils déclarèrent, qu'ils avaient examiné toutes les pièces apportées par les marchands étrangers, et que, comme contrôle, ils avaient sur toutes frappé le poinçon des merciers, c'est-à-dire une balance

La marque de la balance, appliquée sur des objets en étain, signifie donc, comme on vient de le voir, que ces objets ont été contrôlés par les délégués des merciers.

Les pièces examinées portaient presque toutes des marques fausses. C'étaient :

Une assiette marquée du château entouré d'une couronne et accompagné des deux lettres G. et R.

Deux cuillers dont l'étain ne valait pas beaucoup plus que celui que les plombiers employaient ici pour faire des soudures; pareil métal aurait pu s'obtenir à 4 1/2 sous par livre ; les délégués frappèrent la balance à côté des lettres L. et S.

Une assiette portant une ancre et un demi-lion issant, couronné, accompagné des lettres G. et R.; plus haut une grande couronne.

Une assiette marquée de deux lions rampants avec une couronne; on ajouta la balance et la lettre C. L'étain de cette pièce valait 7 sous, étant de bonne qualité.

Une assiette avec une grande grande rose couronnée et les lettres

G. et R., étant une contrefaçon exacte de la rose couronnée d'Anvers.

Une assiette portant la rose anglaise entourée du nom de Gard Raedts et en dessous une toison d'or; plus loin le château d'Anvers avec les lettres G. R. Les experts déclarèrent que la qualité de cette assiette ne justifiait en rien les marques dont elle était décorée, car ici *egeenen tenne metter groote roose ende borcht en wordt gemerckt dan goeden oprechte ongevalschen tenne.*

Les experts ajoutèrent qu'à Anvers on ne travaillait pas d'étain de semblable qualité, et qu'il était établi que les marques officielles devaient s'appliquer comme suit: un marteau ou une petite rose, avec le château, sur l'étain valant au moins 9 1/2 sous par livre: *den tenne daermen alhier den hamer oft cleyne roose met de borcht van Antwerpen daer neffens op is staende moet weerdich wesen 9 1/2 stuyvers elck pondt.*

La grande rose et le château, sur l'étain valant au moins 10 1/2 sous: *den tenne daer men alhier de groote roose metter borcht op is staende moet werdich wesen thien ende halve stuyvers.*

Si un membre de la corporation se fut permis de fabriquer des objets d'aussi mauvaise qualité que ceux soumis à l'expertise, il aurait été expulsé de la corporation.

En terminant, les experts protestèrent contre la fraude que les étrangers commettaient en appliquant sur des objets de leur fabrication le château, marque officielle d'Anvers, *overmidts dat de selve borcht is deser stadts teecken;* ils insistèrent pour que tout étain étranger ne portât plus que la seule marque de son lieu d'origine.

Cette expertise nous apprend, qu'ici le fraudeur était un nommé Gérard Raedts, de Venloo, mais elle est surtout intéressante parce qu'elle nous fait d'abord connaître diverses marques étrangères, et qu'elle établit positivement qu'à cette époque encore la marque officielle d'Anvers était le château, accompagné pour la première qualité de la grande rose couronnée et pour la seconde qualité de la petite rose ou du marteau La balance était le poinçon de contrôle des merciers, et à ces diverses marques devait s'ajouter celle que chaque étainier avait dû choisir et dont il devait frapper tous les objets de sa fabrication.

Du reste à la même date, les mêmes experts examinèrent encore divers étains importés en ville par Bruno van Duren. étainier de

Venloo. Ils constatèrent encore une fois par devant notaire, qu'ils avaient trouvé :

Des assiettes marquées d'un lion couronné, issant sur une ancre, et tenant entre ses griffes un petit écu portant les lettres G R, le tout surmonté d'une grande couronne ; puis, dans le plat de ces mêmes assiettes, encore une ancre. Ces assiettes n'étaient pas faites d'étain de première qualité, et à Anvers on aurait refusé d'y appliquer la moindre marque, jugeant qu'elles ne la méritaient pas *het minste teecken dat men alhier t'Antwerpen op den slechtsten tenne is staende geslagen te worden*, et dans aucun cas on n'y aurait frappé la couronne, marque des étains de bonne qualité.

Un chandelier, fabriqué aussi par Gérard Raedts, de Venloo, et portant une rose couronnée avec les lettres B V D et plus loin la marque des merciers, la balance. La qualité était ici un peu meilleure.

Une petite assiette marquée d'un château à cinq tours dans une couronne avec les lettres G et R, de très mauvaise qualité.

En témoignage de l'accomplissement de leur mission les experts frappèrent une balance sur tous les objets et protestèrent énergiquement contre toutes ces fraudes, commises au détriment des fabricants anversois.

Au commencement du siècle suivant, le magistrat crut nécessaire de réglementer l'application du poinçon particulier des étainiers. Par ordonnance du 3 juin 1710, il stipula que toutes les marques anciennes devaient être annulées, et que les étainiers devaient tous en choisir une nouvelle de grandeur égale au modèle officiel, puis la déposer au local de la corporation des merciers. Après cette formalité il ne leur était absolument plus permis d'y apporter la moindre modification.

Les marques officielles furent encore une fois strictement arrêtées :

Pour la seconde qualité la petite rose surchargée du marteau, plus le château ; pour la première qualité la grande rose avec le château.

Enfin, comme signe de contrôle il fallait frapper un poinçon portant la main, *met het handteeken*. C'est la première fois ici que parait sur les étains d'Anvers la main, non pas comme marque d'origine, mais comme signe de contrôle.

Il était stipulé en même temps que toutes les assiettes, jusqu'à celles pesant au moins une livre, devaient être garnies d'un bord et d'autres ornements. Il fallait aussi orner les fonds des assiettes appelées *fransche tailloeren*, et des assiettes à soupe, ainsi que les tasses nommées *melck teylen*. Toutes les pièces mobiles ou couvercles devaient porter les mêmes marques que la partie principale de l'objet auquel ils appartenaient.

Enfin, une nouvelle ordonnance du 5 mai 1738 développe encore la précédente, en ce sens, que deux plaques furent déposées, l'une à la chambre des merciers et l'autre au domicile de l'*ouderman* chargé du contrôle. Sur ces plaques, chaque étainier fut forcé de frapper son poinçon particulier et au dessus de l'empreinte de chaque poinçon fut inscrit le nom de son propriétaire.

L'application de ces poinçons, dans plusieurs cas, fut par les fabricants complètement mêlée à celle des marques officielles. C'est ainsi qu'en étudiant, par exemple, les rares exemplaires d'étains anversois que possède le musée d'antiquités d'Anvers, nous avons trouvé deux assiettes (catalogue O 209 et 210) portant la grande rose couronnée et le château d'Anvers, entouré de la couronne. D'une part au-dessus de la rose, aux côtés de la couronne se voyent les lettres M. A. D'autre part, sous le château, dans la couronne, se retrouvent les mêmes lettres, séparées par le mouton, insigne de la toison d'or. Ailleurs, un plat (O 281) porte d'un côté le château, en dessous duquel se trouve la lettre B, et sur l'autre face la grande rose couronnée. Dans les volutes de la couronne se lisent les lettres I. B. Il est donc évident que les étainiers mariaient ainsi leur poinçon particulier aux marques officielles.

Nous avons cru utile de développer ces quelques points qui permettront d'établir d'une façon certaine quelles étaient les marques qui devaient être apposées sur les étains d'Anvers, et qui pourront même, par la description de ces diverses marques successives, aider à établir l'époque à laquelle ces objets furent fabriqués.

Fernand Donnet.

SÉANCE PUBLIQUE DU DIMANCHE 6 DÉCEMBRE 1903.

La séance s'ouvre à 11 heures du matin, en la salle Leys, à l'hôtel de ville d'Anvers, sous la présidence de M. le chanoine van den Gheyn, *président*.

Sont présents : MM. Paul Cogels, *vice président;* Fernand Donnet, *secrétaire;* Theunissens, *trésorier;* Hymans, Soil, chanoine van Caster, Van Neuss, Bergmans, R. P. van den Gheyn S. J., L. Blomme, Stroobant, membres titulaires.

MM. Van Wint, Van der Ouderaa, Bilmeyer, Gaillard, abbé Laenen, Pirenne, Willemsen, membres correspondants regnicoles.

M. De Vriendt, membre honoraire regnicole.

M. le comte Lair, membre honoraire étranger.

Se sont excusés de ne pouvoir assister à la réunion : MM. Arthur Blomme, de Witte, De Vlaminck, Errera, vicomte de Ghellinck-Vaernewyck, Saintenoy, de Béhault de Dornon, de Pauw, vicomte de Jonghe, membres titulaires.

MM. Diegerick, Van Ortroy, Maeterlinck, Kintsschots, membres correspondants regnicoles.

MM. le comte van der Straten-Ponthoz, Hagemans, Frédégand Cogels, membres honoraires regnicoles.

M. le marquis de Nadaillac, membre honoraire étranger.

MM. Germain de Maidy, Cons, de Swarte, baron d'Avout, Jules Lair, membres correspondants étrangers.

Au bureau prennent encore place MM. le général Timmermans, commandant circonscriptionnaire et Van Cutsem, président du tribunal de 1e instance.

Un public nombreux remplit la vaste salle.

M. le chanoine van den Gheyn, après avoir ouvert la séance, donne connaissance de son travail intitulé : *Restauration.*

Les trois communications suivantes sont encore faites:

M. Hymans: *Dupes et faussaires.*

M. Pirenne: *La densité de la population au moyen-âge.*

M. Fernand Donnet: *Paris d'autrefois.*

Ces quatre études sont reproduites ci-après.

M. le président remercie ensuite les autorités qui ont bien voulu assister à la réunion, et le public qui a répondu avec tant d'empressement à l'appel de l'Académie, et lève la séance à 12 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
CHANOINE VAN DEN GHEYN.

RESTAURATION

Ils vécurent hélas dans un si long oubli, et de tous abandonnés, ces vieux monuments, dont se réclame aujourd'hui une science qui hier encore faisait sourire : l'archéologie. Affublés, comme d'aucuns le furent au XVIIe siècle, d'un platras destiné à faire disparaître des yeux cet art gothique et barbare, qui les avait blessés jusqu'alors, ils perdirent en quelque sorte leur nationalité, et cela, pour répondre aux exigences d'une pédagogie « qui inaugura, proclama et organisa, à titre d'institution publique, le culte exclusif de l'antiquité classique » (1).

Il n'est donc pas étonnant qu'un enseignement qui sévit pendant trois siècles, et dont l'idéal semblait se résumer dans ce conseil donné par Colbert aux sculpteurs, et suivi par tous : *Prenez bien garde qu'ils copient purement l'antiquité sans y rien ajouter*, il n'est pas étonnant, dis-je, que pareil enseignement ait eu comme première conséquence de vouer à un irrémédiable abandon tous les monuments, que Quatremère de Quiney disait être nés « de l'ignorance et de la barbarie, dont toute l'Europe (sauf l'Italie) fut infectée jusqu'au XVe siècle » (2).

Ces théories paraissent bien démodées aujourd'hui, et par un juste retour des choses, ce sont les vestiges précieux de l'art du moyen-âge qui actuellement méritent, sinon les préférences, du moins l'admiration de tous ceux qui auraient mérité à l'époque de la Renaissance, grâce à leur culture intellectuelle, le nom « d'honnêtes gens ».

Le goût donc de notre temps se porte vers les choses pros-

1) L. Courajod. *Leçons professées à l'Ecole du Louvre*, t III, p. 11.
(2) Cité par Courajod. *op. cit.* t. III, p. 12.

crites il y a trois cents ans par le bon goût d'alors, et les plus impatients, pour

réparer des ans l'irréparable outrage,

prétendent rajeunir nos séculaires constructions, et leur rendre l'éclat de leur jeunesse, et leur splendeur perdue.

Nous avons donc suivi leur zèle souvent éclairé et intelligent dans la restauration, que nous les voyions entreprendre sur tous les coins du pays de nos anciens monuments, et les commissions à l'envie enregistraient avec orgueil ces entreprises toutes, d'après elles, menées à bonne fin et couronnées du plus légitime succès.

Constatons-le d'ailleurs avec joie, le public en général applaudissait à cet enthousiasme artistique, et prenait plaisir à voir nettoyer nos coquettes maisons flamandes, s'intéressait à la restauration extérieure et intérieure de nos églises, ou de nos hôtels de ville, et se réjouissait de voir renaître de leurs cendres des abbayes détruites, ou des donjons abattus.

Mais voilà que depuis quelque temps, ces restaurations soulèvent des protestations énergiques et répétées, et nous les entendons s'accentuer davantage, quand il s'agit de travaux de réfection que l'on veut entreprendre, au profit, disent les uns, au détriment, clament les autres, des monuments qui par leur valeur spéciale appartiennent au domaine archéologique de tout un pays, comme, pour n'en citer que quelques uns : l'abbaye de Villers et d'Aulne, le château de Bouillon et des Comtes à Gand, la maison des bateliers, la boucherie à Anvers, les églises de Nivelles, de Saint-Nicolas à Gand, etc. etc.

« C'est une voie dangereuse, écrit M. Prou, professeur à l'École des Chartes, que celle des restaurations, et les architectes du XIXe siècle s'y sont avancés témérairement. En faisant tomber des vieux murs la patine du temps, on leur enlève la moitié de leur charme» (1).

Notre savant confrère M. Paul Saintenoy a des appréciations tout aussi sévères. « Un monument restauré, dit-il, est le plus souvent perdu pour nos études, vous le savez, et malheureusement le

(1) *Petite revue illustrée de l'art et de l'archéologie en Flandre*, 4e année, nos 15-16, p. 124.

XIXe siècle, en même temps, aura été l'âge d'or des restaurateurs et de l'archaïsme » (1).

S'il vous plaît d'annoter quelques citations encore, je vous prierai d'ouïr celle-ci ; elle est d'Anatole France : « Ingénieux à détruire les disciples de Viollet-le-Duc ne se contentent pas de détruire ce qui n'est pas de l'époque adoptée par eux. Ils remplacent les vieilles pierres noires par des blondes, sans raison, sans prétexte. Ils substituent des copies neuves aux motifs originaux. Cela encore, je ne le leur pardonne pas ; c'est pour moi une douleur de voir périr la plus humble pierre d'un vieux monument. Si même c'est un pauvre maçon très rude et malhabile qui l'a dégrossie, cette pierre fut achevée par le plus puissant des sculpteurs, le temps. Il n'a ni ciseau, ni maillet, il a pour outils la pluie, le clair de lune et le vent du nord. Il termine merveilleusement le travail des praticiens. Ce qu'il ajoute ne se peut définir, et vaut infiniment » (2).

Tout cela, MM, il faut bien le reconnaître, est dit sans haine, et sans passion, et si parfois dans l'ardeur de débats soulevés pour certains cas particuliers, la jeune et nouvelle école, dont je viens de vous retracer les aspirations, a fulminé en termes vifs et mordants ses anathèmes contre ceux qu'elle nomme « les retapeurs des monuments anciens », si même hélas, on fut dans certain milieu, tenté de croire que la question des personnes ne demeurait pas étrangère à la question de principe, il convient cependant d'examiner la valeur des arguments invoqués, et l'on peut se demander si le respect dû aux choses anciennes exige cette réserve prudente qu'on ne cesse de réclamer en ce moment.

Depuis longtemps on a fait la distinction entre les monuments vivants et ceux que l'on qualifie de morts, et tout récemment M. Buls dans sa brochure : *La restauration des monuments anciens*, trace les règles qu'il convient de suivre dans les deux cas.

Il semble donc qu'il serait désirable que l'on trouve enfin un terrain d'entente et de conciliation, car il est regrettable que la

(1) *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 1902, VIII, p. 563.

(2) Cité par la petite revue, 2e année, p. 118.

même cause, je veux dire : le respect de nos monuments anciens, produise des effets aussi nettement contradictoires.

***

Parlons d'abord des ruines. Voici à ce propos l'opinion de M. Fierens-Gevaert : « Où la raison se perd, où l'on ne trouve plus l'ombre d'explication, où l'on se sent en présence d'une négation absolue non seulement de l'art, mais du simple bon sens, c'est devant les restaurations de ruines ! On restaure les ruines des célèbres abbayes d'Aulne et de Villers. C'est un crime, une profanation. Il n'y a donc personne en Belgique parmi les membres du gouvernement et des commissions compétentes pour sentir le profond ridicule qui s'attache à la réunion de ces mots : restauration de ruines? Une ruine restaurée est-elle encore une ruine? N'est-ce pas proprement une aberration de vouloir arranger, relever, rejointoyer, ravaler de vieilles pierres, dont la séduction consistait précisément dans un désordre imprévu, qui tiraient leur charme tragique de leurs blessures mêmes, des traces de la dévastation et du temps? (1).

Voici la réponse de M. Cloquet : On ne restaure pas les ruines, mais on les conserve, quand ce sont des vestiges inestimables de notre ancien art, comme des reliques précieuses; on consolide, on soustrait au ravage rapide des intempéries les murs lézardés, trempés par l'eau du ciel, ébranlés par le temps; on remet en place des pierres tombées, on déblaye les décombres amoncelés, on dégage de belles pierres enfouies, on remet au jour des galeries ensevelies.

On fait plus, et l'on a raison; on répare les dégâts causés par le temps, les vandales, on bouche des brèches. On raffermit des murs branlants, même on remet aux verrières leurs prestigieuses. résilles qui se découpent sur le ciel en si riches dentelles, et l'on repose sur leur base les fûts exhumés des colonnes, qui désormais jalonneront la vieille nef et rappelleront l'ordonnance du majestueux vaisseau » (2).

(1) *Chronique des Arts de Paris*, n° du 17 novembre 1900.

(2) *Revue des deux-mondes* du 15 juin 1900, cité par la *petite revue illustrée d'art*, 2e année, p. 7.

S'il me fallait trancher le différend, vous me verriez, je l'avoue sans détour, très hésitant, et en voici la raison; il est incontestable, et de personne contesté je suppose, que les ruines, si on veut les conserver telles que les vandales et le temps nous les ont léguées, ont besoin dans bien des cas de consolidation. Ce mot, tout le monde l'emploie; mais chacun, selon sa dévotion, y attache le sens qui lui convient, ou si vous préférez, quand cette consolidation cesse-t-elle de l'être, pour mériter le nom de restauration? L'expérience hélas nous prouve, que la consolidation est devenue dans bien du cas le prétexte d'une réfection souvent partielle, parfois même complète, et c'est pourquoi, si la théorie de M. Cloquet me paraît en plus d'un endroit et plus raisonnable et plus raisonnée, en pratique je me rangerais souvent du côté de M. Fierens-Gevaert.

Je ne crains pas le reproche que l'on pourrait m'adresser d'être inconséquent avec moi-même, et pour mieux établir ma pensée, je me permettrai une petite digression.

La question de la polychromie des églises a longtemps défrayé nos congrès belges d'histoire et d'archéologie. Nous ne regrettons pas, ni ne renions les principes, que nous avons défendus alors; nous demeurons convaincu que « la peinture est l'achèvement désirable de l'édifice religieux. » Et néanmoins, malgré ce qu'on en a dit et pensé, nous serions les derniers à conseiller la polychromie de nos cathédrales, ou de nos églises ayant quelque importance. Nous avons vu, en effet, ailleurs qu'en Belgique, réalisées les idées qui nous sont chères, et que nous avons patronnées; nous avons notamment gardé le souvenir de cette magnifique basilique de Saint-Ambroise à Milan, l'un des joyaux de la vieille architecture italienne; or quand nous l'avons revue quelques années plus tard, défigurée par le bariolage des couleurs qui l'ont si fâcheusement rajeunie, nous nous sommes rappelé l'adage antique, et nous en avons mieux saisi la portée: *Differt praxis a speculatione;* ce que je traduirai très librement en ces termes: les principes sont excellents, mais l'application qu'on en fait, peut prêter aux plus déplorables abus.

Nous en arrivons donc à cette conclusion, que lorsqu'il s'agit de consolider les ruines, il faut procéder avec une extrême circonspection, et par conséquent s'il faut éviter de pécher par défaut, il faut plus encore éviter de pécher par excès. Et c'est dans ce sens

que le respect dû aux choses anciennes doit à tous inspirer une sage réserve; et c'est pour cette raison encore qu'il faut en maintes occasions, plutôt prêter l'oreille à ceux qui nous prêchent la prudence, qu'à ceux qui s'engagent de faire renaître le phénix de ses cendres.

* * *

Nous en arrivons maintenant aux monuments vivants, à ceux dont l'usage que nous en faisons, exige le maintien intégral, et partant un entretien continuel. Tout d'abord nous pourrions ici encore établir une facile et non moins utile distinction. Il y a de ces monuments qui pourraient échapper à toute tentative de restauration, si les pouvoirs publics témoignaient à leur égard la bienveillance dont ils n'hésitent pas à faire preuve, quand il est question de documents écrits.

Je m'explique : lorsqu'il s'agit de l'acquisition de parchemins rares et précieux, de manuscrits de prix inestimable, ou même encore lorsqu'on désire enrichir nos collections publiques de tableaux de maîtres, personne ne trouve exagérée la dépense inscrite au budget, et ce n'est certes pas nous qui chercherions à nous en plaindre, ni à élever la moindre critique, ou la plus timide protestation. Ces documents appartiennent à l'histoire, et sont appelés à rendre les plus signalés services.

Mais le document ne nous apparaît-il donc que dans le format déterminé du scribe, ou dans celui de la toile choisie par l'artiste? L'architecture elle aussi n'a-t-elle pas son histoire, et ne sommes-nous pas en droit de croire, que le document qu'elle nous livre, nous le devons conserver intact, et à l'abri de toute interprétation erronée?

Or, n'a-t-on pas érigé en système de sauver d'une destruction complète certains monuments du plus haut intérêt, en les appropriant à certains usages nouveaux, et qui exigent par le fait même une adaptation immédiate aux services publics pour lesquels on les a engagés? En d'autres termes la thèse de « l'utilisation des monuments anciens » n'entraîne-t-elle pas comme conséquence immédiate leur restauration à brève échéance.

Gardons-nous de toute exagération, et reconnaissons volontiers que la thèse que nous signalons, a rendu bien souvent d'excellents ser-

vices, car elle a aidé à l'intégrité de notre patrimoine archéologique. Mais ici encore « tout dépend des cas », et je n'en veux d'autre preuve, que ce qui se passe à Gand.

Quand je vous dirai que je fais allusion à la Maison des Bateliers, vous comprendrez de suite, que nos soucis partent d'un bon naturel.

Ecoutez d'abord ce qu'à son propos, écrivait M. Cloquet en mars 1896, dans la *Revue de l'Art Chrétien:* « Nous entendons dire avec frayeur, qu'en haut lieu on se rallie à l'idée de la restauration non seulement de son triomphal pignon, tout rongé et branlant, mais des solides étages de sa façade, que la morsure des siècles a rongés aussi, mais rongés avec l'art suprême dont la nature a le secret. Toute la poésie de l'édifice s'est concentrée dans cette épiderme ridée, empreinte vénérable de la vieillesse. Si l'on remplace une pierre, si l'on rétablit une moulure à vives arêtes, il faut les remplacer toutes, et la restauration deviendra fatalement une reconstruction intégrale.

» Cette façade a été tapissée de fines moulures, qui par leur richesse, confinent à la sculpture. Or pour des ouvrages de l'espèce, un moment vient dans leur vie, où il est trop tard pour songer à réparer des ans l'irréparable outrage. Il y a un siècle, on aurait pu y songer; aujourd'hui l'heure a sonné, où il est trop tard pour restaurer la façade. Si l'on veut la revoir toute fraîche, il faut la rebâtir ailleurs. »

Vous l'entendez, la maison des bateliers n'offre pas pour le percepteur des postes, à qui on a la dit destinée, le confort des habitations modernes, et par conséquent son utilisation peut paraître problématique. Mais n'offre-t-elle pas assez d'intérêt pour qu'on la conserve sans destination aucune, pour servir de modèle à nos architectes, ou de joyaux aux archéologues?

La restauration, dont on la menace, présentera-t-elle le même caractère d'authenticité, et le document que nous admirions, il y a quelques années, ne sera-t-il pas considérablement amoindri, lorsqu'on l'aura prétendu compléter ?

Ce que nous serions donc en droit d'espérer, c'est que des monuments de l'importance de celle que je viens de nommer, soient préservés d'une destruction totale, ou d'un remaniement qui équivaut à une réfection complète, car si nos manuscrits trouvent des con-

servateurs jaloux qui veillent à leur maintien, si nos musées deviennent les sanctuaires de nos œuvres d'art, pourquoi nos vieux monuments ne mériteraient-ils pas de terminer leur longue et utile carrière par une mise à la retraite aussi honorable que justifiée?

Donc pour ceux-là pas de restauration, mais une prudente consolidation, et puisqu'aux yeux du vulgaire, ils ne servent plus à rien, mais qu'ils demeurent les témoins irrécusables d'un glorieux passé.

* * *

Je voudrais terminer, MM., par une dernière observation. Elle a trait à ceux de nos monuments qui, par leur nature même, doivent continuer à nous rendre les services que nous réclamons d'eux : je veux parler de nos églises et de nos hôtels de ville.

Dans la restauration obligée qu'ils ont à subir, n'y a-t-il pas lieu d'agir parfois avec un peu plus de réserve et de circonspection, et là encore, ne pourrait-on pas avoir plus de souci de la valeur documentaire que présente l'édifice?

Je ne cite que pour mémoire, mais avec le plus vif regret, certaines réfections de nos églises de campagne, qui jadis possédaient encore des traces très accentuées et partant des plus intéressantes de l'art roman. Ces derniers vestiges ont très souvent totalement et définitivement disparu, après que le monument eut revêtu sa nouvelle livrée, d'ailleurs très coquette, de style ogival ou néo-gothique. Mais ce qui devrait être également permis d'espérer, c'est qu'on tâche de conserver dans la mesure du possible, les éléments indispensables pour l'étude soit du monument restauré, soit de l'histoire de l'art local.

Un exemple éclaircira ma pensée. Il est telle église que nous connaissons, où les chapitaux ont été reconstitués à neuf, sans doute d'après les documents anciens, mais aujourd'hui anéantis. Qu'est-ce donc qui empêchait de garder avec sa pierre fruste et peut-être ébréchée, le chapitau ancien de quelques-unes du moins des colonnes? Pourquoi aussi avoir refait et ciselé à nouveau les moulures des bases?

Quelle valeur historique présente encore pareille réfection, puisque

les modèles qui l'ont inspirée, ont définitivement disparu. Ce minimum de restauration, que nous réclamons pour l'entretien des monuments qui doivent continuer à vivre, peut parfaitement s'allier avec les besoins actuels de l'édifice, comme aussi avec la beauté architecturale, que l'on aime à rencontrer soit dans la maison de Dieu, soit dans la maison scabinale.

A Vérone, à côté des tombeaux si justement célèbres des Scaliger, se dresse la vieille petite église, qui date du temps des Lombards, S. Maria Antica. Jusqu'en ces derniers temps cette vénérable construction offrait aux études des archéologues un captivant intérêt. Nous la revîmes il y a un an à peine, elle a perdu tout son attrait. La restauration y a sévi de telle sorte, que cette église n'appartient plus à l'archéologie, mais date, du moins pour sa décoration intérieure, du commencement du xxe siècle. Et nous, que l'espoir de retrouver des chapitaux byzantins, avait ramené dans l'antique église d'autrefois, nous fûmes bien déçu de revoir nos vieux chapiteaux entièrement retaillés, et remis à neuf.

Avant de finir nous pourrions encore émettre une dernière considération. Nous n'avons jamais été partisan de l'appareil mis à nu, et nous jugeons ce procédé nouveau, et à la veille sans doute d'être abandonné, aussi contraire à l'esthétique qu'à l'histoire.

Mais il a du moins le mérite de la franchise, et il a pu produire dans certains cas spéciaux des effets inattendus. Aussi devons-nous nous élever contre la supercherie, dont on a usé parfois, en simulant au moyen de la peinture des voûtes en briques harmonieusement traitées, ou bien encore des massives constructions en pierre de Tournai, ou des assises en pierre de taille à des pseudo-colonnes en pierres blanches. Ce trompe l'œil appliqué à des constructions médiévales, où l'architecte au contraire s'est toujours signalé par le choix judicieux des matériaux, est indigne de la science archéologique, dont s'honorent à bon droit nos constructeurs modernes.

* * *

On cite ce mot joyeux du concierge du château de Chambord,

« qui promet à un visiteur, que dans un an cette merveille à laquelle on travaille, aura le cachet du neuf (1). »

Telle n'est ni l'intention, et moins encore l'idéal de ceux qui veulent, malgré tout, restaurer à outrance. Mais ne faut-il pas convenir, que tel est souvent le résultat auquel on aboutit? Et c'est pourquoi l'archéologue auquel on a, sans l'émouvoir du reste, lancé le vain reproche de se passionner pour tout ce qui est vieux, préfèrera toujours retrouver dans les monuments qu'il affectionne, avec l'âge qui leur appartient, l'inimitable parure dont les siècles les ont si richement vêtus.

Chanoine van den Gheyn.

---

(1) *Petite revue illustrée de l'art*, 1re année, p, 114.

DUPES ET FAUSSAIRES

Il faut un certain courage et pas mal de philosophie pour aborder ce sujet. Sans doute, il est loin d'être actuel; il offre même un intérêt rétrospectif considérable. D'autre part, on ne peut dire qu'il soit étranger aux préoccupations du jour. Des faits encore récents, lui donnent une importance accrue. En somme, je crois qu'il n'est pas étranger au cadre de nos travaux.

Vous avez pu lire dans la revue française *Les Arts*, du mois de mai, un article intitulé: *Un musée du faux*. Il en ressortait cette vérité, assurément fâcheuse pour notre amour-propre, que le sens plus affiné des collectionneurs, les sources d'information plus précises, prodiguées à pleines mains, viennent, proportionnellement, enrichir l'arsenal de ceux qui, dans la compétence de l'amateur et la passion de sa recherche, puisent l'aliment premier de leurs coupables machinations.

Il y a, peut on dire, lutte constante engagée entre deux intérêts adverses, au fond nullement dissemblables : la convoitise d'une part, la soif du gain, de l'autre. Je ne m'aventure pas à les vouloir différencier.

La race des faussaires, autant que celle des dupes a de lointaines et parfois illustres parentés. Les anciens s'entendaient supérieurement à fabriquer de fausses antiquités. Dans les fables de Phèdre, il est déjà question d'artistes qui, à leurs statues de marbre mettaient le nom de Praxitèle, à leurs statues d'argent celui de Myron (1).

Au temps de la renaissance, quand le territoire de Rome était avidement fouillé par les antiquaires, une statue de Michel Ange, après avoir été durant quelques mois enfouie dans le sol, passa pour antique

(1) *Curiosités de l'Archéologie et des Beaux-Arts*, Paris 1855.

et devint, comme telle, la propriété de Laurent de Médicis. Vasari rapporte l'aventure. Il ne dégage pas complètement la complicité du jeune et déjà fameux statuaire.

Au XVIe siècle, il y eut à Anvers une vraie fabrique d'œuvres fausses. Il est avéré qu'un peintre du nom de Marcel Coffermans, — nous avons même son adresse : « Longue rue Neuve, près les sœurs Victorines, » — confectionnait des tableaux d'après des estampes de maîtres célèbres, petites créations, d'ailleurs fort délicates, à en juger par certains spécimens pourvus de signatures. Qu'il s'agisse de Coffermans ou de tout autre, des collections et des musées — de Belgique et d'ailleurs, — exposent des peintures de la classe susdite. Il y en avait une, sous le nom même de Coffermans, à l'exposition des Primitifs, à Bruges.

Henri Goltzius, le fameux graveur, au cours de son voyage en Italie créa, dans le but avoué de donner le change aux collectionneurs, un faux Lucas de Leyde, estampe considérable. C'était une expérience, soit. Mais l'artiste n'avait pas moins plaisir à entendre les iconophiles prôner son œuvre comme une production authentique de l'illustre maître dont il s'était donné pour programme d'imiter le style et la manière.

On peut dire que dans cette lutte sans trêve ni merci entre curieux et spéculateur, le triomphe de la bonne cause est des plus incertaines. A qui serait enclin à prendre en pitié les vaincus, moins encore pour l'étendue de leur malheur que pour celle de leur inexpérience, on serait fondé à dire : « que celui qui est sans méprise, leur jette la première pierre ! »

Notons le bien, en effet, si la liste des faussaires comprend des noms fameux, celle des dupes en comprend de non moins illustres.

Winckelmann, certainement plus réputé qu'aucun homme de son temps parmi les spécialistes adonnés à l'étude de l'antiquité, vit sa science mise en défaut comme celle du plus novice des amateurs. Le piège lui fut tendu par Raphaël Mengs. Ce peintre fameux ayant exécuté un *Ganymède*, le donna pour antique au savant archéologue. Très formellement, Winckelmann reconnut dans le tableau une des plus nobles productions de la peinture grecque. Inutile de dire que la chose fit du bruit. Elle en eût fait bien autrement de nos jours.

Et si l'aventure de la Tiare de Saïtapharnès est venue enrichir

d'un exemple, je pourrais dire grandiose, la série déjà si longue d'entreprises frauduleuses couronnées de succès, elle nous prouve aussi à quel degré les juges les plus compétents peuvent être eux-mêmes victimes de fraudes savamment machinées. J'ai su de lui-même, la mortification d'un savant de premier ordre lequel, après avoir assisté à des fouilles entreprises dans un pays lointain, fit la découverte, à coup sûr médiocrement réjouissante, que tout le trésor exhumé devant lui se composait de pièces fausses.

Dans l'article de la revue française *Les Arts*, mentionné tantôt, l'on propose la création d'un « Musée du Faux », pour l'édification des collectionneurs. La rédaction fait observer, avec justesse, que ce musée servirait tout autant à l'instruction des faussaires. On propose, en plus, la formation d'une ligue entre intéressés, dans le but de déjouer les manœuvres des gens adonnés à l'écoulement des pièces entachées de faux. L'auteur de la proposition semble avoir ignoré qu'une association du genre existe et fonctionne depuis plusieurs années déjà. Due à l'initiative d'un savant de haute marque, associé de notre compagnie, elle tient des assemblées périodiques. Possesseurs et conservateurs des grandes collections de l'Allemagne et, je crois, d'autres pays également, s'y rencontrent. Ils reçoivent communication, d'une manière confidentielle, des pièces suspectes signalées à attention d'un de leurs.

La constitution de cette ligue est antérieure à l'aventure de la tiare.

La lutte est donc virtuellement engagée contre l'entreprise des faussaires.

Aboutira-t-elle au résultat visé, et si hautement désirable? Nous devons, je crois, être assez sceptiques sur ce point. Non seulement l'inexpérience, l'infatuation des collectionneurs constituent des encouragements sérieux aux manœuvres les plus audacieuses, mais, nous venons de le voir, les savants les plus éprouvés, eux-mêmes, ne sont pas à l'abri des machinations coupables ourdies avec l'entente nécessaire. On ne se laisse plus prendre aux pratiques grossières du métier: tableaux noircis, artificiellement craquelés; gravures jaunies au moyen d'infusions de tabac ou de café. C'est l'enfance de l'art. La science moderne opère avec plus de sûreté. La photographie, la galvanoplastie, réalisent de véritables merveilles d'imitation, maniées par des mains expertes.

Un amateur d'éditions incunables me faisait voir, il n'y a pas longtemps, une impression superbe et rare, payée un grand prix. La reliure et le texte étaient faux l'un et l'autre, chose tardivement révélée à l'acquéreur.

Il y a dans certains manuels des pages entières consacrées à l'énumération des pièces d'une fausseté établie. Il va de soi que si certaines impressions se couvrent d'or, il y a là comme une invite à les contrefaire, tout comme les billets de banque. Il en fut ainsi de tout temps. On peut dire, en thèse générale, que toute gravure de quelque importance, de quelque valeur surtout, a été copiée, parfois avec une somme d'adresse telle qu'on n'arrive pas sans peine à distinguer la copie de l'original.

La mode a mis en faveur les estampes du XVIIIe siècle, celles en couleurs notamment. On parvient, à l'aide de la photographie, combinée avec l'impression en plusieurs teintes, à les contrefaire d'une façon vraiment prodigieuse. Et comme, d'autre part, l'imitation des sculptures en bois se pratique avec un art merveilleux, on devine à quoi s'expose l'amateur qui, cédant à l'appât de ces séduisants produits, se hasarde à les vouloir conquérir.

L'épreuve et le cadre, artificiellement défraîchis, au besoin percés de trous imitant les piqûres de vers; la vitre poudreuse donnent à ce point l'illusion du vrai, que l'acquisition, même à un prix considérable, semble encore avantageuse.

Les médailles, les dessins de maîtres se reproduisent avec la plus dangereuse fidélité. On peut, dans les collections publiques, rapprocher les originaux des copies ; mais les pièces se présentent d'ordinaire isolées. Il faut un œil déjà singulièrement expert pour les identifier à coup sûr.

Et ici se produit ce que j'appellerais volontiers un phénomène d'auto-suggestion Le possesseur de la pièce fausse est mis en présence de l'échantillon indiscuté. Il s'extasie sur la fidélité de l'imitation.., de la pièce vraie. Car il n'entend pas s'être trompé. Avoir été refait, lui? Jamais ! Vous ne le connaissez pas. Sa pièce est bel et bien l'original ; la vôtre n'en est que la copie! Et si vous invoquez vos auteurs, eh bien! c'est qu'ils se sont trompés. Dans la famille du détenteur cette opinion se transmet, jusqu'au jour où il s'agira de réaliser.

On m'a cité ainsi le nom d'une famille, ruinée par l'imprudence de son chef, d'avoir voulu s'approprier toute une collection qu'on lui signalait comme d'origine illustre. L'opération se fit dans le plus grand mystère. Un moment vint où, voulant bénéficier de la plus-value, notre spéculateur paya cher son inexpérience.

Des copies de tableaux données pour œuvres authentiques, c'est, peut-on dire, la monnaie courante, le péché véniel de la fraude en matière d'art. La chose s'est pratiquée de tout temps. On pourrait nommer de grands artistes du passé et même de notre temps, qui se sont fait les auxiliaires d'une pratique à peine réprouvée, tant elle est générale. Elle le fut à toutes les époques. Nous voyons par exemple Rubens, tout jeune alors, et au service de Vincent de Gonzague duc de Mantoue, chargé par son maître de convoyer en Espagne un ensemble de cadeaux destinés à Philippe III.

Il emporte des chevaux, un carrosse, des armes perfectionnées, un fusil se chargeant par la culasse. Il y a aussi des tableaux. Ceux là sont pour le premier ministre, le duc de Lerme, amateur aussi passionné que peu clairvoyant. Eh bien! ces toiles ne sont, pour la plupart, que des copies. Etaient-elles du pinceau de Rubens ou de tout autre artiste? L'histoire ne le dit pas expressément. La chose, du reste, n'importe. Les peintures furent accueillies avec enthousiasme; le duc de Lerme les trouva merveilleuses. On le fit savoir à Mantoue. Elles appartiennent peut-être encore aux descendants du ministre.

En 1632, Bathasar Gerbier veut faire sa cour au roi d'Angleterre, dont il est l'agent dans nos provinces. Il offre à Charles 1er un tableau de Van Dyck Le peintre aspirait, à ce moment, à entrer au service de la cour de Saint-James. Il s'empresse de déclarer que le tableau n'est qu'une copie. Ce fut tout une affaire. Le marchand, Noveliers, invoque les témoignages les plus honorables, celui de Rubens notamment. Van Dyck, en somme, aurait été induit en erreur. Il savait, tout au moins, que des copies d'après ses œuvres étaient en circulation; bien plus, il concourait à leur mise au jour.

La contrefaçon des produits de l'art n'offre, en somme, qu'un intérêt secondaire, au regard de leur fabrication intégrale. Incontestablement c'est de l'art aussi, c'est même de l'art doublé de science.

Je me borne à citer, en passant, le buste prétendu du poète florentin Benivieni, exposé au Louvre, parmi les chefs-d'œuvre de la renaissance italienne, jusqu'au jour où un sculpteur, J. B. Bastianini, mort à Florence, en 1868, s'en déclara l'auteur. Beaucoup de gens le disaient incapable d'avoir créé pareil chef-d'œuvre. Il avait pourtant produit d'autres choses de mérite, et notamment le buste saisissant de Savonarole, morceau remarquable, exposé à l'ancien couvent de Saint-Marc, à Florence, sous le nom même de son auteur.

Un de nos plus éminents associés, le Dr Bode, dans un article récent sur la falsification des œuvres d'art (1), signale l'existence, en Italie, d'une fabrique de sculptures de la renaissance, dont les produits se rencontrent jusque dans des collections importantes. Il dénonce, en outre, la production, sur une vaste échelle, de peintures primitives de l'école siennoise, très adroitement imitées.

En Belgique fonctionne une industrie similaire. J'ai été personnellement en rapport avec un de ses représentants. Lui-même m'assura qu'il trouvait de ses œuvres un excellent débit, non seulement en Amérique, mais en Europe même, surtout en Angleterre. Je me souvins alors qu'étant à Londres quelqu'un appela mon attention sur une couple de peintures flamandes, destinées à être mises aux enchères publiques. Je les vis. C'étaient des triptyques, prétendus du XVIe siècle, avec portraits des donateurs, paysages minutieux, tous les détails habituels de ce genre de productions. Le peintre s'était montré assez adroit pour pouvoir tromper un amateur novice. Il avait fait emploi de photographies, amalgamé une foule d'éléments, adapté des têtes et des mains, en un mot donné quelque apparence d'authenticité à sa pénible fabrication. J'ignore ce que se vendirent ces curieux produits, n'ayant pu assister à la vente.

Qu'ils aient trouvé des amateurs empressés, j'en ai la persuasion absolue.

Un collectionneur belge de mes amis me fit voir, il n'y a pas très longtemps, une couple de peintures. C'étaient des portraits. On les lui proposait en vente à un prix fort respectable. Les panneaux étaient d'une fausseté radicale. Mon ami ne se laissait pas aisément convaincre. Il fallut lui démontrer le caractère fantaisiste

(1) *Die Woche*, 15 juin 1903.

des costumes, la fausseté totale des armoiries. Je ne suis pas très certain d'avoir abouti à le désabuser.

Par bonheur, comme dit le « Bonhomme »:

Toujours par quelque endroit, fourbes se laissent prendre.

Les dupes, d'autre part, sont proie facile. Leur manque de clairvoyance, surtout leur précipitation les perdent. Dans les grands centres comme Paris, Londres, Berlin la vie opulente ne va pas sans quelque amour de la collection. L'homme bien doit appartenir au monde de la curiosité.

Les gens riches et pressés sont, dès lors, l'objet d'une exploitation en règle. Les moins favorisés de la fortune veulent à tout prix faire des découvertes. Leur infatuation les aveugle.

La naïveté du collectionneur n'a d'égale que son obstination. J'en donne pour finir un exemple éclatant.

Il y a peu d'années se faisait, dans une des grandes capitales de l'Europe, la vente d'une bibliothèque fameuse. Entre les manuscrits se présentait un recueil de dessins donnés pour être de la main de Rubens. La suite avait pour titre:

Historia von (sic) *Leiden und Sterben unsers Herren Jesü* (sic) *Christe* (sic) *unserem* (sic) *Erlöser*. C'était suspect, pour dire le moins.

A la page initiale, au bas d'une médiocre copie de gravure d'après Abraham Bloemaert, on lisait, en lettres d'or, *P. P. Rubens Ex. Ex.*, sans doute pour *excudit*, indication ordinairement adoptée par les éditeurs, ce qu'avait ignoré le copiste. Suivait un millésime: 1598.

Au feuillet suivant, dans une sorte de cartel barbarement tracé, on lisait cette « dédicace », en cursive allemande:

Peter Paulus
Ruben
zu sein Freund
Octavio van Veen
Anno Domino: 1599.

Le faussaire s'était dit que Rubens, né en Allemagne, ayant été élevé à Cologne, devait, dans ses relations familières, se servir

de l'allemand. A moins qu'à ses yeux le flamand et l'allemand ne fissent qu'un. Et comme il s'agissait du bas-allemand. *Nederduitsch*, il l'estropiait à plaisir, comme il estropiait le latin. Avec cela, voyez-vous ce Rubens, transformé en « Ruben »? L'imitation frauduleuse était donc palpable Elle éclatait dans les dessins eux-mêmes. Les compositions, au nombre de seize, représentaient des scènes de la Passion. A la réserve de deux ou trois, toutes étaient empruntées à des gravures connues. Ainsi, la *Descente de Croix*, signée des initiales P. P. R. F. (pour Pierre Paul Rubens *fecit)* et datée de 1598, était simplement *la copie d'une gravure de Rembrandt*, de Rembrandt, venu au monde huit années après la date prétendue du dessin! Inutile de pousser plus loin la démonstration.

Vous croyez que cela empêcha le manuscrit de se vendre? Erreur.

Un de nos honorables confrères assistait à la vente. Quand le volume vint sur table, lui et d'autres l'accueillirent avec un peu de raillerie. Des gens crurent apparemment que c'était pour s'approprier le bouquin à meilleur compte. Les enchères furent très vigoureusement poussées et le fameux manuscrit de Rubens fut adjugé à plus de mille francs! L'acquéreur aura trouvé là un argument de plus en faveur de l'authenticité de son achat. « Payé mille francs à la vente*** ». C'est presque un brevet.

En somme, et je conclus par là, si la race des faussaires est douée d'une persistance remarquable, celle des dupes n'est pas près de s'éteindre. Elles continueront donc de cheminer de compagnie.

On dit de la foule qu'elle veut être trompée: *Mundus vult decipi.* Je pourrais dire que l'amateur ne veut pas être désabusé et je songe parfois avec admiration à cette parole, presque sublime, d'un opulent collectionneur m'ouvrant la porte de sa galerie: « Ne vous gênez pas, soyez sincère; je suis un amateur assez sérieux pour entendre la vérité. »

HENRI HYMANS.

PARIS D'AUTREFOIS

Mesdames et Messieurs,

Les fonctions qu'ont bien voulu me confier mes confrères de l'Académie, me valent l'honneur de prendre à mon tour aujourd'hui la parole, pour clôturer cette séance annuelle. Des voix d'une incontestable autorité vous ont, il y a quelques instants, exposé les règles qui doivent, dans nos modernes cités, présider aux restaurations et commander les dégagements des monuments anciens ; elles vous ont décrit les subtiles manœuvres que d'adroits faussaires imaginent, pour duper savants et archéologues ; elles vous ont enfin fait connaître avec une admirable précision, quelle était exactement, au moyen-âge, la population de nos provinces et nos villes. La communication que je me permettrai de vous faire, sera plus modeste. Sans remonter bien haut dans l'histoire des siècles, sans m'évertuer à résoudre quelque obscur problème archéologique, sans même aller dans l'opulente capitale de certaine nation voisine, chercher un sujet de circonstance, comme aurait peut-être pu le faire supposer le titre quelque peu énigmatique de mon travail, je me bornerai, si vous le voulez bien, à vous parler pendant quelques instants d'une vieille et curieuse coutume, autrefois fort en usage dans notre bonne ville d'Anvers, et qui aujourd'hui,

tout au moins sous sa forme ancienne, tend à complètement disparaître. Je me permettrai de vous entretenir brièvement des paris ou gageures si fort en honneur chez les Anversois d'antan.

Le pari, comme nous l'apprennent les classiques auteurs qui publièrent autrefois les règles et prescriptions juridiques, le pari est une promesse que se font deux personnes de se donner réciproquement un objet ou une somme déterminée, suivant qu'un événement incertain arrivera ou n'arrivera pas. Dans ces conditions, il est aisément compréhensible que le pari fut en usage de temps immémorial, et qu'il s'appliqua à des matières de tous genres. Les anciens déjà furent contraints de le soumettre à certaines restrictions et de régulariser complètement son emploi et son but. Il n'était autrefois entièrement proscrit que s'il visait un résultat contraire aux lois ou aux bonnes mœurs. Par contre, pour toute autre matière, il était considéré comme parfaitement valable, même quand les parties contractantes avaient négligé de déposer des gages en tierces mains. On le distinguait cependant de la simple gageure qui formait souvent l'enjeu d'exercices d'adresse ou de force, de luttes ou de courses. Dans pareil cas, tout aussi bien que pour le pari ordinaire, aucune action n'était admise pour contraindre de la part d'un tiers, les parties en cause à s'acquitter des obligations encourues à la suite de la perte du pari en question.

On s'imaginera facilement quelle dut être au moyen-âge dans nos contrées, la fréquence de contrats de ce genre. La population était condensée dans des cités peu étendues où chaque habitant devait forcément connaitre la presque totalité de ses concitoyens. Puis, il faut tenir compte de l'habitude qu'avaient les citadins, à la tombée du jour, après l'accomplissement de la besogne journalière, de se reposer sur des bancs en pierre aménagés dans la rue, contre la façade de presque toutes les demeures. La conversation nécessairement devait se généraliser; de banc à banc les idées s'échangeaient, les nouvelles se communiquaient. Et ces nouvelles mêmes, transmises confusément par des intermédiaires lents et peu

sûrs, devaient naturellement être obscures et incertaines. Par suite, toutes les suppositions étaient permises, toutes les présomptions étaient excusables, et fatalement des gageures ou des paris devaient s'engager.

Mais pareilles habitudes en se généralisant devaient nécessairement entraîner des abus. L'esprit populaire peu enclin à la charité, devait mêler à ces échanges de vues des propos hardis ou des commentaires trop peu respectueux. Dans ces manifestations locales l'esprit anversois avait beau jeu pour donner cours en toute liberté à sa nature caustique et frondeuse.

L'abus devint même si évident que l'autorité dut s'en mêler. Quand, pour la première fois reconnut-elle la nécessité d'intervenir pour tâcher de mettre un frein à la manie du pari dont les anciens Anversois étaient possédés? Je l'ignore. Comme bien on pense, sur semblable matière, les documents précis sont fort rares.

Toutefois, il y a quatre siècles déjà, le 2 octobre 1510, Egide van Bouchout, sous écoutète du marquisat du Saint-Empire, et le magistrat d'Anvers, édictèrent une ordonnance, défendant de répandre des commérages sur le compte du pape ou de l'empereur, de s'occuper trop particulièrement des faits et gestes de certains personnages déterminés et d'engager des paris concernant l'issue heureuse ou malheureuse de certains événements, tels la prise ou la conquête de pays ou de villes, de proposer des gageures au sujet du résultat de rencontres probables, combats possibles ou négociations problématiques. Contre semblables paris des peines sévères étaient édictées (1).

Cette ordonnance n'eut sans doute pas grand succès, car les mêmes autorités se virent forcées de la confirmer et même de l'accentuer par un nouvel édit daté du 28 décembre 1521 (2). Cette fois, tout bourgeois d'Anvers, qu'il fut ecclésiastique ou séculier, quelle que fût sa profession ou son état, était officiellement prévenu qu'il lui était sévèrement défendu de spécialement s'occuper de

(1) *Archives communales d'Anvers.* Gebot boeken.
(2) *Loc. cit.*

princes, rois, ducs, comtes ou autres grands personnages, et surtout d'engager à leur sujet quelque pari. Chacun était tenu de dénoncer les délits de ce genre dont il aurait connaissance. Pour chaque dénonciation il serait alloué en récompense une demi-livre de gros.

Ces ordonnances du magistrat d'Anvers acquirent force de loi, et anciennement déjà on les voit figurer dans le code communal local (1). Elles y avaient été introduites à la suite d'un rescrit impérial de 1571, défendant de contracter des assurances ou d'engager des paris, au sujet de la santé, de la vie, de voyages ou d'actions de certaines personnalités en vue ou même de simples particuliers.

Mais il était une catégorie de paris d'un genre tout spécial qui, j'ignore pour quelle cause, jouissait aux XVe et XVIe siècles d'une vogue toute particulière. On spéculait sur la naissance probable et surtout sur le sexe d'un enfant dont la venue était espérée par un parent, par un ami, voire même par un étranger quelconque.

Ici la passion du jeu était manifeste, car aucune excuse ne pouvait faire admettre une gageure dont nul indice certain ne pouvait justifier l'usage. Et pourtant, cette habitude quelque peu indiscrète, devait être générale, car on voit en France le parlement de Paris s'en occuper pour la prohiber sévèrement. Ici même, dans notre bonne ville d'Anvers, le magistrat, se retranchant derrière une ordonnance de Charles-Quint, édictée en 1541, faisait proclamer, que sous peine de fortes punitions, les paris de ce genre étaient entièrement défendus: *wedinghen op knechtkens oft meyskens zyn verboden* (2).

Cette coutume me semble si étrange, que je ne puis me dispenser d'en fournir un exemple. Que la vénérable Anversoise dont je vais rappeler le souvenir lointain me pardonne si ses mânes irritées s'effarouchent de cette indiscrétion posthume. Mais qu'elle s'en prenne à la manie de ses contemporains, qui eurent l'audace de faire consigner dans les minutes d'un tabellion de l'époque cet incident, dont à son insu sans doute, elle fournit l'intéressant sujet (3).

(1) *Rechten en Costumen van Antwerpen*. LIV.
(2) *Loc. cit.*
(3) Archives communales d'Anvers. Minutes du notaire s'Hertogen.

Or donc, un bourgeois d'Anvers, qui avait nom Henri Pauweter et sa femme, unis en légitime mariage, voyaient leur union bénie par le ciel, car il devenait certain qu'avant peu ils bénéficieraient d'un accroissement de famille. Cette situation n'avait pas échappé à deux de leurs voisins ou amis, Nicolas Rodart et Jehan du Bois. Suivant la mode du temps, un pari ne tarda pas à être engagé. Rodart paria que l'enfant qui devait naître serait une fille. Si l'événement lui donnait raison, il gagnait son pari et du Bois devait lui payer, sans plus tarder, la somme de 12 livres de gros, monnaie de Flandre. Par contre, si l'héritier des Pauweter était un garçon, Jehan du Bois devenait gagnant de la gageure, et Rodart était contraint de lui abandonner en toute propriété sept bagues d'or, qui furent déposées en tierces mains lors de la conclusion du pari. Toutefois, du Bois conservait la faculté de revendre les anneaux à Rodart pour la somme stipulée de 12 livres à condition de jouir d'une remise ou escompte d'un écu d'or. Ces curieuses stipulations formèrent la matière d'un contrat que les parieurs firent dresser le 5 mars 1538 en l'étude du notaire s'Hertogen, à Anvers. Malheureusement, les documents ne disent pas quel fut le gagnant, et j'ignore quel fut celui des indiscrets parieurs dont le nouveau né des époux Pauweter, par sa venue en ce monde de misères, fit inconsciemment le bonheur en mettant fin à l'étrange spéculation dont sa naissance était l'enjeu.

Les prescriptions de l'autorité mirent-elles fin à ce genre de paris ? Rien ne permet de l'affirmer. Quoiqu'il en soit, mes recherches ne m'ont plus fait découvrir d'autres documents de ce genre. Par contre, les paris ordinaires restaient en faveur parmi nos ancêtres, et dans les actes officiels de l'époque, j'ai rencontré encore plus d'un document qui leur est consacré.

C'est ainsi, que le 18 octobre 1599, le notaire Egide van den Bossche fut appelé à régulariser un engagement conclu entre Nicolas van Basel et Hans Goyvaerts. Le premier soutenait qu'avant un an de date les provinces de Hollande et de Zélande auraient fait leur soumission, et seraient rentrées sous l'obéissance des archiducs Albert et Isabelle, à la suite de la conclusion d'une paix durable, laquelle devait, suivant l'antique usage, être proclamée solennellement par le

magistrat d'Anvers. Hans Goyvaerts au contraire prétendait que ces prévisions ne se réaliseraient pas. La gageure fut tenue à deux contre un, c'est-à-dire que Van Basel était si certain de la réalisation de ses prévisions qu'il n'hésita pas à engager 100 livres de gros contre 50. Cette somme était payable un mois après l'expiration de la date d'échéance du pari. Inutile de dire que malgré sa belle assurance Van Basel dut payer les 100 livres, car il fallut attendre non pas un an, mais plusieurs siècles avant que les deux provinces hollandaises ne fussent réunies sous le même sceptre que les provinces méridionales.

Si maintenant je quitte le domaine ardu de la politique pour celui plus modeste du sport, j'y rencontre une nouvelle série de paris, officiellement constatés. Il faut avouer qu'ici ils sont mieux compréhensibles; du reste leur persistance sur ce point s'impose, et aujourd'hui encore les descendants des Anversois du XVIe siècle, s'amusent à suivre les errements dont leurs ancêtres leur ont donné de multiples exemples.

Je citerai ici un de ces paris dont j'ai retrouvé la trace dans les actes passés en 1620 devant un notaire anversois (1). Le 18 novembre de cette année, en la demeure du notaire van den Bossche, et en présence de plusieurs témoins, un gentilhomme anglais, John Pelman, de passage à Anvers, s'engagea endéans la quinzaine, à parfaire le trajet d'Anvers à Bruxelles en l'espace de trois heures, monté sur un cheval pie, blanc et noir. Un Espagnol, Diego Fernandez de Leon fit la contre-partie. Si l'Anglais accomplissait victorieusement son raid, Fernandez devait lui donner une bague garnie de diamants, qui, pour plus de sûreté, fut déposée entre les mains d'un certain Léon Mertens. Par contre, si Pelman échouait dans sa tentative, il était tenu de payer 70 livres de gros à l'Espagnol. Le gagnant devait acquitter tous les frais de l'opération. On le voit, nos ancêtres séduits par les plaisirs des courses à grande vitesse, s'appliquaient dès lors déjà à faire un peu plus que du cinq à l'heure.

Enfin, je citerai un dernier exemple de la manie qu'avaient nos

(1) Minutes du notaire G. van den Bossche.

pères de parier à toute occasion et sur tous les sujets. Cette fois on se trouvera en présence d'une gageure artistique.

Deux peintres de grande renommée Gaspar de Crayer et Philippe de Momper, séduits eux aussi par la grande politique, avaient mis fin à une discussion animée, en concluant un pari sur la probabilité d'une paix ou d'une trêve prochaine. L'enjeu consistait en une somme de 28 livres de gros. De Crayer perdit, et pour s'acquitter signa une obligation en faveur de Momper. Mais ce dernier artiste avait des dettes, et pour désintéresser un de ses créanciers, Antoine Cornelissens, il lui céda le 9 décembre 1633 l'obligation de De Crayer, plus un petit tableau exécuté par Jacques Focker. Mais Momper, qui sans doute avait fêté sa victoire en invitant tous ses amis, se trouvait de ce chef en présence d'une nouvelle dette de 20 livres qu'il était incapable de payer en espèces. Cornelissens vint encore une fois à son aide et acquitta la dette de l'artiste. Deux ans plus tard, celui-ci désirant terminer cette peu fructueuse opération, remboursa 12 livres à Cornelissens, et pour le surplus lui céda un tableau peint par Joos de Momper (1).

Ces quelques exemples prouvent péremptoirement que l'habitude du pari était générale, et qu'on le trouve usité dans tous les domaines. Naturellement, de ce chef des réclamations devaient surgir. On vit même des citoyens, pris d'un beau zèle, dénoncer au Grand Conseil de Malines deux amis qui avaient fait le pari d'être mariés avant six ans. Le Grand Conseil délibéra sérieusement sur la cause, et finit par déclarer que semblable pari était parfaitement valable. Il est vrai, que les risques ici étaient minces, car, avec un peu de bonne volonté, un homme déterminé à convoler en justes noces, à moins d'être surchargé de vices rédhibitoires, doit en six années pouvoir découvrir une âme compatissante, prête à lier son sort au sien.

Mais j'arrêterai ici cette rapide esquisse. En rappelant quelques particularités d'une vieille coutume si en honneur jadis, j'ai voulu fixer le souvenir d'une curieuse manie, dont les manifestations diverses n'avaient pas été étudiées jusqu'ici. Le pari tel que le pratiquaient nos pères, n'existe plus. Bien grand serait, on doit le supposer, l'éton-

(1) Minutes du notaire Plaquet.

nement de nos officiers ministériels, si quelque client venait leur demander de rédiger un acte dans le genre de ceux que dressaient sans hésiter leurs prédécesseurs du XVIe siècle. Il y a quelques années, on pariait encore parfois pour un huit reflets, dont la valeur était parfaitement fixée. Cet usage lui-même a disparu. Le pari actuel n'a plus rien d'imprévu, plus rien de pittoresque; il ne possède plus la moindre couleur locale. J'ai cru bon, à la veille de la disparition totale d'une coutume bien anversoise, de fixer en quelques traits, ne fusse que pour la satisfaction des folkloristes de l'avenir, les particularités les plus intéressantes d'un vieil usage, dont bientôt on ne soupçonnera même plus, j'oserai le parier, ni la fréquence, ni même l'importance.

FERNAND DONNET,
Secrétaire.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00612 3604